



LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

*Diagnostic local de sécurité de Wangata
Province de l'Équateur*





LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

*Diagnostic local de sécurité de Wangata
Province de l'Équateur*



COGINTA répond à toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction partielle ou intégrale du présent ouvrage.

Les demandes doivent être adressées par écrit à :
Association COGINTA, Maison Internationale de l'Environnement (MIE2)
7 chemin de Balexert, Châtelaine, CH-1219 Genève – Suisse
ou par email à l'adresse suivante : admin@coginta.org

Auteurs :
Dr. Dominique Wisler et Prof. Dr. Ildephonse Tshinyama Kadima

Contributions :
Rafael Avila Coya, Job Muhindo Malimukono

Enquêteurs :
Rafael Avila Coya (chef terrain), Chaco Ingonda Lolifa, Cynthia Lobengo Djokoma, Damien Mwanza wa Mwanza, Dorcas Imonga Bosowa, Eric Ikango Dja Loola, Fiston Boko Is'Elongo, Grace Ingila Laciél, Merveille Epety Ningisanga, Nenette Bombpate Lokonga, Toussaint Lokwa Lokula, Valérie Motema Koko, Yannick Vital Mbombo Ngusu, Jean Mongondo Ilanga, Mandela Bosako Mpumbu, Noella Bolefa Longondo

Cartographie :
Rafael Avila Coya

Directeur de la publication :
Sébastien Gouraud

Conception et mise en pages :
Services Concept – Graphic Design, Genève & Valais

Crédits photo :
© Coginta

Imprimé à Kinshasa, République démocratique du Congo

Le présent ouvrage peut également être consulté et téléchargé sur le site internet :
<http://www.coginta.org>

© Coginta 2023



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du Projet d'appui à la réforme de la police III (PARP III). Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Association COGINTA et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif	vii	I
Introduction : La police de proximité et le DLS	xi	II
PARTIE I : CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE LA COMMUNE	1	III
CHAPITRE I : Présentation de la commune et de ses quartiers	3	
CHAPITRE II : Le dispositif policier	13	IV
CHAPITRE III : Démographie	16	
PARTIE II : LA SÉCURITÉ EN CHIFFRES	23	
CHAPITRE IV : La sécurité	24	
CHAPITRE V : Perception de la sécurité	33	
CHAPITRE VI : Les comportements en matière de sécurité	47	
CHAPITRE VII : Les interactions avec la police	52	
CHAPITRE VIII : La perception de la police	56	
CHAPITRE IX : Les priorités en matière de sécurité	68	
CHAPITRE X : Conclusions préliminaires	76	
PARTIE III : ÉTUDES DE CAS	81	
CHAPITRE XI : Les Kuluna	82	
CHAPITRE XII : Les groupes d'autodéfense	90	
CHAPITRE XIII : Violences sexuelles et marchandages	95	
CHAPITRE XIV : Tourbières, écogardes et insalubrité	107	
CHAPITRE XV : La gestion de la sécurité	122	
PARTIE IV : RECOMMANDATIONS	131	
Annexe méthodologique	137	

SIGLES ET ACRONYMES

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data Project
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
ANR	Agence nationale de renseignement
APJ	Agent de police judiciaire
CLSP	Conseil local de sécurité de proximité
AEVM	Agir ensemble pour une vie meilleure
AMEF	Action des mamans pour l'épanouissement des familles
CAOF	Coordination d'appui aux ONG féminines
CAPS	Voix de la femme et Clinique d'assistance psychosociale
CCO	Centre de coordination des opérations
CPI	Cour pénale internationale
CSRP	Comité de suivi de la réforme de la police
DCAF	Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité
DGM	Direction générale de la migration
DLS	Diagnostic local de sécurité
EGEE	Etablissements de garde et d'éducation de l'état pour enfants
ETD	Entité territoriale décentralisée
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FARDC	Forces armées de République démocratique du Congo
FSF	Femmes sans frontières
GADF	Groupe d'action pour les droits de la femme
GMI	Groupe mobile d'intervention
GPS	Global Positioning System
ICCN	Institut congolais de conservation de la nature
MLC	Mouvement de libération du Congo
MONUSCO	Mission de l'ONU pour la stabilisation en RD Congo
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPJ	Officier de police judiciaire
OSM	OpenStreetMap
PARP	Projet d'appui à la réforme de la police
PCR	Police de la circulation routière
PIC	Police d'investigation criminelle
PM	Police militaire
PNC	Police nationale congolaise
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
POI	Point d'intérêt
RDC	République démocratique du Congo
RHPA	Regroupement des humanitaires pour la protection des albinos
RSLF	Rien sans les femmes
SMPT	Société commerciale des transports et ports
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIMBA	Université de Mbandaka
UNPOL	Police des Nations unies

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Chef-lieu de la province de l'Équateur, Mbandaka est une ville portuaire de plus 1.2 million d'habitants dont l'économie s'articule autour du secteur primaire, de la pêche surtout, et du commerce interurbain marchand via le fleuve Congo. L'accès à l'électricité et à l'eau potable sont aussi problématiques que l'assainissement pratiquement inexistant et l'absence de gestion des déchets par la municipalité. L'insalubrité qui en résulte, très visible sur les marchés de détail comme sur les points d'accostage des pirogues de pêche, implique des risques sanitaires majeurs et provoque des crises sanitaires épisodiques.

Depuis 2010, la ville fait face à un problème lancinant de **bandes de jeunes inciviles et gangs de Kuluna** qui empoisonnent la vie des habitants des quartiers du centre et affectent la qualité de vie. Deux quartiers du centre-ville, Ituri et Boyera, font face de manière frontale à ce qui prend des allures de crise sécuritaire. Les taux de criminalité y sont alarmants. A eux deux, Ituri et Boyera totalisent environ 50 % de toutes les agressions commises dans la commune de Wangata. Les taux de cambriolages y atteignent des sommets. Le taux de violences sexuelles quant à lui flambe. A Ituri, il atteint le triste record de plus de 18 % des résidentes qui déclarent avoir été agressées sexuellement ces derniers trois ans. L'insécurité crée une psychose et affecte durement la qualité de vie. Cet état de fait suscite l'indignation des résidents qui s'interrogent sur les ramifications que ces gangs pourraient avoir au sein des forces de sécurité et des élites politiques. Ils commencent à les percevoir comme du « crime organisé ». A l'origine, les premiers gangs de Kuluna de la ville auraient été « importés » de Kinshasa par un gouverneur déchu qui s'en serait servi pour intimider ses adversaires. On les voit aujourd'hui à l'œuvre dans les manifestations et contre-manifestations politiques et le banditisme. Ils ont si fortement imprégnés la culture locale que certains responsables d'établissement scolaire n'hésitent pas à entretenir leurs propres Kuluna pour gérer les situations conflictuelles. Ces gangs occupent des micro-territoires, souvent une portion de quartier, une rue ou un bout de rue qu'ils contrôlent. Agés de 13 à 20 ans, ils peuvent racketter les commerçants en échange d'une protection. Ils passent le plus clair de leur temps à lutter entre eux, provoquer des rixes, s'intoxiquer avec des alcool forts populaires (*lukutu, gagene*) et du chanvre

(*mogrosso*) consommés dans les bars illicites (*Nganda Bangi*), et harasser la population par des vols, cambriolages, et agressions, y compris sexuelles, principalement après la tombée de la nuit. Ils sont armés de machettes, couteaux mais aussi d'armes à feu souvent artisanales et même, pour certains, de kalachnikovs. Aujourd'hui, un résident sur deux des quartiers du centre-ville de Wangata réclame une action décidée de la police contre ces gangs pour ramener l'ordre. C'est la grande priorité pour les résidents de la partie urbaine de Wangata. Ils veulent que la police effectue des patrouilles la nuit. Pour eux, cette lutte passe aussi par un meilleur contrôle de la vente de drogues et des bars qui leur sont associés.

Face à cette criminalité, les résidents prennent assez peu de mesures individuelles pour protéger leur logement mais une partie d'entre eux, surtout dans la zone urbaine de Wangata, s'organisent collectivement avec des groupes d'autodéfense. Ceux-ci sillonnent les rues des quartiers la nuit. Ils sont armés, souvent de machettes, opèrent quartier par quartier, et sont très présents dans les quartiers de Mama Balako et Bongondjo où la cohésion sociale est forte et la police absente. Les chefs de quartier y ont pris l'initiative de les chapeauter. Là où ils sont le plus présents, pour près d'un résident sur cinq, ces groupes communautaires sont les mieux outillés pour assurer la sécurité du quartier. Ils occupent un espace qui n'est pas balisé par le droit congolais mais reçoivent l'appui de notables, des chefs de quartier et d'élites politiques provinciales. Les chefs de quartier se plaignent en effet de l'absence de coopération avec la police nationale, de l'impunité des Kuluna et pour eux la riposte à l'insécurité passe par ces groupes d'autodéfense. Ils sont populaires puisque près de 95 % des résidents interrogés estiment qu'ils jouent un rôle positif dans le quartier. Les autorités ont également distribué des sifflets à la population pour servir de d'alarme et encouragent régulièrement les résidents à dénoncer les mouvements suspects à la police. Recourir à l'« autorité de la rue » n'est pas cependant pas sans risques. Les cas de justice populaire où des délinquants présumés sont lynchés sans autre forme de procès défrayent souvent la chronique à Mbandaka et les groupes d'autodéfense avouent volontiers qu'ils peuvent être infiltrés par des Kuluna. Les frontières entre groupes de Kuluna et groupes d'autodéfense ne

I

II

III

IV

sont pas forcément totalement hermétiques. Si les résidents apprécient le travail réalisé par ces groupes d'autodéfense, ils ne pensent pas que c'est l'avenir de la cité. Ils souhaitent au contraire que la PNC s'étoffe, soit mieux payée, améliore sa discipline, et, par des patrouilles régulières et en installant des postes dans les quartiers, assure l'ordre public.

Les vendeuses indépendantes qui travaillent sur les marchés formels et informels de Wangata sont très exposées à la criminalité.

Ces derniers trois ans, 38.6 % d'entre elles ont été cambriolées et 17.6 % ont subi une agression. C'est beaucoup plus que les autres. Elles ont subi pratiquement deux fois plus de violences sexuelles que les autres femmes de Wangata. Leur situation est pratiquement intenable dans le quartier Ituri connu pour son caractère fortement criminogène et la forte présence de Kuluna. Dans ce quartier, 30.4 % des vendeuses indépendantes ont subi une agression sexuelle ces derniers trois ans. De jour comme de nuit, lorsqu'elles se déplacent, ces mamans vendeuses, comme on les appelle à Mbandaka, vivent dans la peur de se faire agresser. 60.1 % considèrent comme probable d'être la cible d'un acte de délinquance les prochains 12 mois contre 37.7 % pour les autres femmes. Sur-victimisées, elles trouvent peu de réconfort avec la police. Au contraire même. Elles font plus souvent l'expérience d'abus de la part de la police (13.6 %) que les autres femmes (11.3 %) et subissent plus les foudres des tracasseries policières (9.7 %) que les autres (6.1 %). A Ituri, Boyera et Bobwanza, mais pas ailleurs, les vendeuses indépendantes font l'objet de violences de la part de la police. 8.7 % d'entre elles rapportent des violences à leur rencontre à Ituri, 7.7 % à Boyera et 7.1 % à Bobwanza. Ces expériences entraînent un avis négatif sur la police. 44.4 % se déclarent « très insatisfaites » des contacts qu'elles ont avec la police contre 16.1 % chez les autres femmes. 35.1 % seulement d'entre elles considèrent la police comme étant proche, accessible et au service du public contre 48.1 % des autres femmes. Un bon nombre d'entre elles pensent que le travail de la police se péjore. C'est avant tout le cas dans le quartier d'Ituri: 47.8 % des vendeuses indépendantes considèrent que le travail policier se péjore à Ituri contre 17.8 % des autres femmes de ce quartier. Très exposées à la criminalité du fait de leur activité professionnelle, ces femmes sont victimisées une seconde fois, principalement dans quelques quartiers urbains dont Boyera et

Ituri, par une police qui contribue à renforcer leur insécurité et par d'autres acteurs administratifs qui échangent des petits avantages comme la dérogation aux taxes sur les marchés contre des faveurs sexuelles.

La problématique des violences sexuelles

est plus saillante à Wangata que dans d'autres villes de RDC comme Bunia ou Tshikapa et touche en particulier sa zone urbaine. 6.8 % des femmes déclarent avoir fait l'objet d'une agression sexuelle sur trois ans. 4.2 % des hommes l'affirment également. Les agressions sexuelles se concentrent dans les quartiers criminogènes de la ville. 18.6 % des femmes d'Ituri en ont été victimes ces derniers trois ans, par exemple. Ces chiffres contrastent avec le faible nombre de prises en charge par les structures d'assistance dans la province selon les données de UNFPA. Les statistiques de prise en charge semblent surtout refléter la faiblesse de la capacité de réponse des ONGs à Mbandaka. Les données de sondage confirment cette interprétation: aucune des victimes de violences sexuelle ne s'est adressée à une ONG pour obtenir de l'assistance et une seule s'est adressée à un centre de santé.

Dans 60 % des cas visant des femmes, les auteurs appartiennent au cercle de connaissances, d'amis ou familial des victimes. Le phénomène est également associé à la problématique des gangs, à des personnes d'autorité (enseignants, médecins, pasteurs) et, plus marginalement, aux forces de sécurité. 11.1 % des victimes ont reconnu des agresseurs en uniforme. Les vendeuses indépendantes sont une catégorie vulnérable et s'avèrent très exposées aux violences sexuelles dans les quartiers où les gangs occupent l'espace public. S'agissant de la réponse à la problématique des violences sexuelles, la police joue les premiers rôles et son travail à cet égard est reconnu surtout par les femmes. 66.3 % des femmes de Wangata jugent que la police fait du bon travail en matière de violences sexuelles. Cependant, les victimes de violences sexuelles ayant interagit avec la police lors du dépôt d'une plainte sont significativement moins satisfaites que les autres. 70 % de ces dernières jugent négativement le traitement de la plainte par la police. La grande majorité des victimes de violences sexuelles ne déposent pas plainte pour de multiples raisons comme la honte et la peur d'être stigmatisées et perdre son mariage actuel ou futur, la peur de représailles mais également le manque de confiance dans le système judiciaire. En raison de pratiques déviantes

de ses acteurs, le système judiciaire engendre l'impunité des auteurs. Lorsque l'affaire est traitée par le parquet, ce dernier procède à un marchandage et, bien souvent, suggère un arrangement à l'amiable entre les parties. La remise en liberté provisoire des auteurs est la règle lorsqu'un pot-de-vin a été versé. En raison de ces marchandages, peu de cas arrivent au tribunal. Lorsque l'auteur est mineur, le Tribunal pour enfant le renvoie dans sa famille sous prétexte qu'il n'existe pas d'établissements pour accueillir les mineurs à Mbandaka. Les avocats des victimes sont pris au piège de ces pratiques car les victimes ou leurs parents choisissent bien souvent de négocier directement un arrangement à l'amiable proposé par le parquet plutôt que de continuer le processus judiciaire incertain. Bien qu'illégaux, ces arrangements sont la pratique.

La thématique du changement climatique a fait son irruption à Mbandaka avec la découverte récente de tourbières renfermant 30 milliards de tonnes de carbone dans l'environnement immédiat de Mbandaka et ses zones marécageuses. La **biodiversité**, mais aussi le **cadre de vie traditionnel** des résidents de la périphérie rurale de Mbandaka, sont menacés par l'agro-business, le braconnage, les coupes illégales et des pratiques déviantes de pêche dont sont aussi responsables les communautés locales. La proximité avec l'aire protégée du triangle de la Ngiri et les aires de conservation de la biodiversité sur des zones traditionnelles des pêcheurs de Mbandaka crée des situations d'interactions conflictuelles avec les écogardes qui oscillent entre une approche militarisée de la conservation et des pratiques déviantes de tracasseries renforçant la vulnérabilité des pêcheurs et des chasseurs. Les ONGs militent pour l'abandon de la « mentalité de forteresse » et un changement de modèle de la conservation qui impliquerait les communautés locales dans la conservation sans pour autant forcément être la panacée face aux conditions économiques fragiles des populations rurales qui, petit à petit, entament le capital de ressources halieutiques, fauniques et forestières dont elles s'approvisionnent traditionnellement. Les habitants de la zone rurale de Wangata, très dépendants de la pêche et de l'exploitation forestière, en sont conscients et une large partie d'entre eux souhaitent que la police prenne à bras le corps la problématique environnementale.

L'insalubrité est également un thème de récriminations à Wangata, cela tant dans la zone ur-

rale dans la zone urbaine. L'insalubrité tient dans l'absence de gestion collective des déchets et un réseau d'assainissement collectif quasi inexistant. Elle touche la filière du poisson, sur les points d'accostage et de vente en gros du poisson dans les ports privés de Mbandaka et sur les marchés de détails qui, faute de latrines fonctionnelles et de gestion des déchets, répandent des odeurs pestilentielles et font peser sur les populations des risques sanitaires sérieux. La filière du poisson ne s'est guère professionnalisée et manque aujourd'hui cruellement de chambres froides communautaires pouvant conserver le poisson dans de bonnes conditions, à coûts abordables, et le commercialiser à plus grande échelle.

Les relations qu'entretient la police avec les populations sont complexes. Avec environ 105 policiers affectés à la sécurité quotidienne des résidents de Wangata et distribués dans trois CIATs et 7 sous-CIATs, les effectifs des unités territoriales sont très modestes pour une population estimée à plus de 700 000 habitants et ce d'autant que ces policiers ne sont pratiquement pas motorisés. Seuls deux véhicules sont affectés aux patrouilles des commissariats. Certains quartiers ne disposent d'aucun poste de police ou seulement d'un unique policier, comme Bongondjo, Mama Balako, Bolenge et Inganda, et les villages éloignés des commissariats ont dès lors très peu accès à leurs services. Le quartier de Bongondjo compte pourtant 120 000 habitants et celui de Mama Balako 74 000!

En conséquence, le taux de contacts avec la police est faible (11 % environ), centré sur les plaintes et non, plus proactivement, sur des interactions lors de patrouilles de proximité ou de contrôles dans la rue. Seuls quelque 40 % des résidents considèrent que la police est proche, accessible et au service du public à Wangata. Le service de police-secours (l'intervention d'urgence) est le moins bien noté et s'avère le tendon d'Achilles de la police. 57.5 % des résidents estiment que la police n'intervient pas sous un délai d'une heure pour un cambriolage et 15 % environ pensent même qu'elle n'intervient même jamais. Le fait que la police ne dispose pas de carte détaillée de la ville avec, par exemple, les noms des rues, etc. ne facilite pas l'intervention d'urgence.

Dans l'un des quartiers les mieux dotés en police et aussi le plus criminogène, à savoir le quartier d'Ituri, 17.6 % des résidents seulement estiment que la police intervient dans des délais courts.

I

II

III

IV

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

Les patrouilles pédestres sont rares. Ce quartier a même tendance à en voir moins que les autres quartiers. 32.1 % des résidents d'Ituri affirment apercevoir souvent des patrouilles pédestres en uniforme de la police dans le quartier contre 38 % en moyenne dans la zone urbaine. C'est pourtant l'un des quartiers où la demande pour ce type de prestations policières est la plus forte.

Cette incapacité à répondre aux besoins, et à juguler l'insécurité, engendre nécessairement des frustrations et des incompréhensions. L'insatisfaction domine. Elle domine surtout lors du dépôt de plainte. Environ 75 % des victimes qui s'adressent à la police sont mécontentes du traitement de la plainte. La libération de délinquants notoires suscite le tollé des résidents qui les dénoncent et elle engendre la peur de représailles auprès de ceux qui les ont dénoncés. Partant, les résidents cessent de dénoncer les délinquants. L'insatisfaction domine aussi lors de l'intervention d'urgence qui arrive toujours très en retard et suscite des interrogations chez les résidents, voire des interprétations complotistes sur la connivence possible des policiers avec les criminels. L'insatisfaction se manifeste aussi lors des contacts avec la police sachant que pratiquement 50 % de ceux-ci sont jugés insatisfaisants. 12.3 % des résidents ont également fait l'objet d'un abus de la part de la police au cours des derniers trois ans. Deux fois sur trois, il s'agit de tracasseries, appelées localement « mbongo ya makolo » ou « frais de déplacement », qui importunent fortement les résidents.

Malgré tous ses défauts, une majorité de résidents reconnaissent l'utilité de la police. 64.1 % des résidents continuent de lui faire confiance même si seuls 20 % environ lui font « très confiance ». 66.4 % reconnaissent qu'elle joue les premiers rôles dans la lutte contre l'insécurité. Les résidents sont également d'avis qu'elle a tendance à s'améliorer depuis quelques années. Aussi, ils désirent plus de police à la fois sous forme de postes de police là où il n'y en a pas et de patrouilles pédestres de proximité dans les zones chaudes. Pour eux, le paquet gagnant de mesures pour améliorer le travail de la police est une augmentation des salaires des policiers, une meilleure formation et plus de discipline. Dans l'espace urbain, la grande priorité des résidents est la lutte contre les bandes ou gangs de jeunes. Dans l'espace rural, la lutte contre l'insalubrité et les crimes environnementaux l'emportent.

INTRODUCTION : LA POLICE DE PROXIMITÉ ET LE DLS

Sous l'impulsion des travaux du Comité de suivi de la réforme de la police (CSRP), la Police nationale du Congo (PNC) s'est dotée en 2010 d'une doctrine de police de proximité promouvant pour l'intégralité de ses services les principes du service aux communautés, de la résolution de problème et de la déontologie et les droits de l'homme.¹ Deux ans plus tard, en septembre 2013, le gouvernement renforçait le dispositif en adoptant en conseil des ministres un décret mettant en place des conseils locaux de sécurité de proximité (CLSP) à l'échelon des entités territoriales décentralisées (ETD).² Sous la présidence de l'autorité civile des ETD, ces CLSPs se sont vus confier la tâche d'organiser localement une concertation régulière des communautés locales sous forme de forums de quartier et le dialogue entre les services étatiques, la justice et la société civile pour fixer l'agenda des services de police de proximité.³ La mise en œuvre de cette nouvelle architecture a été appuyée ponctuellement par la communauté internationale dans plusieurs villes du pays: Bunia (PNUD), Kinshasa (Coopération belge), de Matadi, Bukavu et Kananga (DFID), Lubumbashi et Mbuji-Mayi (OIM) ainsi que Tshikapa (OIM et PNUD).

Le projet d'Appui à la réforme de la police (PARP III) financé par l'Union européenne poursuit ces efforts avec un volet dédié de soutien au renforcement de la police de proximité dans trois chefs-lieux de République démocratique du Congo (RDC) : la commune de Mabondo à Tshikapa (province du Kasai), la commune de Mbunya à Bunia (province de l'Ituri) et la commune de Wangata à Mbandaka (province de l'Equateur). En collaboration avec les CLSPs installés dans chacune de ces communes, le projet réalise des diagnostics locaux de sécurité (DLS) à l'issue desquels des recommandations doivent être émises pour permettre aux CLSPs d'élaborer des plans locaux de sécurité de proximité. Le PARP III prévoit également la construction d'infrastructures policières dans ces communes, la fourniture d'équi-

pelements, des formations de la police judiciaire et des personnels déployés dans les commissariats ainsi que des appuis à des mesures de prévention des partenaires locaux qui s'inspireront des recommandations des DLSs.

Les DLSs sont un outil standardisé d'analyse des questions de sécurité locale fondé sur une consultation des résidents. Leur ambition est de recueillir et d'analyser la demande sociale locale en matière de sécurité et de police avec pour objectif final de soutenir la décision et la planification stratégique en matière de sécurité locale. Tel qu'il est conçu dans ce rapport, le DLS de la commune de Wangata mobilise deux approches méthodologiques complémentaires se déroulant selon un processus en deux temps. La première étape consiste à effectuer un sondage auprès d'un échantillon représentatif de résidents de la commune sur un ensemble de thématiques sécuritaires comme les préoccupations sécuritaires principales des résidents, la prévalence de la victimisation face à différents types de criminalité, le niveau des incivilités par type dans les quartiers, l'expérience du contact avec la police dans différents contextes comme celui de la plainte, ou encore la perception de la police et de la manière dont elle exerce son mandat ainsi que les attentes en matière de services de police et de sécurité. Les problématiques repérées à l'aide de l'analyse des données de sondage sont ensuite approfondies dans une seconde étape par l'exploitation d'études spécialisées, de bases de données existantes ainsi que d'entretiens qualitatifs originaux avec des experts et les acteurs locaux que sont la police, les autorités, la justice, des ONGs, ou encore des groupes de résidents vulnérables.

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 1 491 résidents de Wangata entre les 21 octobre et 3 novembre 2022 selon une méthodologie détaillée en annexe. Le sondage a été complété par une série d'entretiens

1 La doctrine rédigée au sein d'un groupe de travail du CSRP en juin 2009 fonde l'action de la police sur 6 principes appelés les 3 «P» et les 3 «R» de la police de proximité : 1. Proximité, accessibilité et disponibilité du service public, 2. Partenariat et concertation, 3. Prévention, accueil et prise en charge des victimes, 4. Résolution de problèmes, 5. Redevabilité et transparence, 6. Respect des droits de l'homme.

2 Les Entités territoriales décentralisées sont les communes urbaines et rurales, les secteurs et les chefferies.

3 Décret n° 13/041 portant création, organisation et fonctionnement des conseils locaux pour la sécurité de proximité.

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

menés fin novembre 2022 avec les acteurs locaux de la ville de Mbandaka lors de la mission d'un expert de l'Ecole de criminologie de Lubumbashi et co-auteur de ce rapport. Sachant que la sécurité s'organise souvent à l'échelon des quartiers, le projet s'est également attaché à améliorer la cartographie de la commune de Wangata. Les périmètres des quartiers, les avenues ou encore de multiples points d'intérêt – des écoles, des centres de santé, les postes de police, les bureaux de chefs de quartier, ou encore des églises – ont été cartographiés durant la phase de terrain. Ces objets géographiques sont disponibles sur OpenStreetMap et sont exploités pour les besoins de l'analyse sécuritaire du DLS.

Le DLS comprend quatre parties. La première présente la commune de Wangata. Cette partie brosse un rapide tableau de chacun de ses quartiers urbains et ruraux, donne un aperçu du dispositif policier de la commune et fournit quelques données démographiques utiles sur les quartiers. La deuxième partie présente les chiffres principaux de la sécurité dans la commune.

Les données viennent de l'exploitation de deux sources. D'une part, des données sur les conflits fournies par le projet ACLED (présenté plus loin) et, d'autre part, les données du sondage de la population résidente que nous avons réalisé pour ce DLS. La troisième partie traite de 5 thématiques de sécurité repérées à travers l'analyse du sondage. Il s'agit du phénomène de gangs urbains communément appelés « Kuluna » à Mbandaka et dont l'origine remonte à l'année 2010. Ce thème est traité dans le chapitre XI. La deuxième problématique identifiée est celle de groupes d'autodéfense mis en place essentiellement dans les quartiers urbains de Mbandaka. Le chapitre XII donne un aperçu de leurs organisation et modes opératoires ainsi que des soutiens dont ils bénéficient. Le Chapitre XIII traite des violences sexuelles dont le niveau est élevé dans la commune. Les problèmes environnementaux sont traités dans le chapitre XIV tandis que la gestion de la sécurité à Wangata fait l'objet du dernier chapitre du DLS. La quatrième partie formule recommandations pour des mesures d'amélioration de la sécurité dans la commune de Wangata.

PARTIE I
**CONTEXTE ET PRÉSENTATION
DE LA COMMUNE**



Baleinière de transport sur le fleuve Congo

PARTIE I

CHAPITRE I PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE SES QUARTIERS

Initialement appelée Equateurville puis Coquilhatville d'après le nom de son administrateur belge, Mbandaka a été fondée par Henry Morton Stanley en 1883. Chef-lieu de l'actuelle province de l'Equateur, la ville portuaire de Mbandaka est nichée dans la cuvette centrale au point de confluence entre la rivière Ruki et le fleuve Congo. Elle est entourée de marais et de forêts, ces dernières couvrant 80 % de la surface de la province.

La population de Mbandaka est estimée à plus de 1 200 000 habitants. Elle est majoritairement issue du groupe ethnique Mongo qui fut déplacé par l'administration belge au début du siècle pour peupler la ville. Ces populations ont occupé principalement la partie est de la ville alors que des migrants venus de tribus Eleku, Mpama ou encore Nunu se sont petit à petit établis dans la portion ouest de la ville sur les bords du fleuve Congo et équivalent *grosso modo* à la commune de Wangata aujourd'hui. Les premiers habitants – eux-mêmes Bantu et non-Bantu – y sont appelés les « Riverains » ou « peuples riverains ». Ces derniers possèdent les terres agricoles autour de la ville qui produisent principalement du manioc, du maïs et du plantain. La ville abrite également une population minoritaire migrante de Batswa, ou pygmées, venue des territoires de Bikoro et d'Ingende. Traditionnellement marginalisée socialement par les Bantu majoritaires dans la ville, accédant difficilement à la propriété, celle-ci vit de petits boulots et travaille notamment comme

charretiers, gardiens ou domestiques le plus souvent, et réside dans des zones dédiées dans ses faubourgs.⁴

La ville n'étant pas reliée directement à Kinshasa par le réseau routier sinon par un large détour, les transports interurbains se font essentiellement par le fleuve Congo. Elle est une escale historique pour les bateaux en partance de Kinshasa qui remontent le fleuve jusqu'à Kisangani et c'est via le fleuve Congo que l'essentiel du commerce interurbain avec Kinshasa et Kisangani a lieu. Outre son enclavement, Mbandaka souffre cruellement d'un accès très limité à l'électricité qui ne permet pas à son économie de démarrer sur des bases solides et fait fuir les investisseurs. Sa brasserie – la Bralima –, propriété de Heineken, qui produisait à petit rythme une sorte de bière consommée localement et deux boissons gazeuses, a cessé ses activités depuis plusieurs années maintenant. Bien que l'on estime que près de 60 % de la population de Mbandaka vit de la pêche artisanale⁵, il n'y a toujours pas de poissonneries ni de chambres froides abordables⁶ pour la conservation des produits et les marchés de la ville se battent contre une insalubrité chronique. La ville comprend plusieurs marchés sur lesquels se vendent des poissons et de la viande de brousse⁷ souvent dans des conditions sanitaires très délicates. Mbandaka connaît des épisodes de choléra.⁸ Le virus Ebola a fait son apparition dans la commune de Wangata

4 Eoma Bayango N'Kombe, Jean-Louis, « Intégration sociale des peuples autochtone pygmée à Mbandaka en République démocratique du Congo : problèmes et perspective », *Journal of social science and humanities research*, Vol. 6, septembre 2021.

5 Olivier de Halleux, du 28 mai 2019, *Revue Antipodes*, Iteco (vu le 22 janvier 2023 : <http://www.iteco.be/revue-antipodes/ou-est-le-congo/article/pecheurs-de-mbandaka>).

6 La ville dispose d'une petite capacité de chambre froide de 12 tonnes alimentée par générateur servant essentiellement à l'exportation du poisson (Cf. Ann Gordon et Aaron J.M. Russell, *Etude de la chaîne de commercialisation du poisson, Lac Ntomba, section du fleuve Congo (Ngombe) et marchés de Mbandaka et Kinshasa*, rapport du WorldFish Center, 2008).

7 80% des viandes de brousses sont des espèces protégées vendues de manière incontrôlée sur les marchés de Mbandaka. Il s'agit notamment de viande de singe et de gazelles des bois réputée pour être potentiellement infectée par le virus Ebola qui se transmet à l'homme. Cf. Matthieu Sekalo Mandele, Eddy Mwanzo, Aimé Masomi, Cédric Enzinga, et D.E. Musibono, « Criminalité faunique liée aux espèces animales totalement protégées vendues dans les marchés de Mbandaka, Province de l'Équateur (RDC), *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 32 No. 1 février. 2021, pp. 50-62.

8 Cf. *Reliefweb* du 22 septembre 2011, « Le cholera resurgit à Mbandaka : 26 nouveaux cas » (vu le 22 janvier 2023 : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/le-cholera-resurgit-%C3%A0-mbandaka-26-nouveaux-cas>); *Reliefweb* du 13 mars 2017, « Mbandaka : 79 cas de choléra enregistrés depuis le début de l'année » (vu le 22 janvier 2023 : <https://www.radiokapi.net/2017/03/16/actualite/en-bref/mbandaka-79-cas-de-cholera-enregistres-depuis-le-debut-de-lannee>).

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

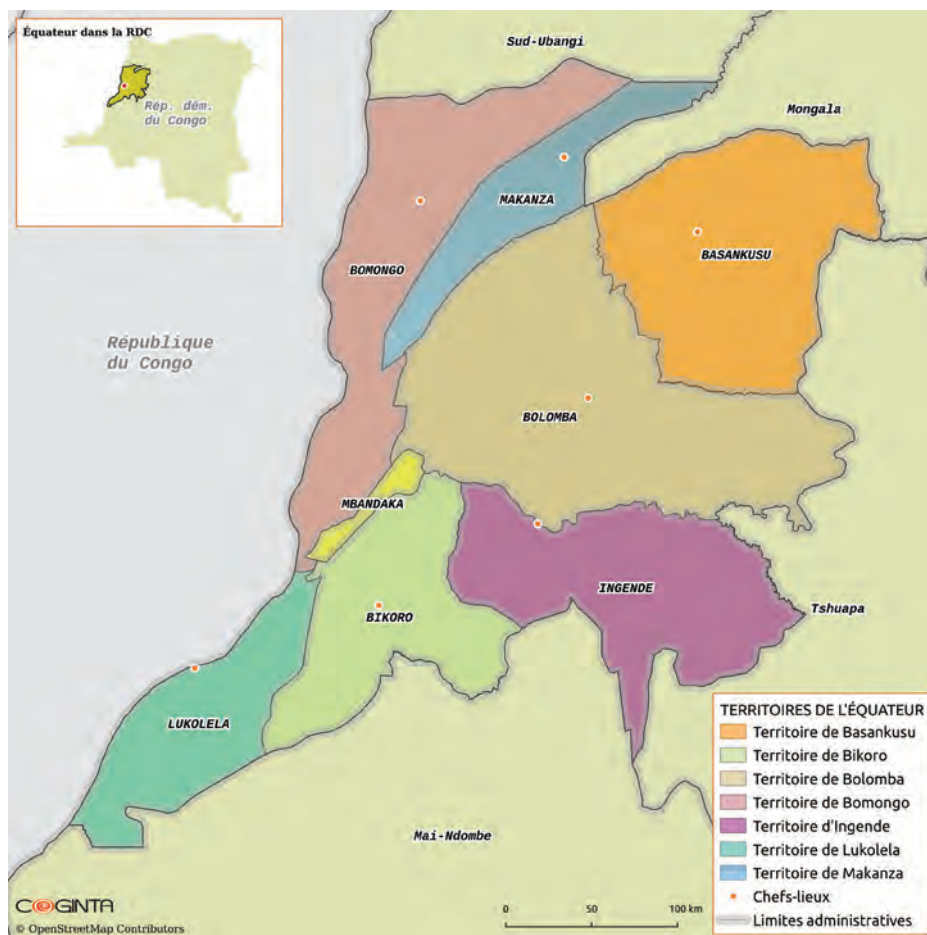
Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

en 2018 et l'épidémie s'est déroulée en plusieurs vagues dont la dernière date d'avril 2022.⁹ Ce fut la première fois en RDC que l'épidémie atteignait une ville majeure.

Mbandaka abrite plusieurs établissements universitaires dont l'Institut supérieur pédagogique, l'Université de Mbandaka, l'Université de

Cepromad, l'Institut supérieur de développement rural, l'Institut supérieur de commerce, l'Institut supérieur médical, l'Institut supérieur de pêche ainsi qu'une clinique universitaire.

CARTE 1 : PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

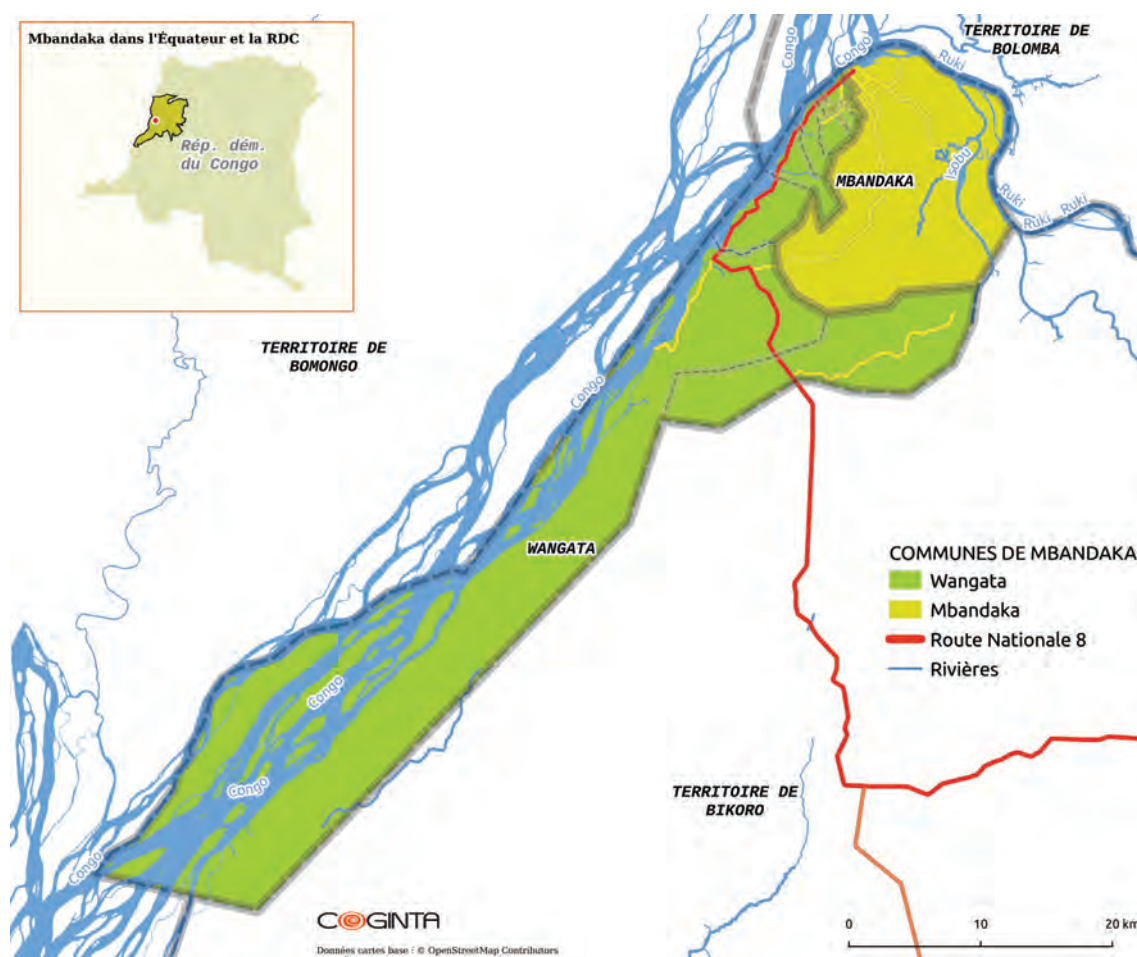


9 OMS, « L'OMS en action continue pour aider à contrôler Ebola à Mbandaka » (vu en décembre 2022 : <https://www.afro.who.int/fr/photo-story/loms-en-action-continue-pour-aider-controler-ebola-mbandaka>).

Dirigée par un maire, la ville est subdivisée administrativement en deux grandes communes, la commune de Mbandaka¹⁰ et la commune de Wangata (Carte 2). Longiforme, la commune de Wangata coure sur une bande étroite de près de 80 km le long du fleuve Congo. Selon les chiffres du recensement local arrêtés au 31 décembre 2021, elle abrite une population estimée à environ 725 000 habitants dont la grande partie se concentre dans sa portion urbanisée au nord de la commune. Ses quartiers urbains sont ceux de Boyera, Ituri, Bombwanza, Bosomba, Mama Balako et Bongondjo.

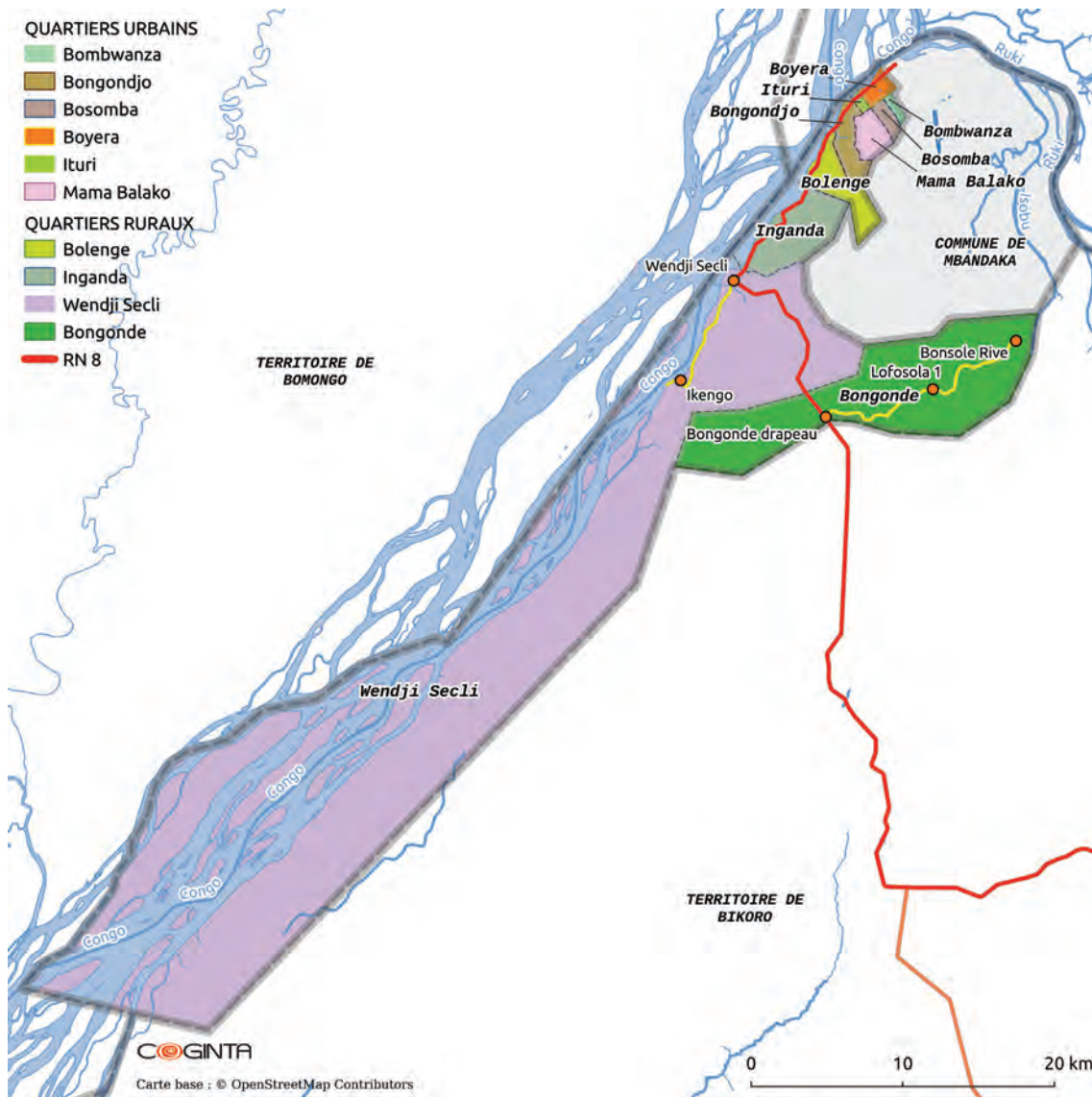
Au sud de cette zone urbaine, les quartiers sont essentiellement ruraux à part Bolonge qui peut être qualifié de péri-urbain. Dans cette zone rurale, les villages de pêcheurs et d'agriculteurs se succèdent le long du fleuve Congo (Bolonge, Inganda et Wendji Secli) sauf pour le quartier de Bongonde qui est excentré, ne borde par le fleuve et pénètre profondément dans une zone forestière. Tous ces quartiers sont traversés par la route nationale RN8 (Carte 3).

CARTE 2 : LES DEUX COMMUNES DE MBANDAKA

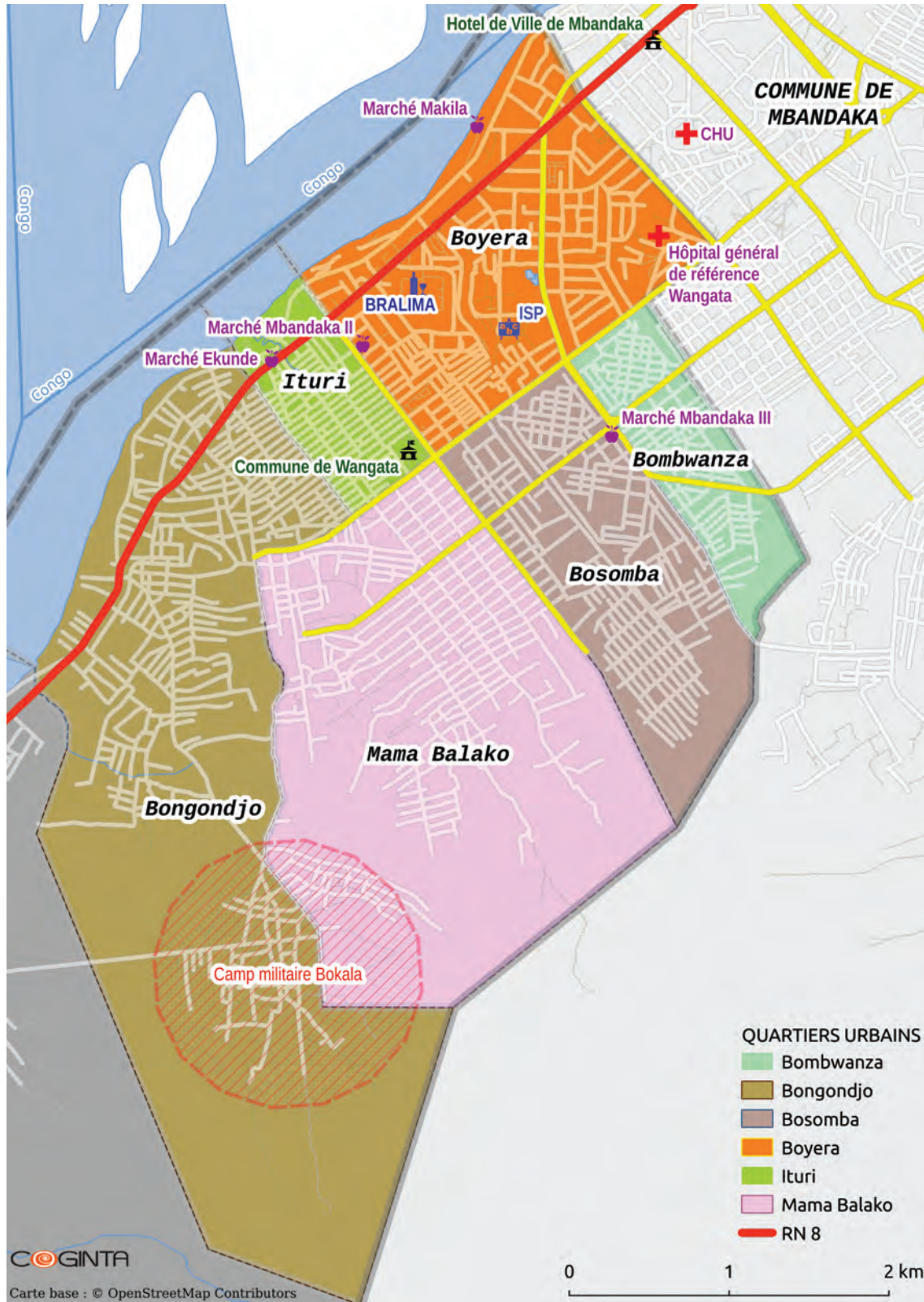


10 La commune de Mbandaka abrite les quartiers suivants : Air-Congo, Bakusu, Basoko, Bokala, Djombo, Ibangha, Ikongowasa, Ipeko, Mambenga et MbandakaInkole.

CARTE 3: LA COMMUNE DE WANGATA



CARTE 4: LA ZONE URBAINE DE WANGATA



LA ZONE URBAINE

Le quartier le plus septentrional de la commune (Carte 4), Boyera, abrite plusieurs infrastructures majeures de la ville de Mbandaka: l'ISP (université), l'hôpital général de référence de Wangata, le

port Menge, le marché de Makila (situé à proximité du fleuve), le marché central de Mbandaka (mieux connu comme marché de Mbandaka 2) et l'ancienne brasserie de la Bralima. Le quartier dispose de deux sous-CIAT de police, celui de Makila au nord et celui du marché Mbandaka 2.



Marché central Mbandaka 2

Le quartier Ituri prolonge celui de Boyera vers le sud-ouest le long du fleuve Congo. Il abrite la maison communale de Wangata, des installations portuaires et le marché Ekunde. Le CIAT communal de police de Wangata se trouve dans ce quartier. La police a également installé un sous-CIAT dans ce quartier afin de sécuriser le marché Ekunde.

Toujours dans la partie nord de la commune, Bombwanza est un petit quartier qui partage avec le quartier voisin de Bosomba les installations du marché de Mbandaka 3 au sein duquel se trouve un CIAT. L'Université de Mbandaka (UNIMBA) se trouve à Bombwanza.

Bongondjo et Mama Balako sont deux grands quartiers dont les limites méridionales forment les faubourgs de la ville. Ces deux quartiers se partagent les installations du camp militaire Bokala au sein duquel habitent de nombreuses familles de militaires. Ces deux quartiers ne disposent d'aucune infrastructure de police, ce qui est souvent le cas en RDC à proximité d'un camp militaire.



Le marché Ekunde à Ituri

I

II

III

IV

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur



Le marché 12 des Apôtres de Mama Balako

LA ZONE RURALE

Le quartier de Bolenge se situe à la périphérie de la ville et borde le fleuve Congo. Il est en réalité péri-urbain abritant de gros villages comme

300 maisons, Bolenge Village et Bolenge Pêcheur. La plupart des résidents du quartier habitent à Bolenge Village où se trouve également le Bureau du quartier. Ce dernier partage ses locaux avec le sous-CIAT de Bolenge.

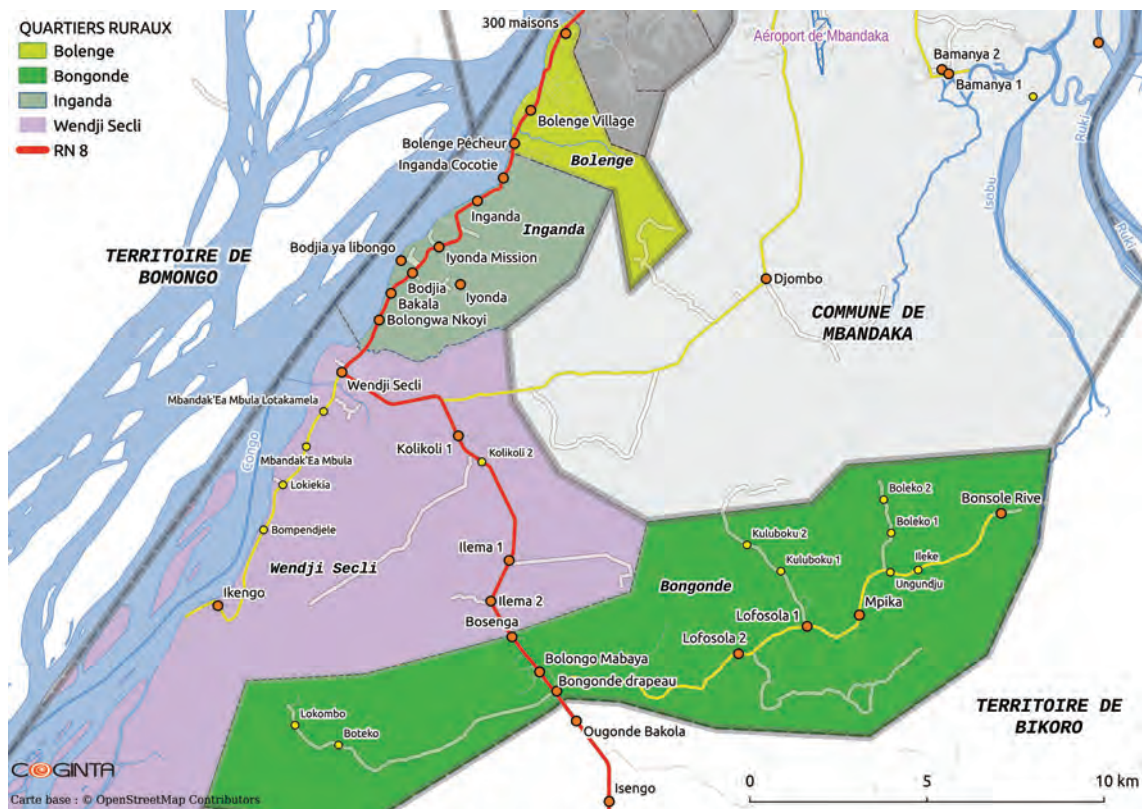


Bord du fleuve à Wendji Secli



Transport de sable sur le fleuve Congo

CARTE 5 : LA ZONE RURALE DE WANGATA



LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

Plus au sud se trouve le quartier Inganda. À l'exception des villages d'Iyonda et Bodjia ya libongo, tous les villages de ce quartier sont situés sur les bords de la route RN8. Iyonda a été établi à l'origine par une mission catholique et Iyonda Mission par une mission protestante.

Le quartier Wendji Secli est situé dans le prolongement sud d'Inganda. Son centre administratif est à environ 20 km du centre-ville de Mbandaka sur la RN8. Ce très long quartier longe le fleuve Congo. Le quartier dispose d'un marché, du bureau du quartier et d'un CIAT. Au sud du centre administratif, en suivant une route tertiaire qui longe le fleuve Congo, se trouvent quelques villages de pêcheurs comme Mbandak'Ea Mbula, Lokiekia, Bompendjele et Ikengo, ce dernier étant le plus grand de tous et marquant à peu près la fin de la route.

Dans ces villages, une population autochtone de pygmées et de gens de la forêt cohabite avec la population Mongo majoritaire dans la ville. Le quartier se prolonge loin vers le sud jusqu'à la confluence de la rivière Ubangui avec le fleuve Congo qui fait la frontière avec la République du Congo. Il y a quelque 70 îles sur ce fleuve qui sont rattachées au quartier et sur lesquelles vivent des populations de pêcheurs dans différents campements (hameaux). En empruntant la RN8 qui rentre dans les terres, il est possible de rejoindre plusieurs villages : les villages de Kolikoli 1 et 2 ainsi qu'Ilema 1 et 2 qui sont encore situés sur le territoire du quartier de Wendji Secli.

Le quartier Bongonde est le plus éloigné du centre-ville. C'est également le seul des quartiers ruraux qui n'a pas d'accès au fleuve Congo. Il est traversé par la RN8 par laquelle on rejoint 3 villages : Bosenga, Bolongo Mabaya et Bongonde Drapeau, ce dernier étant le centre administratif du quartier et disposant d'un sous-CIAT de police où œuvrent deux policiers pour une population de plus de 40 000 habitants. Vers l'ouest, il y a deux petits villages : Boteko et Lokombo. Vers l'est, une route traverse la forêt primaire pour desservir plus d'une dizaine de villages dont ceux de Lofosola (1 et 2), Mpika, Ungundju, Ileke, Boleko (1 et 2) et celui de Bonsole Rive, le plus à l'est et distant de 48 km du centre-ville de Mbandaka. La zone serait également riche en diamants. Elle est aussi réputée pour être un repère de malfaiteurs (Kuluna) qui s'y retranchent après avoir commis des méfaits dans les quartiers du centre-ville.

CHAPITRE II LE DISPOSITIF POLICIER

L'organisation policière de la ville de Mbandaka ne correspond pas à la subdivision administrative. La police a organisé le territoire de la ville en 6 districts ou secteurs de police. Chaque secteur est géré par un CIAT. Ces derniers sont coordonnés au niveau municipal par le CIAT urbain situé dans la commune de Mbandaka. Au total, 278 policiers sont affectés au CIAT urbain et 197 sont affectés aux 6 CIAT territoriaux. Chacune des deux communes de Mbandaka a été découpée en trois secteurs de police.

Wangata dispose de 105 policiers répartis dans 3 CIAT et, pour deux d'entre eux, des dépendances de sous-CIAT selon le dispositif suivant (voir les Cartes 6 & 7) :

1. Le *CIAT Wangata* est doté d'un effectif de 27 policiers et se trouve dans le quartier Ituri. Son secteur comprend 5 quartiers : Boyera, Ituri, Bongondjo, Mama Balako et Bolenge. Ce CIAT supervise les sous-commissariats suivants :
 - Sous-CIAT Ekunde, avec 6 policiers dans le quartier Ituri (intervient aussi à Bongondjo) ;
 - Sous-CIAT Mbandaka II, avec 9 policiers dans le quartier de Boyera ;
 - Sous-CIAT Marché Makila, avec 6 policiers dans le quartier de Boyera ;
 - Sous-CIAT Bolenge, avec 1 policier percevant les taxes du cimetière et situé dans le quartier de Bolenge.
2. Le *CIAT Mbandaka III* dispose d'un effectif de 12 policiers. Le secteur de Bombwanza et de Bosomba lui est rattaché. Ce CIAT sécurise le marché Mbandaka III, les quartiers de Bombwanza et de Bosomba dont le nouveau sous-quartier de Bisengo actuellement en construction.
3. Le *CIAT Wendji Secli* est doté de 42 policiers et est situé à Wendji Secli. Le secteur de police contrôlé par ce CIAT comprend Inganda,

Wendji Secli et Bongonde. Le CIAT supervise les sous-commissariats suivants :

- Sous-CIAT Bongonde Drapeau, avec un effectif courant de 2 policiers ;
- Sous-CIAT Inganda, actuellement sans effectifs ;
- Sous-CIAT Maita. Ce sous-CIAT a ouvert ses portes fin 2022 dans une zone très reculée au sud de Wendji Secli sur un îlot du fleuve Congo. Il n'est atteignable que par voie fluviale et se trouve à 32 km à vol d'oiseau du dernier village le plus méridional de la commune atteignable par la route, à savoir Ikengo.

En outre, la ville dispose de plusieurs autres structures de police :

4. Un CIAT provincial et un CIAT urbain ;
5. Une antenne de l'Inspection générale de la Police ;
6. Une école de police (non prévue) ;
7. Un Groupe mobile d'intervention, ou GMI, installé dans la commune voisine ;
8. Une unité de la Police d'investigation criminelle, ou PIC.

A cette structure policière, il faut ajouter les écoparciers qui jouent un rôle important dans la commune de Wangata. Ceux-ci ont été créés en 2015¹¹ avec pour mission d'assurer la protection de la faune, de la flore et des écosystèmes dans les parcs nationaux et réserves naturelles apparentées, notamment par la lutte contre le braconnage et toute autre criminalité sur les espèces sauvages. Le corps est formé de militaires, policiers et d'autres membres de services spécialisés détachés par leur ministère. Ils sont actuellement au nombre de 75 dans la province et sont répartis de la manière suivante :

- 45 à Ngiri
- 15 à Eyala
- 15 à Tumba Ledyma.

11 Décret n° 15/012 du 15 juin 2015 portant création d'un corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées.

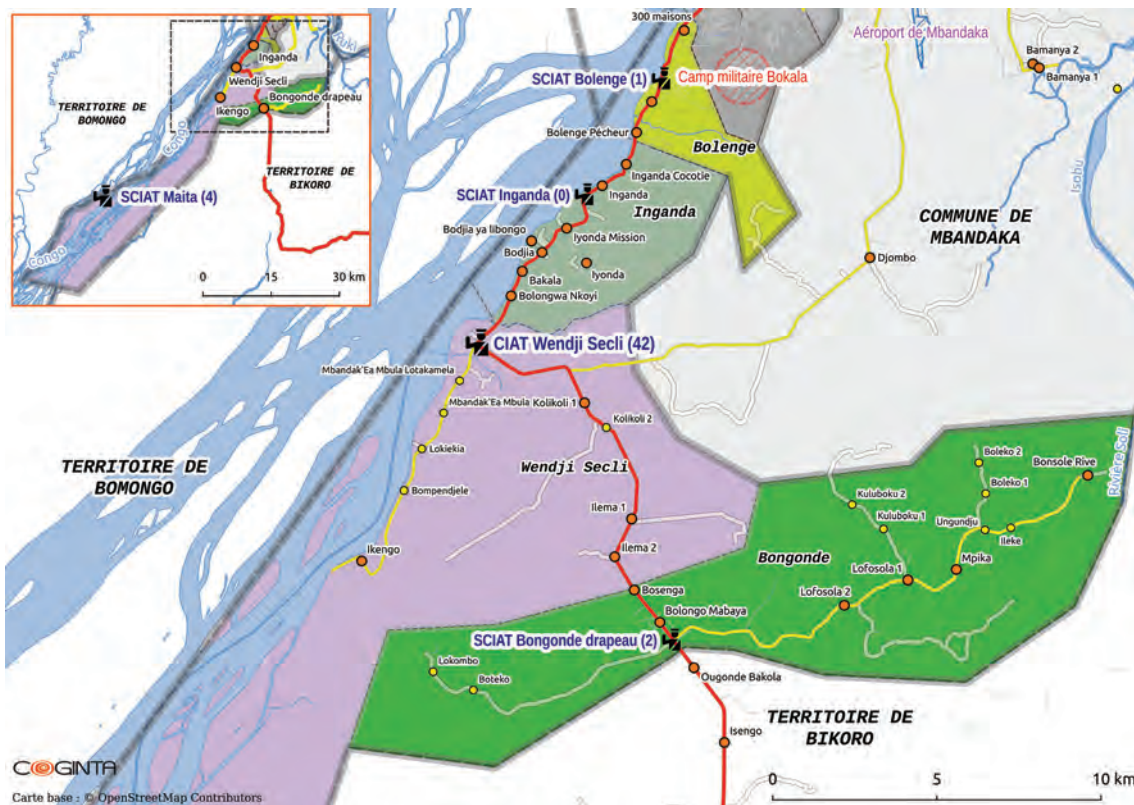
LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

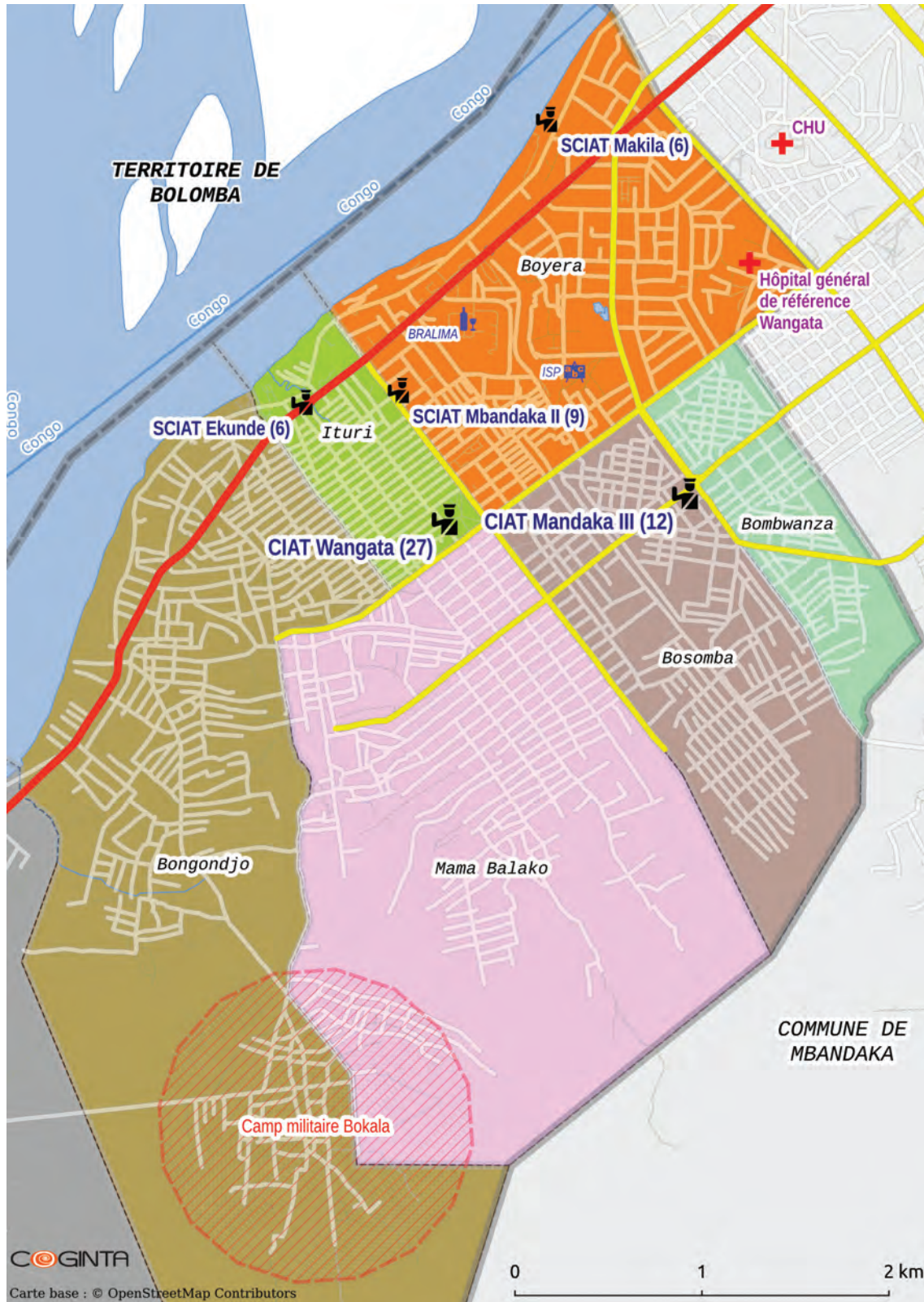


Commissariat provincial de l'Équateur à Mbandaka

CARTE 6 : LE RÉSEAU DE POSTES DE POLICE DANS LA PARTIE RURALE DE WANGATA



CARTE 7 : LE RÉSEAU DE POSTES DE POLICE DANS LA ZONE URBAINE DE WANGATA



CHAPITRE III DÉMOGRAPHIE

POPULATION DES QUARTIERS

Environ 74 % de la population de Wangata résident en zone urbaine. Selon les chiffres du recensement local de fin 2021, avec ses quelque 120 000 habitants, Bongondjo est le quartier le plus peuplé de la commune. Le plus petit, Inganda, totalise 23 000 habitants environ (Tableau 1). Le très long quartier rural de Wendji

Secli comptabilise une population chiffrée à 83 000 habitants environ et occupe une surface utile correspondant à 31,7 % de la commune. Par « utile », on entend la surface atteignable par la route du quartier, excluant le fleuve ou des portions du quartier inaccessibles. Le quartier excentré de Bongonde occupe 45,4 % du territoire de la commune pour une population d'environ 41 000 habitants.

TABLEAU 1 **POPULATION ET SUPERFICIE UTILE DES QUARTIERS DE WANGATA**

Quartier	Population	%	Superficie (utile) en km ²	%
Boyera	107 458	14,8	3,196	1,31
Ituri	93 928	13,0	0,867	0,36
Bombwanza	78 803	10,9	1,113	0,46
Bosomba	69 436	9,6	2,48	1,02
Bongondjo	119 283	16,4	7,884	3,24
Mama Balako	73 707	10,2	5,818	2,39
Bolenge	35 197	4,9	12,533	5,14
Inganda	23 058	3,2	21,907	8,99
Wendji Secli	83 098	11,5	77,303	31,73
Bongonde	41 317	5,7	110,539	45,37
Total	725 285	100 %		

Source : recensement local par les autorités municipales, 2021

DURÉE DE RÉSIDENCE

Wangata est une commune d'immigration interne. A l'échelon communal, environ le tiers de la population (32,1 %) est arrivé dans la commune ces derniers trois ans en raison d'un exode rural qui ne tarit pas et qui est le fait surtout des plus jeunes (Tableau 3). Plus de 40 % des moins de 18 à 25 ans Wangata sont arrivés dans la ville ces derniers trois ans.

L'immigration récente se masse avant tout dans la partie la plus urbanisée de la commune. 37,5 % de la population urbaine y résident depuis moins de quatre ans alors que ce taux est de moitié – 19 % – dans la zone plus rurale de la commune. Bosomba et Mama Balako sont les deux quartiers qui absorbent le plus l'immigration récente. Dans ces deux quartiers, 45 % des résidents sont des nouveaux arrivants (Tableau 4).

TABLEAU 2 DURÉE DE RÉSIDENCE SELON LE GENRE ET LE TYPE DE ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Moins de 6 mois	8.0	7.1	9.3	2.5	7.6
Entre 6 mois et 1 an	9.3	5.2	8.8	2.5	7.3
Entre 1 et 3 ans	19.6	15.0	18.4	13.9	17.3
Plus de 3 ans	63.1	72.7	63.5	81.0	67.9
N	710	707	1065	353	1421
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 3 DURÉE DE RÉSIDENCE DANS LA COMMUNE SELON L'ÂGE

	Entre 18 et 25 %	Entre 26 et 35 %	Entre 36 et 45 %	Entre 46 et 65 %	Plus de 65 %
Moins de 6 mois	10.2	9.1	6.4	5.2	1.9
Entre 6 mois et 1 an	7.2	9.9	7.4	4.4	7.7
Entre 1 et 3 ans	23.4	18.8	15.2	14.1	1.9
Plus de 3 ans	59.3	62.2	70.9	76.2	88.5
N	334	373	296	362	52
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 4 DURÉE DE LA RÉSIDENCE DANS LES QUARTIERS DE WANGATA EN %

	Moins de 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 1 et 3 ans	Plus de 3 ans	N	Total
Boyera	9.9	8.7	15.7	65.7	172	100 %
Ituri	7.7	8.5	19.7	64.1	142	100 %
Bombwanza	11.9	7.7	15.4	65.0	143	100 %
Bosomba	9.9	6.8	28.0	55.3	161	100 %
Bongondjo	6.3	8.5	15.3	69.9	176	100 %
Mama Balako	11.9	13.1	19.6	55.4	168	100 %
Bolenge	3.6	6.3	24.1	66.1	112	100 %
Inganda	5.7	1.9	6.6	85.8	106	100 %
Wendji Secli	1.7	1.7	14.5	82.1	96	100 %
Bongonde	1.7	1.7	8.3	88.4	121	100 %

REVENU

93.6 % des résidents de Mbandaka vivent avec moins de 1 USD par jour.¹² Selon l'auto-estimation des résidents du niveau de revenus de leur ménage, 25.9 % s'estime pauvres monétairement, 17.5 % s'estiment « modestes », 51.2 % estiment que leurs revenus sont « moyens », 5.1 % qu'ils sont « supérieurs » et 0.3 % qu'ils sont « aisés » (Tableau 5).

Selon cet indicateur, la pauvreté monétaire se concentre dans les quartiers ruraux de Wangata. 42.4 % des résidents de ces quartiers s'estiment pauvres contre 20.6 % dans les quartiers urbains. En zone urbaine, la majorité – 55 % – des résidents estiment qu'ils disposent de revenus moyens.

Le quartier de Boyera, dont nous verrons plus loin qu'il est exposé à la criminalité, le taux de « pauvres » est de 14.7 % (Tableau 6). C'est le taux de pauvreté le plus faible de toute la commune. Ce même taux dans le quartier voisin d'Ituri, lui aussi fortement criminogène, est de 23.2 % et donc sensiblement plus élevé que la moyenne urbaine. Dans la zone rurale, le quartier de Bongonde, le plus excentré de la commune, mal desservi par la route et sans accès au fleuve Congo, est aussi le plus pauvre de tous avec 59.5 % des résidents qui se déclarent pauvres dans le sondage.

Un indicateur supplémentaire du niveau de pauvreté monétaire est le taux de possession d'un véhicule. 75.6 % des résidents de Wangata ne possèdent aucun véhicule (Tableau 7). A titre de comparaison, c'est également vrai de 91.6 % des résidents de Tshikapa et de 56.9 % de ceux de Bunia. En termes de possession de véhicule, Mbandaka se situe donc entre les deux.

En zone urbaine, le taux de possession moyen d'un véhicule est de près de 30 %. 25.4 % des résidents disposent d'une moto et 3.8 % d'une voiture. Boyera fait figure de zone résidentielle privilégiée à Wangata avec un taux de possession de véhicules. 5.8 % des résidents de Boyera possèdent une voiture. Le taux de possession de véhicule est de 23.9 % à Ituri, soit nettement en-dessous de la moyenne urbaine de 30 %. Toujours à Ituri, 2.1 % possèdent une voiture contre 3.8 % en moyenne dans l'espace urbain.

Posséder un véhicule est un luxe en zone rurale. 91.3 % des résidents n'en possèdent aucun. Ceux qui en possèdent ont acheté généralement une moto (8.2 %). Seuls 0.6 % des résidents de la zone rurale disposent d'une voiture.

TABLEAU 5 **AUTO-ESTIMATION DES REVENUS DU MÉNAGE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Pauvre	24.6	27.3	20.6	42.4	25.9
Modeste	14.0	21.1	20.1	9.5	17.5
Moyen	53.4	48.9	55.0	39.5	51.2
Supérieur	7.7	2.4	4.1	8.3	5.1
Aisé	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
N	711	678	1051	339	1389
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

12 *Guardian*, du 27 juin 2018, "Mbandaka has fought off Ebola – but can the DRC's equator city recover?" (vu le 22 janvier 2023 : <https://www.theguardian.com/cities/2018/jun/27/mbandaka-in-the-spotlight-fought-off-ebola-but-can-the-drc-equator-city-recover>).

TABLEAU 6 AUTO-ESTIMATION DES REVENUS DU MÉNAGE PAR QUARTIER

	Boyera %	Ituri %	Bobwanza %	Bongondjo %	Bosomba %	Mama Balako %	Bolenge %	Bongonde %	Inganda %	Wendji Secli %
Pauvre	14.7	23.2	19.6	23.7	18.7	23.5	38.7	59.5	33.7	37.3
Modeste	21.8	16.9	22.4	19.1	21.9	19.3	9.4	7.4	11.9	10.0
Moyen	58.8	55.6	52.4	54.3	54.8	52.4	39.6	17.4	45.5	49.1
Supérieur	4.1	4.2	4.9	2.9	4.5	4.2	12.3	15.7	8.9	2.7
Aisé	0.6		0.7			0.6				0.9
N	159	141	167	141	141	170	110	102	116	116
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 7 POSSESSION D'UN VÉHICULE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Aucun véhicule	79.5	71.8	70.4	91.3	75.6
Une voiture	2.7	3.2	3.8	0.6	3.0
Une moto	17.6	24.7	25.4	8.2	21.1
Une moto et une voiture	0.3	0.3	0.4		0.3
N	712	708	1065	355	1420
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

LA QUALITÉ DE VIE ET LA COHÉSION SOCIALE

Nous verrons plus loin que la pauvreté est multi-dimensionnelle à Wangata sachant que les accès à l'eau et à l'électricité sont très problématiques dans la commune. Néanmoins, 73 % des résidents de Wangata estiment qu'il fait bon vivre dans leur quartier. 18.4 % sont mitigés à ce propos tandis que 8.6 % estiment que la qualité de vie n'y est pas bonne. Les résidents de Wangata considèrent également que les relations entre résidents sont plutôt des relations de solidarité. 62.7 % le pensent contre 13.2 % qui jugent qu'elles sont un mélange de solidarité et d'individualisme tandis que 24.1 % jugent que le chacun pour soi domine.

De l'avis des résidents, la qualité de vie est meilleure en zone rurale. 83.7 % des résidents ruraux jugent bonne la qualité de vie dans leur quartier contre 69.4 % des résidents urbains. En zone rurale, 15.8 % estiment que le «chacun pour soi» domine contre 26.8 % en zone urbaine où la cohésion sociale est donc moins forte.

En zone urbaine, la cohésion sociale est plus faible dans le quartier privilégié de Boyera ainsi qu'à Ituri et Bosomba. 33.9 % des résidents de Boyera jugent que le chacun pour soi domine dans leur quartier. C'est également vrai de 29.5 % des résidents de Bosomba et de 27 % des résidents d'Ituri.

Ce sont également les quartiers les moins positifs sur la qualité de vie. 65.1 % des résidents de Boyera, 63.4 % des résidents d'Ituri et 66.9 % des résidents de Bosomba jugent bonne la qualité de vie chez eux contre 73 % en moyenne dans la commune. Les quartiers les mieux notés pour la qualité de vie sont les quartiers ruraux de Bongonde (90.9 % d'avis positifs), d'Inganda (84.9 %) et de Bolenge (84.8 %). Nous verrons un peu plus loin que, du moins pour Boyera et Ituri, il s'agit aussi des quartiers les plus criminogènes de Wangata et que, contrairement à d'autres quartiers urbains où la solidarité entre voisins est plus forte, ces quartiers démontrent moins de résilience face à la criminalité que les autres.

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

En zone rurale, près du quart des résidents actifs interrogés travaillent dans le secteur primaire comme agriculteurs ou pêcheurs (30.6 %), 25 % déclarent être des journaliers, 14.6 % des fonctionnaires et 13.1 % des vendeuses indépendantes (Tableau 8).

En zone urbaine, 24.8 % des résidents interrogés ont un emploi dans le secteur public, 17.2 % sont artisans ou commerçants, 17.3 % sont des vendeuses indépendantes, 14.6 % des journaliers, et 8 % exercent une profession libérale.

TABLEAU 8 **CATÉGORIE PROFESSIONNELLE DES RÉSIDENTS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Profession libérale (médecin, avocat, etc.)	6.1	7.4	8.1	2.6	6.8
Artisan, commerçant	20.0	12.0	17.2	5.6	14.3
Agriculteur, éleveur, pêcheur	9.1	11.7	3.7	30.6	10.5
Fonctionnaire d'État	14.1	28.6	24.8	14.6	22.1
Employé dans le secteur privé (commerce, entreprise, ONG)	3.2	11.3	9.0	3.7	7.7
Vendeuse indépendante	33.3	-	17.3	13.1	16.3
Débrouillard, journalier	13.3	20.4	14.6	25.0	17.2
Conducteur de taxi moto	0.2	4.5	2.8	1.9	2.6
Autre	0.8	4.1	2.4	3.0	2.6
N	745	583	786	268	1058
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

VENDEUSES INDÉPENDANTES

Les vendeuses indépendantes sont particulièrement exposées à la criminalité ainsi qu'aux tracasseries policières dans la zone la plus urbanisée de Wangata. Nous verrons au cours des analyses qu'elles forment une catégorie vulnérable avec des besoins particuliers. Aussi, un bref profil de cette communauté s'impose ici. Sous l'appellation « vendeuses indépendantes », il s'agit d'entendre avant tout les femmes qui exercent une activité dans la vente de produits sur les marchés formels ou informels de Wangata.

Dans l'Equateur, la commercialisation du poisson, par exemple, est essentiellement une activité féminine.¹³ Ces commerçantes sont appelées « mamans manœuvres » ou « mamans revendeuses », « mamans acheteuses », etc. dans la ville. Elles représentent 17.3 % des personnes actives dans l'espace urbain de Wangata et 13.1 % de celles de l'espace rural. Dans l'espace urbain de Wangata, elles s'avèrent sensiblement plus pauvres que les autres femmes. 40.7 % se déclarent pauvres contre 35.1 % des autres femmes. Ce n'est pas le cas dans la zone rurale. Leur niveau d'éducation est généralement plus bas que la moyenne.

13 Bastien Bandi, Guy Bungubetshi, Ann Gordon et Aaron Russell, *Etude de la chaîne de commercialisation du poisson*, WorldFish Center, 2009.

PARTIE II LA SÉCURITÉ EN CHIFFRES



PARTIE II

CHAPITRE IV LA SÉCURITÉ

ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS

Fin 2009 et début des années 2010, la région a été secouée par une rébellion dont le déclencheur immédiat fut une dispute entre Boba et Lobala sur des droits de pêche sur un étang à Dongo dans le territoire de Kungu. Depuis le démembrement de l'ancienne grande province de l'Équateur, ce territoire se situe aujourd'hui dans la province du Sud-Ubangi au nord de l'actuel Équateur. Les frustrations et récriminations de la communauté Boba dues à leur marginalisation économique et politique croissante par les Lobala ont constitué l'arrière-fond de ce conflit qui prit une tournure violente et provoqua le déplacement interne de quelque 100 000 personnes.¹⁴ Le clan Enyele prit les armes en 2009 et leur milice, commandée par un ex-officier des FARDC, s'en prit aux symboles de l'État et notamment à la police dont 45 membres furent tués en 2009.

Au printemps 2010, la milice Enyele occupa brièvement la ville de Mbandaka avant que celle-ci ne soit reprise par les forces gouvernementales. Les leaders du mouvement furent arrêtés et jugés. Malgré les efforts de paix, les tensions sont restées vives dans le secteur de Dongo et notamment après le retour de habitants qui s'étaient réfugiés au Congo voisin et en République centrafricaine et dont les parcelles avaient été vendues en leur absence par les autorités¹⁵. Des rumeurs de nouvelles attaques de la rébellion Enyele ont encore circulé en 2011 créant des mouvements de panique dans la ville.¹⁶ Sur le front des violences armées, le calme est revenu dans la province qui n'est encore secouée que par quelques violences sporadiques. La mission de la MONUSCO installée à Mbandaka a fermé en 2015. Ces derniers trois ans, 5 attaques contre des civils par des groupes non identifiés ont été recensées par le projet ACLED¹⁷.

TABLEAU 9 LES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS DANS LA PROVINCE DE L'ÉQUATEUR

Territoires	N	%
Mbandaka	23	74.2
Bolomba	3	9.7
Bomongo	2	6.5
Ingende	1	3.2
Bansakusu	1	3.2
Bikoro	1	3.2
Total	31	100 %

Source : données ACLED 17.10.2019-16.10.2022

14 Cf. DRC rapport de l'immigration canadienne disponible sur <https://www.refworld.org/docid/4db7c73b2.html>. (accédé le 12 décembre 2022).

15 Cf. Radio Okapi, 30 mars 2014, voir <https://www.radiookapi.net/actualite/2014/03/30/equateur-le-gouvernement-provincial-appele-regler-le-conflit-foncier-entre-communautés-dongo>.

16 Voir par exemple un article du 6 mai 2011 <https://constricts.rssing.com/chan-1126049/article482.html?zx=814>.

17 Le projet ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project) répertorie à partir de différentes sources les « événements conflictuels » dans les pays sous une forme désagrégée permettant entre autres leur géolocalisation (<https://acleddata.com/>).

TABLEAU 10 **LES ÉVÉNEMENTS CONFLICTUELS DANS LA VILLE DE MBANDAKA**

Mbandaka		
	N	%
Manifestation violente	6	26.1
Manifestation avec intervention policière	5	21.7
Manifestation pacifique	4	17.4
Violence communautaire	4	17.4
Attaque	3	13.0
Violence excessive contre manifestants	1	4.3
Total	23	100 %

Source : données ACLED 17.10.2019-16.10.2022

La plupart des événements conflictuels récents dans la province se sont déroulés à Mbandaka (74.2 %) sous forme de manifestations dont une bonne partie a été émaillée de violences. 26.1 % des manifestations répertoriées ces derniers trois ans ont été émaillées d'incidents violents. Dans 21,7 % des cas la police est intervenue pour disperser la manifestation et dans un cas, un policier a tué un manifestant et son tir a touché le lieutenant qui commandait l'opération occasionnant également son décès. Les acteurs principaux des mouvements sociaux à Mbandaka sont les chauffeurs de taxi, les étudiants, les personnels de santé, le corps enseignant, les juges ainsi que des partis politiques ou groupements politiques comme l'UDPS. Le thème de l'insécurité galopante étant, comme nous le verrons plus loin, central dans l'opinion publique à Mbandaka, il a fait l'objet de manifestations en mars 2021 exigeant le départ du commissaire provincial de la PNC¹⁸. L'arrestation de Kuluna en avril 2021 a mis en lumière la complicité de ce dernier qui aurait, selon les accusations portées à son encontre, doté ces Kuluna en armes et munitions.¹⁹ Nous reviendrons sur ces événements dans le chapitre XI. La vie politique dans la ville est agitée de manière récurrente par des conflits entre l'exécutif provincial et son assemblée.

Le dernier en date a conduit à la destitution du gouverneur puis sa réinstallation après que le processus de destitution fut jugé non constitutionnel.²⁰

LA CRIMINALITÉ

Wangata est confronté à un problème de criminalité dont le niveau peut néanmoins être considéré de modéré à l'échelon congolais si l'on excepte la problématique des violences sexuelles qui, elle, enregistre des taux records (cf. Encadré 1).

ENCADRÉ 1 TAUX DE CRIMINALITÉ COMPARÉS SUR 3 ANS (EN %)

	Wangata	Bunia	Tshikapa
Cambriolage	28.4	33.7	47.5
Agression	11.7	7.6	13.7
Agression sexuelle	5.5	0.5	4.3

18 *Radio Okapi* du 23 mars 2021, « Exacerbée par l'insécurité à Mbandaka, la société civile exige le départ du commissaire provincial de la police » (vu le 19 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/2021/03/23/actualite/securite/exacerbee-par-linsecurite-mbandaka-la-societe-civile-exige-le-depart>.)

19 Cf. *Actu.CD* du 11 avril 2011, « Équateur: Des « kuluna » avec en tête des gardes rapprochés du Commissaire provincial de la PNC arrêtés à Mbandaka. »

20 *Actualite.cd* du 6 juillet 2021, « Équateur: le gouverneur Bobo Boloko destitué » (vu le 19 janvier 2021 : <https://actualite.cd/2021/07/06/equateur-le-gouverneur-bobo-boloko-destitue>).

28.4 % des résidents ont fait l'expérience d'un cambriolage sur trois ans dans la commune et 11.7 % ont été victimes d'agression sur la même période (Tableau 11). Wangata connaît moins de cambriolages que Bunia (33.7 %) et Tshikapa (47.5 %) mais légèrement plus d'agressions que Bunia (7.6 %). Le niveau des violences sexuelles est en revanche très élevé dans la commune atteignant le chiffre record de 5.5 % victimes sur trois ans. A titre de comparaison, ce taux est de 0.5 % à Bunia et de 4.3 % à Tshikapa.

Si l'on restreint l'analyse à la zone urbaine de la commune, la situation est plus alarmante. Cette fois, les taux de criminalité se situent dans le haut de la fourchette observée au Congo : 32.1 % des résidents urbains ont subi un cambriolage, 15.3 %

une agression et 7.1 % une agression sexuelle. En zone rurale, les taux sont bas. Sur trois ans, on y décompte 17.2 % de cambriolages, 1.1 % d'agressions et 0.8 % d'agressions sexuelles. 9.6 % des résidents disent avoir connaissance d'une agression sexuelle dans le voisinage en zone urbaine contre 6.2 % en zone rurale. A Wangata, la criminalité est donc avant tout un phénomène urbain.

Les femmes de la commune sont plus souvent prises pour cibles de la criminalité. 30.8 % des femmes contre 25.9 % des hommes déclarent avoir été victimes d'un cambriolage ces derniers trois ans. 12.9 % des femmes contre 10.6 % des hommes ont été victimes d'une agression. 6.8 % des femmes contre 4.2 % des hommes déclarent avoir subi des violences sexuelles.

TABLEAU 11 **TAUX DE CAMBRIOLAGE, D'AGRESSION ET D'AGRESSION SEXUELLE SUR TROIS ANS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Cambriolage	30.8	25.9	32.1	17.2	28.4
Aggression (hors agression sexuelle)	12.9	10.6	15.3	1.1	11.7
Aggression sexuelle	6.8	4.2	7.1	0.8	5.5
Connaissance d'agression sexuelle dans le voisinage	9.5	8.0	9.6	6.2	8.8

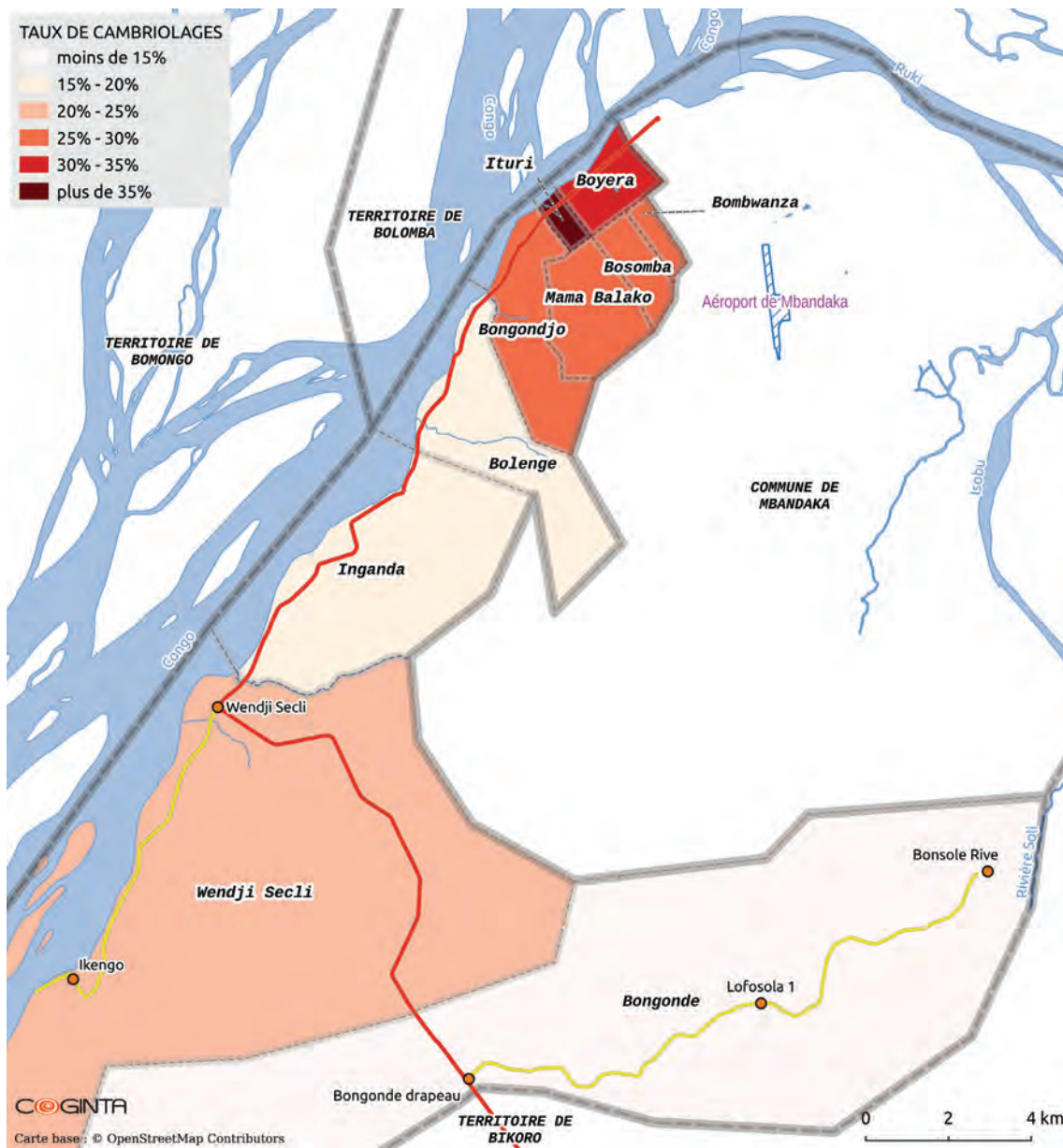
Au sein de la zone urbaine, deux quartiers sont plus touchés par la délinquance que les autres (Tableau 12). Il s'agit des quartiers centraux de Boyera et d'Ituri. 41.1 % des résidents d'Ituri ont subi un cambriolage sur trois ans, 27 % ont été victimes d'agression et 13.2 % ont subi une agression sexuelle. A Boyera, ces taux sont respectivement de 34.9 % pour les cambriolages, 14 % pour les agressions et 7.4 % pour les agressions sexuelles. La prévalence des agressions sexuelles est très élevée dans le quartier d'Ituri : 13.2 % contre 5.5 % en moyenne dans la commune. 18.6 % des femmes du quartier d'Ituri déclarent avoir subi une agression sexuelle sur trois ans. 35.3 % de toutes les agressions ayant eu lieu dans la commune se sont déroulées dans le quartier d'Ituri et 16.9 % dans celui de Boyera.

A eux deux, Ituri et Boyera concentrent plus de 50 % de toutes les agressions survenues dans la commune ces derniers trois ans et 30 % des femmes victimes de violences sexuelles y résident également. Ailleurs, la criminalité est dans l'ensemble un peu plus faible même si tous les quartiers de la zone urbaine présentent des taux relativement élevés pour tous les types de criminalité étudiés.

TABLEAU 12 TAUX DE PRÉVALENCE DES CAMBRIOLAGES ET DES AGRESSIONS DANS LES QUARTIERS SUR TROIS ANS

	Cambriolage		Agression	Agression sexuelle	Connaissance d'une agression sexuelle dans le voisinage
	Lieu du cambriolage	Résidence de la victime d'agression	Quartier de l'agression	Résidence de la victime d'agression sexuelle (taux pour les femmes entre parenthèses)	Quartier de résidence
	Taux	Taux	%	Taux	Taux
Boyera	34.9	14.0	16.9	7.4 (11.0)	5.3
Ituri	41.1	27.0	35.3	13.2 (18.6)	13.6
Bombwanza	26.8	14.1	6.0	7.9 (7.0)	9.2
Bosomba	29.4	13.9	18.3	8.2 (9.0)	13.4
Bongondjo	28.4	9.7	6.6	1.1 (2.3)	6.9
Mama Balako	30.0	12.9	12.9	6.5 (5.0)	12.0
Bolenge	17.0	5.4	2.8	1.8 (1.8)	6.3
Inganda	17.0	-	0.8	-	5.7
Wendji Secli	21.4	-	-	-	5.9
Bongonde	9.9	0.8	0.4	2.5 (1.7)	6.7
N			161		
Total			100 %		

CARTE 8 : LES CAMBRIOLAGES SUR TROIS ANS DANS LA COMMUNE DE WANGATA



LE PROFIL DES VICTIMES

Une analyse plus approfondie des chiffres permet de dégager un profil type des victimes de criminalité à Wangata. Il s'agit de femmes, âgées de moins de 45 ans, exerçant comme vendeuses indépendantes sur des marchés dans l'espace urbain de Wangata, et résidant à Ituri et Boyera. 38.6% des vendeuses indépendantes ont subi un cambriolage, 17.8% une agression et 10.8% une agression sexuelle. C'est pratiquement 10 points de plus que les autres femmes pour les cambriolages, plus de 6 points de plus pour les

agressions et pratiquement le double des autres femmes pour les agressions sexuelles. Les vendeuses indépendantes résidant à Ituri et Boyera sont les plus exposées à la criminalité. Les vendeuses indépendantes d'Ituri sont 43.5% à avoir subi une agression ces derniers trois ans, 60.9% ont été cambriolées, 30.4% ont subi une agression sexuelle. Les chiffres correspondants pour Boyera sont 19.2% pour les agressions, 53.8% pour les cambriolages et 7.7% pour les agressions sexuelles.

LA PÉRIODE DE LA CRIMINALITÉ

La criminalité a lieu principalement après la tombée de la nuit (Tableau 13). Les trois quarts des cambriolages se déroulent entre 22h et 6h du

matin. 24.6% des agressions ont eu lieu entre 18h et 22h et 50.7% entre 22h et 6h du matin. 26.7% des agressions sexuelles ont eu lieu le soir entre 18h et 22h. 38.3% ont eu lieu dans la nuit entre 22h et 6h du matin.

TABLEAU 13 PÉRIODE D'OCCURENCE DES AGRESSIONS ET DES CAMBRIOLAGES

	Cambriolages %	Agressions %	Agressions sexuelles %
Entre 22h et 6h	72.0	50.7	38.3
Entre 6h et 12h	6.5	10.8	10.2
Entre 12h et 18h	13.6	13.9	24.9
Entre 18h et 22h	7.8	24.6	26.7
N	398	169	75
Total	100 %	100 %	100 %

LES AGRESSIONS SEXUELLES

Le niveau moyen des agressions sexuelles à Mbandaka est estimé à 5.5% sur 3 ans. Ce chiffre est cependant très probablement sous-estimé du fait même de la méthodologie de sondage sachant que les victimes ne se confient pas nécessairement à un enquêteur pour des raisons qui peuvent être dues à la honte ressentie par les victimes ou aux codes culturels qui ostracisent les victimes qui préfèrent en conséquence se taire. La présence d'autres personnes durant l'entretien qui écoutent, notamment des enfants, peut également amener la victime à ne pas dé-

voiler une agression sexuelle au sondeur. Dans le sondage, les enquêteurs devaient indiquer la présence ou non d'autres personnes lors de l'entretien. En contrôlant les taux d'agressions sexuelles par la présence ou non de personnes tierces durant l'entretien, on observe un effet significatif de cette présence. Lorsque d'autres écoutaient l'entretien, le taux de violences sexuelles à l'échelon de la commune enregistré par le sondage est de 4.8% ; il grimpe à 6.2% lorsque la victime est seule avec l'enquêteur. Rappelons que seules les femmes ont enquêté sur les femmes dans le sondage alors que les répondants hommes étaient interrogés par des enquêteurs du même sexe.

TABLEAU 14 TAUX DE VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES EN FONCTION DE LA PRÉSENCE OU NON DE TIERCES PERSONNES ÉCOUTANT L'ENTRETIEN

	Personne seule %	D'autres personnes écoutent l'entretien %
Non	93.8	95.2
Oui	6.2	4.8
N	747	645
Total	100 %	100 %

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

Dans 81.5 % des cas d'agression sexuelle contre des hommes, les auteurs ne sont pas connus de la victime et dans 7.4 % il s'agit de personnes portant un uniforme. Pour les femmes, la plupart des agressions sexuelles sont dues à des auteurs

qui sont de la famille (6.7 %), des amis (15.6 %) ou encore des connaissances (37.8 %). Dans 11.1 %, la victime a reconnu des agresseurs en uniforme et dans 28.9 % des cas les personnes étaient inconnues de la victime.

TABLEAU 15 TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE TYPE D'AUTEUR ET LE GENRE

	Femme %	Homme %
Membre de la famille	6.7	-
Ami proche	15.6	7.4
Une connaissance	37.8	3.7
Personne en tenue	11.1	7.4
Personne inconnue	28.9	81.5
N	45	27
Total	100 %	100 %

74.1 % des agressions sexuelles sur des hommes sont le fait de bandes tandis que cette proportion est de 52.2 % pour les femmes.

TABLEAU 16 TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES SELON LE MODUS OPERANDI ET LE GENRE

	Femme %	Homme %
Personne seule	47.8	25.9
En bande	52.2	74.1
N	46	27
Total	100 %	100 %

LES INCIVILITÉS

Le sondage couvre la problématique des incivilités ou petits désordres troublant l'ordre public en interrogeant les résidents sur la présence de plusieurs types d'incivilités dans leur quartier et la fréquence du constat qu'ils font pour chaque type. La consommation abusive d'alcool est l'incivilité la plus courante à Wangata. 63.7 % des résidents en font le constat à l'échelon de leur quartier. Elle est suivie par les rixes dans la

rue (55.3 %), puis la consommation et vente de drogue dans la rue (54.8 %) et enfin la présence de bandes de jeunes agressives (52.6 %) et les tapages nocturnes (45.6 %). La consommation abusive d'alcool est constatée « fréquemment » par 21.5 % des résidents de la commune. Pour 15.9 % des résidents, la consommation de drogue est également « fréquente » et pour 14.7 % d'entre eux les bandes de jeunes agressives le sont aussi.

TABLEAU 17 LA PRÉSENCE DES INCIVILITÉS À WANGATA

	Présent dans le quartier %	Fréquent dans le quartier %
Tapages nocturnes	45.6	11.6
Bandes de jeunes agressives	52.6	14.7
Vente et consommation de drogue	54.8	15.9
Consommation abusive d'alcool	63.7	21.5
Rixes	55.3	9.3

Comme pour la criminalité, les incivilités sont un phénomène essentiellement urbain et se concentrent, et se cumulent, en ville de Mbandaka plutôt que dans ses faubourgs et sa portion rurale. C'est ce que les chiffres présentés dans le Tableau 18 montrent. L'incivilité la plus courante des quartiers urbains est la consommation de drogues. 26.7% des résidents urbains contre 7.1% des résidents ruraux disent en constater *fréquemment* dans leur quartier. En zone urbaine, 24.9% de résidents constatent fréquemment de la consommation abusive d'alcool dans leur quartier contre 7.9% en zone rurale. Il en va de même pour les bandes de jeunes agressives. 20.6% en voient fréquemment dans l'espace urbain de la ville contre 3.4% dans sa portion rurale.

Les incivilités tendent à se concentrer dans plusieurs quartiers (Tableau 19). Comme pour la criminalité, Ituri est le quartier le plus touché par l'ensemble des incivilités. 35.5% des résidents de ce quartier constatent fréquemment des bandes de jeunes agressives, 38.4% de la drogue et 37.8% de la consommation excessive d'alcool. Ailleurs, les taux sont souvent nettement plus modestes. Néanmoins, Mama Balako et Bombwanza connaissent des taux plus élevés qu'ailleurs en matière d'alcool et de drogue.

La drogue est surtout présente à Ituri (38.4%), Bombwanza (35%) et Mama Balako (29.9%).

TABLEAU 18 LA PRÉSENCE «FRÉQUENTE» DES INCIVILITÉS SELON LE TYPE DE ZONE

	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %
Tapages nocturnes	12.6	3.4
Bandes de jeunes agressives	20.6	3.4
Vente et consommation de drogue	26.7	7.1
Consommation abusive d'alcool	24.9	7.9
Bagarres	15.9	6.7

TABLEAU 19 LA PRÉVALENCE DES INCIVILITÉS «FRÉQUENTES» SELON LES QUARTIERS

	Groupe de jeunes agressifs	Vente et consommation drogues	Consommation excessive d'alcool dans les maquis
Boyera	18.9	23.9	21.7
Ituri	35.5	38.4	37.8
Bombwanza	22.9	35.0	33.1
Bosomba	19.4	23.8	20.1
Bongondjo	8.6	13.8	13.6
Mama Balako	21.6	29.9	26.7
Bolenge	6.3	14.7	16.2
Inganda	4.8	5.7	8.5
Wendji Secli	1.7	5.1	6.8
Bongonde	3.3	5.0	3.3

Interrogés sur l'impact de ces incivilités en termes de «dérangement», il s'avère qu'elles importunent plus en zone urbaine qu'en zone rurale (Tableau 20). Les groupes de jeunes agressifs dé-

rangent le plus dans les quartier d'Ituri (6.72 sur 10) et de Boyera (6.65). La drogue et la consommation d'alcool dérangent surtout à Ituri, Boyera et Bombwanza.

TABLEAU 20 LE DEGRÉ DE DÉRANGEMENT PAR INCIVILITÉ SUR UNE ÉCHELLE DE 1 À 10 PAR QUARTIER (10=ME DÉRANGE BEAUCOUP)

	Groupe de jeunes agressifs	Vente et consommation drogues	Consommation excessive d'alcool dans les maquis
Boyera	6.65	6.68	6.65
Ituri	6.72	6.65	6.72
Bombwanza	6.11	6.69	6.80
Bosomba	6.55	6.07	6.55
Bongondjo	4.66	5.30	5.27
Mama Balako	6.35	6.08	6.35
Bolenge	3.98	3.91	3.98
Inganda	3.78	3.90	3.78
Wendji Secli	4.54	4.55	4.54
Bongonde	4.30	4.08	4.30

En résumé, la criminalité et les incivilités ont tendance à se concentrer dans la partie urbaine de la commune de Wangata et toucher en priorité quelques quartiers du centre-ville. Le quartier d'Ituri est le plus problématique de tous. Non seulement les taux de cambriolages, d'agressions et d'agression sexuelles y sont les plus élevés de la commune, mais c'est également un foyer d'incivilités. Les bandes de jeunes agressives et la consommation d'alcool et de drogues y sont omniprésentes. Le phénomène des bandes délinquantes et des gangs appelés en RDC « Kuluna » sera analysé plus en détail au chapitre XI de ce DLS. Le cumul de délinquance et d'incivilités en-

traîne forcément des répercussions négatives sur la qualité de vie : Ituri s'avère le quartier où la thématique de l'insécurité est la plus centrale pour les résidents, comme nous allons le voir dans la prochaine section, et où le niveau de la qualité de vie est le moins élevé de toute la commune. C'est également l'un des trois quartiers les plus fragiles du point de vue de la cohésion sociale. Bosomba et Boyera sont deux autres quartiers du centre de Wangata à faible cohésion sociale et fortement impactés par les incivilités. En revanche, la zone rurale de la commune reste à l'écart de ces phénomènes. Elle est très largement épargnée à la fois par les incivilités et la criminalité.

CHAPITRE V PERCEPTION DE LA SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ DANS L'ORDRE DES PRÉOCCUPATIONS DES RÉSIDENTS

LA PROBLÉMATIQUE SÉCURITAIRE

Quelle est la place accordée à la criminalité et l'insécurité dans l'ordre des priorités des résidents de Mbandaka ? A l'échelon communal, la problématique de l'accès à l'électricité figure assez largement en tête des préoccupations des résidents (24.7 %). La criminalité arrive en deuxième position (20.7 %) (Tableau 21). Le mauvais état des routes est la troisième préoccupation majeure des résidents (14.2 %). Cela vaut pour l'ensemble de la commune de Wangata sans distinction de zones.

Désagrégé à l'échelon des zones, l'ordre des préoccupations principales varie passablement. En zone urbaine, l'électricité (26.1 %) et la criminalité (24.8 %) apparaissent comme les deux plus grandes préoccupations des résidents. En zone rurale, la criminalité est un sujet plus marginal qui n'arrive qu'à la cinquième place : seuls 8.7 % de

résidents ruraux la placent en tête de leurs préoccupations. Pour les habitants des zones rurales, l'accès à l'électricité (20.3 %), l'accès au travail et le chômage (20.6 %), le mauvais état des routes (18.3 %) et l'accès à l'eau potable (12.4 %) sont des préoccupations quotidiennes qui priment sur la problématique de la sécurité. Ce n'est que dans la zone urbaine que la sécurité remonte à la deuxième place dans l'ordre des préoccupations des résidents.

Les priorités varient également sensiblement selon le genre. Les hommes, par exemple, sont plus préoccupés par l'accès au travail (19.3 %) que les femmes (8.3 %). Ces dernières sont plus préoccupées par l'accès à l'eau potable dont elles ont la charge : 14.7 % des femmes placent l'accès à l'eau en tête de leurs préoccupations contre 7.3 % des hommes. S'agissant de la criminalité et de l'insécurité, un peu plus d'hommes (23.1 %) que de femmes (18.3 %) placent cette problématique en tête de leurs préoccupations. Pour les deux sexes cependant, la criminalité et l'insécurité sont un problème central qui arrive en deuxième position dans leurs préoccupations après la problématique de l'accès à l'électricité.

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

Dans deux quartiers de Wangata, la problématique sécuritaire prime nettement sur toutes les autres (Tableau 22). A Boyera et Ituri, en effet, pour respectivement 33.3% et 37.3% des résidents la criminalité et l'insécurité sont la préoccupation centrale. C'est deux fois plus que la moyenne dans la commune. Cette problématique est également très centrale à Bobwanza (24.6%) et Mama Balako (21.4%) qui sont également parmi les quartiers les plus touchés par les incivilités et la criminalité.

Toujours dans l'espace urbain, la criminalité et la sécurité sont une thématique plus centrale que la moyenne pour les vendeuses indépendantes et les étudiants. 32.7% des étudiants placent l'insécurité en tête de leurs préoccupations quotidiennes contre 23.9% pour les autres. 28.5% des vendeuses indépendantes font de même contre 20.1% des autres femmes.

TABLEAU 21 **LES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne com- munale %
Chômage	8.3	19.3	11.6	20.6	13.8
L'insalubrité	4.1	5.5	5.6	2.3	4.8
L'accès à l'éducation	2.1	1.0	1.2	2.5	1.6
Le mauvais état des routes	15.8	12.7	12.9	18.3	14.2
La circulation routière	2.0	0.8	1.4	1.7	1.4
L'insécurité et la criminalité	18.3	23.1	24.8	8.7	20.7
L'accès à l'électricité	25.8	23.6	26.1	20.3	24.7
L'accès à l'eau	14.7	7.3	10.6	12.4	11.0
L'accès à la santé	2.3	1.4	1.1	3.7	1.8
Les conflits communautaires	3.5	1.1	1.3	5.4	2.3
Autre	1.4	3.0	1.8	3.4	2.2
Pas de problème	1.7	1.1	1.5	0.8	1.4
N	709	709	1060	355	1418
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

TABLEAU 22 LES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES DANS LES QUARTIERS

	Boyera %	Ituri %	Bobwanza %	Bosomba %	Bongondjo %	Mama Balako	Bolenge %	Inganda %	Wendji Secli %	Bongonde %
Chômage	13.5	8.5	12.7	11.9	10.2	13.7	14.3	23.6	26.3	13.2
L'insalubrité	4.7	7.0	7.0	8.8	4.0	3.0	4.5	0.9	1.7	2.5
L'accès à l'éducation	1.8	-	1.4	2.5	0.6	1.8	2.7	2.8	0.8	5.8
Le mauvais état des routes	7.0	7.7	6.3	16.4	21.6	18.5	19.6	4.7	9.3	42.1
La circulation routière	2.9	1.4	0.7	0.6	0.6	1.8	0.9	-	2.5	1.7
L'insécurité et la criminalité	33.3	37.3	24.6	15.1	14.8	21.4	7.1	4.7	14.4	0.8
L'accès à l'électricité	24.6	26.1	25.4	22.6	33.5	20.8	26.8	25.5	22.0	8.3
L'accès à l'eau	8.8	6.3	11.3	14.5	11.4	13.1	15.2	21.7	13.6	2.5
L'accès à la santé	1.8		1.4	1.9	0.6	1.8	3.6	4.7	0.8	9.1
Les conflits communautaires	0.6	2.1	2.8	-	1.1	1.2	1.8	1.9	7.6	5.8
Autre	-	2.1	1.4	4.4	1.7	1.8	0.9	9.4	0.8	6.6
Pas de problème	1.2	1.4	4.9	1.3	-	1.2	2.7	-	26.3	1.7
N	171	142	142	159	176	168	112	106	118	121
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

L'accès à l'électricité est la préoccupation première des résidents de Wangata, que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale. La Société nationale d'électricité (SNEL) n'est pas en mesure de satisfaire les besoins croissants de la ville en énergie électrique à partir de sa centrale thermique de telle sorte que le taux de desserte est de l'ordre de 10 % seulement et le petit réseau d'éclairage public d'environ 4 km s'avère délabré. La majeure partie de la population recourt à l'utilisation de lampes-tempête et de groupes électrogènes.²¹

L'ÉTAT DES ROUTES

Le mauvais état des routes est mentionné comme problème principal avant tout dans les quartiers ruraux et les faubourgs de la ville. 42.1 % des résidents du quartier excentré et rural de Bongonde le mentionnent comme problème central. Mais c'est également le cas à Bongondjo (21.6 %), Mama Balako (18.5 %), Bolenge (19.6 %) ou encore Wendji Secli (18.5 %).

De fait, la seule route en bon état est une portion de la RN8 sur l'avenue Bonsomi. Les voies secondaires et les liaisons interquartiers ne sont pour la plupart pas aménagées et sont impraticables durant la saison des pluies. La route qui connecte Bongonde Drapeau à Bonsole Rive a été améliorée et s'avère aujourd'hui praticable. Il en va de même de la route menant de Wendji Secli à Ikengo. En revanche, la route entre Wendji Secli et Djombo est impraticable pendant la saison des pluies, et cette route est impraticable ou presque impraticable à partir de Djombo en direction du nord. Ces routes sont dans la commune de Mbandaka.

ACCÈS À L'EAU POTABLE

L'accès à l'eau potable est un problème dans la ville sachant que seulement 5 % de la population urbaine a un accès au réseau de la REGIDESO dont le réseau n'a plus été rénové depuis les années 1950-1960. Les résidents s'approvisionnent en eau potable dans les sources aménagées ou non, certains foyers s'alimentant à partir de bornes fontaines aménagées par des ONG et



Avenue Itipo à Ituri



Enfants transportant l'eau potable à Bombwanza

d'autres en creusant des puits individuels.²² Le problème de l'accès à l'eau est le plus saillant à Inganda : 21.7 % des résidents du quartier – et même 25 % des femmes – considèrent que c'est le problème principal de leur quotidien. En moyenne dans la commune, ce problème affecte en priorité les femmes (14.7 % contre 7.3 % des hommes) dans la mesure où ce sont elles, avec les enfants, qui sont chargées de collecter l'eau.

LE CHÔMAGE

L'accès au travail et le chômage sont un problème dans tous les quartiers : 13.9 % mentionnent cette problématique comme étant prioritaire dans la commune. Cet accès est le plus problématique dans la zone rurale (20.6 % contre 11.6 % en zone urbaine) ainsi que pour les hommes (19.3 % contre 8.3 % des femmes). Il est le plus souvent mentionné comme prioritaire à Inganda (23.6 %).

GESTION DES DÉCHETS ET ASSAINISSEMENT

Une enquête auprès de 300 ménages sur la gestion des déchets dans trois quartiers de la commune de Mbandaka – Air Congo, Mambenga et Ibanga – montre qu'environ 2 à 3 % des ménages disposent de poubelles.²³ 92.8 % des ménages enfouissent leurs ordures. 96 % des ménages font de même dans la commune de Wangata. Du fait de l'absence d'un système de collecte, les décharges sont sauvages et incontrôlées.

L'absence d'un système de collecte organisée et de décharge publique a engendré la présence de plusieurs dépotoirs sauvages situés principalement sur des voies de circulation qui se sont transformés en décharges permanentes. L'évacuation de la plupart des déchets solides



Insalubrité au marché Ekunde

22 Cf. p.14, Banque Mondiale, *Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de réhabilitation de l'avenue Itela de la ville de Mbandaka dans la province de l'Equateur en République démocratique du Congo*, Rapport final. Novembre 2017.

23 Matthieu Sekalo Mandele, Dieudonné Musibono, Camille Ipey Nsimanda, Gracien Ekoko, Patience Ngelinkoto Mpia, and Ghislain Bingemba Mundongo, « Gestion des ordures ménagères dans la ville de Mbandaka, province de l'Equateur, République Démocratique du Congo (RDC) », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 33 No. 4 Sep. 2021, pp. 762-767.

de la ville est assurée par le ruissellement des eaux de pluie. Le réseau hydrographique et les caniveaux sont nettoyés en période de pluie.²⁴

La ville de Mbandaka ne dispose pas d'assainissement collectif destiné à évacuer les eaux usées de sorte que celles-ci sont déversées soit dans des fosses septiques ou alors directement dans le réseau de drainage ainsi que sur la voirie. Cela entraîne des risques de contamination des sources d'eau. Les marchés de la ville généralement n'ont pas de toilettes publiques ni de système organisé d'évacuation des déchets, ce qui génère des odeurs nauséabondes persistantes et des risques sanitaires évidents.

LES CONFLITS INTERCOMMUNAUTAIRES

Les conflits intercommunautaires sont mentionnés par 5.4% des résidents de la zone rurale comme étant leur préoccupation principale. Ils le sont le plus souvent dans les quartiers les plus excentrés de la commune: Wendji Secli (7.6%) et Bongonde (5.8%). Cette problématique fait référence au statut de la communauté pygmée de Wangata et à leur discrimination par la communauté Mongo dominante aujourd'hui dans la ville. Nous reviendrons sur ces relations difficiles dans les études de cas.

SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Le sentiment d'insécurité est mesuré à partir d'une question portant sur le sentiment de sécurité lorsque l'on se promène seul dans les rues de son quartier. Le sondage aborde ce sujet avec deux questions: une question portant sur ce sentiment de jour et l'autre de nuit.

De jour, les résidents s'estiment plutôt en sécurité à Wangata même si 14.6% des résidents interrogés se déclarent malgré tout peu rassurés lorsqu'ils marchent seuls dans les rues de leur quartier (Tableau 23). Il n'y a pas d'écart significatif entre les genres. Sachant que la criminalité et les incivilités sont un phénomène urbain, il n'est guère étonnant d'observer qu'elles génèrent un sentiment d'insécurité plus élevé en ville qu'en zone rurale. 18.3% se sentent en insécurité de jour dans la zone urbaine de Wangata contre 3.7% dans la zone rurale de la commune. Etant les plus vulnérables à la criminalité, les vendeuses indépendantes sont aussi les moins rassurées durant la journée. 23.5% se déclarent insécurisées contre 17.6% pour les autres. C'est la catégorie socioprofessionnelle la plus insécurisée de la ville.

TABLEAU 23 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Sécurisé	84.9	85.8	81.7	96.3	85.2
Insécurisé	15.1	14.2	18.3	3.7	14.6
N	710	709	1033	351	1418
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

24 Voir Banque Mondiale, *Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de réhabilitation de l'avenue Itela de la ville de Mbandaka dans la province de l'Equateur en République démocratique du Congo*, Rapport final. Novembre 2017.

De nuit, les choses changent. L'insécurité ressentie bondit sans toutefois atteindre les niveaux souvent plus élevés observés dans d'autres villes du Congo. Cette fois, 54,4 % des résidents s'estiment en insécurité lorsqu'ils marchent seuls dans les rues de leur quartier après la tombée de la nuit (Tableau 24). Le taux d'insécurisés grimpe principalement dans la zone urbaine de la commune. 65 % de la zone urbaine se déclarent insécurisés de nuit contre 23,4 % dans la zone rurale.

Bien qu'elles soient plus souvent victimisées que les hommes et que les violences sexuelles les affectent particulièrement, étonnamment les femmes de Wangata (48,8 %) se déclarent moins insécurisées que les hommes (59,8 %) durant la nuit. Dans l'espace urbain, toutes les catégories socioprofessionnelles sont insécurisées de nuit dans des proportions similaires. Autrement dit, l'insécurité touche plus ou moins tout le monde.

TABLEAU 24 LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE NUIT SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Sécurisé	51.2	40.2	35.0	76.6	45.6
Insécurisé	48.8	59.8	65.0	23.4	54.4
N	680	704	1033	351	1384
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

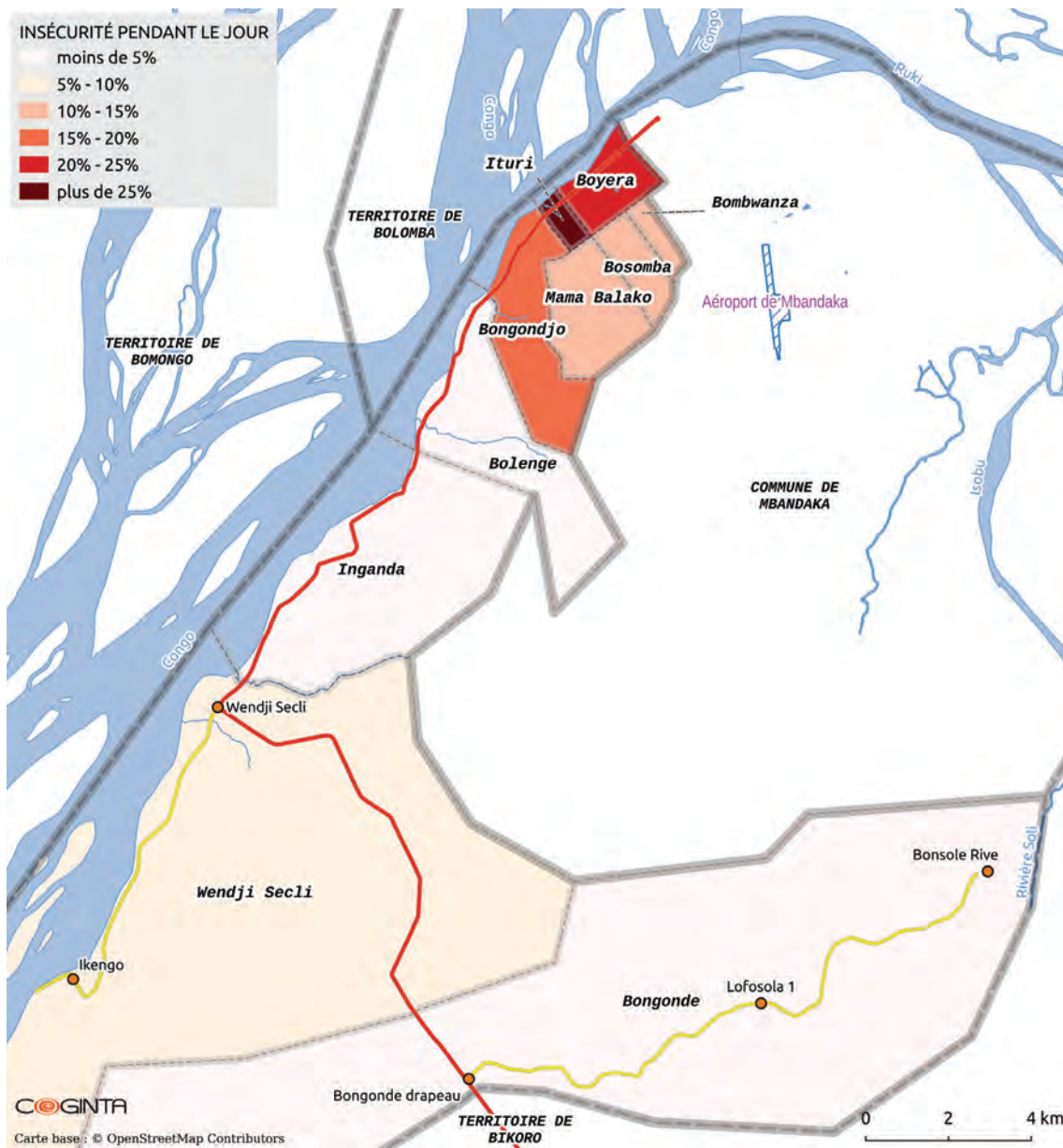
Ce sont les quartiers criminogènes d'Ituri et de Boyera qui comptent le plus d'insécurisés. C'est vrai de jour comme de nuit. De jour, respectivement 25,4 % et 23,8 % se déclarent insécurisés à Ituri et Boyera tandis que, de nuit, ces taux grimpent à 74,8 % pour Ituri et 70,7 % pour Boyera. Les taux d'insécurisés dans la zone ru-

rale sont faibles, voire très faibles. Le quartier le plus sûr aux yeux des résidents est celui de Bongonde. 0,8 % sont insécurisés de jour et 10 % le sont la nuit. Le moins sûr dans la zone rurale est celui de Wendji Secli avec 5,1 % d'insécurisés de jour et 29,1 % de nuit.

TABLEAU 25 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DE JOUR ET DE NUIT PAR QUARTIER

	Insécurisé de jour Taux	Insécurisé de nuit Taux
Boyera	23.8	70.7
Ituri	25.4	74.8
Bombwanza	12.0	60.9
Bosomba	14.5	56.4
Bongondjo	17.0	61.6
Mama Balako	12.9	61.2
Bolenge	4.5	22.9
Inganda	1.9	26.7
Wendji Secli	5.1	29.1
Bongonde	0.8	10.0

CARTE 9: LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DURANT LA JOURNÉE (EN % D'INSÉCURISÉS)



LA PERCEPTION DU RISQUE DE LA CRIMINALITÉ

Le risque de victimisation sur 12 mois est perçu différemment selon le profil des résidents. Plus souvent victimisées que les hommes, les femmes (42.9%) de Wangata considèrent ce risque comme étant plus élevé que les hommes (32.8%). C'est également vrai des résidents de la zone urbaine. 41.5% des résidents urbains jugent probable d'être victimes d'un crime sur 12 mois contre 27% des résidents ruraux. Encore une

fois, c'est à Boyera (52.2%) et à Ituri (48.1%) que les taux de celles et ceux qui jugent probable d'être victimisés sont les plus élevés. Les résidents du quartier excentré de Bongonde jugent ces risques comme étant les plus faibles dans la commune: 18.6% estiment probable d'être victimes d'un crime lors des 12 prochains mois. C'est également le quartier où le taux d'insécurisés est le plus faible, comme nous l'avons vu dans la section précédente.

En zone urbaine, 46.6% des femmes jugent probable être victimes d'un crime contre 36.6% des

hommes. Ce sont avant tout les vendeuses indépendantes (65.5 %) et les jeunes femmes en formation dans une université (54.3 %) qui jugent ce risque élevé. Notons également que les résidents qui possèdent une moto se considèrent plus exposés que les autres à la criminalité.

En moyenne, dans la commune, 52.9 % de celles et ceux qui conduisent une moto jugent probable d'être victimes d'un crime les prochains 12 mois contre 43.6 % de celles et ceux qui possèdent une voiture et 33.2 % pour les autres.

TABLEAU 26 TAUX DE RÉSIDENTS CONSIDÉRANT PROBABLE D'ÊTRE VICTIME D'UN CRIME LES PROCHAINS 12 MOIS

	%
Femme	42.9
Homme	32.8
Foyer pauvre	25.1
Foyer modeste	39.3
Foyer moyen	44.2
Foyer aisé	30.5
Quartiers urbains	41.5
Quartiers ruraux	27.0
Boyera	52.2
Ituri	48.1
Bosomba	36.6
Bombwanza	38.1
Bongondjo	35.8
Mama Balako	35.3
Bolenge	29.0
Inganda	27.7
Wendji Secli	30.6
Bongonde	18.2

C'est surtout dans les quartiers urbains que les résidents mentionnent l'existence de zones chaudes où ils ne se sentent pas en sécurité. Les quartiers les plus criminogènes du centre-ville de Mbandaka, comme nous pouvions nous y attendre, sont aussi des territoires de concentration de zones chaudes. 78.2 % des résidents d'Ituri mentionnent des lieux insécurisants dans leur quartier (Tableau 27). C'est également le cas de 69.2 % des résidents de Boyera et de 67.8 % des résidents de Bombwanza. Les quartiers qui abritent le moins de lieux insécurisants aux yeux des résidents sont tous situés dans la zone ru-

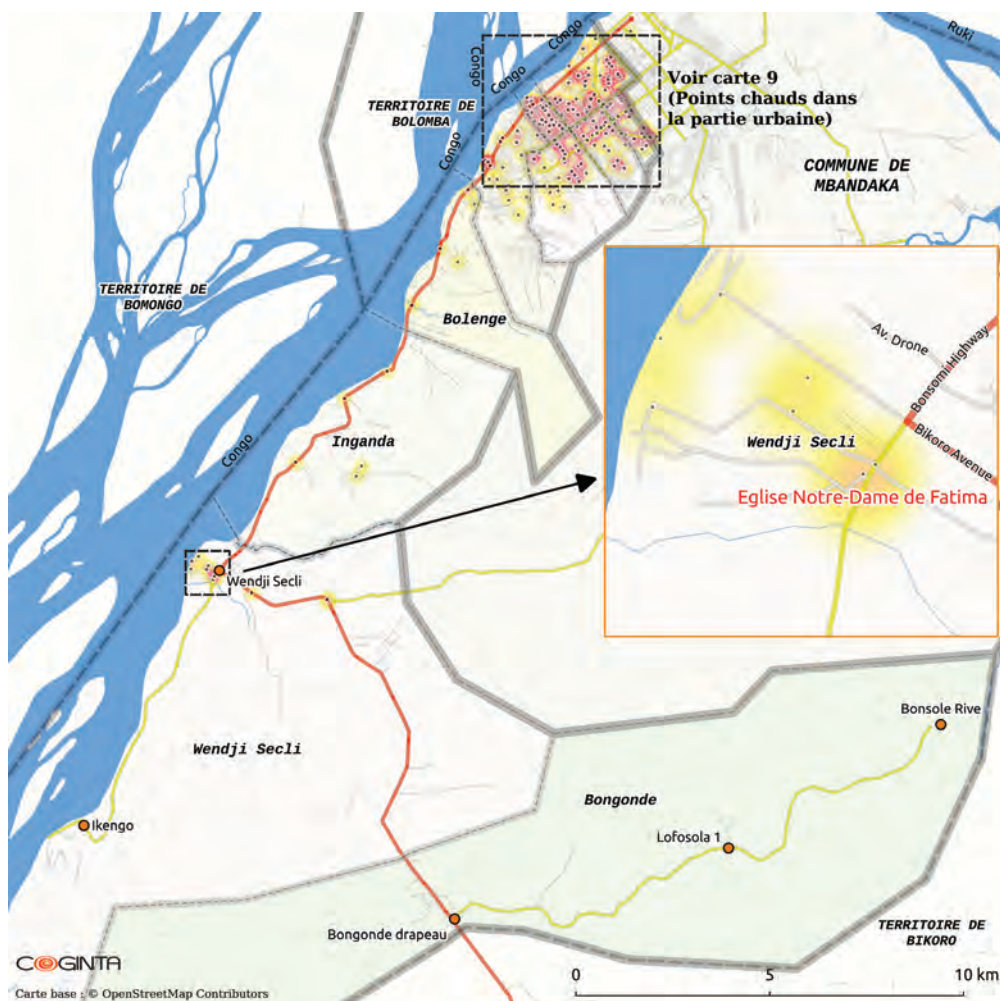
rale de la commune: Bongonde (6.6 %), Inganda (14.2 %), Bolenge et Wendji Secli (16.1 %).

Les cartes suivantes (Cartes 10 & 11) permettent de localiser les zones chaudes rapportées par les résidents. Dans la zone urbaine, l'insécurité semble diffuse et concerner de nombreuses rues et avenues des quartiers. Malgré tout, certains points chauds sont plus fréquemment mentionnés par les résidents comme la carte 11 permet de l'observer visuellement.

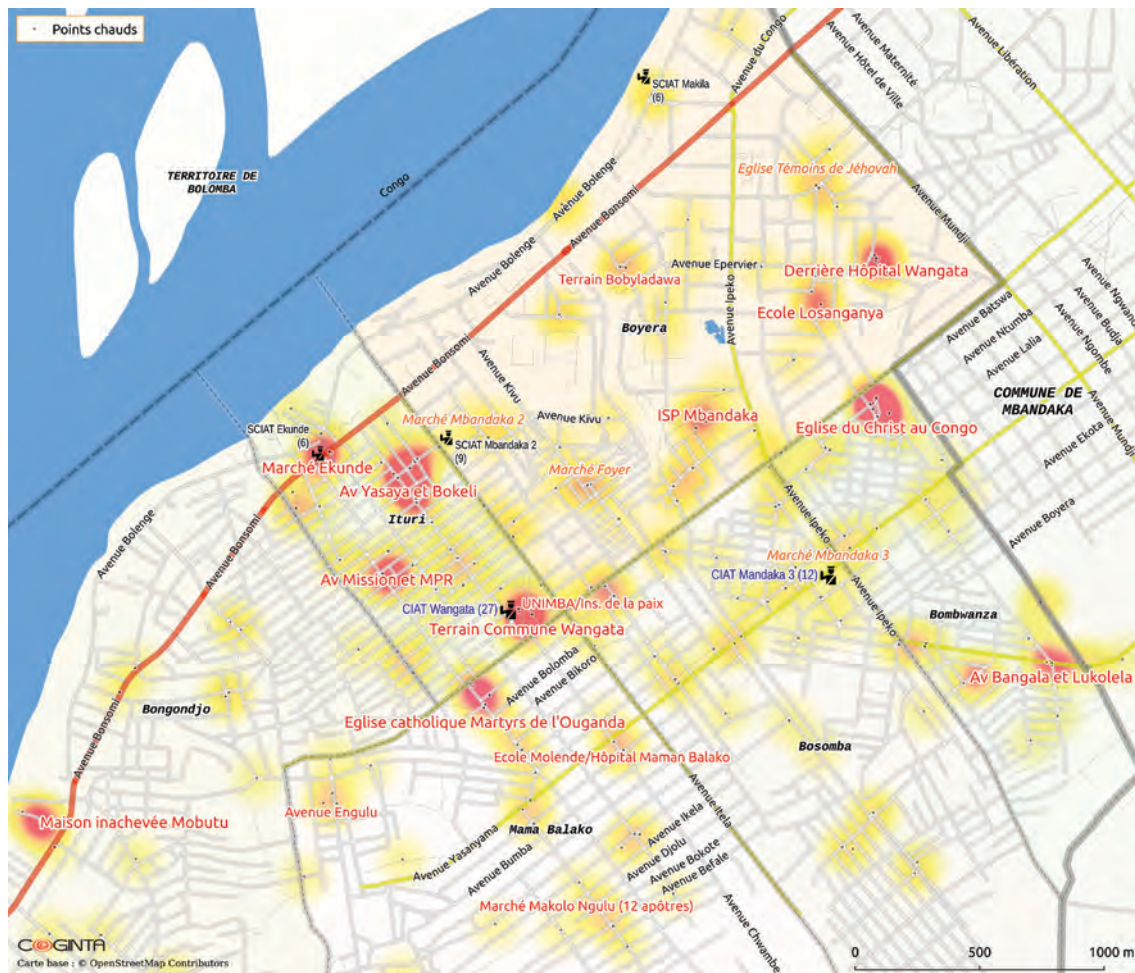
TABLEAU 27 PRÉSENCE D'ENDROITS INSÉCURISANTS DANS LE QUARTIER SELON LE QUARTIER

	%
Boyera	69.2
Ituri	78.2
Bombwanza	67.8
Bosomba	50.9
Bongondjo	29.0
Mama Balako	53.5
Bolenge	16.1
Inganda	14.2
Wendji Secli	16.1
Bongonde	6.6

CARTE 10: LES POINTS CHAUDS DANS LA COMMUNE DE WANGATA SELON LES RÉSIDENTS



CARTE 11 : LES POINTS CHAUDS DANS LA PARTIE URBAINE DE LA COMMUNE DE WANGATA SELON LES RÉSIDENTS



Interrogés sur le type d'endroits insécurisants, les résidents estiment que l'insécurité est diffuse et se déroule « dans la rue en général » sans préciser de localisation plus précise (Tableau 28). 39.8% des lieux mentionnés sont désignés comme étant « la rue en général ». 47.9% des femmes mentionnent la rue contre 35.9% des hommes. Certaines rues sont mieux identifiées comme étant problématiques. Il s'agit des avenues Yasaya et Bokeli à Ituri ainsi que des avenues Bangala et Lukolela à Bombwanza. Les « marchés » sont généralement identifiés comme des lieux insécurisants. Ils recueillent 14.1% de mentions. Il s'agit avant tout du marché Ekunde mais également, dans une moindre mesure, du marché Foyer, du marché Mbandaka 3, du marché Makolo Ngulu et du marché Mbandaka 2.

Les marchés sont plus fréquemment pointés du doigt comme zones chaudes dans la zone urbaine (14.3%) qu'en zone rurale (10.3%). Les chantiers non terminés comptent aussi au nombre des endroits insécurisants : ils recueillent 11.1% de mentions en zone urbaine. 9.4% des résidents ont mentionné d'autres lieux comme étant insécurisants. Il s'agit avant tout de cimetières. 16.9% des résidents des zones rurales mentionnent ce type de lieux comme étant potentiellement dangereux et où l'on ne s'aventure guère.

TABLEAU 28 **TYPES DE LIEUX OÙ L'ON NE SE SENT PAS EN SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Rue en général	47.9	35.9	38.5	60.3	39.8
Marchés	12.8	14.8	14.3	10.3	14.1
Chantiers non terminés	6.6	12.4	11.1	0.0	10.6
Carrefours	6.9	9.2	8.9	0.0	8.4
Bars et maquis	2.7	4.3	3.9	0.0	3.8
Stade	2.0	5.3	4.5	2.2	4.3
Bords du fleuve, rivière, marigot	2.7	5.2	4.4	8.1	4.4
Ravins	0.7	0.9	1.0	0.0	0.9
Parcs publics	1.7	5.9	4.7	2.2	4.6
Autre	16.0	6.0	8.7	16.9	9.2
N	712	709	1065	355	1420

Dans ces zones chaudes, la grande peur est de se faire agresser sans raison ou gratuitement (54.1 %) (Tableau 29). 42 % craignent plutôt de se faire voler quelque chose. 5.1 % des femmes craignent une agression sexuelle dans ces zones. Ce sont surtout les vendeuses indépendantes qui

craignent le plus les agressions sexuelles. 7.8 % d'entre elles redoutent ce type d'agression dans les zones chaudes. Dans la catégorie « autre », les résidents ont souvent mentionné la présence de policiers qui insécurisent les résidents par leurs « tracasseries ».

TABLEAU 29 **LE MOTIF DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Me faire agresser physiquement sans raison	53.5	54.5	54.6	47.9	54.1
Me faire voler quelque chose	39.0	44.6	42.5	37.5	42.0
Subir une agression sexuelle	5.1	-	2.1	4.2	2.3
Autre	2.4	1.0	0.8	10.4	1.6
N	254	312	518	48	566
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les répondants ont été interrogés sur ce qui provoquait les risques de délinquance. Les réponses montrent qu'il s'agit toujours d'une combinaison de facteurs (Tableau 30). Ils avancent avant tout des facteurs liés à l'urbanisme. Selon leurs réponses, ces risques sont dus tout d'abord au manque d'éclairage pratiquement inexistant dans la commune (47.5 %) mais également, en deuxième lieu, à l'isolement de l'endroit en question (25.1 %). Le manque d'éclairage public est plus souvent mentionné en zone urbaine (49.8 %) qu'en zone rurale (21.3 %). En zone rurale, le fait que l'endroit soit isolé et reculé est, aux yeux des résidents, la circonstance principale créant des opportunités d'agressions et de vols dans les zones chaudes. 53.2 % des résidents ruraux jugent ainsi.

A côté de ces facteurs liés à l'urbanisme, les résidents attribuent la cause de la délinquance dans les zones chaudes à la drogue et la présence de bandes de jeunes désœuvrés. Ils le font principalement dans l'espace urbain de Mbandaka. 11.1 % des résidents urbains mentionnent la drogue dans la zone comme un facteur de risques. 7.3 % pointent du doigt également la présence de bandes de jeunes désœuvrés. La présence de bandes de jeunes est mentionnée avant tout à Ituri (9.6 %), Boyera (10.4 %) et Bosomba (8.1 %). La drogue l'est également principalement à Bongondjo (16 %), Ituri (14.9 %), Bosomba (11.3 %) et Wendji Secli (10.5 %).

TABLEAU 30 **LES CAUSES DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Le manque d'éclairage	43.4	50.8	49.8	21.3	47.5
Absence de passants, endroit isolé	27.3	23.3	22.4	53.2	25.1
Il y a des jeunes désœuvrés en bande	3.9	9.6	7.3	4.3	7.0
Il y a des gens qui prennent de la drogue dans le coin	10.5	10.5	11.1	6.4	10.5
Il y des militaires dans cette zone	0.8	1.3	1.0	2.1	1.1
Il y des étrangleurs	5.5	1.3	3.1	4.3	3.2
Il y a des miliciens dans la zone	1.2	-	0.6	-	0.5
Il y a des maisons de passe ou motels de passe, prostitution	-	0.3	0.2	-	0.2
Il y a des maquis et des personnes ivres	0.8	-	0.4	-	0.4
C'est un ravin dangereux	1.6	-	0.8	-	0.7
Il n'y a pas de police	2.7	1.9	2.1	4.3	2.3
Autre	2.3	1.0	1.3	4.3	1.6
	256	313	522	47	569
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ

De l'avis des résidents installés dans la commune depuis plus de trois ans, la sécurité s'est globalement améliorée dans les quartiers ces dernières années. Un résident sur deux – 49,5 % – pense ainsi alors que 18,1 % pensent, au contraire, que la situation s'est dégradée et 32,4 % estiment que

la situation est plutôt inchangée (Tableau 31). Les femmes sont légèrement plus positives que les hommes. 51,9 % d'entre elles pensent que la sécurité s'est améliorée contre 47,1 % des hommes. Il en va de même des quartiers ruraux. 55,4 % des résidents de ces quartiers estiment que la sécurité s'est améliorée contre 47,5 % dans la zone urbaine.

TABLEAU 31 L'OPINION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Dégradé	14.0	22.2	19.4	14.1	18.1
N'a pas changé	34.1	30.7	33.1	30.5	32.4
Amélioré	51.9	47.1	47.5	55.4	49.5
N	700	703	1049	354	866
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les résidents des deux quartiers les plus criminogènes de la commune, à savoir Boyera et Ituri, sont moins positifs que les autres (Tableau 32). A Boyera, seuls 39% des résidents considèrent que la situation s'améliore ; 36 % estiment qu'elle ne change pas et 25 % jugent qu'elle se dégrade. Dans le quartier d'Ituri, 43,3% pensent que la

situation sécuritaire s'améliore, 29,8% qu'elle ne bouge pas et 27% qu'elle s'empire. Les avis les plus positifs se rencontrent à Wendji Secli et à Bongondjo. A Wendji Secli, 59,3% de résidents considèrent que la situation s'améliore. 58,3% des résidents de Bongondjo pensent de même.

TABLEAU 32 L'OPINION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LES QUARTIERS

	Dégradation %	Aucun changement %	Amélioration %
Boyera	25.0	36.0	39.0
Ituri	27.0	29.8	43.3
Bombwanza	19.9	33.3	46.8
Bosomba	18.1	36.9	45.0
Bongondjo	9.1	32.6	58.3
Mama Balako	19.0	30.4	50.6
Bolenge	5.5	42.2	52.3
Inganda	10.4	38.7	50.9
Wendji Secli	16.1	24.6	59.3
Bongonde	19.0	28.1	52.9

CHAPITRE VI LES COMPORTEMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LA DÉNONCIATION

Les victimes de crime renoncent la plupart du temps à déposer plainte. La dénonciation formelle, que ce soit à la police, à la justice ou à l'ANR (Agence nationale de renseignement), est l'exception (Tableau 33). Seuls 16.1 % des victimes de cambriolages l'ont fait. 14.9 % ont dénoncé à la police, 0.2 % aux tribunaux et 1 % à l'ANR.

Pour les agressions, déposer plainte est un peu plus fréquent : 19.3 % des victimes adoptent une stratégie formelle de dénonciation. A Wangata, aucun cas n'a été dénoncé à l'ANR, 2.4 % ont été dénoncés directement aux tribunaux et 16.9 % l'ont été à la police.

ENCADRÉ 2 LES QUATRE STRATÉGIES DE DÉNONCIATION

- Une *stratégie formelle* consistant à s'adresser à la police et aux tribunaux directement.
- Une *stratégie hybride* consistant à s'adresser à des représentants de l'administration locale, comme les chefs de quartier ou les chefs d'avenue, bien que ces derniers n'aient en principe pas de pouvoirs judiciaires et ne sont pas habilités à traiter de la criminalité.
- Une *stratégie informelle*, plus sociale, consistant à s'adresser à un parent influent ou à un leader religieux pouvant venir en aide d'une manière ou d'une autre. Cette stratégie informelle peut servir à faire pression sur les autorités ou simplement à venir en aide financièrement auprès de la victime lésée.
- Une stratégie consistant à s'adresser aux voisins mais plus pour les informer que pour chercher à obtenir justice dans ce cas. On peut parler de *stratégie de prévention* dans ce cas.

C'est pour les agressions sexuelles que la police joue le rôle le plus important. 29.2 % des femmes victimes de violences sexuelles ont rapporté leur

cas à la police. 17.2 % des hommes l'ont également fait. Les femmes ont également une opinion plutôt positive du travail de la police en matière de violences sexuelles. 66.3 % des femmes de Wangata jugent que la police fait du bon travail dans ce domaine. Les hommes, qui dénoncent également moins souvent, sont moins positifs que les femmes : 49.4 % d'entre eux considèrent que la police fait du bon travail en matière de violences sexuelles.

A Wangata, les chefs de quartier jouent un rôle plutôt modeste dans le traitement de la criminalité. Néanmoins, 18.4 % des victimes de cambriolage et 15.7 % des victimes d'agression se sont tournées vers eux pour traiter leur cas. 16.7 % des femmes victimes d'une agression sexuelle ont fait de même.

Dans l'espace urbain de la commune, les résidents se tournent davantage vers la police que dans l'espace rural où, au contraire, on s'adresse plutôt aux chefs de quartier pour traiter une affaire. 15.5 % des victimes de cambriolage de la zone urbaine ont dénoncé le cas à la police contre 11.5 % en zone rurale. 24.6 % des victimes de cambriolage en zone rurale se sont adressées aux chefs de quartiers contre 17.3 % en zone urbaine. Ces « préférences » ne s'expliquent pas forcément par des questions de confiance uniquement. Il faut y voir aussi un effet du réseau de postes de police, dense en milieu urbain et faible dans la zone rurale. Rappelons qu'Inganda, Bongonde et Bolenge, trois des quatre quartiers de la zone rurale, n'ont pratiquement pas de police. Deux policiers sont affectés à Bongonde et aucun à Inganda et Bolenge.

En cas de cambriolage ou d'agression, le réflexe des victimes est surtout d'avertir les voisins : 37.6 % le font pour les cambriolages et 28.3 % pour les agressions. C'est très rarement le cas pour les violences sexuelles que l'on préfère taire à Mbandaka : 4.2 % des femmes avertissent leurs voisins. A Wangata, aucune des 77 femmes victimes de violences sexuelles que nous avons interrogées n'a rapporté son cas à une ONG et très peu l'ont fait à un centre de santé (2.1 %). Ce constat soulève des interrogations sur d'éventuelles carences en matière d'assistance aux victimes dans le secteur des ONGs et des centres médicaux dans la commune.

TABLEAU 33 TAUX DE DÉNONCIATION POUR CAMBRIOLAGE, AGRESSION ET AGRESSION SEXUELLE SELON LE GENRE ET LA ZONE

		Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Cambrjolages						
Stratégie formelle	Police	11.4	19.1	15.5	11.5	14.9
	ANR	0.5	0.0	0.3	0.0	0.2
	Tribunal	1.4	0.5	0.9	1.6	1.0
Stratégie hybride	Chef de quartier	16.0	21.3	17.3	24.6	18.4
Stratégie informelle	Immam	0.0	1.1	0.6	0.0	0.5
	Homme de Dieu	10.0	2.7	7.0	4.9	6.7
	Parent influent	13.7	12.0	12.0	18.0	12.9
Stratégie de prévention	Voisins	39.3	35.5	38.4	32.8	37.6
N		219	183	341	61	14.9
Aggression						
Stratégie formelle	Police	19.8	14.7	17.3		16.9
	ANR	0.0	0.0	0.0		0.0
	Tribunal	4.4	0.0	2.5		2.4
Stratégie hybride	Chef de quartier	15.4	16.0	15.4		15.7
Stratégie informelle	Immam	1.1	0.0	0.6		0.6
	Homme de Dieu	7.7	0.0	4.3		4.8
	Parent influent	6.6	14.7	10.5		10.2
Stratégie de prévention	Voisins	22.0	36.0	28.4		28.3
N		91	75	162	(4)	166

		Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Agression sexuelle						
Stratégie formelle	Police	29.2	17.2			24.7
	ANR	2.1	0.0			1.3
	Tribunal	4.2	6.9			5.2
Stratégie hybride	Chef de quartier	16.7	13.8			15.6
Stratégie informelle	Immam	0	0			0
	Homme de Dieu	2.1	0			1.3
	Parent influent	2.1	10.3			5.2
	ONG	0	0			0
Stratégie de prévention	Voisins	4.2	20.7			10.4
	Amie	2.1	17.2			7.8
	Centre de santé	2.1	10.3			5.2
N		48	29			77

LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Les résidents de Wangata s'organisent-ils collectivement pour assurer la sécurité de leur quartier? La réponse est plutôt oui. 17.9% des résidents de la commune affirment que les jeunes du quartier font des veilles de nuit pour surveiller leur quartier (Tableau 34). 8% parlent même de la présence de groupes d'autodéfense.

Comme nous le verrons dans le chapitre XII, il s'agit uniquement d'une question de terminologie pour désigner le même et unique phénomène de groupes de jeunes gens organisés pour protéger le quartier. C'est avant tout dans la zone urbaine de Wangata que des mécanismes de surveillance collective des quartiers sont mis en place. 28.9% ont mis en place un mécanisme collectif de protection du quartier dans l'espace urbain contre 16.8% dans l'espace rural.

TABLEAU 34 PRÉSENCE DE GROUPES DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femmes %	Hommes %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Non, aucun	77.0	70.9	70.8	83.3	73.9
Des groupes d'autodéfense	10.1	5.8	8.7	5.8	8.0
Des jeunes qui veillent la nuit	12.7	23.1	20.2	11.0	17.9
(Autodéfense + veille)	(22.8)	(28.9)	(28.9)	(16.8)	(25.9)
Autre	0.1	0.3	0.3	-	0.2
N	700	693	1046	347	1393
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les groupes de jeunes organisant des veilles la nuit dans le quartier sont plus présents à Bongondjo qu'ailleurs (Tableau 35). 27 % des résidents de Bongondjo mentionnent l'existence de ces groupes de jeunes et 12.6 % parlent aussi de groupes d'autodéfense dans le quartier. Dans le quartier de Mama Balako, 21.4 % confirment également la présence de groupes de jeunes organisant la surveillance du quartier et 7.7 % mentionnent l'existence de groupes d'autodéfense dans le quartier. Tous les quartiers urbains s'organisent collectivement en matière de sécurité mais Boyera, Ituri et Bosomba semblent le faire un peu moins que les autres quartiers urbains. Les quartiers les moins organisés collectivement sont ceux d'Inganda (9.9 %), Bongonde (10.2 %), Bolenge (11.6 %) et Wendji Secli (11.3 %), tous des quartiers ruraux où les niveaux de criminalité et d'incivilités sont bien plus modestes qu'en ville.

Dans l'espace urbain, le niveau de cohésion sociale semble entraîner des conséquences sur la présence plus ou moins forte des mécanismes collectifs de protection des quartiers. Là où le tissu social est plus solide, comme à Mama Balako et Bongondjo, la résilience des quartiers à l'insécurité se manifeste par l'émergence de mécanismes de surveillance communautaire. Ce sont également deux quartiers sans présence policière. Dans les quartiers de Boyera, Ituri et Bosomba, où le chacun pour soi est plus prononcé qu'ailleurs, ces groupes peinent un peu plus à se mettre en place. D'autres facteurs comme la présence d'entrepreneurs de sécurité ou le soutien des élites locales, tels que les chefs de quartier, entrent également en ligne de compte pour comprendre l'émergence, le développement et l'organisation de ces groupes.

TABLEAU 35 **PRÉSENCE DE GROUPES DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE DANS LES QUARTIERS**

	Aucun groupe %	Des groupes d'autodéfense %	Des groupes de jeunes de veille la nuit %	(Les deux types de groupe) %
Boyera	76.3	7.1	16.6	23.7
Ituri	74.3	5.7	20.0	25.7
Bombwanza	71.9	9.4	18.0	27.4
Bosomba	75.0	9.0	15.4	24.4
Bongondjo	60.3	12.6	27.0	39.6
Mama Balako	70.2	7.7	21.4	29.1
Bolenge	81.3	7.1	11.6	18.7
Inganda	85.1	5.0	9.9	14.9
Wendji Secli	82.6	6.1	11.3	17.4
Bongonde	85.6	4.2	10.2	14.4

La grande majorité des résidents mentionnant la présence de groupes de jeunes veillant la nuit ou de groupes d'autodéfense est d'avis que ces groupes sont bénéfiques aux quartiers (Tableau 36). 94.6 % sont de cet avis. En moyenne, dans la commune, 6.2 % des résidents estiment que ces

groupes sont ceux qui assurent le mieux la sécurité dans le quartier contre 66.5 % qui attribuent ce rôle à la police et 9.5 % qui estiment plutôt que ce rôle est joué par les chefs de quartier. Nous reviendrons plus loin sur ce constat.

TABLEAU 36 **OPINION SUR LE RÔLE JOUÉ PAR LES GROUPES DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femmes %	Hommes %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Positif	97.5	92.1	93.5	100.0	94.6
Négatif	2.5	7.9	6.5		5.4
N	161	190	294	58	352
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Outre ces groupes de jeunes, les résidents – souvent à l'initiative des chefs de quartier en RDC – mettent en place des systèmes d'alerte avec des sifflets, des tamtams ou d'autres instruments sonores qui permettent d'ameuter le quartier lorsque des voleurs sont à l'œuvre. 14.1 % des résidents de la commune affirment qu'un tel système est en place dans leur quartier. Ces systèmes d'alerte sont plus fréquents

en zone urbaine (15.9 %) qu'en zone rurale (8.7 %) à Wangata. Il faut noter cependant que ce type de mécanisme d'alarme collectif est plus populaire dans d'autres villes de RDC qu'à Wangata. A Bunia, par exemple, 42.5 % des résidents déclarent qu'un tel système existe dans leur quartier, soit trois fois plus qu'à Wangata.

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DANS LES MÉNAGES

Chaque foyer peut individuellement prendre toutes sortes de mesures préventives pour protéger son logement. En ville, quelques rares privilégiés – 1.3% – ont contracté une société de gardiennage et 1.2% ont engagé un policier pour garder leur logement. Personne ne l'a fait dans la zone rurale. 19.6% ont installé une porte en fer

dans l'espace urbain contre 1.7% dans l'espace rural. 21.4% des foyers ont un chien de garde. Cette mesure est également plus populaire en milieu urbain (23.3%) qu'en milieu rural (15.8%). Comme pour les systèmes collectifs d'alarme, il semble qu'assez peu de résidents de Wangata adoptent des mesures individuelles de prévention de la criminalité. A Bunia, par exemple, 61% ont installé une porte en fer pour sécuriser leur logement, soit trois fois plus que dans l'espace urbain et crimino-gène de Wangata.

CHAPITRE VII LES INTERACTIONS AVEC LA POLICE

LE CONTACT AVEC LA POLICE

Les contacts avec la police sont relativement peu fréquents à Wangata (Tableau 37). 10.6% des résidents déclarent avoir eu un contact avec la police lors des derniers 12 mois. Les femmes sont un peu moins souvent en contact avec la police que les hommes: 9.2% des femmes l'ont été contre 12% des hommes dans l'année écoulée. Ces contacts ont lieu avant tout dans les quar-

tiers urbains (11.7%) alors que, dans les quartiers ruraux, le taux de contacts annuel avec la police est de l'ordre de 7.3%. Ce sont avant tout les victimes de délinquance qui sont en contact avec la police. C'est vrai de 21.7% des victimes d'agression, de 17.7% des victimes de cambriolage et de 27.6% des victimes de violences sexuelles. Disposer d'un véhicule, que ce soit une voiture ou une moto, augmente les chances de contacts avec la police. 15.1% des détenteurs de véhicule ont eu un contact avec la police dans l'année écoulée contre 9.2% pour les autres.

TABLEAU 37 **LE CONTACT AVEC LA POLICE CES 12 DERNIERS MOIS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Oui	9.2	12.0	11.7	7.3	10.6
Non	90.8	88.0	88.3	92.7	89.4
N	710	706	1061	355	1416
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Les situations de contact sont généralement le dépôt de plainte et très peu la patrouille de proximité à Wangata (Tableau 38). En moyenne, dans la commune, 38.4% des contacts avec la police lors des 12 derniers mois ont eu lieu dans le cadre du dépôt de plainte, 18.5% pour un suivi de plainte et 10.6% pour répondre à une convocation de la police. Les résidents font propor-

tionnellement plus souvent l'expérience d'une arrestation dans les quartiers ruraux (15.4% des contacts) que dans les quartiers urbains (4%).

Le contact avec la police se déroule très rarement à l'occasion d'une patrouille de proximité (4.6% des cas), lors d'un contrôle de police sur la route (4%) ou lors d'un contrôle d'identité (0.7%).

La police de Wangata semble avant tout réactive et très peu proactive.

Les quartiers ruraux (15.4 %) dénoncent des personnes suspectes nettement plus souvent que les quartiers urbains (4.8 %). Nous verrons plus loin que le renseignement est rarement sponta-

né dans l'espace urbain de Wangata sachant que les défaillances de la chaîne pénale exposent les délateurs à des mesures de rétorsion des personnes incriminées. Ce thème est traité dans le chapitre XV consacré à la gestion policière de la sécurité urbaine.

TABLEAU 38 **SITUATIONS DANS LAQUELLE UN CONTACT A EU LIEU AVEC LA POLICE CES 12 DERNIERS MOIS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Pour déposer plainte	47.7	31.4	41.6	23.1	38.4
Pour avoir la suite d'une plainte déposée	21.5	16.3	18.4	19.2	18.5
Lors d'une intervention à mon domicile après un incident (cambriolage, vol, etc.)		1.2		3.8	0.7
Pour dénoncer un cas ou une personne suspecte	3.1	9.3	4.8	15.4	6.6
Pour témoigner dans une investigation		3.5	1.6	3.8	2.0
Pour répondre à une convocation de la police	13.8	8.1	11.2	7.7	10.6
Lors d'un contrôle de police sur la route	1.5	7.0	4.8	3.8	4.6
La police m'a arrêté(e)	6.2	5.8	4.0	15.4	6.0
Lors d'une participation à une manifestation		4.7	2.4	3.8	2.6
Lors d'une patrouille de proximité		8.1	5.6		4.6
Lors d'un contrôle d'identité	1.5		0.8		0.7
Autre	4.6	4.7	4.8	3.8	4.6
N	65	86	125	26	151
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'EXPÉRIENCE D'ABUS

En moyenne, 12.3 % des résidents interrogés de Wangata déclarent avoir fait l'objet d'abus de la part de la police au cours des trois ans pré-

cédant l'entretien (Tableau 39). C'est le cas de 11.8 % des femmes et de 12.7 % des hommes. Les taux moyens d'abus sont plus élevés dans les quartiers urbains (13.8 %) que dans les quartiers ruraux (7.6 %).

TABLEAU 39 **EXPÉRIENCE D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE LES DERNIERS TROIS ANS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers ur- bains %	Quartiers ru- raux %	Moyenne communale %
Non	88.2	87.3	86.2	92.4	87.7
Oui	11.8	12.7	13.8	7.6	12.3
N	703	701	1048	355	1404
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dans 65.5 % des cas, l'abus est vécu sous forme de « tracasserie » impliquant des demandes pécuniaires de la part de la police (Tableau 40). Ce sont surtout les hommes (73 %) qui mentionnent des tracasseries alors que les femmes le font moins souvent (57.3%). Les femmes (31.7 %) font plus état de vols de la part de la police que les hommes (11.2%). Dans 8.8 % des cas,

les abus sont des violences ou mauvais traitements de la part des policiers. Cela concerne un peu plus les femmes – 9.8 % des cas d'abus – que les hommes – 7.9 % des cas. Dans la catégorie « autre », les résidents de la zone rurale ont mentionné des tracasseries et des vols de poissons de la part d'Ecogardes.

TABLEAU 40 **TYPE D'ABUS DE LA PART DE LA POLICE LES DERNIERS TROIS ANS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers ur- bains %	Quartiers ru- raux %	Moyenne communale %
Tracasseries	57.3	73.0	66.2	63.0	65.5
Violences ou mauvais traitement	9.8	7.9	10.3	-	8.8
Vols	31.7	11.2	21.4	18.5	21.1
Autre	1.2	7.9	2.1	18.5	4.7
N	82	89	145	27	171
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le Tableau 41 présente les taux de résidents ayant fait l'objet de tracasseries sur trois ans. Sur l'ensemble de la commune, en moyenne, 8 % en ont été victimes. C'est le cas de 6.7 % des femmes et de 9.3 % des hommes. Les taux sont pratiquement deux fois plus élevés dans les quartiers urbains (9.2 %) que dans les quartiers ruraux

(4.8%). Les conducteurs de véhicule sont plus exposés que les autres aux tracasseries. 11.2 % ont subi des tracasseries contre 7.1 % des autres. Les vendeuses indépendantes également. 9.7 % ont subi des tracasseries contre 6.1 % des autres femmes.

TABLEAU 41 **TAUX DE RÉSIDENTS AYANT FAIT L'OBJET DE TRACASSERIES DE LA PART DE LA POLICE LES DERNIERS TROIS ANS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers ur- bains %	Quartiers ru- raux %	Moyenne communale %
Non	93.3	90.7	90.8	95.2	92.0
Oui	6.7	9.3	9.2	4.8	8.0
N	702	700	1047	456	1402
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Les tracasseries affectent tous les quartiers urbains dans des proportions assez similaires (Tableau 42). Elles sont cependant un peu plus fréquentes à Bombwanza (10%), Bosomba (11.3%), Boyera (10.8%) et Ituri (10.1%) qu'ailleurs.

A Ituri, Boyera et Bobwanza, mais pas ailleurs, les vendeuses indépendantes font l'objet de violences de la part de la police, selon ce qu'elles nous ont rapporté. 8.7% d'entre elles à Ituri, 7.7% à Boyera et 7.1% à Bobwanza rapportent avoir été victimes de violences policières ces derniers trois ans. Les autres femmes ne rapportent pratiquement pas de cas d'abus de cette sorte à Wangata. Seuls 1.1% l'on fait. Les vendeuses indépendantes de ces trois quartiers rapportent également plus que les autres des tracasseries. 18.2% le font à Ituri, 8% à Boyera, 14.3% à Bombwanza.

Posséder un véhicule expose aux tracasseries policières. 7.1% de celles et ceux qui ne disposent d'aucun véhicule ont fait l'objet de tracasseries policières sur trois ans; 10.8% de celles et ceux qui possèdent une moto en ont été l'objet et 16.7% de celles et ceux qui possèdent une voiture en ont également été victimes. 69% des résidents qui déclarent avoir fait l'objet d'un contrôle de la route affirment avoir été victimes de tracasseries policières.

Les tracasseries touchent plusieurs catégories socioprofessionnelles en priorité. 10.3% des artisans, commerçants et indépendants en ont fait l'expérience ces derniers trois ans; c'est vrai également de 11.1% des taxis-motos et de 9.5% des vendeuses indépendantes.

TABLEAU 42 **TAUX DE TRACASSERIES DANS LES QUARTIERS**

	%
Boyera	10.8
Ituri	10.1
Bombwanza	10.0
Bosomba	11.3
Bongondjo	5.7
Mama Balako	8.3
Bolenge	4.5
Inganda	6.6
Wendji Secli	2.4
Bongonde	8.3

Les victimes de tracasseries dénoncent rarement le cas (Tableau 43). Les différences sont faibles entre les femmes et les hommes et entre les zones. 13 % des femmes victimes de tracasseries ont dénoncé le cas à la police contre 14.3 % des hommes. Les cas sont rarement rapportés aux chefs de quartier. 7.4 % des victimes féminines se sont adressées à eux pour se plaindre d'une tracasserie policière contre 1.4 % pour les hommes. L'exception vient des vendeuses indé-

pendantes. Lorsqu'elles dénoncent un abus policier, ce qu'elles font assez souvent (dans 35.7 % des cas d'abus), les vendeuses indépendantes s'adressent dans 40 % des cas à la police et dans 60 % des cas aux chefs de quartier ou d'avenue.

Dans les quartiers ruraux (11.8%), les victimes de tracasseries dénoncent moins à la police que dans les quartiers urbains (15 %).

TABLEAU 43 **TAUX DE DÉNONCIATION DES TRACASSERIES POLICIÈRES À LA POLICE, AUX TRIBUNAUX ET AUX CHEFS DE QUARTIER SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %
Police	13.0	14.3	15.0	11.8
Tribunal	-	-	-	-
Chef de quartier	7.4	1.4	2.8	5.9
N	54	70	107	17
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

CHAPITRE VIII LA PERCEPTION DE LA POLICE

LES SERVICES DE PROXIMITÉ DE LA POLICE

Le sondage comprend une batterie de questions sur l'opinion des résidents sur des services de police de proximité. Ils ont été interrogés sur la « proximité et l'accessibilité de la police », la « rapidité d'intervention pour une urgence », la « visibilité des patrouilles pédestres » et la capacité de la police à « résoudre des problèmes » (Tableau 44).

S'agissant de ces services, les avis sont largement négatifs. 39.8 % des résidents en moyenne estiment que la police est proche, accessible et au service du public, 31.9 % qu'elle intervient pour les urgences dans des délais courts, 35.8 % qu'elle est fréquemment visible dans les quartiers sous forme de patrouilles pédestres et 40.5 % qu'elle résout les conflits et petits problèmes entre personnes et communautés.

Mis à part la visibilité des patrouilles, les avis sont généralement plus positifs en zone rurale qu'en zone urbaine. Les femmes ont également un avis plus positif sur ces services de proximité que les hommes. Ainsi, par exemple, 45.4 % des femmes estiment que la police est proche, accessible et au service du public contre 34.2 % des hommes.

Les vendeuses indépendantes ont un avis plus négatif que les autres sur certains services de police de proximité. 35.1 % d'entre elles considèrent la police comme étant proche, accessible et au service du public contre 48.1 % des autres femmes. 33.5 % jugent que la police intervient dans des délais courts pour une urgence contre 39.3 % des autres femmes.

TABLEAU 44 **PERCEPTION DES SERVICES DE PROXIMITÉ DE LA PNC SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme % de oui	Homme % de oui	Quartiers urbains % de oui	Quartiers ruraux % de oui	Moyenne dans la commune % de oui
La PNC dans votre commune est proche, accessible et au service du public	45.4	34.2	38.5	43.3	39.8
La PNC intervient dans un délai court lorsqu'on l'appelle pour une urgence	38.0	25.8	27.9	43.9	31.9
La PNC est visible dans le quartier à travers des patrouilles pédestres en uniforme fréquentes	43.5	28.3	38.0	29.1	35.8
La PNC résout les conflits et petits problèmes entre personnes ou communautés dans le quartier	41.1	39.9	36.1	53.4	40.5

Interrogés concrètement sur les délais d'intervention de la police pour un cambriolage, une majorité des résidents de Wangata estime que la police met plus d'une heure pour intervenir (Tableau 45). 57.5 % pensent ainsi. Les résidents des quartiers ruraux attribuent à la police des délais un peu plus courts que ceux des quartiers urbains. 22.4 % des résidents ruraux pensent que la police intervient en moins de 30 minutes contre 13.5 % dans la zone urbaine. 50.7 % dans la zone rurale estiment que la police met plus d'une heure pour intervenir contre 59.8 % dans la zone

urbaine. 16.5 % des résidents urbains pensent que la police n'intervient jamais pour un cambriolage contre 11.9 % dans la zone rurale.

Les hommes évaluent également les délais comme étant plus longs que les femmes (Tableau 45). 61.5 % des hommes pensent que la police met plus d'une heure pour intervenir pour un cambriolage. 53.8 % des femmes pensent ainsi. 17.7 % des hommes pensent que la police n'intervient jamais en cas de cambriolage contre 13.2 % des femmes.

TABLEAU 45 DÉLAIS D'INTERVENTION POUR UN CAMBRIOLAGE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne %
Moins de 10 minutes	3.7	2.0	2.7	3.6	2.9
Entre 10 et 30 minutes	14.4	11.3	10.8	18.8	12.9
Entre 30 et 60 minutes	28.1	25.2	26.7	26.9	26.7
(Plus de 60 minutes)	(53.8)	(61.5)	(59.8)	(50.7)	(57.5)
Entre 1 et 3 heures	22.8	21.9	23.4	19.4	22.4
Plus de 3 heures	17.8	21.8	19.9	19.4	19.8
La police n'intervient jamais	13.2	17.7	16.5	11.9	15.4
N	702	700	1047	456	1402
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'analyse territoriale montre que les avis varient parfois assez fortement d'un quartier à l'autre (Tableau 46). Les plus négatifs sur la proximité et l'accessibilité de la police se situent dans les quartiers urbains de Bosomba (30 %), Boyera (33.3 %) et Bolenge (37 %), mais également dans le quartier rural de Bongonde (30 %). Le taux d'avis favorables sur la proximité et l'accessibilité de la police est le plus élevé dans le quartier rural de Wendji Secli : 54.7 % des résidents de ce quartier estiment la police proche, accessible et au service de la population.

En matière d'intervention d'urgence, les avis sont les plus négatifs à Ituri (17.6 % estiment que la police intervient pour une urgence rapidement), à Bombwanza (20.9 %) et à Boyera (26.4 %) qui sont toutes trois des zones du centre-ville fortement criminogènes et dotés, paradoxalement, d'une bonne présence policière.

L'intervention d'urgence est aussi jugée négativement dans le quartier sous-policé et excentré de Bongonde (26.5 %) en zone rurale.

Les patrouilles visibles sont particulièrement rares dans les quartiers de Bongonde (7 % des résidents disent en voir fréquemment dans le quartier) et d'Inganda (20.8 %). Le quartier criminogène d'Ituri où sont installés deux postes de police en voit également plus rarement que la moyenne : 32.1 % des résidents de ce quartier en voient fréquemment contre 35.8 % en moyenne dans la commune.

TABLEAU 46 **LES SERVICES DE POLICE DE PROXIMITÉ DANS LES QUARTIERS SELON LE QUARTIER**

	La police est proche, accessible et au service du public % de oui	La police intervient dans un délai court lorsqu'on l'appelle pour une urgence % de oui	Patrouilles visibles à pied et en uniforme fréquentes dans le quartier % de oui
Boyera	33.3	26.4	41.6
Ituri	45.6	17.6	32.1
Bombwanza	42.5	20.9	35.2
Bosomba	30.0	25.0	36.5
Bongondjo	42.5	40.7	43.7
Mama Balako	41.6	33.1	36.1
Bolenge	37.0	49.5	44.9
Inganda	35.8	37.7	20.8
Wendji Secli	54.7	51.8	35.7
Bongonde	30.0	26.5	7.0

LA SATISFACTION AVEC LA POLICE

CONTEXTE D'UN CONTACT

Une légère majorité de résidents (53.3%) déclare avoir été satisfaite du dernier contact avec la police ces derniers 12 mois. Les hommes se déclarent un peu plus souvent satisfaits (55.3%)

que les femmes (50.8%). Le taux de satisfaction est plus élevé en zone rurale (57.7%) qu'en zone urbaine (52.4%). Les vendeuses indépendantes jugent plus sévèrement le contact avec la police : 40% seulement se déclarent satisfaites du dernier contact qu'elles ont eu avec la police contre 51.8% des autres femmes.

TABLEAU 47 **LA SATISFACTION LORS DU CONTACT AVEC LA POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Satisfait	50.8	55.3	52.4	57.7	53.3
Insatisfait	49.2	44.7	47.6	42.3	46.7
N	65	85	124	26	150
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'insatisfaction lors d'un contact avec la police est provoquée avant tout par un avis négatif sur la performance de la police (Tableau 48). 35.7 % des insatisfaits estiment en effet que la police n'en a pas fait assez pour les aider et 32.4 % qu'elle n'a pas répondu à leurs attentes. Les tracasseries sont également un motif important d'insatisfaction: 28.2% mentionnent cela. Les tracasseries sont un motif d'insatisfaction beaucoup plus important dans la zone rurale (45.5%) et pour les hommes (41%) que dans la zone urbaine (25.4%) et pour les femmes (12.5%). L'impolitesse des agents est également fréquemment mentionnée comme motif d'insatisfaction (25.7%). C'est avant tout le cas dans la zone urbaine de la commune (28.3%) et ce sont surtout les hommes qui font référence à l'impolitesse des

agents (31.5 %). Pour les femmes, le premier motif d'insatisfaction est le sentiment que les policiers n'en ont pas fait assez pour les aider (46.9%). 10.5 % des hommes insatisfaits mentionnent des menaces ou insultes et le même pourcentage parlent d'agressions physiques à leur rencontre de la part des policiers.

Comme motifs d'insatisfaction, les vendeuses indépendantes mentionnent plus souvent que les autres femmes des insultes ou menaces (33 % contre 0 % pour les autres femmes), l'impolitesse des agents (50 % contre 11.5 % pour les autres femmes) et le fait que la police n'a pas respecté leurs droits (16.7 % contre 11.5 % pour les autres femmes).

TABLEAU 48 **LES RAISONS DE L'INSATISFACTION LORS DU CONTACT AVEC LA POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Les policiers n'ont pas répondu à mon attente	21.2	42.1	33.3	27.3	32.4
Les policiers n'en ont pas fait assez pour m'aider	46.9	26.3	33.3	45.5	35.7
Les policiers m'ont demandé de l'argent	12.5	41.0	25.4	45.5	28.2
Les policiers n'ont pas respecté mes droits	12.5	15.8	10.2	36.4	14.3
Les policiers n'ont pas été polis avec moi	18.8	31.5	28.3	9.1	25.7
Les policiers m'ont insulté ou menacé	6.3	10.5	8.3	9.1	8.6
Les policiers m'ont agressé physiquement	-	10.5	5.1	9.1	5.7

LA SATISFACTION LORS DE LA DÉNONCIATION

Le sondage mesure le niveau de satisfaction dans le contexte strict du dépôt de plainte (Tableau 49). L'insatisfaction domine très largement. 21.7 % des victimes de cambriolage et 24.1 % des victimes d'agression ayant dénoncé le cas à la police se déclarent satisfaites du traitement de la plainte. Les femmes sont plus satisfaites de ce service

que les hommes à Wangata. 40 % se déclarent satisfaites du traitement de la plainte pour cambriolage contre 11.4 % des hommes. 33.3 % des femmes contre 9.1 % des hommes se déclarent satisfaites du traitement policier d'une plainte pour agression. Les taux de satisfaction sont plus élevés dans les quartiers urbains (22.6 %) que dans les quartiers ruraux (14.3 %).

Les vendeuses indépendantes font exception et se montrent très largement insatisfaites du trai-

tement policier des plaintes. 16.7 % se déclarent satisfaites du traitement policier d'une plainte pour cambriolage contre 44.4 % des autres femmes. Il en va de même pour les agressions. 16.7 % se déclarent satisfaites du traitement policier d'une agression contre 45.5 % des autres

femmes. Bien qu'étant sur-victimisées avec un taux record de 10.8 % de victimisation, aucune ne se déclare satisfaite du traitement policier d'une plainte pour agression sexuelle contre 62.5 % des autres femmes.

TABLEAU 49 **SATISFACTION AVEC LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ PAR LA POLICE POUR DES CAMBRIOLAGES ET DES AGRESSIONS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Cambríolage					
Insatisfait	60.0	88.6	77.4	85.7	78.3
Satisfait	40.0	11.4	22.6	14.3	21.7
N	25	35	53	7	60
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Agression					
Insatisfait	66.7	90.9	78.6	-	75.9
Satisfait	33.3	9.1	21.4	-	24.1
N	18	11	28	-	29
Total	100 %	100 %	100 %	-	100 %
Agression sexuelle					
Insatisfait	66.7	80.0	-	-	75.9
Satisfait	33.3	20.0	-	-	30.0
N	15	5	-	-	20
Total	100 %	100 %	-	-	100 %

Les chefs de quartier bénéficient généralement de taux d'approbation plus élevés que la police lorsqu'ils traitent des dénonciations. C'est ce que montrent les chiffres. 41.1 % des victimes ayant rapporté un cambriolage aux chefs de quartier se déclarent satisfaites du traitement de la plainte ; 46.2 % des victimes d'agression ayant rapporté le cas aux chefs de quartier sont satisfaites de la manière dont a été traité leur cas. La satisfaction avec les chefs de quartier est plus élevée

dans les quartiers ruraux (53.3 %) que dans les quartiers urbains (37.9 %). Dans une section précédente, nous avons vu que les résidents de la zone rurale dénoncent plus aux chefs de quartier qu'à la police. Ces taux plus élevés de dénonciation auprès des chefs de quartier s'expliquent donc tout autant par la faible densité de postes de police en zone rurale que par une évaluation plutôt bonne de la prestation des chefs de quartier lors du traitement des plaintes.

TABLEAU 50 **SATISFACTION AVEC LE TRAITEMENT DE LA PLAINTÉ PAR LES CHEFS DE QUARTIER POUR DES CAMBRIOLAGES ET DES AGRESSIONS SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Cambrilage					
Insatisfait	52.9	64.1	62.1	46.7	58.9
Satisfait	47.1	35.9	37.9	53.3	41.1
N	34	39	58	15	73
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Agression					
Insatisfait	57.1	50.0	56.0	-	53.8
Satisfait	42.9	50.0	44.0	-	46.2
N	14	12	25	-	26
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

CONFIANCE DANS LA POLICE

Malgré un avis négatif sur la performance générale de la police, sa proximité et son traitement des plaintes, 64.1 % des résidents de Wangata déclarent avoir confiance dans la police (Tableau 51). Le taux de confiants est plus élevé dans la zone

rurale de la commune (71.1 %) que dans sa zone urbaine (61.8 %). Il est également plus élevé chez les femmes que chez les hommes: 67.1 % des femmes font confiance dans la police contre 61.1 % des hommes. Le taux de confiance chute à 62.4 % chez les vendeuses indépendantes, cependant.

TABLEAU 51 **LA CONFIANCE DANS LA POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Confiance	67.1	61.1	61.8	71.1	64.1
Pas confiance	32.9	38.9	38.2	28.9	35.9
N	708	702	1057	353	1410
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER

Pour les deux tiers des résidents, la police est l'entité qui assure le mieux la sécurité dans les quartiers à Wangata (Tableau 52). 66.4 % sont de cet avis. 8.6 % sont d'avis qu'aucune entité n'assure la sécurité. 9.6 % pensent que les chefs de quartiers jouent les premiers rôles en matière de sécurité locale et, toujours en moyenne dans la commune, 6.3 % pensent que ce rôle est plutôt joué par les jeunes du quartier, ou groupes d'autodéfense.

Les hommes sont plus positifs que les femmes sur le rôle joué par la PNC dans la sécurité locale. 72.1 % des hommes pensent que la police est l'entité qui assure le mieux la sécurité des quar-

tiers contre 60.8 % des femmes. Le scepticisme des femmes est perceptible également dans le fait que 11.8 % d'entre elles estiment que personne n'assure véritablement la sécurité du quartier alors que seul 5.4 % des hommes pensent ainsi. Les femmes mettent en avant le rôle des chefs de quartier (12.4 %) dans la sécurité alors que seuls 6.7 % des hommes sont de cet avis.

Aux yeux des résidents, les chefs de quartier jouent un rôle plus important dans la sécurité en zone rurale qu'en zone urbaine. 21.1 % des résidents des quartiers ruraux estiment que les chefs de quartier jouent les premiers rôles en matière de sécurité dans le quartier contre 5.7 % dans les quartiers urbains. A l'inverse, les résidents des quartiers urbains sont plus nombreux (8.1 %) que les résidents des quartiers ruraux (0.8 %) à penser que les groupes d'autodéfense priment dans la sécurité locale.

TABLEAU 52 L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
La police nationale	60.8	72.1	66.1	67.4	66.4
Les sociétés privées de gardiennage	1.5	1.0	1.5	0.3	1.2
Les chefs de quartier	12.4	6.7	5.7	21.1	9.6
Les groupes d'autodéfense	3.2	4.7	4.3	2.5	3.9
Les groupes de jeunes de veille de quartier	6.1	6.4	8.1	0.8	6.3
La garde républicaine	1.1	1.1	1.6	-	1.2
Personne	11.8	5.4	9.5	5.9	8.6
Autre	2.9	2.7	3.1	2.0	2.8
N	710	706	1061	356	1416
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

Dans tous les quartiers sans exception, la police nationale joue le premier rôle dans la sécurité aux yeux des résidents (Tableau 53). Son score le plus élevé est enregistré à Wendji Secli (76.3 %) et le moins élevé à Bongonde (51.2 %). Dans ce dernier quartier, le plus excentré de la commune, les chefs de quartier jouent un rôle prépondérant dans la sécurité locale. 34.7 % des résidents de Bongonde pensent que ce sont eux qui assurent véritablement la sécurité du quartier. D'une manière générale, aux yeux des répondants, les chefs de quartier jouent un rôle critique en matière de sécurité dans toute la zone rurale. C'est aussi pourquoi les victimes de criminalité dans cet espace peu policé s'adressent souvent à eux pour traiter leur cas.

Les groupes de jeunes ou groupes d'autodéfense jouent un rôle plus important qu'ailleurs à Bombwanza (13.3 %), Bongondjo (15.5 %) ainsi qu'à Mama Balako (15.4 %). Les sceptiques, ceux qui estiment qu'aucun groupe n'assure véritablement la sécurité dans le quartier, sont plus nombreux à Boyera (13.5 %), Bosomba (19.8 %) et Inganda (11.3 %). Notons qu'à Bosomba, près d'un résident sur cinq estime que personne n'assure la sécurité dans le quartier bien que le quartier soit couvert par un CIAT sectoriel doté de 12 policiers.



TABLEAU 53 L'ENTITÉ QUI ASSURE LE MIEUX LA SÉCURITÉ DANS LE QUARTIER
SELON LE QUARTIER

	Boyera %	Ituri %	Bombwanza %	Bosomba %	Bongondjo %	Mama Balako %	Bolenge %	Inganda %	Wendji Secli %	Bongonde %
La police nationale	68.2	70.9	70.6	59.6	65.7	58.2	70.5	60.4	76.3	51.2
Les sociétés privées de gardiennage	-	2.1	2.1	1.2	2.3	1.2	1.8	-	-	-
Les chefs de quartier	3.5	3.5	4.9	5.6	6.9	11.2	17.0	17.0	16.9	34.7
Les groupes d'autodéfense	4.1	4.3	1.4	2.5	6.9	5.9	7.1	2.8	-	4.1
Les groupes de jeunes de veille	5.9	7.1	11.9	6.2	8.6	9.4	-	0.9	-	3.3
La garde républicaine	1.2	4.3	2.8	0.6	-	0.6	-	-	-	-
Autre	3.5	2.8	2.1	4.9	1.7	4.1	4.7	7.5	0.8	-
Personne	13.5	5.0	4.2	19.3	8.0	8.8	1.8	11.3	5.9	5.8
N	171	142	142	159	176	168	112	106	118	121
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

ÉQUITÉ DE LA POLICE

Dans leur très grande majorité, les résidents de Wangata portent un regard très critique sur la déontologie policière. 86.5% des résidents de

la commune sont d'avis que la police s'affranchit de la déontologie et discrimine entre les personnes (Tableau 54). Les différences entre les genres, les zones et les quartiers ne sont pas significatives.

TABLEAU 54 L'OPINION SUR L'ÉQUITÉ DE LA POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Même traitement	14.0	13.0	13.9	12.7	13.5
Traitement différent	86.0	87.0	86.1	87.3	86.5
N	670	662	986	347	1332
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Pour pratiquement quatre résidents sur cinq (79.8%), la corruption est à l'origine des discriminations policières (Tableau 55). Autrement dit, aux yeux des résidents, le traitement des affaires se monnaie. On obtient un traitement préférentiel si l'on en a les moyens. Le statut social joue aussi pour 67.3% des personnes interrogées. Avoir des relations permet d'obtenir un traitement de faveur. L'ethnie (34%) est également un facteur de discrimination selon les résidents. Ce sont surtout les hommes (37.8%) qui sont de cet avis alors que 30.2% des femmes le pensent.

L'appartenance ethnique joue un rôle plus important en zone rurale (37.3%) qu'en zone urbaine (32.9%). Aux yeux des résidents, être de l'ethnie dominante Mongo peut entraîner un traitement favorable. L'âge joue peu de rôle aux yeux des femmes (5.6%), mais les hommes en revanche (19.8%) pensent que c'est également un facteur de discrimination dont il faut tenir compte. Comme l'âge, le genre (16%) joue un rôle plutôt mineur. 15.3% des femmes et 16.7% des hommes estiment que c'est un facteur de discrimination.

TABLEAU 55 LES MOTIFS EXPLIQUANT LE NON-RESPECT DU PRINCIPE DU MÊME TRAITEMENT DE TOUS LES CITOYENS PAR LA POLICE À WANGATA

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
La corruption	71.8	87.7	77.9	85.1	79.8
Le statut social	68.5	66.1	68.0	65.6	67.3
L'âge	5.6	19.8	11.7	15.8	12.7
L'ethnie	30.2	37.8	32.9	37.3	34.0
Le genre	15.3	16.7	17.1	12.9	16.0

ÉVOLUTION DE TRAVAIL DE LA POLICE

L'opinion sur l'évolution du travail de la police est plutôt positive. 50.2% des résidents estiment

que la police s'améliore, 30% qu'elle ne change pas et 19.8% qu'elle se péjore (Tableau 56). Les avis sont plus positifs en zone rurale. Une solide majorité de 59.1% pense que la police s'améliore en zone rurale alors qu'en zone urbaine ce taux chute à 47.2%. Les femmes ont un avis

plus positif. 55.7 % d'entre elles estiment que la situation s'améliore contre 44.8 % des hommes. Seuls 19.9 % des femmes en général sont d'avis que le travail de la police se péjore. L'exception vient des vendeuses indépendantes dont nous avons vu plus haut qu'elles sont très exposées à la délinquance. 27.5 % d'entre elles estiment que le travail de la police se péjore contre 19.8 % en

moyenne dans la commune. Dans l'espace urbain, ce sont même 28.8 % des vendeuses indépendantes qui observent une péjoration du travail de la police. Le quartier d'Ituri se détache des autres : 47.8 % des vendeuses indépendantes y considèrent que le travail policier se péjore contre 17.8 % pour les autres femmes d'Ituri. C'est pratiquement trois fois plus que ces dernières.

TABLEAU 56 OPINION SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA POLICE DANS LE QUARTIER SELON LE GENRE ET LA ZONE

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Amélioration	55.7	44.8	47.2	59.1	50.2
N'a pas changé	24.5	35.3	30.8	27.2	30.0
Détérioration	19.8	19.9	22.0	13.6	19.8
N	677	694	1027	345	1371
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'opinion varie en effet d'un quartier à l'autre (Tableau 57). Le quartier le plus négatif sur l'évolution de travail de la police est celui d'Ituri – le quartier le plus criminogène de la commune – où seuls 38.8 % estiment que le travail de la police

s'améliore. Dans ce quartier, 33.8 % pensent qu'il n'y a pas de changement et 27.3 % que le travail de la police se péjore. Les avis sont les plus positifs à Wendji Secli avec 69 % de résidents observant une amélioration dans le travail de la police.

TABLEAU 57 OPINION SUR L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DE LA POLICE DANS LE QUARTIER PAR QUARTIER

	Amélioration % de oui	Pas de changement % de oui	Péjoration % de oui
Boyera	50.9	25.2	23.9
Ituri	38.8	33.8	27.3
Bombwanza	40.7	37.9	21.4
Bosomba	41.1	36.1	27.3
Bongondjo	57.9	31.0	31.6
Mama Balako	48,8	25.9	25.3
Bolenge	56.2	35.2	8.6
Inganda	53.4	30.1	16.5
Wendji Secli	69.0	19.8	11.2
Bongonde	44.9	33.9	21.2

CHAPITRE IX LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

PRIORITÉS DES RÉSIDENTS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

En matière de lutte contre l'insécurité, les deux grandes priorités pour les résidents de Wangata sont la lutte contre les bandes de jeunes agressives et la lutte contre le crime organisé (Tableau 58). Ces thématiques sont avant tout urbaines. 38.4% des résidents de la zone urbaine font de la lutte contre les bandes de jeunes agressives la grande priorité en matière de lutte contre l'insécurité contre 15.9% en zone rurale. La lutte contre la criminalité organisée est souhaitée dans les deux zones dans des proportions similaires. 15% des résidents de la zone urbaine en font leur priorité et 12.1% le font également en zone rurale. Nous verrons dans la partie sur les études de cas que la criminalité urbaine à Wangata peut se concevoir comme un problème de bandes de jeunes délinquants ou alors comme étant un phénomène de gangs organisés disposant de protections politiques ou de relais dans les forces de sécurité et donc, aux yeux des résidents, ont les attributs du « crime organisé ».

L'autre thématique qui ressort de l'analyse des réponses du Tableau 58 est la place occupée par la problématique de la lutte contre l'insalubrité et les atteintes à l'environnement en zone rurale : 17% des résidents ruraux citent cet item comme thématique centrale de la lutte contre l'insécurité. Il peut s'agir des problèmes liés à l'insalubrité en raison de l'absence de gestion collective des déchets comme de la déforestation ou des pratiques de pêche illégale. Si la problématique de l'insalubrité est pointée du doigt avant tout dans la zone rurale, elle est mentionnée comme priorité également par 9% des personnes interrogées dans la zone urbaine.

La dégradation du milieu de vie par les décharges sauvages sur des voies de circulation s'explique par l'absence d'un système de collecte organisé des déchets. L'évacuation des déchets solides de la ville se fait par les eaux de ruissellement lors des pluies créant des risques sanitaires dans la ville. Il n'y a pas de réseau d'assainissement collectif pour les eaux usées de telle sorte que, souvent, les eaux usées sont évacuées sur la voirie.²⁵

Le Tableau 59 présente les priorités thématiques des résidents selon leur quartier d'habitation. La problématique des bandes de jeunes est prioritaire aux yeux des résidents dans l'intégralité des quartiers urbains. Elle l'est cependant principalement à Ituri et Boyera où respectivement 46.8% et 48.5% des résidents placent cette problématique en tête des priorités souhaitées de la police. On le sait, ces deux quartiers sont la zone principale de concentration de la criminalité dans la commune. 63% des vendeuses indépendantes du quartier plébiscitent la lutte contre les gangs de jeunes comme la grande priorité dans le quartier. Aux yeux des résidents, ces bandes ou gangs sont à l'origine de l'insécurité qui y règne.

Un grand nombre de résidents des quartiers de Bosomba (39.6%) et de Mama Balako (37.6%) font également de la lutte contre les bandes délinquantes leur priorité. C'est également vrai des deux autres quartiers urbains de la commune, Bombwanza et Bongondjo, où les résidents associent plus souvent que les autres la criminalité à la problématique du crime organisé. 19.9% des résidents de Bombwanza et 17% de ceux de Bongondjo souhaitent en priorité que la police s'occupe du crime organisé. Pour les résidents de ces quartiers, la criminalité a des ramifications dans les élites politiques et les forces de sécurité, comme nous le verrons dans le chapitre XI consacré à la problématique des Kuluna.

TABLEAU 58 **LES PRIORITÉS THÉMATIQUES DES RÉSIDENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Cambriolages et braquages	12.0	9.0	10.4	10.7	10.5
Drogue	11.7	9.3	9.7	13.3	10.5
Infraction de la route	3.6	1.1	1.0	6.3	2.4
Violences sexuelles	2.3	0.7	1.4	1.7	1.5
Agressions physiques	6.0	14.7	10.2	11.0	10.4
Tapages nocturnes	1.9	0.4	0.9	1.7	1.1
Bandes de jeunes agressives	31.1	34.4	38.4	15.9	32.8
Insalubrité et les atteintes à l'environnement	11.0	10.9	9.0	17.0	10.9
Violences scolaires	0.4		0.2		0.2
Violences domestiques	2.6	1.1	1.1	4.0	1.9
Fraudes	0.9	2.0	1.3	1.7	1.4
Crime organisé	13.7	14.9	15.0	12.1	14.3
Violences communautaires	2.9	1.4	1.4	4.6	2.1
N	700	700	1053	347	1400
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Dans la zone rurale, la problématique de l'insalubrité et des crimes contre l'environnement l'emporte sur toutes les autres dans trois quartiers. Elle est la grande priorité de 30.9% des résidents à Bolenge, de 28.4% des résidents à Inganda et de 19% des résidents à Bongonde. Le chapitre XIV se penchera plus en détail sur cette problématique qui affecte en priorité les pêcheurs d'Inganda et de Bolenge. 50% des pêcheurs d'Inganda jugent que la lutte contre l'insalubrité et les crimes environnementaux devrait être la grande priorité de la police. 52.9% des pêcheurs de Bolenge sont également de cet avis. Cette problématique touche en réalité l'ensemble de la communauté des pêcheurs de Wangata. En moyenne, 29.9% d'entre eux placent cette problématique en tête de leur liste de priorités. C'est trois fois plus que la moyenne à Wangata (11.1%).

En zone urbaine, la lutte contre les bandes de jeunes agressives est surtout prioritaire pour les jeunes en formation et les vendeuses indépendantes. 46.4% des jeunes gens à l'école

souhaitent que la police s'attaque à cette problématique et 44.9% des vendeuses indépendantes le souhaitent également. A l'analyse, il apparaît que les plus jeunes et les vendeuses indépendantes sont également les plus touchés par les agressions. En zone urbaine, 22.1% des vendeuses indépendantes déclarent avoir subi une agression sur trois ans. C'est la catégorie socio-professionnelle qui s'avère la plus vulnérable aux agressions à Wangata. Cela doit être mis en lien avec le fait que les marchés sont généralement des points chauds de la criminalité dans la commune, comme nous l'avons vu plus haut.

Finalement, il convient de noter que les résidents de Wendji Secli et ceux de Bongonde sont plus sensibles que les autres à la problématique des conflits communautaires. 6% des résidents de Bongonde et 5.2% de ceux de Wendji Secli souhaitent en priorité que la police s'occupe de ces conflits.

LES PRÉFÉRENCES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES ZONES CHAUDES

Pour sécuriser les zones chaudes, les résidents souhaitent une combinaison de mesures qui allient prévention situationnelle et présence policière (Tableau 60). La mesure principale qui a les faveurs des résidents est l'amélioration de l'éclairage public. 71.6% en moyenne souhaitent que les zones considérées comme étant criminogènes soient éclairées la nuit. 19.2% estiment également que le nettoyage et l'amélio-

ration de la salubrité est de nature à y faire diminuer la criminalité. Ces mesures de prévention situationnelle doivent être combinées avec une augmentation de la présence policière dans les zones chaudes. Tout d'abord, les résidents souhaitent une augmentation du nombre de policiers. 58.1% mentionnent cette solution. 30.3% estiment également que la police doit patrouiller plus souvent. 18.3% pensent que disposer d'un numéro vert d'appel à la police pourrait être également une solution pratique. Enfin, 37.8% estiment que la police devrait installer des postes de police aux abords des zones chaudes.

TABLEAU 60 **LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE SOLUTIONS À L'INSÉCURITÉ DANS LA COMMUNE DE WANGATA (TAUX DE MENTIONS POUR CHAQUE MESURE)**

	Femme	Homme	Quartiers urbains	Quartiers ruraux	Moyenne commune
Plus de policiers	53.5	62.8	56.5	62.8	58.1
Moins de policiers	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Plus de groupes d'autodéfense	6.5	5.5	7.0	2.8	6.0
Moins de groupes d'autodéfense	2.0	0.7	1.7	0.6	1.3
Plus de nettoyage, moins d'insalubrité	14	24.4	16.7	26.5	19.2
Moins d'attroupements, de bandes au bord des routes et carrefours	9.0	6.8	10.0	1.4	7.9
Plus d'éclairage public	66.4	76.7	70.6	74.6	71.6
Plus de patrouilles de police dans les quartiers	11.9	48.7	31.1	27.9	30.3
Disposer d'un numéro vert d'appel gratuit à la police pour une intervention	14.3	22.3	16.9	22.5	18.3
Avoir un poste de police dans le quartier	29.1	46.5	36.5	41.7	37.8
N	692	706	1049	349	1398



Insalubrité sur l'avenue Maniema (Boyera)

LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE SERVICES DE POLICE

En matière de services de police, les résidents de Wangata privilégient les postes de quartier (Tableau 61). En moyenne, 44.6% émettent le vœu d'avoir un poste de police de quartier. 39.9% souhaitent en priorité plutôt des patrouilles de proximité et 15.5% souhaitent une capacité d'intervention d'urgence d'un service de police secours. Les préférences varient peu se-

lon le genre ou la zone. Les postes de quartiers séduisent sensiblement plus les hommes que les femmes (46.3% contre 42.8% pour les femmes) et en milieu rural (46.7% contre 43.9% en milieu urbain). Le groupe vulnérable des vendeuses indépendantes souhaite en priorité des postes de police. En zone urbaine, 57.9% d'entre elles privilégient cette prestation contre 41.9% pour les autres. Si dans tous les quartiers de Wangata, les vendeuses indépendantes plébiscitent le poste de police, à Ituri, où l'insécurité est omniprésente dans tout le quartier, 44.4% souhaitent également des patrouilles pédestres.

TABLEAU 61 **LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE SERVICES DE POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Police-secours	16.0	15.0	15.7	14.9	15.5
Patrouilles pédestres	41.2	38.7	40.4	38.4	39.9
Poste de quartier	42.8	46.3	43.9	46.7	44.6
N	692	706	1049	349	1398
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Le poste de quartier est la préférence partout sauf dans les quartiers de Bombwanza, Ituri et Wendji Secli. Dans ces trois exceptions, la patrouille pédestre de proximité a les faveurs des résidents (Tableau 62). A Bombwanza, 47.6 % plébiscitent la patrouille pédestre de proximité ; 46.5 % la privilégient également à Ituri et 51.7 % à Wendji Secli.

Le poste de quartier est surtout plébiscité dans les quartiers suivants :

1. Bolenge – 64.5 % des résidents en souhaitent un. Ce petit quartier de 35 000 habitants dispose d'un sous-CIAT qui n'est aujourd'hui pas en opération. Manifestement, les résidents souhaitent qu'il le soit.
2. Bongonde – 55.7 % de résidents souhaitent un poste de quartier. Ce quartier de très

grande dimension (110 km²) abritant plus de 40 000 habitants n'est couvert aujourd'hui que par un sous-Ciat occupé par deux policiers. C'est très insuffisant aux yeux des résidents qui en réclament plus.

3. Bongondjo – 50.9 % en souhaite un. De manière quelque peu surprenante, ce très grand quartier de près de 120 000 habitants ne dispose aujourd'hui d'aucun poste de police. Il en va de même du quartier de Mama Balako qui ne dispose lui non plus d'aucun poste de police. L'absence de postes de police dans ces deux quartiers peut expliquer pourquoi leurs résidents s'organisent collectivement avec des groupes d'autodéfense, lesquels viennent combler un vide évident.

TABLEAU 62 LES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE TACTIQUE POLICIÈRE PAR QUARTIER DANS LA COMMUNE DE WANGATA

	Boyera %	Ituri %	Bombwanza %	Bosomba %	Bongondjo %	Mama Balako %	Bolenge %	Inganda %	Bongonde %	Wendji Secli %
Police-secours	15.9	17.6	14.7	12.8	14.0	19.3	14.5	30.2	13.0	11.9
Patrouilles pédestres	37.6	46.5	47.6	40.4	35.1	37.3	20.9	28.3	31.3	51.7
Poste de quartier	46.5	35.9	37.8	46.8	50.9	43.4	64.5	41.5	55.7	36.4
N	170	142	143	156	171	166	110	106	115	118
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LES SERVICES DE POLICE

Pour améliorer les services de police, les résidents de Wangata sont d'avis que la mesure prioritaire doit être une meilleure rétribution des policiers pour leur travail (Tableau 63). 47.5 % sont de cet avis. Il est évident qu'à leurs yeux une telle mesure permettrait d'éviter les tracasseries. Ce sont surtout les femmes qui préconisent cette solution. 59.1 % des femmes sont de cet avis alors que seuls 35.6 % des hommes partagent

cet avis. La deuxième priorité est la formation des policiers. 18.5 % considèrent qu'une meilleure formation serait de nature à améliorer les services de police. L'amélioration de la discipline et la sanction des mauvais comportements est la troisième solution la plus souvent préconisée par les résidents (10.6 %). Les hommes (13.8 %) citent plus souvent que les femmes (7.7 %) cette thématique susceptible à leurs yeux d'améliorer les services de police. Dans les quartiers ruraux, l'augmentation du nombre de policiers est mentionnée comme mesure prioritaire par 11.8 % des résidents contre 7.6 % en zone urbaine. Les résidents de cette zone rurale souhaitent également plus souvent l'augmentation de la mobilité des policiers (9 %) que les quartiers urbains (6.7 %).

TABLEAU 63 **LES SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LES RÉSIDENTS POUR AMÉLIORER LES SERVICES DE POLICE SELON LE GENRE ET LA ZONE**

	Femme %	Homme %	Quartiers urbains %	Quartiers ruraux %	Moyenne communale %
Mieux payer les policiers	59.1	35.6	47.2	48.2	47.5
Mieux former les policiers	19.9	17.0	19.1	16.6	18.5
Améliorer la discipline et sanctionner les mauvais comportements	7.7	13.8	11.0	9.6	10.6
Augmenter le nombre de policiers	3.6	13.8	7.6	11.8	8.7
Augmenter la mobilité de la police	3.2	11.3	6.7	9.0	7.3
Améliorer la qualité du recrutement de la police	4.6	6.7	6.4	3.4	5.6
Informar la population sur le travail de la police	1.7	1.4	1.8	0.8	1.6
Autre	0.1	0.4	0.2	0.6	0.3
N	714	705	1063	355	1418
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

CHAPITRE X CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES

L'analyse des besoins de la population de Wangata fait ressortir plusieurs thématiques dont certaines seront reprises dans la prochaine section de ce DLS sous forme d'études de cas.

Mbandaka fait face à un problème lancinant de **bandes de jeunes inciviles et gangs de Kuluna** qui empoisonnent la vie des habitants des quartiers du centre. La problématique n'est pas nouvelle. Elle serait apparue en 2010, date à laquelle presse commença à parler de Kuluna semant le trouble dans la ville.²⁶ Aujourd'hui, deux quartiers, ceux d'Ituri et de Boyera, font face de manière frontale à ce phénomène qui prend des allures de crise. Et cela, malgré une présence policière renforcée de la police. Les taux de criminalité y sont alarmants. A eux deux, Ituri et Boyera totalisent environ 50 % de toutes les agressions commises dans la commune de Wangata. Les taux de cambriolages y atteignent des sommets. Le taux de violences sexuelles quant à lui flambe. A Ituri, il atteint le triste record de plus de 18 % de femmes agressées sexuellement ces derniers trois ans. Dans ces quartiers, la qualité de vie plonge et l'insécurité crée une psychose. Pour les résidents de ces quartiers centraux de Mbandaka, la problématique sécuritaire est au cœur des préoccupations quotidiennes. Elle suscite l'indignation des résidents qui s'interrogent sur les ramifications que ces gangs pourraient avoir au sein des forces de sécurité et des élites politiques. Ils commencent à les percevoir comme du « crime organisé ». Les gangs de Mbandaka semblent en effet racketter les commerçants du quartier en échange de promesses de protection.²⁷ Au prochain chapitre, consacré à ce phénomène, nous verrons que le directeur provincial de la police a récemment été démis de ses fonctions à la suite d'accusations de collusion avec les gangs. Aujourd'hui, un résident sur deux des quartiers du centre-ville de Wangata réclame une action décidée de la police contre ces gangs pour ramener l'ordre. Pour eux, cela passe aussi par un meilleur contrôle de la drogue et des bars qui leur sont associés.

Les vendeuses indépendantes qui travaillent sur les marchés formels et informels

de Wangata sont très exposées à la criminalité. Ces derniers trois ans, 38.6 % d'entre elles ont été cambriolées et 17.6 % ont subi une agression. C'est beaucoup plus que les autres. Elles ont subi pratiquement deux fois plus de violences sexuelles que les autres femmes de Wangata. Leur situation est pratiquement intenable dans le quartier Ituri connu pour son caractère fortement criminogène et la forte présence de Kuluna. Dans ce quartier, 30.4 % des vendeuses indépendantes ont subi une agression sexuelle ces derniers trois ans. De jour comme de nuit lorsqu'elles se déplacent, ces mamans vendeuses, comme on les appelle à Mbandaka, vivent dans la peur de se faire agresser. 60.1 % considèrent comme probable d'être la cible d'un acte de délinquance les prochains 12 mois contre 37.7 % pour les autres femmes. Sur-victimisées, elles trouvent peu de réconfort avec la police. Au contraire même. Elles font plus souvent l'expérience d'abus de la part de la police (13.6 %) que les autres femmes (11.3 %) et subissent plus les foudres des tracasseries policières (9.7 %) que les autres (6.1 %). A Ituri, Boyera et Bobwanza, mais pas ailleurs, les vendeuses indépendantes font l'objet de violences de la part de la police. 8.7 % d'entre elles rapportent des violences à leur rencontre à Ituri, 7.7 % à Boyera et 7.1 % à Bobwanza. Ces expériences entraînent un avis négatif sur la police. 44.4 % se déclarent « très insatisfaites » des contacts qu'elles ont avec la police contre 16.1 % chez les autres femmes. 35.1 % seulement d'entre elles considèrent la police comme étant proche, accessible et au service du public contre 48.1 % des autres femmes. Un bon nombre d'entre elles pensent que le travail de la police se péjore. C'est avant tout le cas dans le quartier d'Ituri : 47.8 % des vendeuses indépendantes considèrent que le travail policier se péjore contre 17.8 % des autres femmes de ce quartier. Très exposées à la criminalité du fait de leur activité professionnelle, ces femmes sont victimisées une seconde fois, principalement dans quelques quartiers urbains dont Boyera et Ituri, par une police qui contribue à renforcer leur insécurité.

26 *Radio Okapi*, 6 octobre 2010. « Mbandaka sous la hantise des Kuluna. » <https://www.radiookapi.net/actualite/2010/11/06/mbandaka-sous-la-hantise-des-kuluna>. (vu le 24 décembre 2022)

27 Rapport des enquêteurs du sondage, 26 octobre 2022 à Bosomba, Coginta 2022.

L'insalubrité et les atteintes à l'environnement est une problématique centrale dans la zone rurale de Wangata où 17 % des résidents estiment qu'elle doit faire l'objet d'un programme de lutte prioritaire. Dans les quartiers de Bolenge et d'Inganda, 30 % environ des résidents réclament une action décidée de la police pour y remédier. Cette problématique affecte avant tout les pêcheurs. Les pêches ont cessé d'être miraculeuses dans les eaux du fleuve Congo et l'insalubrité est telle sur les marchés de vente de poissons qu'elle inquiète les clients et entraîne des risques sanitaires très sérieux. Wangata a déjà connu des épisodes de choléra dans un passé récent. Et lorsque la pêche va mal, dans ces quartiers, c'est toute l'économie des villages qui bordent le fleuve qui périclète. Ce thème sera traité dans le chapitre XIV de ce DLS. Le fait que 19 % des résidents de Bongonde – un quartier qui ne borde pas le fleuve Congo – pointent également du doigt l'insalubrité et les crimes environnementaux dans le quartier, montre que la crise ne concerne pas seulement les pêcheurs de Wangata mais qu'elle se prolonge dans l'espace forestier dont vit Bolenge avec, notamment, la problématique de la déforestation qui sera également abordée au chapitre XIV.

Une problématique liée à l'existence d'acteurs non étatiques de la sécurité se dégage également des analyses. Face à la crise sécuritaire, les résidents de la zone urbaine de Wangata ne restent pas les bras croisés. Ils prennent d'abord des mesures individuelles pour protéger leur logement comme l'installation d'une porte en fer ou l'acquisition d'un chien de garde. 23.3 % des résidents urbains, par exemple, ont acquis un chien de garde. Les autorités ont également distribué des sifflets à la population pour servir de d'alarme et encouragent régulièrement les résidents à dénoncer les mouvements suspects à la police. 15.9 % des résidents de l'espace urbain de Wangata déclarent qu'un système d'alarme collectif est en place dans leur quartier avec des sifflets et d'autres instruments sonores permettant d'alerter le voisinage lorsque des cambrioleurs sont suspectés dans le quartier. Dans l'espace urbain, mais surtout là où la police est peu présente, les résidents s'organisent collectivement avec des groupes d'autodéfense ou de veille la nuit pour lutter contre l'insécurité. Ces groupes de jeunes faisant des patrouilles de nuit sont les mieux organisés dans des quartiers de Bongondjo et de Mama Balako. 39.2 % des résidents de Bongondjo et 28.8 % à Mama Balako

confirment l'existence de groupes d'autodéfense au sein de leur quartier. C'est trois fois plus que la moyenne dans la commune (11.2 %). Cela s'explique notamment par le fait qu'aucun de ces deux quartiers ne dispose de poste de police. Mais nous avons vu également que la cohésion sociale y est un peu plus forte que dans ceux du centre-ville. Ces quartiers sont donc plus résilients à l'insécurité. Pour 18.6 % des résidents de Bongondjo et de Mama Balako, les groupes d'autodéfense sont le mieux outillés pour assurer la protection dans leur quartier. Ces groupes sont très populaires à Wangata. 94.6 % des résidents sont d'avis qu'ils contribuent positivement à la sécurité locale. Recourir à l' « autorité de la rue » n'est pas sans risques. Les cas de justice populaire où des délinquants présumés sont lynchés sans autre forme de procès sont fréquents à Mbandaka et les groupes d'autodéfense avouent volontiers qu'ils peuvent être infiltrés par des Kuluna. Le chapitre XII reviendra sur ces groupes dont nous verrons qu'ils disposent de soutiens politiques leur permettant d'occuper un espace précaire, informel, mouvant et non balisé par le droit congolais.

La problématique des violences sexuelles est plus saillante à Wangata que dans d'autres villes de RDC et touche en particulier sa zone urbaine. 6.8 % des femmes déclarent avoir fait l'objet d'une agression sexuelle sur trois ans. 4.2 % des hommes l'affirment également, ce qui intrigue et demande une clarification. Les agressions sexuelles se concentrent dans les quartiers criminogènes de la ville. 18.6 % des femmes d'Ituri en ont été victimes ces derniers trois ans, par exemple. Bien que dans la majorité des cas les auteurs appartiennent au cercle de connaissance de la victime, le phénomène est également associé à la problématique des gangs et, plus marginalement, aux forces de sécurité. 11.1 % des victimes ont reconnu des agresseurs en uniforme. 28.9 % des auteurs sont inconnus de la victime et 52.2 % des agressions ont eu lieu en bande. Nous l'avons vu plus haut, les vendeuses indépendantes sont très exposées aux violences sexuelles et cela plus particulièrement dans les quartiers où les gangs occupent l'espace public. S'agissant de la réponse à la problématique des violences sexuelles, la police joue les premiers rôles et son travail à cet égard est reconnu surtout par les femmes. 66.3 % des femmes de Wangata jugent que la police fait du bon travail en matière de violences sexuelles. 29.2 % des femmes victimes de violences sexuelles se

sont d'ailleurs adressées à la police pour traiter leur affaire. En revanche, aucune femme ne s'est adressée à une ONG pour une assistance et une infime minorité de 2.1 % se sont adressées à un centre de santé, ce qui laisse supposer qu'il existe un certain déficit en matière d'assistance médico-légale pour les victimes à Wangata. Les femmes victimes de violences sexuelles privilégient la lutte contre les gangs de jeunes : 64.6 % le font contre 28.7 % pour les autres. Parce qu'elles associent les violences sexuelles à des zones isolées propices aux agressions, elles sont plus nombreuses que les autres à souhaiter des patrouilles pédestres de proximité : 48.9 % privilégient ce service contre 39.6 % pour les autres.

Une problématique de **conflits intercommunautaires** est apparue dans la zone rurale de Wangata. Un peu plus de 5 % des résidents de Wendji Secli et de Bongonde estiment que ces conflits sont une préoccupation quotidienne. Le même pourcentage considère que ces problèmes sont au cœur de la lutte contre l'insécurité. Bien que relativement marginale par rapport à d'autres problématiques sécuritaires à Wangata, les conflits intercommunautaires sont latents dans la zone rurale. Une ligne de conflit est celle qui affecte de manière asymétrique la communauté Twa, ou pygmée, qui nourrit un ressentiment fort, particulièrement dans le village d'lkengo²⁸, face à sa marginalisation sociale, économique et politique par les Mongo à Wangata. Une autre ligne de conflit observée par les enquêteurs à Bongonde²⁹ concerne le foncier forestier impliquant de manière triangulaire communautés d'« ayant-droit », « venants » qui se rendent acquéreurs de parcelles et l'Etat qui s'immisce dans le processus de vente.

Les relations qu'entretient la police avec les populations sont complexes. Avec environ 105 policiers affectés à la sécurité quotidienne des résidents de Wangata et distribués dans trois CIATs et 7 sous-CIATs, les effectifs sont très modestes pour une population estimée à plus de 700 000 habitants et ce d'autant que ces policiers ne sont pratiquement pas motorisés. Seuls deux véhicules sont affectés aux patrouilles. Certains quartiers ne disposent d'aucun poste de police ou seulement d'un unique policier, comme Bongondjo, Mama Balako, Bolonge et Inganda, et les villages éloignés des commissariats ont dès lors très peu accès à leurs services. Le taux de contacts avec la police est faible (11 % environ), centré sur les plaintes et non, plus proactivement, sur des interactions lors de patrouilles de proximité ou de contrôles dans la rue.

Seuls quelque 40 % des résidents considèrent que la police est proche, accessible et au service du public à Wangata. Le service de police-secours est le moins bien noté et s'avère le tendon d'Achilles de la police. 57.5 % des résidents estiment que la police n'intervient pas sous un délai d'une heure pour un cambriolage et 15 % environ pensent même qu'elle n'intervient même jamais. Seuls 31.9 % estiment que la police intervient dans des délais courts pour des urgences. Dans l'un des quartiers les mieux dotés en police, soit le quartier d'Ituri, ce taux tombe à 17.6 %. Pourtant très touché par la criminalité, ce quartier ne voit pas plus de patrouilles pédestres que les autres. Il a même tendance à en voir moins. 32.1 % des résidents d'Ituri affirment apercevoir souvent des patrouilles pédestres en uniforme de la police dans le quartier contre 38 % en moyenne dans la zone urbaine.

C'est pourtant l'un des quartiers où la demande pour ce type de prestations policières est la plus forte. Cette incapacité à répondre aux besoins engendre nécessairement des frustrations et des incompréhensions. L'insatisfaction domine. Elle domine aussi lors du dépôt de plainte. Environ 75 % des victimes qui s'adressent à la police sont mécontentes du traitement de la plainte. De surcroît, 12,3 % des résidents ont également fait l'objet d'un abus de la part de la police au cours des derniers trois ans. Deux fois sur trois, il s'agit de tracasseries, appelées localement «mbongo ya makolo» ou «frais de déplacement».

Malgré tous ses défauts, une majorité de résidents reconnaissent l'utilité de la police. 64,1 % des résidents continuent de lui faire confiance même si seuls 20 % environ lui font «très confiance».

66,4 % reconnaissent volontiers aussi qu'elle joue les premiers rôles dans la lutte contre l'insécurité. Les résidents sont également d'avis qu'elle a tendance à s'améliorer ces dernières années. Aussi, ils désirent plus de police à la fois sous forme de postes de police là où il n'y en a pas et de patrouilles pédestres de proximité dans les zones chaudes. Pour eux, le paquet gagnant de mesures pour améliorer le travail de la police est une augmentation des salaires de policiers, une meilleure formation et plus de discipline. Dans l'espace urbain, la grande priorité des résidents est la lutte contre les bandes ou gangs de jeunes. Dans l'espace rural, la lutte contre l'insalubrité et les crimes environnementaux l'emporte. Le chapitre XV reviendra plus en détail sur la gestion de la sécurité urbaine à Wangata et les relations que la police entretient avec la population.



Transport de bois sur le fleuve Congo à Mbandaka

PARTIE III
ÉTUDES DE CAS



PARTIE III

CHAPITRE XI LES KULUNA

Le terme consacré à Mbandaka pour désigner le banditisme est celui de «Kuluna». Ce dernier s'est imposé dans les années 2000 d'abord à Kinshasa³⁰ et ne désigne pas forcément un type de délinquants particulier. Au contraire, il désigne les auteurs du banditisme de manière générique, un peu comme une notion fourre-tout. De plus, les Kuluna «kulunent», du néologisme verbal «kuluner» dans l'expression populaire congolaise, à savoir volent, détournent des fonds, agressent, commettent des cambriolages ou des braquages, vandalisent.

Dans son acception plus restreinte, cependant, le terme de Kuluna a une connotation spécifique et désigne une forme particulière de gangs de jeunes née dans les années 2000 dans les quartiers pauvres de Kinshasa. Ces gangs urbains, contrôlant un territoire, baignant dans une culture de la violence, du rap dur congolais, de l'alcool et de la drogue, sont armés, violents, mais généralement socialement intégrés au quartier dont ils proviennent. L'influence de cette subculture kinoise de gangs, selon Lagrange et Vircoulon³¹ qui les ont étudiés, s'est rapidement étendue des quartiers de la périphérie à la ville de Kinshasa tout entière avant de se diffuser dans d'autres villes du Congo. A Mbandaka, les experts avec qui nous nous sommes entretenus, s'accordent pour dater l'apparition des Kuluna dans leur ville, sous cette forme de gangs urbains, autour de l'année 2010. L'un d'eux nous a déclaré ceci :

Je voulais dire ce phénomène Kuluna compris comme une entreprise, une approche collective, on a connu cela à Mbandaka depuis les années 2010, ce phénomène de bandes organisées de jeunes.

La première mention du terme de Kuluna à Mbandaka date d'un article de *Radio Okapi* de novembre 2010. Le média titrait «Mbandaka sous la hantise des Kuluna»³² et expliquait que la ville connaissait une flambée de criminalité sous une forme inconnue jusque-là et attribuée à des «apprentis Kuluna». Selon cet article, les assaillants étaient alors «armés de machettes, de couteaux et de chaînes de motos» et venaient de perpétrer, en cette fin d'année 2010, une série inédite d'agressions et de vols dans les rues de Mbandaka.

La commandante de police de la ville nous a confié qu'une partie des Kuluna originaux à Mbandaka seraient en fait venus de Kinshasa même. L'«importateur» coupable, nous a-t-on dit, serait rien moins que l'ex-gouverneur de la province, Jean-Claude Baende, qui, aurait recruté des membres de gangs de Kinshasa – appelés «les combattants de Jean-Claude Baende»³³ – pour harasser l'opposition politique. Un expert de la société civile avec lequel nous nous sommes entretenus nous a expliqué ceci :

A l'époque du gouverneur Baende. C'est particulièrement lui qui a importé ce phénomène. Il a recruté dans les communes de Kinshasa. De gauche à droite, il a organisé une bande en regroupement politique pour essayer de neutraliser les adversaires politiques parce que nous avons connu une crise politique.

30 Lagrange, Marc-André et Thierry, Vircoulon. «Criminels ou justiciers. Les Kuluna, gangs de République démocratique du Congo». *Note stratégique*. Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2021.

31 Lagrange, Marc-André et Thierry, Vircoulon. «Criminels ou justiciers. Les Kuluna, gangs de République démocratique du Congo». *Note stratégique*. Global Initiative Against Transnational Organized Crime, 2021.

32 *Radio Okapi* du 6 novembre 2010 (vu le 11 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/actualite/2010/11/06/mbandaka-sous-la-hantise-des-kuluna>).

33 Cf. *Radio Okapi* du 21 décembre 2012, «Violences à Mbandaka: le gouverneur Baende demande pardon à la population» (vu le 15 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/actualite/2012/12/21/violences-mbandaka-le-gouverneur-baende-demande-pardon-la-population/>).

Un autre témoignage incrimine également le gouverneur pour son utilisation de Kuluna pour intimider ses adversaires politiques³⁴ :

Un gouverneur de province les [les Kuluna] a utilisés pour agresser les nouvelles autorités qui étaient venues [pour le remplacer].

Jean-Claude Baende a exercé la fonction de vice-gouverneur de la province de l'Equateur de 2007 à 2009 avant d'en être élu gouverneur en 2009. En 2011, son mandat fut renouvelé à la tête de la province, poste qu'il a occupé jusqu'en 2013 lorsqu'il fut relevé de ses fonctions par la présidence de la république. Le décret présidentiel mit fin à une grave crise politique dans la province qui paralysait ses institutions. L'assemblée provinciale avait quant à elle voté une motion de destitution du gouverneur le 28 novembre 2012. Un groupe de Kuluna inféodés au gouverneur perturba cette session parlementaire provoquant plusieurs blessés graves.³⁵

Il faut également mentionner que cette même année 2010, la ville de Mbandaka fut prise d'assaut par un groupe d'insurgés de la rébellion Eneyle et l'aéroport de la ville fut brièvement occupé par la milice³⁶. Dans les rangs des rebelles auraient figuré d'anciens militaires ainsi que d'anciens membres de la garde rapprochée de Jean-Pierre Bemba.³⁷ Les miliciens furent rapidement repoussés par une force d'intervention rapide dépêchée dans la province et appuyée par la MONUSCO. Une partie des miliciens se seraient réfugiés au Congo-Brazzaville de l'autre côté du fleuve Congo tandis que d'autres se seraient retirés dans les forêts autour de Mbandaka et, selon certains témoignages, il est possible que des petits groupes de miliciens résiduels seraient revenus par la suite dans la ville et auraient contribué à l'émergence de la criminalité armée un peu plus tard cette même année à Mbandaka.

Que ce soient des anciens miliciens armés rejoignant les rangs des délinquants locaux déjà présents à Mbandaka, ou des Kuluna importés par l'ex-gouverneur de la province ou encore un effet de mimétisme des délinquants locaux copiant le modèle de gangs de la capitale, il n'en reste pas moins qu'une nouvelle forme de criminalité a pris forme en cette année charnière de 2010 et c'est cette forme de criminalité qui est encore à l'œuvre aujourd'hui dans la ville.³⁸

DES MICROBASES

Les Kuluna de Mbandaka aujourd'hui sont omniprésents dans les quartiers du centre-ville, les quartiers Ituri et Boyera. Leur présence à Ituri, juge un interlocuteur, est « massive ». Et cela se reflète dans les taux très élevés de criminalité. Dans ce quartier, 41.1 % des résidents ont été victimes d'un cambriolage ces derniers 3 ans, 27 % ont subi une agression et 18.6 % des femmes déclarent avoir subi une agression sexuelle. Ces bandes criminelles sont également présentes dans le reste de l'espace urbain de la commune de Wangata, à des degrés moindres cependant. Les Kuluna sont regroupés en « bases », comme ils se nomment eux-mêmes. Ces bases ont une dimension territoriale très prononcée et occupent en fait souvent des micro-territoires qui peuvent être un bout de rue, une avenue, un bloc, un secteur dans un quartier, mais jamais jusqu'ici un quartier entier. Le chef de quartier de Bosomba nous explique avoir 4 bases occupant des petits secteurs de son quartier :

Les jeunes qui mènent des troubles chez moi [quartier de Bosomba], il y a la Base « Tout rouge », c'est basé très fort. Ils sont du côté Eglise catholique à Mbandaka 3. Il y a aussi la base à la Nouvelle cité et à Bisengo c'est la « Base rénovée ». Ils ne collaborent pas avec les autres bases.

34 En 2012, par exemple, des Kuluna perturbent les travaux des députés provinciaux à l'assemblée provinciale en séance afin de procéder à la destitution du gouverneur.

35 Cf. Monusco du 30 novembre 2011, « Efforts de médiation de la MONUSCO dans la province de l'Equateur » (vu le 15 janvier 2012 : <https://monusco.unmissions.org/efforts-de-m%C3%A9diation-de-la-monusco-dans-la-province-de-l%E2%80%99equateur>).

36 Monusco du 5 avril 2010, « Equateur : Retour progressif au calme à Mbandaka » (vu le 15 janvier 2023 : <https://monuc.unmissions.org/equateur-retour-progressif-au-calme-%C3%A0-mbandaka>).

37 Cf. *Reliefweb*. Article du 14 avril 2010 « RDC : Combats en Equateur : bilans et sanctions, mais qui sont vraiment les Eneyles ? » (vu le 11 janvier 2010 : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-combats-en-%C3%A9quateur-bilans-et-sanctions-mais-qui-sont-vraiment>).

38 Cf. Tshinyama, Ildéphonse Kadima, *Gestion de la crise sécuritaire à Lubumbashi*. Presses universitaires de Lubumbashi, 2021. (https://www.researchgate.net/publication/348163541_Gestion_de_la_crise_s%C3%A9curitaire_a_Lubumbashi_RDCongo_De_l'autod%C3%A9fense_aux_dispositifs_etatiques).

Le chef de quartier d'Ituri : « Chez moi [une base] s'appelle *Les enfants artisanaux*, car ils viennent du bloc artisanal à côté de l'église kimbanguiste. Un autre chef de quartier explique que les bases qui sévissent dans son quartier occupent des avenues et se battent entre eux aux « coins des avenues » :

On les remarque dans les avenues Selema et Tela. Les troubles se font dans les coins des avenues entre un gangs et l'autre gang [qui] se trouve au coin [et qui] se battent [entre eux]. Et aussi dans les coins des avenues Penco et rond-point Saino. C'est aussi un champ de bataille entre un groupe et un autre qui se trouvent là et qui se bagarrent.

Un autre chef mentionne les bases *Câble noir* et *Fourmis rouges* dans son quartier :

[Il y a] surtout Câble noir du foyer social et Fourmis rouges derrière la commune à Wangata. Ils se battent même dans la journée.

La cheffe de quartier de Bombwanza explique qu'il a « 3 bases, la base *RW*, la base *Sosada* transformé en *Zone Suisse* et le *staff Zaïre* ».

Il y a des dizaines de microbases, peut-être une quarantaine, à Mbandaka. Ces microbases ne « collaborent pas entre elles », dit un expert. Au contraire, elles ont tendance à se disputer et se bagarrer. Elles se disputent « autour de filles » par exemple mais, surtout, autour du contrôle de leur territoire qu'elles peuvent, comme nous allons le voir plus loin, racketter. Un expert de la société civile explique :

Parfois ces groupes de Kuluna, quand ils sont en conflit entre eux, ils se confrontent, ils se battent et attaquent même les innocents.

Généralement, les bases ne s'en prennent pas aux résidents de leur quartier ou de leur zone. Elles opèrent dans les quartiers voisins. Mais ce n'est pas systématique.

Elles peuvent aussi se révéler prédatrices au sein même de leur quartier d'attache, probablement lorsqu'elles veulent exercer une pression sur les habitants pour les taxer. Un expert l'explique :

Ils [les Kuluna] n'opèrent pas dans ce quartier. Ils opèrent dans un autre quartier. Mais à certains moments, ils opèrent aussi dans le même quartier. Ils vous disent même ouvertement qu'aujourd'hui. Nous viendrons vous attaquer même pendant la journée. Ils viennent pour vous prévenir qu'ils vont rentrer ce soir.

Les bases de Kuluna existent essentiellement dans la partie urbaine de Mbandaka. Les territoires ruraux n'en sont pas forcément épargnés dans la mesure où, selon les experts, ces territoires sont utilisés par les gangs comme bases de repli en cas d'opérations policières. Le chef de quartier d'Inganda, avec qui nous nous sommes entretenus, explique cela :

Chez nous n'y a pas des groupes comme dans d'autres quartiers, mais ceux qui fuient leur quartier et ils viennent se réfugier chez nous avec leur famille en attendant que les problèmes puissent en finir.

Le quartier de Bongonde, un quartier forestier et excentré au sud de la ville, passe pour un repère de Kuluna, selon nos entretiens.

COMPOSITION ET ORGANISATION DES BASES

Les membres de ces bases ont entre 13 et 20 ans, selon la commandante de police de la ville. Ils sont essentiellement de sexe masculin, mais on y trouve aussi des filles, qui sont généralement des « copines » de membres. Nous allons voir plus loin que ces filles jouent un rôle spécifique dans les activités criminelles de ces groupes. La plupart sont des mineurs. Ces jeunes gens dorment à la maison, chez leurs parents, qui peuvent être d'ailleurs de bonne famille, de familles de « notables ». D'autres « louent » des « maisons collectives » ou squattent des maisons inhabitées, où ils vivent ensemble. Un expert de la société civile le décrit ainsi :

Dans ce groupe, il y a ceux qui sont chez leurs parents. L'un d'entre eux était l'enfant d'un notable bien connu et il dérangeait même les gens du quartier. D'autres aussi dorment dehors.

Un autre expert présente les membres de ces bases criminelles comme venant de deux horizons sociaux distincts. Certains sont des enfants de familles locales et peuvent avoir un certain ancrage social de ce fait dans leur quartier. Les autres ont typiquement une trajectoire d'enfants de la rue, de *shégués* : ils sont « seuls », « sans parents ni famille », peuvent être des « enfants sorciers », et on peut les retrouver aussi à laver des motos sur les avenues et les carrefours. Un expert présente ces deux origines sociales :

[Ils] habitent dans les quartiers. Ils louent des maisons.

Mais ils investissent aussi des maisons inhabitées.

[C'est] des jeunes gens, des enfants qui sont dans leur maison [dans leur famille], mais tous les jeunes ne sont pas de la maison. Les autres sont dits enfants sorciers. Nous avons par exemple des laveurs de motos, des véhicules. [Ceux-là] n'ont ni parents ni famille, ils sont seuls.

Contrairement aux Kuluna de Kinshasa, les membres des bases ne paraissent avoir un ancrage social que limité. Leur mode de vie est plutôt marginal. Il ne semble pas qu'ils travaillent. Au contraire, ils « dorment le jour et opèrent la nuit ». Leurs mœurs sont dissolues, « sans tabous », aux yeux d'un expert. Ils usent de stimulants, comme le Tramadole, mais aussi le chanvre, et sont de grands consommateurs d'un alcool local issu de la fermentation du maïs et officiellement interdit par les autorités en raison de son taux d'alcool dépassant les 50 % et du fait qu'il contient du méthanol : le *Lutuku*. Un expert explique :

Ils [les Kuluna] se droguent avec des boissons comme le Lutuku ; ils utilisent aussi le Tramadole, ils consomment des viandes de chien !

Un autre alcool fort local prisé par les Kuluna, et tout aussi dangereux pour la santé, est le *gagene*, distillé à partir de maïs et de riz.³⁹ Le chanvre, appelé localement le *mogrosso*, se vend partout dans les bars et les fumoirs illicites appelés « Nganda Bangi » disséminés dans toute la ville selon la commissaire de police que nous avons interrogée :

Oui, on a arrêté les gens qui vendent les chanvres ici sont appelés mogrosso, ici partout dans la ville.

Un autre expert s'exprime sur l'absence de tabous au sein de ces groupes :

[...] ces filles sont dans des groupes. Elles sont prioritairement partenaires au chef de gang, mais peuvent partager le même lit avec deux ou trois garçons du même gang et qui peuvent aussi avoir du rapport sexuel. Ce n'est pas une forme de viol [Elles] sont consentantes, [C'est] leur mode vie ! Elles consentent ! Il n'y a pas de tabous entre eux parce que ce sont les enfants de la drogue qui fonctionnent sur l'effet de l'alcool, sur l'effet des drogues et n'ont plus de tabous.

Cette subculture d'alcool et de drogues n'est pas incompatible avec le fait que ces groupes soient hiérarchisés, structurés et jusqu'à un certain point « militarisés ». L'origine du terme de Kuluna, selon une tradition, est précisément militaire et signifie « colonne » par opposition à une formation militaire en ligne. Le chef d'une base de Kuluna peut d'ailleurs être nommé « général ». Un expert explique que les groupes ont aussi des « maréchaux », dont le rôle est de recruter. Ceux qui sont recrutés, souvent des enfants, sont ensuite « initiés » et formés aux pratiques prédatrices du groupe :

Ce sont des enfants qui sont initiés, parce que dans leur staff là il y a aussi des maréchaux. [Le maréchal], il recrute parmi les enfants de la rue, les enfants du quartier et que les parents n'ont pas vraiment

39 Voir par exemple Provinces26rdc.net du 27 février 2020, « RDC : L'alcool de fabrication artisanale se vend désormais en plein air » (vu le 12 janvier 2023 : <https://provinces26rdc.com/rdc-lalcool-de-fabrication-artisanale-se-vend-desormais-en-plein-air-agene/>).

des possibilités, c'est ça ce genre d'enfants [qu'il recrute], donc c'est ce genre d'enfants qui sont initiés.

Ces références « militaires » sont présentes dans des groupes connexes au sein de partis politiques étudiés par exemple à Lubumbashi.⁴⁰

LEURS MODES OPÉRATOIRES

Ces gangs vivent de leurs activités criminelles dont le répertoire est large.

Les bases les plus organisées rackettent les commerçants et les résidents des territoires qu'ils occupent. Ils perçoivent auprès des tenanciers de bars et d'échoppes, et sans doute aussi auprès des ménages, des taxes de protection en échange de l'assurance qu'ils ne seront pas cambriolés par le groupe. Dans le quartier de Bosomba, par exemple, des enquêtés nous ont expliqué que les résidents de certains secteurs négocient avec les bases de Kuluna un montant de protection. La commandante de police de Mbandaka nous a confirmé que les Kuluna « exigent des taxes aux marchands ».

Les Kuluna braquent les passants et les motards dans la rue. Un expert explique que « souvent » ils « assaillent les gens » dans les rues et que ces braquages se déroulent principalement « entre 1h et 5h du matin » dans des endroits sombres. Plus rarement, les résidents peuvent se faire braquer durant la journée. Un des modes opératoires est de « fermer » une avenue à l'aide d'une « barricade » improvisée et de dérober ceux qui se retrouvent ainsi bloqués. Rappelons que les avenues, à Mbandaka, ne sont ni goudronnées ni éclairées à l'exception de quelques rares tronçons. Un expert explique :

La nuit ils font des incursions, ils barricadent même des avenues et font leurs opérations. Donc la journée ils barricadent des avenues et la nuit ils font des incursions. Souvent ils se tiennent dans les milieux un peu isolés pour tracasser les passagers.

Pour piéger les passants, les filles du groupe peuvent être utilisées. Un expert déclare :

[Les] filles qui sont utilisées pour attirer les victimes. Par exemple elles peuvent se mettre sur la route à crier au secours et quand vous intervenez, on vous attrape, on vous vole, parfois on vous tue même.

Un autre expert confirme ce propos et explique que « souvent les filles sont utilisées surtout pour détourner les motos ».

L'autre mode opératoire le plus courant est ce que les experts appellent localement des « incursions », à savoir des cambriolages souvent à main armée, des braquages donc, en faisant du « porte-à-porte ». Le porte-à-porte consiste à cambrioler en série les maisons d'une rue. A cette occasion, certains gangs commettent parfois des viols. Un expert explique :

Bon, il y a un groupe qui vient par exemple pour casser la porte ; ils entrent, ils cherchent par exemple les biens, la radio, télévision. Il y a d'autres aussi au-delà de blesser le gens, ils violent.

Là aussi, les filles du groupe peuvent jouer un rôle. Ce sont elles qui sont utilisées pour frapper aux portes des maisons, car on leur ouvre plus facilement. Un expert explique :

De fois, la fille vient frapper à la maison quand on ouvre les gens tire sur le monsieur.

Les jeunes femmes, qui se mettent sous la protection d'un chef, fonctionnent également comme « éclaireurs » en vue de préparer des cambriolages dans des commerces. Un expert explique :

[Les filles] ce sont d'abord premièrement des copains copines, mais dans l'autre temps elles sont obligées de sortir avec les chefs de gang pour les protéger. La fille en question, c'était l'éclaireur : elle achète les histoires pour prendre

⁴⁰ Les référents militaires sont systématiquement mobilisés à Lubumbashi par les jeunes des partis politiques organisés en « brigades » notamment au sein de la JUNAFIC, un parti politique local : « Brigades des Martyrs », « Brigade des Zulu », « Brigade des Amazones », « Brigade des Scorpions ». Par voie de faits, leurs chefs se nomment tout naturellement « Général », « Colonel ».

les informations et quand elle rentre, elle donne les informations. Donc ces femmes ont un rôle à jouer, soit ce sont des partenaires, soit ce sont des éclaireurs et des informateurs.

LES ARMES À FEU

Les bases de Kuluna opèrent généralement avec des armes, parfois de simples bâtons taillés, plus souvent des armes blanches de fabrication artisanale locale ou des machettes mais aussi, pour certaines bases en tout cas, des armes à feu dont l'origine n'est pas déterminée, selon la police. La commissaire urbaine de police explique :

Ces malfrats [...] utilisent les armes blanches et parfois même les armes à feu. [...] Même pendant la journée ils opèrent surtout les coins où il y a la circulation, ils utilisent les armes blanches-là, ils peuvent tuer, blesser etc... Mais les cas graves sont constatés pendant la nuit, ils font les incursions. Ils tracassent la population la nuit ! C'est plus pendant la nuit que les gens souffrent beaucoup ! La nuit ils font les incursions dans les maisons et il ne faut pas résister sinon ils vont tuer.

Elle poursuit :

[Les armes blanches], ce sont des armes de fabrication locale. Mais les armes à feu, on ne connaît pas la provenance. Les armes [blanches] sont fabriquées toujours ici à Mbandaka, mais pour les armes à feu là on ne sait pas.

Selon d'autres sources, les armes à feu utilisées par les Kuluna de Mbandaka sont principalement des armes à feu artisanales, de fabrication traditionnelle, appelées « Yakoma » dans l'Equateur, du nom du village du Nord-Ubangi où elles ont été produites à l'origine. Il s'agit de fusils de chasse de calibre 12 très largement répandus dans le grand Equateur, utilisés pour la chasse et qui étaient également les armes de la rébellion des Enyele en 2010 lors de la prise de contrôle de l'aéroport de la ville.⁴¹ Leur canon peut être scié. Ces armes sont fabriquées par des forgerons locaux qui ont appris leur métier de leur père et qui savent également, souvent, fabriquer la munition. Dans le Bandundu voisin, un calibre 12 valait en 2014 entre 50 000 et 180 000 francs congolais, soit, à l'époque, entre 50 et 200 USD.⁴² Il semble, du moins un membre du CLSP de Wangata l'a déclaré, que des Kuluna de Mbandaka soient également dotés désormais d'AK 47. Cet expert précise :

Ils opèrent en groupes de 3 à 4, même à 10. Parfois en tenue militaires ou de police avec des armes blanches et des armes à feu, des AK presque tous les groupes. Ils utilisent ça !

Selon nos interlocuteurs, la province fait face à un problème sérieux de circulation d'armes à feu. Le banditisme a généré une réaction dans la population consistant à s'acheter des armes à feu pour se protéger. Se pose alors l'épineuse question du contrôle de la circulation des armes légères et de petits calibres (ALPC) dans une zone qui, dans son ancienne configuration de grand Equateur, a connu une forte militarisation due à une série de guerres. Celle dite de libération menée par l'AFDL⁴³ de Laurent Désiré Kabila dans les années 1996-1997 ; celle orchestrée par la rébellion entretenue par le MLC⁴⁴ (1998-2003)⁴⁵ de Jean-Pierre Bemba et, plus près de nous encore, la rébellion des Enyele en 2009 et 2010.

41 Cf. *Radio Okapi* du 21 janvier 2022, « Révérend Gérard Lilenge s'exprime sur la circulation des armes légères dans le Grand Equateur » (vu le 12 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/2022/01/21/emissions/linvite-du-jour/reverend-gerard-lilenge-sex-prime-sur-la-circulation-des-armes>).

42 Cf. p. 21, Georges Berghezan, « Armes artisanales en RDC. Enquête au Bandudu et au Maniema », *Les rapports du GRIP*, 2/2015.

43 Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo.

44 Mouvement de libération du Congo.

45 *Justiceinfo.net* du 18 juin 2018, « Jean-Pierre Bemba, de la rébellion à la CPI en passant par la vice-présidence congolaise » (vu le 13 janvier 2023 : <https://www.justiceinfo.net/fr/37665-jean-pierre-bemba-de-la-rebellion-a-la-cpi-en-passant-par-la-vice-presidence-congolaise-2.html>).

LES MUTUELLES DE LA CRIMINALITÉ

Dans leur analyse précitée des Kuluna de Kinshasa, Lagrange et Vircoulon écrivent qu'« en raison de la violence dont ils font preuve, les Kuluna sont amenés à interagir avec les partis politiques et les forces de l'ordre, notamment la police congolaise ». « Ces relations symbiotiques, motivées par des intérêts mutuels », poursuivent-ils, « peuvent être décrites comme des partenariats criminels ». L'origine même des Kuluna à Mbandaka serait liée aux ambitions d'un gouverneur qui les auraient fait venir de Kinshasa pour lui servir d'hommes de main dans ses rivalités politiques, comme nous l'avons vu. En période électorale, les Kuluna de Mbandaka sont souvent mobilisés. Ils interviennent dans les affrontements entre manifestants et contre-manifestants issus de camps opposés. Un interlocuteur nous a expliqué ceci :

Mais un point qui attire notre attention parce que nous sommes dans le mouvement électoral-là. Ce qu'on remarque ici franchement ce sont des hommes politiques qui utilisent aussi ces jeunes gens [ces Kuluna]. Par exemple la société civile est en train d'organiser une manifestation et il y a des jeunes gens et ils organisent une contre-manifestation qui surgit contre la manifestation et puis [...] on les attaque.

Les élites politiques ne sont pas les seules à instrumentaliser les Kuluna. En échange de protection, des militaires ou des policiers eux aussi y recourent selon la rumeur publique. Un groupe d'autodéfense décrit ainsi un mode opératoire :

Ces bandits viennent souvent dans des jeeps qui les déposent dans des quartiers où ils opèrent et parfois ce sont des jeeps de la police qui viennent les déposer.

Un membre du CLSP s'exprime ainsi sur les complicités entre Kuluna et certains policiers :

Certains policiers mal indiqués s'arrangent parfois avec le Kuluna pour voler ou faire autre chose. Il y a des policiers qui sont aussi des Kuluna. Il peut être policier, mais un vrai Kuluna. La journée c'est un policier mais la nuit c'est un Kuluna.

Ces cas relèvent le plus souvent de la rumeur, très persistante. Les experts locaux sont d'avis que ces rumeurs sont fondées. La rumeur peut, de temps à autre, se trouver confortée par des arrestations de policiers ou de militaires indélécats. L'affaire la plus retentissante est celle que rapporte la presse en avril 2021.⁴⁶ Parmi les Kuluna arrêtés début avril de cette année-là, à Mbandaka, se trouvaient des membres de la « garde rapprochée » du Commissaire provincial de la police de l'Équateur. Ceux-ci ont indiqué aux enquêteurs avoir été armés par ce dernier pour semer la terreur dans la ville, provoquant l'indignation de l'opinion publique, la mise à pied du commissaire et une prise de position très critique du gouverneur de la province.

Les Kuluna prêtent également leurs services au « grand public », pour des règlements de compte. Un de nos interlocuteurs explique cela :

Je prends un cas de figure. Il y a un conflit avec monsieur Fabien et on va voir ces jeunes gens pour leur dire nous ce qui nous préoccupe c'est la vie de Fabien ou le bien de Fabien, [on veut un] règlement de compte et donc ils agissent à travers les Kuluna.

Recourir à des Kuluna est presque passé dans les mœurs à Mbandaka pour résoudre des différends entre individus, cela à tel point que pratiquement tout le monde peut menacer l'autre de prendre un Kuluna pour se venger. Un expert explique :

Il y a aussi de règlement de compte quelqu'un peut mettre en jeu son argent donné au Kuluna pour qu'il aille kuluner quelqu'un qui lui a fait du mal.

46 Actu7.ch du 11 avril 2021, «Équateur: Des «kuluna» avec en tête des gardes rapprochés du Commissaire provincial de la PNC arrêtés à Mbandaka.» (vu le 13 janvier 2021 : <https://actu7.cd/2021/04/11/equateur-des-kuluna-avec-en-tete-des-gardes-rap-proches-du-commissaire-provincial-de-la-pnc-arretes-a-mbandaka>.)

Des responsables d'institutions comme des établissements scolaires, en quelque sorte censés être des modèles de moralité, n'hésitent pas à menacer ouvertement de recourir à des Kuluna pour régler tel ou tel problème. Un membre du CLSP observe, alarmé, ce délitement de la société à Mbandaka où il devient pratiquement « convenable » de recourir à des Kuluna pour régler des différends. Cette évolution banalise ces groupes et, en même temps, renforce du même coup l'intérêt des jeunes à y adhérer pour gagner un peu d'argent. Une économie criminelle se met en place en marge des institutions formelles de la justice. L'expert du CLSP nous a confié ses observations sur cette évolution à Mbandaka :

Ce qui est bizarre, c'est le fait que le recours aux Kuluna est devenu si systématique que même les grands responsables menacent les gens en disant qu'ils vont utiliser leurs Kuluna.

Et de poursuivre :

Le préfet [responsable d'école] nous a dit : « moi aussi j'avais utilisé mes Kuluna ... ». Ça prouve que même les responsables ont leurs groupes. Ils entretiennent les groupes de Kuluna. Ils leur donnent de l'argent qu'ils se partagent. C'est pourquoi les jeunes gens aiment rester dans ces petits groupes pour se retrouver ! C'est un petit business pour eux !

LA PARADE ?

Les autorités sont toujours à la recherche de la parade qui semble se dérober à elles. Devant la recrudescence du phénomène dans la ville, la police a multiplié les descentes dans le milieu de fumeurs de chanvre et les opérations coup de poing résultant dans l'arrestation de dizaines de présumés Kuluna ces derniers mois. En juin 2022, sur les ondes de la radio et dans la presse, le maire de Mbandaka s'est adressé aux parents de mineurs pour qu'ils ne rejoignent pas ces groupes qui les

ciblent dans leur recrutement.⁴⁷ Devant ce que beaucoup considèrent comme un échec les opérations répressives menées depuis 2013 contre les gangs de Kuluna de la capitale, d'autres voies sont aujourd'hui explorées. Ces descentes policières, appelées opérations *Likofi* à Kinshasa, ont résulté dans des centaines d'arrestations dans le milieu des Kuluna sans parvenir à faire diminuer la criminalité. Changeant de fusil d'épaule, le gouvernement a récemment mis en place un programme de service national où les jeunes délinquants sont transférés dans un camp à Kaniama Kasese pour effectuer des travaux agricoles et apprendre des métiers. Quelques ONGs mettent en œuvre elles aussi des programmes de rééducation et de réinsertion de jeunes Kuluna volontaires.

De leur côté, les résidents de Mbandaka, comme nous l'avons vu, s'arment et beaucoup s'organisent collectivement en mettant en place des groupes d'autodéfense que nous allons présenter dans le prochain chapitre. Les appels de la police à dénoncer les Kuluna restent des vœux pieux sachant que la population évite de s'exposer à des rétorsions de ces groupes. Elle sait que les individus arrêtés ont toutes les chances de se retrouver libres après un marchandage avec la police ou le juge. Les chefs de quartier, déplorent le manque de collaboration avec la police et, eux aussi, soutiennent, voire contribuent à l'organisation de groupes d'autodéfense. Lassée de voir les cambrioleurs et voleurs relâchés par les forces de l'ordre, la population se fait justice elle-même et les cas de lynchages publics semblent se compter par dizaines chaque année à Mbandaka. Il n'en existe pas de décompte officiel, mais une rapide revue de coupures de presse permet de mesurer l'ampleur du phénomène. Dans la semaine du 8 au 15 mai 2017, plus de 5 présumés Kuluna sont tués par la population à Mbandaka.⁴⁸ Le 30 juillet 2020, la population brûle vif un voleur dans le quartier d'Ikongowasa. Le 14 août 2020, un autre voleur est brûlé à Mbandaka et 4 autres le sont dans les 2 semaines suivantes. Le 16 août 2020, un voleur de poulailler est brûlé vif. Le 19 mai 2021, par exemple, la population a lynché un présumé Kuluna dans le quartier de Bongondjo.⁴⁹

47 *Le Potentiel* du 28 juin 2022 « Insécurité à Mbandaka : Le maire demande aux mineurs de sortir des gangs » (vu le 12 janvier 2023 : <https://lepotentiel.cd/2022/06/28/insecurite-a-mbandaka-le-maire-demande-aux-mineurs-de-sortir-des-gangs/>).

48 Cf. *RadioCongoShare* du 17 mai 2017, « Justice populaire à Mbandaka : 5 kulunas tués dans la commune de Wangata à l'intervalle d'une semaine. (Kadafi Tika) » (vu le 13 janvier 2023 : <https://radio-congoshare.net/mbandaka-5-cas-de-meurtre-du-a-lexecution-extra-judiciaire-dans-une-indifference-des-autorites-kadafi-tika>).

49 *DBnews*, du 20 mai 2021, « Mbandaka : Insécurité dans la ville de Mbandaka, les habitants indignés par la complicité des forces de sécurité » (vu le 13 janvier 2021 : <https://dworaczek-bendome.org/v2/mbandaka-insecurite-dans-la-ville-de-mbandaka-les-habitants-indignes-par-la-complicite-des-forces-de-securite/>).

L'expérience d'autres pays montre que le phénomène des gangs peut prendre une ampleur telle qu'ils peuvent devenir un réel contre-pouvoir, contrôler des pans entiers du territoire lorsqu'ils se fédèrent, et entraîner une crise sécuritaire (et économique) majeure.⁵⁰ A Mbandaka, ces gangs sont des micro-gangs, contrôlant souvent seulement des bouts de rue, mais leur pouvoir de nuisance est important et ils pèsent fortement sur la qualité de vie des résidents. La prolifération des gangs renvoie à un dysfonctionnement des institutions de la justice civile et pénale et à son corolaire en matière de comportements sociaux où toutes sortes d'acteurs étatiques et non étatiques mobilisent des Kuluna pour s'enrichir, régler un différend, intimider un adversaire, contrôler une situation.

Ce sont ces comportements qui alimentent une économie criminelle permettant aux gangs de proliférer, recruter des jeunes et se renforcer. Sans négliger la répression ou les projets de réinsertion des Kuluna qui glissent cependant seulement à la surface des problèmes, c'est une réforme de la justice et la restauration de la confiance dans le fonctionnement de la chaîne civile et pénale qui semblent devoir être la solution la plus durable.

CHAPITRE XII LES GROUPES D'AUTODÉFENSE

INTRODUCTION

Les groupes de veille, ou groupes d'autodéfense comme ils sont appelés à Mbandaka, sont un phénomène avant tout urbain dans le chef-lieu de l'Équateur. Dans le sondage mené pour ce DLS, 28.4 % des résidents urbains affirment qu'il existe des groupes de veille ou d'autodéfense dans leur quartier contre 16.3 % dans les quartiers ruraux de Bolenge, Inganda, Bongonde et Wendji Secli. La présence de ces groupes varie cependant assez fortement selon le quartier. Ils sont plus développés qu'ailleurs dans deux quartiers : Bongondjo et Mama Balako. 39.2 % des résidents de Bongondjo affirment qu'il y a de tels groupes dans leur quartier et 28.8 % disent de même à Mama Balako. Les taux sont de 26.6 % pour Bobwanza, 23.6 % pour Bosomba, 25.4 % pour Ituri et 23.3 % pour Boyera. Ailleurs dans la commune, ces groupes sont moins présents et les taux tombent en dessous de 20 %.

Que pensent les résidents de l'efficacité de ces groupes ? Pour 12.4 % des résidents de la zone urbaine, ils représentent l'entité qui assure le mieux la sécurité dans leur quartier. En zone rurale, leur efficacité semble nettement moindre : 3.6 % des résidents de la zone rurale pensent

qu'ils jouent les premiers rôles dans la sécurisation des quartiers. En zone rurale, en revanche, 21 % des résidents estiment que ce rôle revient aux chefs de quartier. L'efficacité de ces groupes est liée à l'importance de leur présence dans les quartiers. 15.4 % et 15.3 % des résidents respectivement de Bongondjo et de Mama Balako les considèrent comme l'entité qui assure le mieux la sécurité dans le quartier. 13.3 % pensent ainsi à Bobwanza, 11.3 % à Ituri, 10 % à Boyera et 8.7 % à Bosomba.

ORIGINE ET JUSTIFICATION DES GROUPES D'AUTODÉFENSE

L'autodéfense à Mbandaka n'est pas un phénomène nouveau. Son origine remonte aux comités de jeunes qui étaient mobilisés durant l'ère Mobutu pour sécuriser les quartiers. Dans leur configuration actuelle, ces groupes semblent s'être mis en place avec la montée de la criminalité qui a suivi la crise du mouvement Enyele dans la ville en 2010 et l'importation par le gouverneur de l'époque de Kuluna de Kinshasa pour lui servir d'hommes de mains.

Tout d'abord, il faut relever que les membres de ces groupes d'autodéfense que nous avons pu interroger en focus groupe expliquent que leur raison d'être est la « lutte contre les Kuluna », terme fourre-tout, à Mbandaka, qui désigne les auteurs de vols, cambriolages et de braquages (vols à main armée). Pour eux, la police faillit à sa mission de protéger la population. Elle faillit parce qu'elle n'est pas efficace mais également en raison de soupçons de collusion avec ces mêmes Kuluna qu'elle est censée combattre. C'est ce double constat que les groupes d'autodéfense, et leurs soutiens, avancent pour justifier leur existence.

Un membre d'un groupe explique :

Et maintenant ce que nous voulons c'est qu'on augmente le nombre des sous-CIATs, ici on ne voit que 2 sous-CIATs. Parfois ce sont des sous-CIATs où lorsque vous y arrivez, vous trouvez 2 policiers seulement et en cas de problème ils sont incapables d'intervenir.

Un chef de quartier explique que la police opère sur les « autoroutes », à savoir les avenues carrossables de Mbandaka, alors que les groupes d'autodéfense s'occupent des coins les plus reculés des quartiers. Un chef de quartier :

Oui les jeunes du quartier [l'autodéfense] se battent contre eux [les Kuluna] tandis que la police passe uniquement dans des autoroutes.

La police exige aussi des taxes pour intervenir ou transporter un bandit. On parle de 30 000 francs congolais pour une intervention. Sans rétribution, elle n'intervient pas.

L'autre problème avancé par les groupes d'autodéfense pour justifier leur existence est le soupçon de collusion entre policiers et Kuluna. Un membre de ces groupes explique que la police ne fonctionne pas correctement :

Mais le vrai problème en est que nos amis de la police ne nous aident pas. Moi personnellement suis victime de Kuluna plus 15 fois, il y a les décharges. Je viens accuser un Kuluna mais à ma grande surprise, c'est moi qu'on arrête.

Si l'Etat peut nous aider de nous offrir une bonne police.

Ils expliquent que les « patrouilleurs » de la police se transforment de nuit en Kuluna ou coopèrent avec eux :

On constate aussi parfois que, les patrouilleurs eux-mêmes censés protéger la population, commencent aussi à opérer.

Dans certains quartiers on constate parfois que, cinq minutes après le passage des patrouilleurs, les bandits opèrent et ça devient suspect. Ces bandits viennent souvent dans des jeeps qui les déposent dans des quartiers où ils opèrent et parfois ce sont des jeeps de la police qui viennent les déposer.

Un autre membre de ces groupes explique :

Le plus souvent ce sont des policiers qui s'enivrent en prenant du chanvre parfois aux mêmes endroits et/ou ensemble des criminels.

Autre problème constaté avec la police est que les Kuluna arrêtés se retrouvent « dehors » sans procès après avoir racheté leur liberté :

Parfois même quand on arrête un Kuluna, il est transféré à la police à partir de là il négocie avec le chef de la police et verse 500 000 FC et on le lâche.

Un expert du CLSP explique que la police et la justice étant des espaces où se marchande et se négocie la remise en liberté à coups de pots-de-vin en dehors du cadre légal, la confiance dans le système formel de la justice pénale est vacillante :

Vous comprenez vite que les systèmes-là ce sont des marchés organisés par la justice et la police [...] il y a eu des chevauchements. Nous sommes allés voir les lieutenant-colonel, parce que nous avons arrêté 65 Kuluna et quelques semaines plus tard ils sont tous sortis.

Ces récriminations face à la police (et la justice) sont populaires et reflètent l'opinion publique à Mbandaka. Elles sont confortées parfois lors d'affaires retentissantes largement relayées dans la presse comme l'incrimination en avril 2021 du directeur provincial de la police d'être mêlé à l'instrumentalisation de Kuluna armés parmi lesquels, toujours selon les médias, se trouvaient des membres de sa « garde rapprochée ». ⁵¹ Cette affaire faisait suite à une mobilisation sans précédents de la société civile exigeant le départ du commissaire provincial en raison de l'insécurité galopante dans la ville et des accusations portées à l'endroit de la police comme étant complice des criminels. ⁵²

GOVERNANCE DES GROUPES D'AUTODÉFENSE ET RELATIONS À L'AUTORITÉ

Comme ailleurs au Congo, pour exister, les groupes d'autodéfense ont besoin d'appuis politiques. Les groupes d'autodéfense de Mbandaka occupent un espace précaire qui n'est pas balisé par la loi. Ils ont manifestement le soutien des résidents auprès de qui ils sont très populaires. 94,6% des personnes interrogées dans le sondage réalisé pour ce DLS estiment que ces derniers ont un impact positif sur la sécurité. Nous avons vu en tête de ce chapitre que 12,4% des résidents urbains sont même d'avis qu'ils jouent les premiers rôles dans la protection de leur quartier.

Ces groupes bénéficient non seulement d'une popularité indéniable mais ils ont également des appuis politiques qui leur ouvrent conjonctuellement le champ qu'ils occupent. Le ministre provincial de l'Intérieur est l'un de ces appuis. Ils bénéficient également du soutien des chefs de quartier qui jugent que la police ne coopère pas suffisamment, voire pas du tout, avec eux. Les groupes d'autodéfense sont un instrument de légitimation et l'outil dont ils disposent pour assurer la sécurité du quartier.

Un chef de quartier avec qui nous nous sommes entretenus déclare :

Il y a un manque de collaboration entre nous et la police. A mon niveau je suis aussi capable de faire arrêter quelqu'un parce que la personne a fait une déviance. Mais nous les chefs du quartier devant la police nous sommes vus au mieux sur un même pied d'égalité que les autres [que n'importe qui].

Un chef de quartier explique un cas de figure qui rend la relation avec la police difficile pour eux. Il explique que s'il fait arrêter une personne par la police, cette dernière va avertir la personne en question qu'elle a été dénoncée par le chef de quartier, ce qui le met en situation délicate :

Même maintenant si vous vous appelez pour une intervention [...] le commandant de la police va vous demander l'argent le transport, pour transporter la personne arrêtée [pour l'amener] vers le poste de police. Et une fois qu'ils sont arrivés là-bas ils ont accès les amendes et ils vont s'enrichir et après ils vont faire sortir les gens arrêtés et ils vont dire que c'est les chefs des quartiers qui nous a appelés pour vous faire arrêter.

Une fois nous arrêtons et la police vient récupérer le Kuluna et elle le transfère au parquet. Mais après le Kuluna est libéré. Mais avant cela ils nous appellent pour se présenter, et là au parquet il y a les familles de ces Kuluna et les Kuluna sont là. Mais nous on est exposés. Nous recevons les menaces de leur part. Je constate que c'est notre vie qui est en danger. La police des sous-CIATs n'a aucune déontologie, ils ne savent pas garder le secret. Ne pensez-vous pas que demain la société civile peut faire le même travail ?

51 Cf. *Actu7.cd* du 4 avril 2021, « Équateur : Des « kuluna » avec en tête des gardes rapprochés du Commissaire provincial de la PNC arrêtés à Mbandaka. » (vu le 11 janvier 2023 : <https://actu7.cd/2021/04/11/equateur-des-kuluna-avec-en-tete-des-gardes-rap-proches-du-commissaire-provincial-de-la-pnc-arretes-a-mbandaka/>).

52 Cf. *Radio Okapi* du 23 mars 2021, « Exacerbée par l'insécurité à Mbandaka, la société civile exige le départ du commissaire provincial de la police » (vu le 11 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/2021/03/23/actualite/securite/exacerbee-par-linsecu-rite-mbandaka-la-societe-civile-exige-le-depart>).

Un autre chef de quartier se plaint que la police ne le consulte pas :

***Mais on ne collabore jamais.
Ils font leurs histoires de l'armée
[les patrouilles mixtes police-armée]
sans me consulter.***

Un chef de quartier considère que, dans ces conditions, il faut « développer l'autodéfense ». Les groupes d'autodéfense sont en quelque sorte l'outil de travail des chefs de quartier qui considèrent que la police ne répond pas à leurs besoins et ce sont souvent vers eux, les chefs de quartier, que les commerçants locaux se tournent pour trouver des solutions à l'insécurité. Un tenancier de bar dans le quartier de Boyera nous a indiqué ceci :

***Les gens qui peuvent vous aider
à régler ce genre de problème
[les Kuluna] ce sont les chefs du
quartier et le chef de rue si et
seulement si vous êtes en bonne
collaboration mais ils vont savoir
comment protéger.***

Les groupes d'autodéfense nous ont expliqué qu'ils sont en relation avec les « autorités locales » et que « parfois » ils demandent à ces dernières l'autorisation pour mener des opérations « en cas de problème » :

***Oui, on a leurs numéros et eux
aussi ont nos numéros. Parfois on
leur demande leur aval pour sécuriser
notre communauté en cas
de problème.***

Ils affirment ne pas recevoir de financements des autorités. « Nous faisons cela bénévolement », disent-ils. L'un d'eux dit :

***Non, en tout cas nous ne recevons
rien du tout en dépit de tout ce
qu'on fait. Bien que nous sommes
connus par les autorités, on ne reçoit
aucune récompense.***

A l'instar d'autres groupes similaires au Congo, certains groupes cependant perçoivent des petites taxes, ou cotisations, auprès des ménages

et des commerçants du quartier. Cette pratique nous a été confirmée lors des entretiens réalisés pour le sondage de la population, par exemple à Mama Balako. Elle ne date pas d'hier. Le commandant de la 13^{ème} région militaire en Equateur mentionnait déjà cette pratique « condamnable » dans une prise de position en 2015 relayée par la presse.⁵³

Du point de vue des groupes d'autodéfense, les relations avec les autorités et la police sont chargées d'ambiguïté et ne sont pas stables. L'un d'eux déclare :

***Oui, s'il y a crise de sécurité
ils viennent vers nous mais quand
la situation est normale
nous sommes rejetés.***

Un autre :

***Ils ont besoin de nous en cas
de problème mais après, plus rien
ne les regarde.***

ORGANISATION ET ACTIVITÉS DES GROUPES D'AUTODÉFENSE

Les membres des groupes avec lesquels nous nous sommes entretenus avaient entre 25 et 35 ans. Ils sont organisés en « staffs » territoriaux. Quelques noms de staffs : *Staff Zombi*, *Staff Mbandaka III (Zone 6)*, *Staff Mandiakoko*, *Staff Ikela*, *Staff 12 Apôtres*. Un peu comme les Kuluna, ils semblent organisés par secteur plutôt que par quartier, chaque quartier pouvant avoir plusieurs groupes d'autodéfense. Le terme de staff est ambigu car le même vocable est aussi utilisé pour désigner des bandes de Kuluna. Ces groupes nous ont d'ailleurs indiqué d'emblée qu'une de leurs contraintes est l'infiltration au sein de leurs structures par les Kuluna eux-mêmes. Un membre de groupe nous a déclaré :

***Notre organisation, dans le quartier
nous sommes des autodéfenses.
Nous sommes butés à des problèmes
[...] vous allez trouver dans le groupe,
parmi les mêmes personnes avec
qui vous faites l'autodéfense,***

53 Cf. *Radio Okapi* du 4 août 2015 « Mbandaka : face aux groupes d'auto-défense, la fermeté policière » (vu le 10 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/actualite/2015/08/04/mbandaka-face-aux-groupes-dauto-defense-la-fermete-policiere>.)

qu'il y a des bandits et des voleurs et ce sont eux qui posent de tels actes.

Ce problème d'infiltration est relevé également par un membre du CLSP :

[...] parmi les Kuluna arrêtés, on retrouvait ces gens-là de l'autodéfense.

Des résidents interrogés dans le quartier d'Ituri nous ont également indiqué que des jeunes intégrés dans les groupes d'autodéfense du quartier « se transforment en Kuluna la nuit ». Les frontières entre staffs d'autodéfense et bases de Kuluna ne sont donc pas forcément hermétiques. Dans le quartier de Bosomba, c'est un ancien Kuluna qui s'occupe du groupe d'autodéfense du quartier. Cette ambiguïté a été relevée également pour les groupes de Kuluna de Kinshasa qui se comprennent comme groupe d'autodéfense de leur quartier tandis qu'ils commettent des prédatons dans les quartiers voisins. Ils se comprennent à la fois comme groupes d'autodéfense, comme justiciers, et comme brigands. L'archétype de cette figure étant bien sûr celle de Robin des Bois dans l'imaginaire collectif occidental.

Quelles sont leurs activités ? Les membres de ces groupes s'en expliquent. Ils font des patrouilles de nuit et sont généralement armés de machettes lors de ces patrouilles. Un veilleur nous dit :

La nuit lorsque nous opérons on se promène aussi peut-être avec des machettes pour aussi se sécuriser contre eux et aussi pour les empêcher de voler.

Lors de ces patrouilles, ils arrêtent des suspects qu'ils peuvent détenir jusqu'au matin pour l'amener à la police lorsque les postes de police ouvrent. Sur ce dernier point, un veilleur explique :

Lorsqu'on arrête un suspect peut-être avec quelque chose, on lui demande d'abord: « d'où venez-vous ? où allez-vous ? et comment vous êtes-vous retrouvé là ? ». Si on n'a pas des réponses claires, on appelle la police et si la police n'est pas prête, on le maîtrise jusqu'au petit matin avant de l'amener à la police.

Un autre renchérit :

Le plus souvent si on arrête les suspects, on appelle la police. Mais parfois si les bandits sont armés et que c'est difficile de les attraper, on appelle la police, mais elle ne vient pas.

Une technique employée par les groupes d'autodéfense est de réveiller le quartier. L'un d'eux explique :

Il arrive aussi que, pour contrecarrer les bandits à main armée et surtout lorsqu'ils tirent en l'air pour faire peur à la population, qu'on prenne les pierres et les jette sur les toits. Seulement cette technique réveille la population, mais fait aussi peur aux bandits qui se concentrent maintenant à fuir plutôt qu'à opérer.

Les groupes d'autodéfense mènent aussi leurs enquêtes pour tenter d'identifier les auteurs. L'un d'eux déclare :

Pour bien mener notre travail, la journée dès que nous détectons un cas de vol, on fait tout pour comprendre qui a volé.

Un certain nombre de résidents sont munis d'objets sonores – sifflets, casseroles – permettant de sonner l'alerte lorsqu'il y a des problèmes dans le quartier. Ce système est généralement organisé par le chef de quartier. 15.9% des résidents urbains affirment faire partie de ce réseau d'alerte contre 8.7% des résidents de la zone rurale. Le taux de résidents faisant partie d'un tel système à Ituri, le quartier le plus criminogène de Mbandaka, est de 19%. Le taux est de 16.9% à Boyera, 15.9% à Bongondjo, 13.7% à Bosomba, 15.4% à Bobwanza et 12.9% à Mama Balako.

CONCLUSION

Les groupes d'autodéfense de Mbandaka trouvent leur raison d'être sans doute moins dans les difficultés (la faiblesse des ressources) des forces de l'ordre à maîtriser la criminalité que dans les dysfonctionnements de la chaîne de la justice pénale qui fonctionne comme un marché où les délinquants peuvent acheter leur liberté. Dans un contexte où l'état de droit n'est pas

garanti par les institutions censées l'administrer, de nouveaux acteurs informels émergent grâce à l'appui, et pour servir, de puissantes élites divisées. Les Kuluna de Mbandaka n'auraient pas vu le jour s'ils n'avaient été importés, mobilisés et protégés par des élites, comme l'ancien gouverneur Baembe, un commissaire provincial démis de ses fonctions, ou encore des partis politiques qui s'en servent pour avancer leurs intérêts particuliers. D'autres élites adverses, comme l'actuel ministre de la Sécurité de la province et les chefs de quartier de Mbandaka appuient quant à eux leur *alter ego*, les groupes d'autodéfense de Mbandaka, pour lutter contre les Kuluna et contribuer à ramener un ordre public dont on a vu qu'il est souhaité par la grande majorité de la population de la ville. Les bases de Kuluna et les groupes d'autodéfense occupent et s'affrontent dans le même espace, extralégal et matérialisé par la rue.

Et ils se ressemblent étrangement. Tous deux sont hors-la-loi. Tous deux collectent des taxes de protection auprès des commerçants et des ménages. Ils s'organisent et s'équipent de la même manière comme par mimétisme. Ils prennent les mêmes noms, comme ceux de « staff ». Leurs frontières ne peuvent être que poreuses. Un ancien Kuluna se retrouve ainsi à la tête d'un groupe d'autodéfense, comme on l'a vu à Bosomba, un quartier de la ville. Il a simplement changé de camps. A l'inverse, des membres de groupes d'autodéfense le jour peuvent devenir des Kuluna la nuit. Ces frères ennemis, en fait, se renforcent mutuellement. Lorsque les bases de Kuluna prospèrent, les groupes d'autodéfense prolifèrent. Il serait vain d'imaginer venir à bout des Kuluna et des groupes d'autodéfense de Mbandaka sans revenir au point de départ qui est celui d'institutions de la justice pénale et civile dysfonctionnelles.

CHAPITRE XIII

VIOLENCES SEXUELLES ET MARCHANDAGES

Les taux d'agressions sexuelles⁵⁴ sont élevés à Mbandaka et significativement plus élevés que dans d'autres chefs-lieux de province de RDC. 6.8 % des femmes ont déclaré avoir fait l'objet d'agression sexuelle ces derniers trois ans et 4.2 % des hommes l'ont également fait. Le phénomène est avant tout urbain, selon nos données de sondage : 7.1 % contre 0.8 % dans la zone rurale du territoire de la commune de Wangata.⁵⁵ Certaines catégories, comme les vendeuses indépendantes, sont y plus exposées que les autres. Dans le quartier d'Ituri, la situation paraît encore plus critique qu'ailleurs pour ces vendeuses qui travaillent sur les marchés : 30.4 %

d'entre elles en ont été victimes ces derniers trois ans. Dans les autres villes étudiées à travers des DLS, les taux de violences sexuelles enregistrés sont beaucoup moins importants. Ils s'élèvent à 4.3 % à Tshikapa et à 0.5 % à Bunia. Pour des raisons éthiques, le sondage des DLS n'a interrogé que les 18 ans et plus. Aussi, nous n'avons pas de données quantitatives sur les agressions de mineurs et les taux présentés ici ne concernent que les adultes. Une étude sur plusieurs provinces de RDC révèle que les 12-17 ans représentent 30 % environ de l'ensemble des cas de violences sexuelles.⁵⁶

54 La question du sondage portant sur les agressions sexuelles ciblait les viols et tentatives de viol. Elle est libellée de la manière suivante : Q063. Au cours des 3 dernières années, que ce soit dans votre commune de résidence ou votre quartier, avez-vous fait l'objet d'une agression ou tentative d'agression sexuelle que ce soit chez vous ou ailleurs tel que dans un bar, dans la rue, à l'école, au travail ou ailleurs ? (note aux enquêteurs : attention, on ne parle pas de violences domestiques mais bien de viols ou tentatives de viol).

55 Il s'agit de relativiser cette donnée sachant que le silence des femmes est peut-être plus important en zone rurale qu'en zone urbaine. Nous avons posé une autre question dans le sondage concernant la « connaissance de cas de violences sexuelles dans le voisinage ». 10.1 % des répondants urbains ont répondu en avoir connaissance et 7.9 % l'ont également fait en zone rurale. On peut en déduire que le taux de violences sexuelles en milieu rural est très probablement plus élevé que ce que les victimes ont révélé aux enquêteurs.

56 Selon une enquête dans plusieurs provinces de RDC datant de 2011 et 2012 effectuée à partir de données collectées dans les centres d'assistance aux victimes, un peu plus du tiers des violences sexuelles (dont la très grande majorité de viols) touchent les mineurs de 12 à 17 ans Cf. *Ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 – 2012*, Ministère du genre, de la famille et de l'enfant, Kinshasa juin 2013.

D'autres enquêtes nationales apportent des informations complémentaires confirmant le niveau élevé de violences subies par les femmes dans l'Équateur. L'enquête menée par le ministère du Plan congolais⁵⁷ indique que 40.8 % des femmes de 15-49 ans de l'ancienne province de l'Équateur – le Grand Équateur donc – subissaient en 2013-2014 des violences conjugales, soit le quatrième taux le plus élevé au niveau des 11 provinces de l'époque en RDC. Toujours dans la grande province de l'Équateur, 16.7 % des femmes ont déclaré avoir subi des actes de violence sexuelle au cours des derniers 12 mois, selon cette enquête, soit le 6^{ème} taux le plus élevé sur les 11 provinces et légèrement au-dessus de la moyenne de RDC de 16.3 %.

LA SÉMANTIQUE DES VIOLENCES SEXUELLES

Reflétant le code pénal congolais adapté en 2006⁵⁸, l'expression « violence sexuelle » couvre un spectre large de situations qui ne sont pas réduites au viol. Il s'agit du sexe consenti mais avec des mineurs, de l'attentat à la pudeur, du harcèlement sexuel, des séquestrations sexuelles, de l'exploitation d'enfants à des fins sexuelles, du mariage forcé, des viols individuels et collectifs et d'autres pratiques encore. Dans les entretiens menés avec des représentants de la société civile de Mbandaka, nos interlocuteurs ont relevé des cas de violences sexuelles dans l'intégralité de ce spectre. Il s'agit de la prostitution de mineurs notamment dans le quartier de Bakusu où elle se déroule dans un parc public au centre-ville ainsi que dans les tentes de « sentinelles », ou gardes de sécurité, devant des édifices de la ville. Le harcèlement sexuel d'enseignants par les élèves est également mentionné ainsi que les viols par toute une palette d'acteurs sur lesquels nous reviendrons dans ce chapitre. Il faut cependant relever que certaines expressions, comme « exploitation sexuelle » ou « abus sexuel », n'ont pas d'équivalents en lingala et ne sont pas forcément comprises comme transgressions. Une étude de l'UNICEF sur ce sujet à Mbandaka et Bikoro sou-

lignait que l'expression « exploitation sexuelle » se traduit en lingala comme « aimer une femme ou un homme avec promesse d'argent ou d'emploi » et que les personnes interrogées estiment que lorsque la personne a donné son consentement et tire des bénéfices matériels de la relation, elle ne se sent pas *a priori* exploitée ou utilisée.⁵⁹

LES STRATÉGIES DE SILENCE

Le silence des femmes, ou des familles, sur les violences sexuelles prévaut généralement. Les chiffres enregistrés par le sondage sont sans doute sous-estimés du fait de la chape de plomb qui entoure les violences sexuelles. De fait de celle-ci, les victimes ne les dévoilent pas nécessairement aux enquêteurs même si, comme dans le sondage que nous avons mené, les enquêteurs étaient du même sexe que la personne enquêtée. Il est difficile de savoir combien de cas échappent ainsi à l'analyse. Nous avons en tout cas observé que lorsque l'interview face à face se réalisait avec la victime seule, sans présence de tiers, les taux rapportés augmentaient significativement. Le taux moyen à Wangata passe de 4.8 % lorsque des personnes tierces sont présentes à 6.2 % lorsque l'interview se déroule avec la victime seule. Cela, pour les hommes comme pour les femmes. Sans présence d'une tierce personne, le taux d'agressions sexuelles passe de 3.4 % pour les hommes à 4.7 %. Pour les femmes, il passe de 5.8 % à 7.7 %. Ce silence autour d'actes subis est également perceptible dans le fait que les victimes se confient très peu aux voisins (4.2 %) ou à des amis (2.1 %).

La majorité des cas de violences sexuelles ne sont jamais dénoncés. Selon le sondage, le quart des cas (24.7 %) admis par les victimes aux enquêteurs a été dénoncé à la police par les femmes à Mbandaka tandis qu'un sixième (15.6 %) a été dénoncé aux chefs de quartier. Selon une autre étude menée à Mbandaka et à Bikoro en 2020, 85 % des femmes interrogées ont déclaré qu'elles ne parleraient à personne si elles étaient victimes de violences sexuelles.⁶⁰

57 Cf. *Deuxième enquête démographique et de santé 2013-2014*. Ministère du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité, 2015.

58 Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais.

59 P. 9, UNICEF, Cellule d'analyse en sciences sociales, *Perceptions autour de l'exploitation et abus sexuels et barrières au signalement communautaire*, province de l'Équateur, RDC. Mars 2021.

60 UNICEF, Cellule d'analyse en sciences sociales, *Perceptions autour de l'exploitation et abus sexuels et barrières au signalement communautaire*, province de l'Équateur, RDC. Mars 2021.

Il existe toute une littérature spécialisée sur le silence autour des violences sexuelles subies et la non-dénonciation. Dans le contexte particulier de la RDC, la pesanteur socioculturelle peut contribuer à construire un mur de silence autour des violences sexuelles.⁶¹ L'étude de l'UNICEF réalisée à Mbandaka et Bikoro en 2020 indiquait que 15 % des femmes interrogées envisagent de déposer plainte en cas de violences sexuelles et que les obstacles aux plaintes sont légion :

- La honte et la peur d'être stigmatisées avec des conséquences sur leur mariage actuel ou futur ;
- Le manque de confiance dans le système judiciaire perçu comme « fortement corrompu » ;
- Les frais de justice jugés prohibitifs ou encore la non-maîtrise de la langue française utilisée dans les tribunaux ;
- La peur de représailles de la part de l'auteur.

La peur de représailles n'est pas à sous-estimer dans la mesure où, nous allons le voir, les prévenus à Mbandaka sont souvent relâchés. Dans ce chapitre, nous reviendrons sur le fonctionnement de la justice à Mbandaka qui, outre qu'il impose des coûts psychologiques, sociaux et financiers aux victimes, se révèle une véritable arène commerciale où les acteurs se livrent à des marchandages privés qui sont rarement favorables aux victimes. Face à ces derniers, les victimes se savent perdantes d'avance. Les procès peuvent également exposer publiquement les femmes du fait que les règles de confidentialité ne sont nullement observées et jouer ainsi un rôle dissuasif pour les victimes tentées par une procédure judiciaire. Nous allons développer cette problématique plus loin après une brève discussion sur les profils des victimes et de leurs auteurs.

LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Dans le sondage, et cela a été confirmé dans les entretiens, deux groupes cibles de violences sexuelles ont été identifiés : les hommes, peu visibles, mal connus, et les femmes, plus visibles sans forcément être beaucoup mieux connues. Un expert de la société civile avec qui nous nous

sommes entretenus, typiquement, estime faible le nombre des victimes masculines malgré que les chiffres enregistrés dans le sondage semblent indiquer le contraire. Il s'exprime à ce propos de la manière suivante :

Beaucoup plus ce sont des femmes qui en [les violences sexuelles] sont victimes, mais toutes les catégories sont concernées. Le pourcentage des cas de violences sexuelles sur des hommes n'est pas trop élevé.

LES AGRESSIONS SEXUELLES SUR LES HOMMES

Un expert de la société civile s'exprime sur les différentes circonstances au cours desquelles surviennent les « violences sexuelles » ciblant des hommes, dans toute l'élasticité du concept discutée plus haut. Il s'exprime ainsi :

Chez les hommes, c'est dans les milieux du travail aussi à l'université, cela arrive à partir de l'accoutrement, voire même par les gestes. De fois aussi le harcèlement s'effectue par le téléphone certaines filles envoient les vidéos pornographiques aux hommes pour les exciter ou le message pour le draguer d'une manière indirecte ou directe. Oui elles provoquent les hommes responsables par un accoutrement non catholique. Au téléphone elles font quoi ? Elles harcèlent les hommes en envoyant des messages qui provoquent. Les femmes violent les hommes par le fait que certains garçons sont pauvres à la recherche de moyen financier quand ils croisent les femmes d'affaire et ont besoin d'une satisfaction elle remet un petit rien au garçon pour passer à l'acte. Les garçons ne viennent pas traduire l'auteur en justice mais plutôt, ce sont les parents qui viennent vers nous dénoncer. Ces femmes-là sont célibataires, veuves, elles viennent souvent de

61 Cf. Wisler, Dominique et Ildephonse Tshinyama, *La sécurité urbaine à Tshikapa*, Coginta, 2023.

Kinshasa. Parfois les jeunes gens partagent les secrets entre eux et ce sont les pairs qui divulguent l'information en se confiant : « cette femme et moi on couche ».

Dans le discours de nos interlocuteurs à Mbandaka, les cas connus de «violences sexuelles» semblent surtout relever d'une forme de «harcèlement» visant des professeurs dans les instituts universitaires ou encore d'une forme de prostitution de «mineurs», «pauvres», embrigadés par des «femmes d'affaire» venues de «Kinshasa» et qui acceptent une relation sexuelle en échange d'une rétribution financière.

Selon les données de sondage, qui rappelons-le ne capturent pas la problématique des mineurs du fait qu'ils n'ont pas été sondés, les agressions sexuelles à l'encontre des hommes touchent toutes les catégories d'âge indifféremment. Le profil des victimes émanant du sondage paraît conforter les propos de l'expert interrogé et poin-

ter du doigt le milieu des universités et des instituts supérieurs où aurait lieu la majorité des cas. Selon ces données, les victimes d'agressions sexuelles sont avant tout des personnes ayant fait des études universitaires (6.1 % sont victimes d'agressions sexuelles), disposant de revenus supérieurs (11.1 %), des fonctionnaires (5.7 %) mais aussi des étudiants (8.3 %). Cependant, dans la plupart des cas, les agressions se sont déroulées en bande (74.1 % des cas) et non de manière individuelle. Dans 81.5 % des cas, ces violences sont le fait de personnes inconnues de la victime et non de la part de connaissances. Et finalement, la grande majorité se déroule en dehors des horaires de travail. 37.9 % des agressions sexuelles subies par les hommes se sont déroulées le soir entre 18h et 22h et 34.5 % ont eu lieu entre 22h et 6h du matin, selon les déclarations des victimes. Ces derniers éléments semblent exclure en partie du moins des relations entre professeurs et étudiants ou des relations entre employeurs et employés. D'autres investigations devraient avoir lieu pour comprendre mieux cette problématique.

TABEAU 64 TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES POUR LES HOMMES SELON LE DEGRÉ D'ÉDUCATION À WANGATA

	N'a pas achevé l'école %	École primaire %	École secondaire %	Études universitaires %
Non	100.0	97.9	95.9	93.9
Oui	0.0	2.1	4.1	6.1
N	26	96	392	165
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

TABEAU 65 TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES POUR LES HOMMES SELON LES REVENUS DU FOYER À WANGATA

	Pauvres %	Moyens %	Supérieurs %	Moyenne communale %
Non	97.4	94.4	88.9	95.7
Oui	2.6	5.6	11.1	4.3
N	313	322	54	653
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

AGRESSIONS SEXUELLES SUR LES FEMMES

Le profil des femmes victimes de violences sexuelles est très différent de celui des hommes, selon ce que le sondage permet d'en dire. La majorité des cas d'agressions se déroule dans le cercle fermé des connaissances (37.8%), des amis (15.6%) ou de la famille (6.7%). Des « personnes en tenue » sont impliquées dans 11.1% des cas tandis que pour 28.9% des cas les auteurs sont inconnus. 52.2% des agressions sont le fait de bandes pour les femmes. Selon les données de sondage, les agressions sexuelles touchent en priorité les 36-45 ans. 12.8% des femmes de cette catégorie rapportent des agressions sexuelles contre 4.5% à 6.1% pour les autres catégories d'âge. Les vendeuses indépendantes sont d'assez loin les plus touchées, surtout dans les quartiers du centre-ville.

S'agissant des auteurs d'agressions sexuelles commises à l'encontre des femmes, nos interlocuteurs ont mentionné tout un panel d'auteurs allant des bandes de « Kuluna » aux « enseignants » en passant par des « cousins que l'on héberge sous son toit », des « papas [vieux hommes] qui agressent à la machette » dans les champs, de « porteurs » [dockers] dans les ports, de « taximen » (motards ou conducteurs des motos), d'« hommes politiques », de « pasteurs », d'« infirmiers et médecins ». L'étude de l'UNICEF précitée observe que ces violences, selon les personnes enquêtées de Mbandaka et Bikoro, proviennent de deux groupes bien circonscrits : des personnes d'autorité (enseignant, pasteur, médecin, militaire) et des bandes de jeunes désœuvrés.⁶² Etant vulnérables, plus pauvres que les autres, dépendant des maigres recettes de la vente de leurs produits, les vendeuses indépendantes peuvent ainsi être amenées à accepter des avances d'ordre sexuel de la part d'autorités qui peuvent les autoriser à vendre, occuper une place privilégiée ou éviter une taxe.

Dans près de 60% des cas, nous l'avons vu, les auteurs sont connus de la victime féminine et appartiennent à leur cercle de connaissances (37.8%), d'amis proches (15.6%) ou de la famille (6.7%).

Une de nos interlocutrices s'est exprimée sur le cercle familial qui compte pour 6.7% des agressions sexuelles dans le sondage :

A la maison, il est difficile de dire que la femme viole parce que de nature, elle est faible. Si elle a besoin et que l'homme ne veut pas, elle ne fera absolument rien. Mais si l'homme en a besoin, il va jouer de toute sa force pour aboutir à l'acte. [Par contre], le mariage intrafamilial est permis sauf qu'un père ne peut pas prendre en mariage sa propre fille. Mais entre cousin et cousine, oncle et nièce, des tels cas sont fréquents ici.

TRAITEMENT JUDICIAIRE DES CAS DE VIOL SUR FOND DE MARCHANDAGES

L'une des explications les plus plausibles aux chiffres record enregistrés à Mbandaka pour les agressions sexuelles tient au processus judiciaire qui semble ne pas être à la hauteur du problème et résulter dans l'impunité des auteurs.

LA GESTION POLICIÈRE DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES

Sur le traitement policier des violences sexuelles, nous disposons de quelques indicateurs de la performance de la police qui peuvent être utiles dans la discussion. Il s'agit tout d'abord du taux de satisfaction des victimes qui ont dénoncé le cas à la police. En moyenne, 30% des victimes se sont déclarées satisfaites du traitement policier de leur plainte pour agression sexuelle. 33.3% pour les femmes mais 20% pour les hommes. En moyenne, donc, 70% des victimes – et même 80% pour les hommes – ne sont pas satisfaites du traitement policier de l'affaire à Mbandaka.

Le second indicateur est le taux de satisfaction du travail général de la police en matière de violences sexuelles. 38.1% des victimes considèrent que la police fait du « très mauvais » travail en la matière et 11.1% qu'elle fait du « plutôt mauvais » travail. Le solde, environ 50%, estiment

62 P. 9, UNICEF, Cellule d'analyse en sciences sociales, *Perceptions autour de l'exploitation et abus sexuels et barrières au signalement communautaire, province de l'Equateur, RDC*. Mars 2021.

qu'elle fait de l'assez bon ou même du très bon travail. L'opinion sur le travail de la police en la matière est plus positive chez les personnes qui n'ont pas été victimes de violences sexuelles : 46.5 % pensent qu'elle fait de l'assez bon travail et 11.7 % du très bon travail.

Ces chiffres démontrent que les victimes d'agressions sexuelles ont généralement un avis plus négatif que les autres sur le travail policier et que le taux de satisfaction chute à 30 % pour celles qui ont choisi de déposer plainte et ont donc interagi avec elle sur ce thème.

TABLEAU 66 **IMAGE DU TRAVAIL POLICIER EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES SELON LES VICTIMES ET LES NON-VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES**

	Non-Victimes %	Victimes %
Très bon travail	11.7	23.8
Assez bon travail	46.5	27.0
Plutôt mauvais travail	21.6	11.1
Très mauvais travail	20.2	38.1
N	952	63
Total	100 %	100 %

Un expert de la société civile confirme l'impression générale que la police ne fait pas suffisamment bien son travail. Le critère de l'évaluation négative de ce travail est la relaxation fréquente des auteurs « après quelques jours ». Il s'exprime ainsi :

La police ne fait vraiment pas bien son travail ! On peut amener un cas, et surtout si le présumé a des liens avec la justice, vous constatez que quelques jours après, le violeur est déjà libre. La victime ne sait pas ce qui va lui arriver dans les prochains jours. Cela parfois nous décourage.

qu'ils n'ont rien et la plainte devient à la charge de l'avocat. Il faudrait coopérer avec les APJ pour qu'on exécute les pièces [mandats] du parquet. Je coopère avec les APJ. Ils comprennent parce que quand tu as un dossier qui a plus d'argent, tu peux leur donner plus.

INTERACTIONS ENTRE AVOCAT ET APJ

Dès le moment du dépôt de plainte, des transactions financières débutent dans le processus judiciaire. Un expert décrit les interactions problématiques avec les agents de police judiciaire (APJ) s'occupant des affaires de violences sexuelles :

Oui, le vrai problème c'est ça ! Même si vous introduisez la plainte, ils vous demandent de l'argent. Si les APJ demandent l'argent pour exécuter le mandat ou pour une bouteille de vin, ils vous diront

Il faut souligner que les APJ disposent d'un réel pouvoir. Ce sont eux qui exécutent les mandats [mandat de comparution, d'amener ou de prise de corps, etc.] émis par le magistrat instructeur. Pour ce faire, ils gèrent autant de zones d'incertitude d'abord pour leur chef hiérarchique, ensuite pour les clients et enfin pour les auxiliaires de la justice que sont les avocats car dans leur pouvoir discrétionnaire, ils peuvent se résoudre à exécuter efficacement une mission ou faire semblant d'agir et ne rien faire. Pour chaque mission, les APJ exigent des frais de déplacement. Ainsi, l'avocat qui tient à ce que le violeur de sa cliente soit effectivement arrêté et inculpé est souvent obligé de négocier une sorte d'espace de coopération moyennant une rétribution en guise de motivation. Et lorsqu'ils ont arrêté l'auteur et l'ont enfermé au cachot, c'est justement autour du cachot que vont se négocier de nouvelles transactions entre policiers concernant la cogestion des dossiers ou des affaires et entre les policiers et le public au sujet des conditions de détention notamment avec les policiers

de garde. Ces derniers retirent des bénéfices des enfermements. Il y va de leur fonctionnement au sein du commissariat.⁶³

A la police comme au parquet, il faut savoir que l'argent collecté par les APJ fait l'objet des *rapportages*⁶⁴, concept quelque peu barbare qui réfère aux *kopesa [faire] rapport*⁶⁵ impliquant l'idée de redistribution, entre policiers, des fruits des collectes opérées au cours de la journée. Ainsi, après s'être approvisionné auprès du public, le policier redistribue une partie du « butin » soit à la chaîne hiérarchique établie [flux montants], soit à des collègues qui ont participé avec lui à la collecte. Il peut s'agir de l'argent ou des biens en nature. Les *rapportages* sont donc à la fois des pratiques et un fonctionnement institutionnel de la police.

Ainsi, l'espace socioprofessionnel est considéré, par chacun des acteurs, comme un « champ », au sens agricole du terme. Les acteurs transforment leur lieu de travail en un champ, avec tout ce que cela implique comme attitudes et pratiques conformes aux trois moments du travail champêtre : planter ou semer, entretenir et récolter. L'espace professionnel est ainsi considéré comme un capital de survie ou d'accumulation des biens et des richesses. Et le pouvoir étatique dont les agents disposent, les agents l'instrumentalisent comme ressource à cette fin.

Trois pratiques internes sont à l'œuvre : la pratique des assignations, celle des rapportages et enfin, celle qui consiste à transformer l'espace professionnel en milieu champêtre. Ces pratiques induisent trois registres de compétences à développer par le policier pour s'assurer de fonctionner au sein du système :

- Il faut, tout d'abord, être capable de s'approvisionner soi-même (seul ou en groupe) ; l'enjeu étant la survie ou la débrouille et l'accumulation des richesses au fur et à mesure que l'on monte l'échelle hiérarchique. C'est le self-service, un registre de prédation.

- Il faut, ensuite, être capable d'approvisionner les autres : ses chefs hiérarchiques ou ses subalternes. C'est-à-dire être en mesure de s'intégrer dans des formes de sociabilité, de réciprocité, d'assistance, de négociations situées⁶⁶ ou en réseaux et basées sur des rapports de *co-équipiers*, de *coopérants*, de *protégé à protecteur* et vice-versa.
- Enfin, il faut être en mesure d'approvisionner l'Etat selon les règles institutionnelles ou administratives explicitement établies, c'est-à-dire être capable de s'acquitter de ses devoirs d'employé vis-à-vis de son employeur. C'est l'observance des règles du jeu afin de servir le système au travers des mécanismes explicites et relevant du management administratif et fonctionnel. C'est notamment la part des amendes transactionnelles qui est reversée au compte du trésor public en vue d'atteindre le quota d'assignations imposé à la police en termes d'efforts de contribution au budget national.

A ce niveau d'analyse, c'est de l'équilibre de ces trois registres de compétences que dépend largement la stabilité socioprofessionnelle de l'agent au sein du système policier congolais.

DES MARCHANDAGES AU PARQUET

Au parquet, nos interlocuteurs font état de marchandages. Au parquet, selon un expert, la majeure partie des affaires de viol sont traitées à l'amiable via une médiation informelle et des arrangements financiers dans lesquels le magistrat obtient sa part et cela sans aller jusqu'au tribunal. La loi n'ayant pas prévu d'arrangements à l'amiable pour les cas de viol, cette pratique se déroule sans fondement juridique et, contrairement aux cas de harcèlement sexuel, le retrait de la plainte dans un cas de viol n'éteint pas l'action publique.⁶⁷ Pour ces cas, la transaction, média-

63 Tshinyama, Kadima I. « Comprendre les pratiques policières en contexte congolais. Une étude réalisée dans un commissariat de Lubumbashi », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*. Vol. 91 (2), 2011, pp. 149-174.

64 Tshinyama, Kadima I. « Comprendre les pratiques policières en contexte congolais. Une étude réalisée dans un commissariat de Lubumbashi », *Revue de Droit Pénal et de Criminologie*. Vol. 91 (2), 2011, pp. 149-174.

65 En lingala, ces termes signifient « faire rapport », « donner son rapport ».

66 Celles-ci se déroulent de manière ponctuelle, en fonction des opportunités qui s'offrent au regard d'une situation précise et à ce moment-là.

67 Télésphore Kavundja N. Maneno et Rita Rubayi Salama, « La recrudescence de fausses victimes et plaintes abusives en matière de violences sexuelles en RDC. Que faire pour y remédier en droit judiciaire congolais ? », *Revue de la faculté de droit*, Unigom, no 2, 2018, pp. 1-47.

tion voire l'amende transrationnelle sont interdites par la loi. Un expert explique pourtant la pratique courante à Mbandaka :

Le problème le plus difficile au parquet et que ceux qui devaient faire appliquer la loi, mais ils n'appliquent pas la rigueur de la loi. Surtout pour les cas de viol, [le magistrat se montre disposé et enthousiaste] lorsque le bourreau n'est pas encore arrêté. Mais dès qu'il est arrêté, il procède à l'arrangement à l'amiable. Selon le barème du magistrat ou soit la victime propose, ou c'est sa famille qui propose. Je sais dans la pratique, au parquet, si tu as l'argent, tout se passe très facilement! Dans la plupart de cas ici chez nous, le dossier se limite au niveau du parquet.

Un expert chiffre les termes de ce type d'arrangement à l'amiable autorisé par le parquet :

C'est ça la difficulté que nous rencontrons. Quand la famille du bourreau vient voir la famille de la victime, ils trouvent un arrangement à l'amiable. Au niveau du parquet, on a libéré les gars et ils ont remis 100 000 FC à la famille de la victime, vous voyez! C'est ça la difficulté parce que le 100 000 FC ne représente rien si le bourreau n'a pas été poursuivi avec la rigueur. Ils étaient à 7. Une fille de 13 ans. Elle a saigné. Il n'y avait pas des lésions graves. Il y avait seulement écoulement et le médecin a dit qu'on va soigner. On l'avait soigné, elle avait même repris la santé; seulement le problème est resté psychologique. C'est le parquet qui a accepté de faire un arrangement à l'amiable.

Les arrangements sont la règle plutôt que l'exception et, bien souvent, ils se déroulent en amont du processus judiciaire. Les plaintes déposées le sont parfois uniquement dans le but de contraindre la famille de l'auteur à se plier à un tel arrangement. C'est également l'objectif de la multiplication des plaintes abusives en matière de violences sexuelles qui, en RDC, sont devenues monnaie courante et font véritablement partie d'un répertoire criminel pour soutirer de l'argent mais également régler des comptes ou déstabiliser un adversaire dans les milieux économiques, politiques et culturels.⁶⁸ Ces plaintes abusives font partie du répertoire délinquant à Mbandaka mais restent minoritaires, selon un expert interrogé. Celui-ci le confirme en ces termes :

Ici chez nous à Mbandaka, la plupart des cas de viol sont fondés. D'autres cas ne sont pas du tout fondés et instrumentalisés par certaines familles pour se faire payer [cas de dénonciation calomnieuse].

Lorsqu'aucun arrangement entre les parties n'a lieu, et que la famille de l'auteur a versé un pot-de-vin au magistrat, celui-ci recourra à la « libération provisoire » pour libérer l'auteur, appelé le « bourreau » en RDC, malgré le risque de fuite. Un expert explique cette pratique :

Le magistrat va s'arranger avec le bourreau. Il y a deux cas, soit on va chercher à convaincre la victime pour quelle accepte et puis on laisse partir le bourreau. Soit le magistrat va s'arranger avec le bourreau pour le faire partir. Ici pratiquement, on accorde la liberté provisoire et ça se termine comme ça! Les magistrats, ils accordent la liberté provisoire. Parfois, ils disent que la détention est une exception, la liberté, c'est le principe. Alors, on ne va pas refuser à quelqu'un la liberté.

68 Cf. Télésphore Kavundja N. Maneno et Rita Rubayi Salama, « La recrudescence de fausses victimes et plaintes abusives en matière de violences sexuelles en RDC. Que faire pour y remédier en droit judiciaire congolais? *Revue de la faculté de droit, Unigom*, no 2, 2018, pp. 1-47. Ces auteurs expliquent que cette recrudescence de fausses victimes et des plaintes abusives en matière de violences sexuelles s'explique, d'une part, par le fait que le législateur a prévu dans la loi de 2006 sur les violences sexuelles des sanctions sévères à l'égard des auteurs des violences sexuelles (permettant ainsi des arrangements à l'amiable lucratifs), et d'autre part, par la difficulté d'administrer des preuves en l'absence d'analyses ADN techniquement pratiquement infaisables en RDC ainsi que par des dérogations à l'administration de la preuve en matière de violences sexuelles dans le code de procédure pénale qu'ils jugent aller trop loin. Par conséquent, certaines personnes de mauvaise foi peuvent avoir gain de cause au tribunal et en font un véritable fonds de commerce au point de développer une escroquerie organisée ou presque institutionnalisée. Voir également N.W. Douma, D. Hilhorst, « Fond de commerce? Assistance aux victimes de violences sexuelles en République Démocratique du Congo », *Occasional paper*, Wageningen, *Disaster Studies*, 2012.

**Même s'il y a de crainte de fuite,
ils ne vont pas justifier.
Dans la plupart des cas,
les magistrats ne disent rien. Tu viens
avec l'argent, on t'accorde la liberté
parfois oralement, sans aucun papier
de liberté (l'ordonnance de la liberté
provisoire). Donc, on te fait juste
une note à présenter au chef
des détenus [chef du cachot].
On présente la note à l'APJ (agent
de police judiciaire) et il te fait sortir
et tu pars!**

Après la libération provisoire, les attentes de la victime sont gérées par des astuces dilatoires ou carrément au moyen de mensonges :

**Quand la victime voit le bourreau
dehors, elle vient demander. Ils lui
diront : « non, il [le bourreau] ne va pas
fuir, il va revenir ». Ils vont embellir
ça ! De fois, ils vont demander au
violet de faire semblant d'être sous
surveillance judiciaire, par exemple,
ils lui demandent de revenir se
présenter une ou deux fois pour faire
voir à la victime qu'il fait le suivi !
Et le dossier va rester comme ça !
Mais lorsque la victime persévère,
là tu verras que le magistrat va faire
des trucs comme pour s'échapper
[recourir à des échappatoires].
Parfois la victime vient depuis
le matin jusqu'au soir, il ne la reçoit
pas ! Dans la majorité des cas, le
magistrat se cache toujours derrière
l'état de santé du bourreau.
Même s'il est en bon état, il vous
dira que le bourreau n'est pas en
bonne santé, [juste pour justifier sa
libération]. Jusqu'à ce que la famille
va faire fuir le bourreau, le faire
quitter la ville.**

Pour fatiguer et décourager la victime, le magistrat laisse pourrir l'affaire jusqu'à ce que la victime lâche prise bien qu'une instruction, selon la loi, ne doit pas prendre plus de 3 mois. En pratique, elles prennent beaucoup plus. Certains magistrats à Mbandaka, selon un expert, agissent en faveur du bourreau. Il explique :

**Si j'ai l'argent, ma fille a été violée
et qu'on a attrapé le bourreau,**

**s'il y a des preuves, je paie
l'argent au magistrat et je dis :
« ce bourreau, il faut qu'il soit
condamné ». Dans la plupart
des cas, si le bourreau n'a pas
d'argent et que la victime a
l'argent, vous verrez que
le dossier va trainer au parquet
juste pour chercher comment
faire sortir le bourreau.
Ce comportement de
magistrats n'est pas normal par
ce qu'ils sont là pour appliquer
la loi. Si le bourreau est arrêté,
il doit subir la rigueur de la loi,
mais lorsque le magistrat
lui-même va chercher le moyen
pour faciliter la sortie ou
la libération du bourreau, là c'est
un problème.**

Mais, généralement, lorsque le magistrat a perçu quelque chose, il agit avec célérité et va jusqu'à fixer le dossier au tribunal :

**Là il va partir avec le dossier parce
qu'il craint qu'il a pris l'argent d'autrui
avec risque qu'il soit dévoilé.
Puis, ça impute à sa réputation !
Il va aller jusqu'au bout, il va faire
vite, il va envoyer le dossier
au tribunal.**

DES TENSIONS OBSERVÉES ENTRE AVOCAT ET MAGISTRAT

S'exprimant sur les recours des avocats lorsqu'ils constatent que le magistrat instructeur œuvre au préjudice du dossier, les moyens sont limités car la hiérarchie a tendance à couvrir ce dernier. Un expert s'en émeut ainsi :

**Il y a de fois où on n'est pas de bonne
humeur avec eux [les magistrats],
pas un bon climat de travail parce
que si vous vous mettez à la place de
votre cliente, vu les préjudices qu'elle
a subis, et voir quelqu'un qui gâche
le dossier parce qu'il a perçu un petit
rien, parfois ça décourage ! Si vous
souhaitez allez voir sa hiérarchie,
quand ils vont se rencontrer entre
eux, ils s'arrangent pour te donner
une autre impression ! La hiérarchie**

peut appeler le magistrat incriminé, le magistrat instructeur. Il appelle « collègue », et lui demande : « comment s'est passé le dossier ? » Parfois on nous associe, parfois aussi on ne nous associe pas, on nous répond par une lettre. Après, on attend la décision qui n'arrive pas, jusqu'à se fatiguer. Dans la majorité des cas, on appelle et ils nous disent que les loups ne se mangent pas entre eux, il faut seulement coopérer !

AU TRIBUNAL POUR ENFANT : LA FACE CACHÉE DU PROCÈS

Qu'en est-il alors du tribunal pour enfant ? Lors du procès, les juges sont écartelés entre les exigences d'une vraie justice et des marchandages déviants. Un expert explique ce qui se passe lorsque le juge est corrompu par la famille du prévenu :

Il [le juge] va commencer par manipuler les preuves. La meilleure preuve étant le rapport médical, il peut coopérer avec le bourreau [violeur] et sa famille pour faire la contre-expertise par un médecin qui coopère bien avec le juge. Le médecin fera un constat contraire. Parce que lorsqu'on est au-delà de 72 heures, les traces disparaissent. Et là vous allez voir que le rapport qui viendra ne contiendra pas tout. Si le dossier a fait par exemple trois semaines au parquet, on te renvoie devant le juge. Mais le médecin, dans son rapport, il donne sa conclusion. Il dit : « j'ai trouvé ça et ça, dans le vagin il n'y a rien ! ». Il conclut soit qu'elle était violée ou soit les traces de viol n'existent pas. Le jugement qui va sortir ne va pas condamner le bourreau [violeur]. [...] Si le bourreau est un mineur, il doit le renvoyer devant son juge naturel [juge pour enfants, au tribunal de paix]. [Pour ce faire], la famille et le conseil du bourreau vont se concerter pour chercher une preuve

de minorité de l'enfant. Par exemple, faire faire une fausse carte d'élève ou bulletin dans une école.

En principe, les délinquants mineurs devraient être placés dans les Etablissements de garde et d'éducation de l'état pour enfants (EGEE) prévus à cet effet. Mais là où lesdits établissements existent, ils ne bénéficient pas forcément d'un financement à la hauteur de leur mission, et donc dysfonctionnent. Cette problématique probablement générale en RDC a été soulevée par une récente enquête sur l'établissement de Kisangani où les droits des enfants ne sont guère garantis.⁶⁹ Force est cependant de constater que la ville de Mbandaka ne dispose pas d'un tel dispositif et que pour pallier ce manque les mineurs délinquants sont en fait le plus souvent placés chez leurs parents. Un expert explique cette pratique à Mbandaka :

Le juge prend seulement une condition : mettre l'enfant entre les mains de son père et de sa mère, alors il y a plusieurs modes de placement de l'enfant notamment dans un établissement de garde pour enfant. Il va confier l'enfant à un couple. Les juges ici chez nous [à Mbandaka], dans la pratique, ils remettent l'enfant en famille. Au parquet, on juge des adultes. Là vraiment, le dossier de viol, c'est un problème ! Mais le tribunal pour enfant ; là c'est un peu bien. Sauf une seule difficulté, il n'y a pas un établissement pour la garde des enfants. Alors, ils sont obligés de remettre l'enfant entre la main de la famille.

Lorsque le mineur violeur est remis sous garde de ses parents, on connaît la suite : la famille s'arrange par le faire échapper. Par exemple, le déplacer en le faisant voyager ailleurs. Cette pratique est déconcertante pour les victimes sans oublier le risque de récidive de ces jeunes qui s'en sortent à bon compte.

Il existe une autre contrainte qui tient dans le peu de juges assis à disposition. Il n'est pratiquement

69 Cf. *Radio Okapi* du 2 mars 2022, « Kisangani : « Les mineurs détenus à l'établissement de garde des enfants ne jouissent pas de leurs droits », déplore leur structure » (vu le 23 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/2022/03/02/actualite/societe/kisangani-les-mineurs-detenus-letablissement-de-garde-des-enfants-ne>.)

pas possible pour une partie de récuser un juge connu pour des pratiques déviantes si l'on souhaite que le procès avance. Un expert explique que récuser un juge revient à bloquer le tribunal :

Il n'y a pas moyen de récuser le juge parce qu'ils sont à trois. Si vous récusez, le tribunal va rester avec deux juges et vous serez bloqués car le tribunal ne siège pas avec deux juges. On n'a pas de choix! Vous acceptez le juge qui est là. Il faut coopérer!

Au final, le résultat de ces pratiques, qu'elles soient au niveau policier, du parquet ou des juges, revient à renforcer l'impunité. Un expert revient sur cela :

Il y a un problème d'impunité à tous les niveaux. C'est justement parce que les acteurs judiciaires proposent aux auteurs de faire un arrangement à l'amiable avec la partie prenante. Donc le dossier ne suit plus son parcours. Et les juges, et les magistrats du parquet, tous, lorsque les parties font des propositions, ils acceptent facilement. On constate même qu'en cas de viol, la partie civile peut même aller falsifier la pièce qui prouve l'âge ou la minorité de la fille.

Il en résulte que toutes les pratiques de marchandages décrites plus haut impliquent des coûts financiers à charge des usagers des services judiciaires que la majorité d'entre eux, à Mbandaka, vivant dans la précarité, ne peuvent se permettre. Le système judiciaire, dont les maillons (police, parquet, tribunal voire la prison) apparaissent comme une nébuleuse, est perçu par la population comme une fabrique de souffrances (tracasseries, marchandage, notamment le fait de favoriser la relaxation des criminels, impunité). Le résultat de ces pratiques est bien souvent que les délinquants se retrouvent rapidement à nouveau dans la rue sans être autrement inquiétés. Les victimes des violences sexuelles dénoncent l'impunité qui est à la base d'énormes frustrations et contribue à creuser le fossé entre les services étatiques et la communauté.

Le réflexe des professionnels ou acteurs de la justice est d'insister sur le déficit en formation, l'absence des moyens matériels et des techniques d'investigation notamment pour des tests ADN, de structures médicales d'appui non adaptées ou même inexistantes. Mais face au poids des pratiques déviantes, tous ces aspects techniques, quoique réels et prioritaires, ne seront pas à même d'améliorer l'administration de la justice.

LA MISE HORS-JEU DES AVOCATS (ET DU DROIT)

L'un des effets pervers du grand marchandage de la justice est la mise à l'écart des avocats des victimes, à savoir ceux-là même qui sont censés défendre leurs intérêts. Les victimes contournent souvent l'avocat, estimant que de toute manière il fait traîner les choses, et vont voir les magistrats pour traiter directement avec eux. L'avocat n'est plus guère d'utilité dans ce qui s'avère rapidement devenir un marchandage. Aussi, il arrive que le contrat d'assistance judiciaire soit rompu. C'est ce que nous explique un avocat de Mbandaka :

Maintenant là, la difficulté est que les gens ici dans la communauté, quand ils voient la manière dont se comportent les magistrats, ils commencent à aller directement voir les magistrats. Il [la cliente] peut te laisser quand elle voit que les explications ne marchent pas! Tu es obligé de lui dire la vérité et lui montrer comment la procédure évolue. Elle pense que l'avocat est inférieur au magistrat. Et elle va voir le magistrat, dépose seule la plainte et donne l'argent au magistrat. Et si le magistrat est de mauvaise foi, il prend l'argent et puis, c'est fini! Si le magistrat collabore très bien avec vous, il peut vous dire: « Maitre, votre cliente est venue, elle m'a dit ceci et cela, voilà! ». Par moment, tu l'appelles. Si elle ne répond pas, je me retire du dossier parce qu'elle n'a plus confiance en moi.

Les avocats des victimes se retrouvent également piégés par les arrangements à l'amiable qui s'instaurent en amont des procès et qu'ils savent

contraires au droit. Ils sont cependant soumis à la pression de la famille de la victime qui préfère ce type d'arrangements à d'éventuelles réparations qui dépendent de l'issue du procès.

LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES À MBANDAKA

Comment sont accompagnées ou prises en charge les victimes des violences sexuelles ? Selon les données de notre sondage, aucune victime de violences sexuelles de Wangata ne s'est adressée à une ONG. Les bulletins trimestriels du sous-cluster Violences basées sur le genre soutenus par l'agence onusienne UNFPA confirment généralement le peu de cas pris en charge dans toute la province de l'Équateur. De janvier à mars 2022, par exemple, 67 cas ont été pris en charge dans la province.⁷⁰ Contrairement à d'autres villes de RDC, il n'y a pas de numéro d'appel gratuit pour une assistance aux victimes de violences sexuelles. L'étude de l'UNICEF précitée à Mbandaka et Bikoro arrive à un résultat similaire s'agissant des mécanismes de signalement de cas de violences sexuelles par des humanitaires. Cette étude a été réalisée alors que l'OMS diligenterait une enquête sur des allégations d'exploitation sexuelle par des agents de l'OMS durant la crise Ebola de 2018-2020 à Mbandaka et que cette commission identifiait 83 auteurs présumés dont 21 étaient des employés de l'OMS.⁷¹ Selon cette étude, « La quasi-totalité des répondant.e.s ignore s'il existe des mécanismes pour signaler des cas d'exploitant ou de violences sexuelles au sein des organisations humanitaires, ou pense qu'il n'en existe pas. »⁷²

Les organisations féminines avec lesquelles nous sommes entretenus lors d'un focus groupe à Mbandaka œuvrent dans le domaine de la défense des droits humains en ciblant en particulier les femmes.⁷³ Il s'agit de la Coordination d'appui aux ONG féminines (CAOF), Action des mamans pour l'épanouissement des familles (AMEF), Regroupement des humanitaires pour la protection des albinos (RHPA), Rien sans les femmes (RSLF), Femmes sans frontières (FSF), Agir ensemble pour une vie meilleure (AEVM), Action des mamans pour l'épanouissement des familles (AMEF), Regroupement des humanitaires pour la protection des albinos (RHPA) ainsi que la Voix de la femme et Clinique d'assistance psychosociale (CAPS). Si certaines d'entre elles sont impliquées dans l'accompagnement juridique des victimes, d'une manière générale, il s'agit surtout d'ONGs génériques qui ne sont pas véritablement spécialisées dans la prise en charge notamment psychosociale des victimes de violences sexuelles. Ces ONGs sont dépendantes de financements externes et peuvent se révéler fonctionner de manière saisonnière en fonction de leurs succès dans la recherche de subsides.

A côté de ces ONGs œuvrent des structures médicales et notamment la clinique Bongisa Libota où l'on réfère la plupart des victimes des violences sexuelles à Mbandaka et qui bénéficie d'un partenariat avec UNFPA. Cette clinique s'occupe de la prise en charge psychomédicale des victimes. Selon les données de sondage, cependant, très peu de victimes s'adressent à un centre de santé. Seule une victime sur les 39 recensées l'a fait pour traiter son cas.

Se basant sur la statistique de la prise en charge, UNFPA classe l'Équateur comme province où la problématique des violences sexuelles est

70 Cf. UNFPA. 9 juillet 2022 : *Bulletin d'information trimestriel du sous-cluster Violences basées sur le genre*, RDC, Janvier-Mars 2022. (vu le 27 janvier 2023 : <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/infographic/rd-congo-national-bulletin-du-sous-cluster-vbg>).

71 Cf. *Libération* du 29 septembre 2021, « Ebola : des violences sexuelles commises par des agents de l'OMS en république démocratique du Congo ». Voir également OMS du 15 octobre 2020, « Ebola : des violences sexuelles commises par des agents de l'OMS en république démocratique du Congo » (vu le 25 janvier 2021 : <https://news.un.org/fr/story/2020/10/1079902>) ; OMS du 28 septembre 2021, « Enquête sur des abus sexuels commis dans le cadre de la riposte à Ebola en RDC : le chef de l'OMS s'excuse » (vu le 25 janvier 2021 : <https://news.un.org/fr/story/2021/09/1105012>).

72 P.12, UNICEF, Cellule d'analyse en sciences sociales, *Perceptions autour de l'exploitation et abus sexuels et barrières au signalement communautaire*, province de l'Équateur, RDC. Mars 2021.

73 La plupart de ces ONG travaillent dans le cadre du GADF (Groupe d'action pour les droits de la femme) qui n'est autre qu'une coalition d'ONGs au niveau national. Le GADF a pour rôle contribuer au respect des droits des femmes et de jeunes filles à travers la surveillance de leur situation, la rédaction des rapports ainsi que les actions de plaidoyer. Depuis octobre 2016 le GADF a intégré la plateforme RSLF. Le RSLF est un regroupement de plus de 200 organisations locales présentes dans plusieurs provinces de la RDC, dont l'Équateur. RSLF se charge de la mobilisation communautaire et des actions de plaidoyer au niveau tant local, national qu'international à travers ses organisations membres.

« mineure » alors que les chiffres obtenus par sondage sur la prévalence des violences sexuelles démontrent le contraire. La statistique de UNFPA semble être principalement un artefact des carences locales en matière d'assistance aux victimes et, peut-être aussi, de l'acceptation du phénomène dans une province pauvre où les personnes vulnérables acceptent plus facilement qu'ailleurs de répondre à des avances d'ordre sexuel en échange de petits bénéfices dans une logique de survie quotidienne. Il est critique de ne pas confondre les statistiques de prise en charge par les ONGs des violences sexuelles et la réalité de celles-ci car cela peut entraîner un sous-financement des ONGs locales et, partant, une plus grande invisibilité des violences sexuelles à Mbandaka.

De manière générale, tout tend à confirmer le constat fait, déjà en 2006, par un le chargé des violences sexuelles à l'UNICEF, à savoir que la prise en charge psychosociale des victimes de violences sexuelles est insuffisante dans l'Equateur.⁷⁴ Beaucoup reste donc à faire, y compris dans l'assistance juridique des victimes!

CHAPITRE XIV TOURBIÈRES, ÉCOGARDES ET INSALUBRITÉ

Les villages de Wangata qui longent le fleuve Congo vivent essentiellement de la pêche tandis que le quartier de Bongonde est en interaction directe avec la forêt qu'il exploite. Toute l'économie de Mbandaka dépend des activités du secteur primaire dont la ville consomme et commercialise les produits. L'interaction avec l'environnement fluvial et forestier est essentielle pour ses habitants et celle-ci, c'est le thème de ce chapitre, est de plus en plus menacée. Aussi, il n'est guère étonnant que 17 % des résidents de Wendji Secli, 19 % à Bongonde et jusqu'à 30 % dans les quartiers de Bolenge et Inganda sont d'avis que la lutte contre les crimes environnementaux et l'insalubrité doivent devenir prioritaires dans l'agenda policier. Ces taux grimpent jusqu'à 50 % pour les communautés directement impliquées dans l'agriculture et la pêche.

Ce chapitre traite dans une première partie de la problématique environnementale, de ses nouveaux enjeux autour du changement climatique depuis la découverte des plus grandes tourbières du monde ainsi que de la protection d'une biodiversité exceptionnelle. Le braconnage organisé et l'agrobusiness sont des menaces tout comme le sont les pratiques déviantes de pêche et de défo-

restation qui, à terme, détruisent l'environnement dont dépend l'économie locale. Le chapitre décrit des interactions avec les écocardes et le modèle militarisé de la conservation que les ONGs et les peuples autochtones remettent de plus en plus en question. La deuxième partie du chapitre se penche sur la problématique de l'insalubrité endémique sur les lieux d'accostage des pirogues de la pêche artisanale et les marchés de Mbandaka qui, entre autres, constitue un obstacle à la commercialisation du poisson et génère des risques sanitaires importants.

LE FORMIDABLE ENJEU DES TOURBIÈRES DE MBANDAKA

La Cuvette centrale du bassin du Congo, dont Mbandaka est le cœur, est une zone d'une « richesse exceptionnelle en carbone », selon les scientifiques, du fait que ses tourbières s'étendent sur près de 145 500 km², soit 4 fois la taille de la Suisse, faisant de cette zone la plus grande tourbière du monde. Découverte récemment par les chercheurs, ce qu'on appelle la tourbière de Lokolama renferme un total estimé

74 *Radio Okapi*, du 29 décembre 2006. « Mbandaka : prise en charge difficile des victimes de violences sexuelles » (vu le 25 janvier 2023 : <https://www.radiookapi.net/sans-categorie/2006/12/29/mbandaka-prise-en-charge-difficile-des-victimes-de-violences-sexuelles>.)

à 30.6 milliards de tonnes de carbone, soit l'équivalent de 3 ans d'émissions à l'échelle mondiale de carbone à partir des énergies fossiles.⁷⁵ Ces tourbières sont vulnérables à la déforestation, à l'assèchement des zones humides et au changement climatique. Le responsable provincial de l'environnement en Equateur explique l'importance des grandes tourbières dans la province et les risques de libération de dioxines de carbone qui accélérerait le changement climatique :

La tourbière, c'est une zone où vous avez un type de sol humide et qui a la capacité de stocker le carbone. Mais là où il y a des zones à tourbière, c'est-à-dire ça fait des millénaires que le carbone est stocké. Un peu de la même façon que ce qui se trouve dans les arbres, dans les plantes où le carbone est stocké dedans. Alors si vous coupez, vous brûlez, le carbone qui était stocké là-bas, il s'envole dans l'atmosphère. Et les communautés locales qui sont là, qui ne connaissent pas ce que c'est la tourbière, pour elles, c'est une terre. Et comme il y a un certain nombre d'espèces de poissons qui aiment vivre dans cette tourbière-là, ça permet facilement aux poissons du genre silure tout ça de glisser et de se reproduire. Et c'est là qu'ils trouvent de l'abri. C'est là que se trouvent les niches écologiques pour les poissons. Alors maintenant la population trouve que pour avoir des bons poissons, il faut aller creuser surtout que ce n'est pas profond. Cette population vit de ces poissons et aussi d'autres espèces qui ne vivent que dans l'eau. Alors qu'en réalité le fait de multiplier les actions pour mener des actions anthropiques, dans ces milieux-là et on menace cette forêt qui protège la tourbière. Alors maintenant, il y en

a qui viennent aussi couper les arbres pour aller construire leurs maisons. Au fur et à mesure qu'on dégage cet espace-là, l'ensoleillement devient plus grand et c'est dangereux. La tourbe, pour bien fonctionner, il faut garder l'état d'humidité. Si l'eau s'épuise et la tourbe sèche. Et quand ça sèche, ce n'est pas bon parce qu'un moindre feu, ça s'enflamme et pour éteindre le feu, ça sera compliqué. Alors maintenant, on se dit que c'est dangereux.

A propos de Lokolama, le coordonnateur de l'environnement à Mbandaka précise :

A quelques kilomètres de la ville de Mbandaka. On parle de la tourbière de Lokolama. Ça doit être la plus grande tourbière que nous avons ici. Il y a eu plusieurs ONGs internationales avec des grands chercheurs qui ont amené du matériel pour prélever le sol. Ils ont fait les analyses dans des laboratoires. On a vu que dans toutes les tourbières, la concentration du carbone y est assez élevée. C'est-à-dire que c'est l'une des tourbières les plus importantes qui demande d'être protégée. La route qui va de Mbandaka à Bikoro, elle a été tracée de manière que ça prenne la terre ferme. Mais là où il y a les tourbières, il s'agit de marécages. C'est le long du fleuve et un peu serpenté comme le fleuve. Parce que vous savez, le village se situe à un point donné. Et là où il y a les tourbières, c'est comme un littoral qui s'étend sur de longues distances. Il y a même des rivières et tout ça ! Et là, ça prend plusieurs quartiers. Dans certains quartiers, quand vous allez derrière les maisons, pas plus loin, c'est la tourbière.

75 Prof. Simon Lewis, «la découverte d'une immense réserve de carbone sous la forêt marécageuse du Congo», CarbonBrief, 24 septembre 2019 (vu le 11 février 2023 : <https://www.carbonbrief.org/article-invite-la-decouverte-d-une-immense-reserve-de-carbone-sous-la-foret-marecageuse-du-congo/>). Voir également Simon Lewis, «Congo peatlands could emit billions of tonnes of carbon in drier climate», UCL News (vu le 10 février 2023 : <https://www.ucl.ac.uk/news/2022/nov/congo-peatlands-could-emit-billions-tonnes-carbon-drier-climate>); Rémi Freymond, «L'assèchement des immenses tourbières du bassin du Congo, accélérateur potentiel du réchauffement climatique», blog de l'Université de Lausanne, 2 novembre 2022 (vu le 10 février 2023 : <https://wp.unil.ch/geoblog/2022/11/lassechement-des-immenses-tourbieres-du-bassin-du-congo-accelerateur-potentiel-du-rechauffement-climatique/>); Garcin, Y., Schefuß, E., Dargie, G.C. et al. «Hydroclimatic vulnerability of peat carbon in the central Congo Basin». *Nature*, 2022, 612, pp. 277-282.

Une partie des tourbières fait partie des aires protégées principales dans les environs de Mbandaka.⁷⁶ D'autres tourbières, notamment dans la périphérie de Mbandaka le long de la route menant à Bikoro, ne le sont pas. Les aires protégées de la province de l'Equateur sont les suivantes :

- Au sud de l'Equateur, la réserve naturelle de Tumba Ledima (ou Ntomba-Télé Ledima), créée en 2006 (750 000 ha), dans les territoires de Bikoro et Lukolela. La moitié de cette réserve a été déclassée à la suite de la reconversion des concessions forestières. Cette réserve est gérée par l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN).
- Dans le territoire de Bomongo, la réserve naturelle du triangle de la Ngiri (540 000 ha) créée en janvier 2011. Cette réserve très importante borde le fleuve Congo sur son flanc est pratiquement en face de Mbandaka. Elle s'étend vers le nord depuis la confluence de la rivière Ubangi avec le fleuve Congo. Ces deux réserves sont gérées par l'ICCN.
- Enfin, la réserve scientifique de Mabali (3 900 ha) gérée par le Centre de recherche en écologie forestière (ministère de la Recherche scientifique).⁷⁷
- A ces réserves, il faut ajouter le Jardin botanique d'Eala qui s'étend sur une superficie de 371 ha à quelques kilomètres au nord-est de la ville de Mbandaka. Ce jardin est géré par l'ICCN.
- Il y a également une réserve privée dite de Basangoso (avec des bonobos) et qui relève de l'ICCN.
- Il y a des tourbières importantes vers Bolenge et Lokolama et entre Mbandaka et Boende. La tourbière de Lokolama se trouve à 50km seulement du centre de Mbandaka. Des

études sont en cours pour savoir comment les protéger.

- Il existe également une réserve autour des lacs Lombe (dans le territoire d'Ingende).

L'ENJEU DE LA BIODIVERSITÉ

Ces aires sont non seulement des zones de rétention de carbone (les tourbières principalement), mais elles sont aussi des zones de frayère, à savoir des zones de reproduction de poissons, et des bassins exceptionnels de biodiversité. Elles regorgent d'espèces halieutiques et fauniques, d'éléphants des forêts dans la réserve de Ngiri, de bonobos pour la réserve de Bolonda dans le territoire de Basankusu, ainsi que de nombreuses espèces et essences forestières protégées. Fautes d'études, on ne connaît pas encore le rôle joué par les zones de tourbières dans le soutien à la biodiversité.⁷⁸ Cette biodiversité est menacée par le braconnage, des pratiques déviantes de pêche et la déforestation.

BRACONNAGE

Dans le bassin du Congo, selon une étude de la Rainforest Foundation UK, le braconnage et le commerce de viande de brousse est largement considéré comme responsable du déclin de la biodiversité faunistique.⁷⁹ Des espèces emblématiques protégées comme le bonobo, et bien d'autres, se retrouvent à la vente sur les marchés de Mbandaka en toute illégalité. Il s'avère aujourd'hui que la moitié des espèces de primates de l'Equateur est menacée du fait de ce commerce illicite de viande de brousse.⁸⁰ Les mesures antibraconnage des écogardes s'aliènent les populations qui vivent traditionnellement de la forêt et ne semblent pas en mesure de faire cesser le braconnage. Plutôt que d'être incluses dans la gestion des forêts, les communautés autochtones sont spoliées, expropriées et délocalisées, souvent de

76 Selon le directeur provincial de l'ICCN du grand Equateur, le pays compte 106 aires protégées dont toutes ne sont pas fonctionnelles.

77 Cf. p. 31, Nations unies, *Programme Intégré REDD+-EQUATEUR, Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux*, Mbandaka.

78 Cf. George Elliot Biddulph et al. "Connaissances actuelles sur le complexe de tourbières de la Cuvette Centrale et orientations futures pour la recherche", *Bois et Forêts des Tropiques*, Volume 350 – 4e trimestre – décembre 2021 – p. 3-14.

79 Cette section reprend les éléments clefs du chapitre 4.5 de l'étude de la Rainforest Foundation UK intitulée *Aires protégées dans le bassin du Congo : un échec pour les peuples et la biodiversité ?*, août 2016.

80 Matthieu Sekalo, Mandele, Eddy Mwanzo, Aimé Masomi, Cédric Enzinga, et D.E. Musibono, «Criminalité faunique liée aux espèces animales totalement protégées vendues dans les marchés de Mbandaka, Province de l'équateur (RDC)», *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 32 No. 1 Feb. 2021, pp. 50-62.

manière forcée. Pour la Rainforest Foundation, l'action des écogardes se trompe de cible en visant les communautés locales de chasseurs alors qu'ils ne sont pas la « clef du problème ». Il faut plutôt chercher des solutions aux réseaux organisés de braconnage de plus en plus efficaces qui peuvent « déployer des armes sophistiquées et organiser des opérations d'envergure », qui recrutent des chasseurs locaux pour leur connaissance de la forêt et qui peuvent entretenir des liens avec les décideurs de la conservation. Le rapport cite un chasseur local :

En tant qu'autochtones et bons chasseurs, nous sommes très souvent sollicités par les autres pour la pratique de la chasse, et malheureusement cette chasse se fait parfois sur des animaux interdits. Le commanditaire fournit le matériel et nous faisons le reste moyennant une contribution financière.

L'ONG rapporte que le braconnage et le commerce illégal d'animaux dans le bassin du Congo prospère aussi dans un contexte de forte corruption, de cadres légaux souvent peu clairs ou contradictoires, et de faible application de la loi. Exemple éloquent, deux gestionnaires de parcs nous ont rapporté qu'ils avaient signalé des braconniers aux autorités, qui ont refusé de les poursuivre, car ils seraient liés à des hommes politiques haut placés qui les protègent. Ce genre de problème semble être omniprésent dans la région.

LA PÊCHE

L'utilisation de produits toxiques, d'explosifs et de poisons ichtyotoxiques dans la pêche artisanale exerce une pression sur les stocks halieutiques.⁸¹ En fait, depuis les années 1960, les volumes de pêche à Mbandaka diminuent drastiquement en conséquence et ne sont plus qu'une petite fraction de ce qu'ils étaient il y a 40 ans. Cette situation appelle à trouver de nouvelles solutions comme la production d'alevins en zones contrôlées. Des micro-projets menés par des instituts spécialisés dans l'enseignement existent dans un

étang de Mbandaka mais demandent à être étendus et systématisés selon le spécialiste Matthieu Sekalo Mandele que nous avons interrogé. L'absence de décrets provinciaux interdisant la pêche dans les mois de reproduction conformément à la réglementation nationale de la pêche, la pauvreté persistante exigeant de produire des revenus toute l'année pour les pêcheurs, l'utilisation de filets à petites mailles prohibés et l'emploi abusif des moustiquaires avec pour effet collatéral d'attraper des fretins, des alevins et des œufs contribuent à la destruction des zones de frayères dans les zones humides forestières.⁸²

Les représentants des pygmées avec qui nous sommes entretenus expliquent que leur communauté a des pratiques qui sont prohibées aujourd'hui mais s'avèrent traditionnelles, coutumières et donc difficiles à éradiquer :

Nous avons des grands arbres et les poissons sont en dessous de ces arbres. Pour les avoir, nous sommes appelés à couper ces grands arbres et les déraciner pour prendre ces poissons. Les poisons des flèches, c'est pour bien capturer les gibiers. Nous le faisons parce qu'à part la forêt, il n'y a pas un autre endroit où nous pouvons vivre. Notre vie, c'est dans la forêt.

Les grands arbres dans les tourbières servent de lieux de reproduction de certaines espèces qui sont ainsi détruits par ces pratiques d'abatage. La pression sur l'écosystème l'est aussi en termes de déforestation. Le responsable de l'environnement explique :

En tout cas, pour la déforestation, ça c'est un point crucial parce qu'ici, chez nous, en Équateur, comme il n'y a pas en fait, jusqu'à présent, il y a l'exploitation artisanale, tous les opérateurs économiques ont trouvé que le bois commençait à générer beaucoup d'argent. Alors tout le monde a quitté les petits

81 Matthieu Sekalo Mandele, Malasse Lungunza, D.E. Musibono, Camille Nsimanda, et Ifuta Ndey, « Analyse socio-environnementale d'espèces halieutiques menacées d'extinction sur le fleuve Congo et son hinterland dans la province de l'équateur (RDC) », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 33 No. 4 Sep. 2021, pp. 742-753.

82 Amnesty International et al., « Aires protégées en République Démocratique du Congo : un système défaillant », *Informing humanitarians worldwide*, 27 Jan 2021. (vu le 9 février 2023 : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/aires-protg-es-en-r-publique-d-mocratique-du-congo-un-syst-me-d>.)

commerces. Et pour couper les bois. Ils se rendent compte que quand ils viennent ici, chez nous, il y a des exigences légales. Et les permis, c'est 2 500 \$ pour que quelqu'un qui a un capital à peine de 4 000, 5 000 \$, il s'y adonne nuitamment et fait de l'exploitation illégale. Et c'est presque à 95 % d'exploitants illégaux. C'est comme ça qu'on a aussi des braconniers. C'est la difficulté! Nous avons des inspecteurs bien formés, mais sur terrain, il n'y a pas de moyens. Ce sont les partenaires qui nous avaient dotés de canoés rapides.

LA DÉFORESTATION

Le rythme de la déforestation dans la province de l'Équateur est beaucoup plus soutenu qu'ailleurs en RDC. Il est estimé au double de la moyenne nationale pour la période 2011-2015, et s'avère plus important encore autour de Mbandaka.⁸³ Selon les entretiens menés avec des spécialistes de Mbandaka, les grands exploitants de l'agro-business s'en tiennent rarement aux conditions strictes des concessions octroyées pour les exploitations forestières et toutes les essences, y compris les essences protégées, sont coupées systématiquement et donc illégalement pour la production de bois de coupe ou lors d'opérations de défrichement pour des plantations de palmiers. Ces sociétés sont également peu soucieuses des impacts économiques sur les communautés locales qui s'appauvrissent du fait de la réduction de leur cadre d'activités. La journaliste Jennifer Labarre⁸⁴ rapporte le cas du conflit dans le secteur de Dwali, en territoire d'Ingende, opposant près de 17 villages à l'entreprise PHC-Boteka (Plantation des huileries du Congo), tenue par la firme canadienne Feronia, qui a progressivement étendu sa palmeraie le long de la Rivière Ruki avec un impact économique négatif sur les communautés autochtones.

Mais il n'y a pas que des multinationales qui sont impliquées dans la déforestation ou la coupe des essences protégées, le commerce est très prisé par les acteurs locaux ou commerçants à faibles capitaux et qui sont souvent sous-traités. Les grumes sont acheminées par le fleuve vers Kinshasa, pour la consommation locale, ou en transit vers les marchés mondiaux. Sachant que l'accès à l'électricité est très limité à Mbandaka et ailleurs dans la province, une partie de la déforestation massive autour de la ville a également pour origine la production artisanale de charbon de bois servant à cuisiner quotidiennement pour les centaines de milliers de foyers que compte la ville. La quasi-totalité des ménages de Mbandaka cuisine avec des « braises » (du charbon de bois) contre 70 % en RDC en moyenne.⁸⁵ Les « braises » sont également transportées et commercialisées à Kinshasa. Pour le responsable de l'environnement, « les différentes communautés, chefs coutumiers et autres, vont dans la forêt pour des braises et ça fait un sérieux problème de déforestation! » Il faudrait donc des alternatives énergétiques adaptées pour préserver l'écosystème et empêcher l'assèchement des tourbières.

La corruption et le trafic d'influence constituent des obstacles majeurs au contrôle étatique et la répression notamment par les acteurs de la conservation des coupes illégales. Ceci en plus du fait que l'État congolais semble déliquescence faute des moyens nécessaires pour faire appliquer la loi ou autant de mesure de protection des espèces. Il en résulte une sorte de délitement avec pour conséquence que les exploitants « puissants » ou « influents » imposent des pratiques illicites ou des règles du jeu à leur avantage et cela en tout impunité.

LES INTERACTIONS PROBLÉMATIQUES ENTRE LES ÉCOGARDES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Sur le terrain deux types de discours s'affrontent. D'une part, celui dénonciateur à la fois de l'intran-

83 Cf. p. 11, Nations unies, *Programme Intégré REDD+-EQUATEUR*.

84 Jennifer Labarre, *RDC: l'accaparement des terres par PHC Boteka affecte près de dix-sept villages dans la province de l'Équateur*, 19 novembre 2020 (vu le 9 février 2023: <https://landportal.org/fr/news/2020/12/rdc-l%E2%80%99accaparement-des-terres-par-phc-boteka-affecte-pr%C3%A8s-de-dix-sept-villages-dans-la>). Voir aussi: <https://www.environews-rdc.org/2020/11/17/foret-en-rdc-laccaparement-des-terres-par-phc-boteka-affecte-pres-de-dix-sept-villages-a-lequateur>.

85 Cf. p. 11, Nations unies, *Programme Intégré REDD+-EQUATEUR*.

sigeance et des abus commis par les agents de la lutte antibraconnage appelés écogardes.⁸⁶ Ce discours est porté par la communauté, notamment les pygmées vivant de la forêt, les chasseurs et les pêcheurs qui interagissent avec eux dans ou aux abords des aires protégées. Il est relayé par les ONGs.⁸⁷ On y dénonce de multiples déviances de la part des écogardes tout autant qu'un modèle de conservation qui fait fi des besoins des communautés autochtones et des impacts sociaux que la répression engendre. C'est ce que nous expliquons ce représentant de la communauté avec qui nous nous sommes entretenus :

Il y a des chefs coutumiers qui sont propriétaires des terres, qui ont des difficultés d'accéder dans les champs à cause de la prohibition des écogardes. Et par rapport à la question de la déforestation. Une annonce qui nous est parvenue du programme de la police [écogarde]. On va avoir une police [écogarde] renforcée qui va même maintenant nous interdire davantage par rapport à l'accès à la forêt et même la chasse qui a été évoquée en ajoutant maintenant aussi l'interdiction de pêcher certains types de poissons qui font l'objet effectivement de problèmes avec les écogardes. Donc les conflits.

D'autre part, le discours formel ou institutionnel, développé par les acteurs étatiques, qui insiste sur le caractère légal du travail des écogardes, la nécessité de la répression pour protéger la biodiversité tout en fustigeant l'illégalité de l'intrusion des communautés de chasseurs et de pêcheurs et autres clandestins dans des espaces ou aires protégées ainsi que leurs pratiques inadaptées à la conservation de l'environnement. La hiérarchie relève que les rivières bordant les aires protégées sont considérées par la législation comme faisant partie de ces aires, ce qui en principe autorise les écogardes à sanctionner des comportements sur le fleuve Congo en face du triangle de Ngiri par

exemple. Selon le directeur provincial de l'ICCN, « une rivière qui borde une aire protégée est dans l'aire protégée », selon la législation. A la coordination de l'environnement à Mbandaka, on nous explique :

Les gens ont une mauvaise compréhension des écogardes. Les écogardes ne menacent pas les gens, si vous n'avez pas puisé la ressource qui est interdite, vous n'aurez pas de problème avec des écogardes. C'est la population qui va menacer les écogardes. Parce que prenez un exemple d'un riverain qui arrive et dit aux écogardes qu'ils sont arrivés après la population. Et cette population dit aux écogardes que c'est là forêt de leurs ancêtres et c'est en pareilles circonstances que certains appliquent la violence. Là, ça devient des confrontations et on accuse les écogardes de déranger la population riveraine. Or la population sait qu'elle ne peut pas aller au-delà des limites, car il le lui est interdit et les écogardes sont là pour le site qu'ils doivent protéger.

Ces discours opposés, comme les pratiques, ne sont cependant pas monolithiques. Commençons par les pratiques. A l'échelon local, on observe aussi des micro-interactions et des pratiques locales de négociations et d'arrangements entre des communautés et des écogardes se déroulant en marge du droit et permettant aux communautés des accès à des zones protégées moyennant une contrepartie en nature ou financière. Les accès à la forêt dans les réserves peuvent se monnayer, selon un rapport de la Rainforest Foundation UK.⁸⁸ Des coupes illégales se font en toute impunité dans les forêts proches de Mbandaka sans que les dénonciations des associations ne soient prises en compte, nous a-t-on confirmé lors de nos entretiens. Les pé-

86 Ces derniers dépendent de l'ICCN et ont été créés en 2015 via un arrêté ministériel. Cf. décret du 15 juin 2015 n° 15/012 portant création d'un corps chargé de la sécurisation des parcs nationaux et réserves naturelles apparentées. Le corps est formé de militaires, policiers et d'autres membres de services spécialisés détachés par leur ministère. Ils sont actuellement au nombre de 75 dans la province de l'Équateur dont 45 pour la seule réserve de Ngiri.

87 A titre uniquement illustratif, voir le rapport de la Rainforest Foundation UK et d'APEM, "Graves abus des droits humains rapportés dans et autour du parc national de la Salonga", *Briefing*, novembre 2018.

88 *Aires protégées dans le bassin du Congo : un échec pour les peuples et la biodiversité ?* Août 2016

cheurs avec qui nous nous sommes entretenus à Mbandaka font état d'arrangements temporaires avec les écogardes pour permettre la pêche dans le parc de Salonga où ils installent régulièrement leurs campements :

Pour notre travail, nous sommes organisés en autant d'associations des pêcheurs. Nous payons annuellement des permis de pêche, à 20 000 Fcs, auprès des services étatiques. Mais comme les poissons sont devenus rares, on s'arrange avec les écogardes pour accéder aux aires dites protégées. Ici à Mbandaka, il y a multiplicité des filets. Un seul pêcheur peut disposer de 3 à 100 filets ! Même les Serena (moustiquaires) sont utilisées en cachette pour pêcher de petits poissons ! Il n'y a plus des poissons ici ! C'est pourquoi, nous payons aux écogardes entre 100 000 à 200 000 Fcs pour un délai d'un mois de pêche dans le parc Salonga. C'est en quelque sorte le droit d'entrée dans le parc de Salonga vers Wakikengo où nous érigeons nos campements. En plus, une fois sur place, il faut s'acquitter hebdomadairement de la ration des écogardes. Par semaine, chaque pêcheur remet 10 poissons communément appelés « Ngolo ». A défaut, il faut verser la valeur en francs congolais. Il faut payer de l'argent en valeur, à la vente, des Ngolo sur le marché. Le problème avec les écogardes c'est que malgré l'autorisation, il ne faut pas dépasser ou prolonger d'un seul jour. Sinon, à l'expiration du délai, ils vous considèrent comme des délinquants. Ils vous torturent, détruisent le campement en emportant tous vos biens et vous ravissent tous les stocks de poisson. Ils saisissent les filets voire les pirogues. Ils peuvent aussi vous tuer. Parfois, même quand on est dans le délai, si vous rencontrez un autre groupe

d'écogardes, ils ne considèrent pas le papier ou l'autorisation d'accès délivrée par leurs collègues. Ils vous traitent de clandestins et vous ravissent tous !

La hiérarchie de l'ICCN reconnaît aussi des déviances de certains de ses éléments, qu'elle appelle des brebis galeuses, insiste sur les sanctions prises à l'égard de ces derniers et souhaite une réforme en profondeur de l'institution pour qu'elle puisse mener à bien des campagnes de sensibilisation des communautés locales qui, aujourd'hui, ne se font pas ou mal faute de moyens.⁸⁹ Pour le directeur provincial de l'ICCN, la conservation des aires protégées doit se faire « avec les communautés ». Il distingue entre des conservateurs traditionnalistes, centrés sur la répression, et des conservateurs progressistes qui choisissent le dialogue et le partenariat.

Les rapports des ONG de défense des droits de l'homme font état de cas d'abus, d'amendes et d'arrestations arbitraires et sans instruction formelle, d'intimidations, de torture, de passages à tabac, de violences physiques et sexuelles et même d'homicides dont des écogardes se rendent responsables. Amnesty International et d'autres ONGs⁹⁰ rapportent des cas de torture et de viols commis sur les femmes, dont ont été reconnus coupables des écogardes par exemple en 2020, tout en observant que « les récentes condamnations d'écogardes et les sanctions sans précédent accordées aux victimes suggèrent qu'un véritable changement est en cours ». Côté société civile, on admet aussi le caractère illégal et nuisible de pratiques de chasse et de pêche et la responsabilité des communautés dans la déforestation tout en relevant la nécessité de consultation des communautés et d'analyses d'impact social des réserves dans la constitution des réserves conformément à la législation en déplorant que cela ne se fasse pas.

Le consensus des ONGs aujourd'hui est d'encourager la participation des communautés locales à la lutte contre le braconnage qui, selon elles, est essentielle pour l'efficacité des programmes de conservation. La création de vides par l'éviction des peuples autochtones des aires protégées est contreproductive car elle facilite la

89 Ces campagnes sont un des 9 volets de la stratégie nationale de conservation de RDC. Cf. ICCN. *Stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans les Aires Protégées de la RDC de 2012.*

90 Rainforest Foundation UK, WWF, etc.

tâche à l'exploitation par les braconniers professionnels. Les communautés impactées doivent devenir des cogestionnaires de ces aires protégées. L'un des grands reproches que l'on formule à l'endroit de l'approche actuelle de protection des écosystèmes en RDC, c'est d'être calquée sur l'idéologie coloniale belge au travers du modèle dit de *fortress conservation* basé sur le principe d'une incompatibilité entre les humains et la nature. Il en résulte une surveillance strictement militarisée ou armée des aires protégées. Les implications d'une telle idéologie sécuritaire sont, entre autres, l'expulsion forcée des communautés et le non-respect de leurs droits sur des terres ancestrales occupées historiquement par ces communautés et le rejet catégorique de leur accès aux ressources naturelles désormais désignées comme des aires protégées et gérées par l'État. Donc, une idéologie de protection des aires essentiellement fondée sur l'expropriation et la répression militarisée d'une communauté locale uniquement perçue comme une menace.⁹¹ S'installe ainsi une forte militarisation de la gestion des aires protégées avec comme seul indicateur pour les écogardes l'obligation de produire des statistiques en termes de lutte contre le braconnage et d'exploitation illégale des ressources. D'où la répression de plus en plus accrue engendrant des frustrations à la base des tensions et de conflits entre des écogardes et les communautés avec un risque réel d'alimenter un cycle de violences.

Les ONG de défense de droits des peuples autochtones visent à obtenir, dans le cadre de la réforme de l'aménagement du territoire, l'implication des peuples autochtones pour les « remettre dans leur droit par rapport à leurs territoires anciennement habités mais expropriés et désaffectés à des fins publiques et/ou privées sans consentement, ni contrepartie. » Ces mêmes organisations militent pour obtenir l'application sans faille des dispositions de la réforme forestière de 2002 dont l'une des innovations insiste sur le fait qu' « une communauté locale [notamment la communauté pygmée] peut à sa demande à titre de concession forestière obtenir une partie ou la totalité des forêts protégées par

mi les forêts régulièrement possédées en vertu de la coutume ». ⁹² D'où la revendication très explicite des pygmées de leur droit foncier sur lesdites tourbières mais également des forêts ancestrales. L'un de leurs représentants nous a déclaré :

C'est venu avec l'ONG Greenpeace. C'est vers Bikoro et cet espace a beaucoup de poissons; mais il y a beaucoup de carbone qu'on doit protéger. Il faut dire que la tourbière, c'étaient des endroits de nos ancêtres, et les bantous n'ont pas de forêt. Ce sont nos terres et les bantous viennent nous les arracher par force. Le problème c'est que les peuples autochtones pygmées ne connaissent pas la procédure. Ils réagissent brutalement! Mais le conflit peut finir, s'il y a des plaidoyers, faire beaucoup de formations. Pour le terrain, nous nous sommes de Bikoro, mais Elanga est proche de Mbandaka. Les Twa (pygmées) sont du secteur d'Elanga. Ils ont été chassés et on leur a interdit d'y rentrer. Au plus fond du village, là-bas, ils sont maltraités et ils fuient les bantous. Ils vivent plus du troc!

Pour des organisations comme Greenpeace, les tourbières sont menacées par l'industrie forestière qui décime les forêts et le développement de l'agriculture alors que les modes de vie ancestraux des peuples autochtones ont su les conserver.⁹³ Certains acteurs locaux accusent les ONGs d'attiser les conflits entre communautés pygmées et bantous autour des tourbières :

Les ONGs sont parties d'une logique qui consiste à dire que ce sont les peuples autochtones [pygmées] qui en sont propriétaires. Les autres [les bantous] sont arrivés après les premiers occupants [les pygmées]. Alors; les ONGs disent aux pygmées: « il faut prendre possession de votre

91 Cf. Robert Flummerfelt, *Enquête. Purger la forêt par la force: Violence organisée contre les Batwa dans le Parc National de Kahuzi-Biega*, Minority Right Group International, 2022. Voir aussi la contre-enquête de la *Commission d'enquête de l'ICCN sur les allégations de violations par les personnels de l'ICCN au parc national de Kahuzi-Biega*, mai 2022.

92 Cf. Décret n° 14/018 du 02 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales.

93 Greenpeace du 16 novembre 2017 « Climat: le trésor de la forêt du Bassin du Congo » (vu le 11 février 2023 : <https://www.greenpeace.fr/climat-tresor-de-foret-bassin-congo/>).

bien [tourbière]. » Et quand les pygmées voient un blanc dans un groupe [des ONGs], ils disent que celui qui a la maîtrise du monde qu'il vient assurément leur rappeler que c'est leur bien, et ils ont intérêt de le défendre.

Le Coordonnateur provincial de l'environnement explique :

Avec la tourbière de Lokolama, il y a eu même de la bagarre [entre pygmées et bantous]. À un certain moment le gouverneur avait interdit même aux ONGs de mettre leurs pieds là-bas. Ça commençait à créer même des conflits. C'est comme si on voulait dresser les pygmées contre les bantous alors que ce sont des communautés qui vivent ensemble. Quand on n'a pas parlé de la tourbière, comme on en parle aujourd'hui. Mais il n'y avait aucun problème parce que personne ne connaissait la valeur. Maintenant les gens sont allés dire que cette tourbière appartient aux pygmées et non aux bantous. Alors les pygmées se disent : « Ah bon, c'est notre bien, nous, on ne savait pas ! Alors nous pouvons maintenant défendre notre bien. » Et ils se dressent maintenant contre les autres [bantous]. Mais nous quand on est allé dernièrement, on a tenté une réconciliation et ça a très bien marché. C'étaient des conflits ouverts, ça a failli dégénérer, mais bon, l'administration publique, l'État est intervenu pour calmer la situation... Vous voyez par exemple dans la signature des cahiers de charge. Nous étions là pour y veiller, que chacun exprime ses besoins. Parce que les pygmées ne demandent pas grand-chose, si ce n'est la nourriture, c'est du

sel et tout ça. Alors nous, on va dans les infrastructures d'intérêt communautaire.

DE LA MENTALITÉ DE FORTERESSE À LA GESTION PARTICIPATIVE AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES DES AIRES PROTÉGÉES

Les ONG insistent sur la nécessité de changement ou de transformation radicale du modèle coercitif de protection de l'environnement pour passer à une approche basée sur le « dialogue ciblé entre les populations autochtones, les communautés locales, les organisations de la société civile, le gouvernement, les autorités en charge de la protection environnementale, les bailleurs et les ONG environnementales, avec un engagement à mettre en œuvre les accords conclus par ces différentes parties intéressées. »⁹⁴ Mais ce modèle n'est pas non plus la panacée dès lors que les pratiques déviantes sont liées à l'absence d'alternatives économiques pour les communautés locales. Des projets ou initiatives ont vu le jour, notamment la remise d'intrants agricoles aux communautés locales pour leur reconversion, la reforestation ou le reboisement.⁹⁵ Ces projets ne sont pas toujours adaptés et ne répondent pas forcément aux besoins réels des communautés. Ce qui consacre leur échec ou des ajustements de dernière minute. Un interlocuteur de Mbandaka nous a fait part d'un exemple de donations de graines d'eucalyptus parfaitement inadaptées au mode de vie des communautés locales qui, elles, réclament des arbres à rapport comme les arbres à chenilles ou des arbres fruitiers par exemple. Il explique :

Nous devrions planter plus au moins 100 000 hectares. Et pour réaliser ce projet, nous étions obligés d'abord d'avoir un germe où on devait faire germer des graines. Parce qu'il y a aussi des graines qui sont venues de la Corée. On avait importé les acacias et les eucalyptus,

94 Amnesty International et al. "Aires protégées en République démocratique du Congo : un système défaillant", 25 janvier 2021 (vu le 9 février 2023 : <https://www.rainforestfoundationuk.org/fr/aires-protégees-en-republique-democratique-du-congo-un-systeme-defaillant/>).

95 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Représentation en République Démocratique du Congo, Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux, Programme Intégré REDD+-EQUATEUR, Mbandaka, 2020. En ligne sur <https://www.fao.org>.

alors quand ils sont arrivés dans la délégation de Kinshasa, du ministère de l'environnement. Ceux qui sont dans la direction du reboisement et l'agriculture. Ils sont arrivés avec ces graines. Ici à l'intérieur, nous leur avons dit que si vous avez contacté, mais eux pensent qu'ils connaissent tout, alors que c'est nous qui vivons au quotidien les problèmes et nous pouvons même leur donner certaines données sociologiques que nous maîtrisons en matière par exemple les habitudes alimentaires ici ou là. On a dit aux amis qui sont arrivés, nous voulons bien vos graines-là. Mais ici, nous sommes dans la province de l'Équateur. Ici, c'est la forêt. Qu'est-ce qu'on peut faire avec des eucalyptus, cherchez-vous des arbres fruitiers, les plantes à chenilles. Parce que, avec l'exploitation forestière, ce sont des déserts de terre où les exploitants ont coupé tous les arbres à venir. Autrefois, la population vivait de produits forestiers non alignés. Mais aujourd'hui, c'est devenu un peu rare. Si vous venez planter les arbres à chenilles, la population a besoin des arbres dans lesquels elle trouvera son intérêt. Les arbres fruitiers vont jouer le rôle de la séquestration du carbone bien entendu, pour éloigner les effets des changements climatiques. Mais là aussi, il y aura des dividendes que les autres vont tirer des pas à la récolte. Mais les eucalyptus, ça va donner quoi ? Ils ont compris. Alors on a essayé de sélectionner une bonne partie des arbres fruitiers qu'on a mis en terre là pour donner la germination.

UN ARRIÈRE-FOND CULTUREL

Ces nouveaux conflits ont lieu sur un arrière-fond de discrimination, de stigmatisation et d'exclusion dont sont victimes les pygmées de la part des bantous. Il s'agit de stéréotypes, d'attitudes

et de pratiques consacrées culturellement et véhicuées en tant que telles depuis des années de coexistence entre ces peuples. Les acteurs expliquent :

Au niveau de ces territoires, un bantou n'a pas de considération vis-à-vis des peuples autochtones. Quand un bantou arrive, les pygmées fuient dans la forêt. Coté mariage, il n'y a pas de mariage entre Twa et Bantou. Mais il faut noter que certaines femmes pygmées dénoncent le fait que quand elles entrent dans la forêt, elles passent des rapports sexuels avec les bantous, mais une fois rentrées au village, c'est un silence radio qui se vit. Étant donné l'évolution, ce sont les bantous qui vont vers les pygmées pour les épouser et ça devient fréquent. Mais ça ne passe pas dans les traditions. Et il y a quand même un problème de normes de perception entre les Bantous qui fait que les Twa sont dégradés et un peu déconsidérés. Et c'est pourquoi ils disent par exemple que la police devrait quand même s'occuper de cette question intercommunautaire à Bolenge par exemple. Qu'est ce qui se passe autour de ça. Il y a aussi une petite communauté de pygmées. J'ai été là, à Ikengo, ils sont sous la protection de l'Église Kimbanguiste. Ils sont maltraités ! On leur paie 500 francs pour 20 mètres carré de comptage. Ils sont surexploités par les bantous, les bantous ne veulent pas étudier avec eux. Mais l'église Kimbanguiste tente de prendre en quelque sorte en charge pour les études. Il y a un sérieux problème d'intégration !

La discrimination est ressentie dans la vie sociale quotidienne et, notamment, sur les marchés. Les représentants de la communauté pygmée expliquent que pour vendre leurs produits, les femmes pygmées doivent impérativement passer par une intermédiaire bantoue :

Du côté où l'on vend du pondu [feuilles de manioc], il n'y a pas de problème. Mais au Grand marché,

les femmes viennent avec leurs Shikwange. Mais ils n'aiment pas que les Twa [peuples autochtones pygmées] vendent la Shikwange. Parce qu'ils disent que ce que nous nous avons touché, ils ne peuvent pas manger. Ils vont jusqu'à nous amener à la police. Et nous adaptons comme stratégie ce qui suit: quand nous arrivons avec notre marchandise, nous cherchons une femme bantoue à qui nous la confions pour nous aider à vendre. C'est un système de commissionnaire, et à la fin, je lui donne son pourcentage. Ils n'achètent pas les histoires que nous préparons. Mais si ce sont des fruits, les produits champêtres, là, ça ne pose pas problème. Ils disent que nous sommes sales, ils ne peuvent pas manger ce que nous préparons. [Les autorités ou la police] interviennent quand nous dénonçons. Quand on ne dénonce pas, elles ne savent pas intervenir. Pour le grand marché, il faut aller à la police dire ce qui nous arrive nous Twa quand nous venons pour vendre.

Un responsable de la communauté bantou ajoute :

Chez nous [chez les mongo], les limites sont connues un bantou qui se respecte ne peut pas accepter d'aller vivre là où il y a des pygmées ! Habiter la maison des pygmées ? On trouve que c'est ridicule, hein ! On laisse les pygmées chez eux tranquilles. Et puis ces gens-là qui sont au village, ils ont toujours besoin des pygmées parce que la plupart d'entre eux sont fainéants et trouvent que la main d'œuvre des pygmées, c'est une main d'œuvre qui coûte moins cher. Et puis les pygmées sont forts pour faire les travaux champêtres !

La situation n'est pas du tout la même dans toutes les provinces de la région du grand Equateur. Les pygmées expliquent :

Dans les autres provinces du grand Equateur, la discrimination est moindre qu'au sud, dans l'actuelle province de l'Equateur notamment à Mbandaka où les peuples Mongo, Ngombe, Lokele, etc., entretiennent encore une telle pratique ségrégationniste. Nous les appelons « grands », c'est depuis nos ancêtres. Nous travaillons pour eux et ils sont comme nos protecteurs. C'est comme si nous sommes leurs vassaux, même ici à Mbandaka, ça existe. Je dois vous dire que du côté de la Mongala, cette discrimination n'existe pas. Moi, mon fiancé est Ngbandi, et nous sommes en relation depuis 7 ans. La famille de mon fiancé m'aime beaucoup. Au nord, ça n'existe pas, c'est plus à l'Equateur, à Bikoro et à Ingende. Le travail que nous faisons, c'est plus le pousse-pousseurs et aussi arranger les parcelles des gens avec les bambous. Et aussi au fleuve, nous travaillons pour certains commerçants.

Il faut souligner qu'un tel constat est largement repris dans l'exposé des motifs de la loi portant protection des peuples autochtones pygmées⁹⁶ et qui s'exprime en ces termes :

Délaissés dans le processus de l'intégration sociale des communautés nationales, leurs conditions de vie se caractérisent d'une part, par diverses formes de maltraitance et d'autre part, par la stigmatisation qui sont à la base de leur marginalisation sur le plan politique, administratif, économique, social et culturel. Sous-représentés dans les instances publiques de conception des politiques nationales, les pygmées ne jouissent pas

96 Journal Officiel de la République Démocratique du Congo (14 novembre 2022), Loi n°22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées.

pleinement des terres qu'ils occupent ainsi que des ressources qu'elles renferment. La dépossession de ces terres se fait, le plus souvent, sans prise en compte, de leur existence, ni de leur indemnisation juste, équitable et proportionnelle. Les conditions formelles d'accès aux services sociaux de base, notamment, l'éducation, l'habitat, les soins de santé et la justice restent en grande partie en défaveur de ce groupe et l'enfoncent dans un déséquilibre social récusable.

Ainsi, ladite loi stipule ceci en son article 3: « Les peuples autochtones pygmées sont libres et égaux en dignité et en droits en tant que citoyens congolais. Toute forme de discrimination à leur égard est interdite, conformément à l'article 13 de la Constitution. »

LES PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES: INTERACTIONS AVEC LA POLICE ET ACCÈS À LA JUSTICE

Que font alors la police et la justice en matière de protection des minorités pygmées? Les représentants des pygmées expliquent qu'ils font l'objet d'une marginalisation par les institutions de la police et de la justice :

Il y a des sous-commissariats, mais le problème de la police est que là-bas, ils nous maltraitent sérieusement nous les Twa. Elle fonde même les infractions dans le territoire de Bikoro. Dans le territoire de Bolomba, les Twa souffrent de la tracasserie policière. Elle prend les poules qu'elle trouve sur son chemin dans le village Etolela. C'est sérieux, si on doit vous expliquer, nous allons dormir ici. Mais il faut dire que quand le Twa va porter plainte à la police, on ne prend pas la plainte en compte. On peut donner l'argent mais rien n'évolue parce que nous sommes Twa. Mais quand c'est un bantou qui vient pour un Twa, on nous traite

méchamment. Ça s'explique par le fait que les policiers sont bantous qui prennent les Twa comme des animaux. Par rapport à ça, notre police n'applique pas la loi surtout pour nous les Twa.

Un bantou a pris un mineur pour travailler et on a arrêté notre enfant, et il a fait quatre jours au cachot, et pourtant le patron travaillait à l'UNICEF qui protège l'enfant. On a cambriolé le magasin du patron et il a fait arrêter le mineur. Alors que c'est lui qui connaît ce que dit la loi par rapport au travail pour enfant.

Si vous allez au parquet, vous trouverez beaucoup des dossiers des Twa et il n'y a personne qui s'en charge.

A propos du traitement réservé aux pygmées lors de l'enfermement dans des cachots de la police, le Directeur de la réserve d'Eyala confie :

En interne les services qui violent. Et les pygmées ne sont pas bien traités dans les cachots. Il y a des cas de viols dans les cachots de la police dans le secteur du lac Tumba dans le territoire de Bikoro. Nous proposons les missions d'inspection, et la réforme de la police et de recyclage. Qu'il y ait aussi des sanctions administratives et judiciaires de commandants qui commettent des infractions. Et il y a quand même un problème de normes de perception entre les Bantous qui fait que les Twa sont dégradés et un peu déconsidérés. Et c'est pourquoi ils disent par exemple que la police devrait quand même s'occuper de cette question intercommunautaire à Bolonge par exemple. Qu'est ce qui se passe autour de ça. Avec ça, les pygmées considèrent un bantou comme s'il a une grande concession comme leur Nkolo (seigneur). C'est un peu un système de seigneurie!

Les raisons de l'inaccessibilité à la justice par les pygmées sont bien connues et assez documentées. En effet, comme justiciables, on peut retenir notamment l'éloignement de leurs campements,

l'analphabétisme et les limites linguistiques, les coûts élevés imposés par la police et les instances judiciaires ainsi que la corruption qui gangrène les instances judiciaires et les services fonciers. Mais également la non-vulgarisation des textes de lois ou réglementaires et la culture d'infériorisation qui caractérisent les pygmées dans leur rapport aux bantous. Facteurs auxquels s'ajoutent tout naturellement la précarité de la vie permettant moins l'accès à l'assistance judiciaire. Ceci sans compter avec la lourdeur dans les rendus des décisions de justice. Autant qu'il existe des procès dont le dénouement tarde souvent à venir.

Comme déjà indiqué, on sait qu'il existe depuis juillet 2022 une loi qui protège les minorités autochtones pygmées, mais son application bute non seulement sur le faible taux de dénonciation et encore plus sur la compréhension qu'ont les policiers des faits. Souvent, on est en présence des agents, eux-mêmes bantous, qui banalisent les faits ou ignorent simplement tout de la loi par manque d'information. En effet, beaucoup de policiers ne sont pas du tout informés de l'existence de ladite loi. D'où l'importance de les sensibiliser à son application.

Pour l'accompagnement spécifiquement destiné aux pygmées, il existe à Mbandaka, et dans la province de l'Equateur de manière générale, des représentations d'ONG nationales ainsi que des ONG locales. C'est notamment le cas de la Dynamique des groupes de peuples autochtone (DGTwa) et le Réseau d'encadrement des pygmées de l'Equateur (REPEQ). Organisations auxquelles on peut ajouter l'Association des femmes pygmées de l'Equateur (AFPEQ). Les problèmes que rencontrent lesdites ONGs dans leur fonctionnement sont cependant bien connus. C'est, entre autres, le fait qu'elles sont limitées quant au soutien réel ou effectif à apporter aux communautés faute de ressources humaines et financières.⁹⁷

LA QUESTION DE L'INSALUBRITÉ OU D'HYGIÈNE AU PORT ET DANS LES MARCHÉS

Si l'ensemble des villes de RDC doit faire face à un problème lancinant d'insalubrité dû aux carences persistantes de la gestion collective des déchets, la gravité de la situation à Mbandaka est particulièrement prononcée en raison du fait qu'elle se combine avec un taux très faible d'accès à l'électricité entraînant des incinérateurs dysfonctionnels⁹⁸, un système obsolète de collecte des eaux usées et la pratique de l'enfouissement des déchets par les ménages ou tout simplement la transformation de la voie publique en décharge sauvage.⁹⁹ Il n'y a pas de décharges contrôlées à Mbandaka. Des établissements comme les hôpitaux brûlent leurs déchets médicaux ou les versent dans les décharges sauvages entraînant des risques sanitaires et environnementaux importants.¹⁰⁰ Responsables légalement de la gestion des déchets ménagers, les autorités locales sont dépassées par le phénomène et ce ne sont pas les opérations conjoncturelles et sporadiques d'assainissement des quartiers de la ville comme l'institution de la journée de samedi consacrée aux travaux communautaires d'assainissement qui peuvent venir à bout de la problématique.¹⁰¹

L'insalubrité touche de plein fouet la filière du poisson à travers les zones d'accostage des pirogues où les poissons sont vendus en gros aux mamans (marchandes) grossistes et les marchés de la ville pour le commerce du détail. Bien qu'il existe une petite capacité privée avec des chambres froides pour la conservation du poisson qui est ensuite commercialisé à Kinshasa, la filière locale ne les utilise pas du fait du renchérissement du prix du poisson que ces installations occasionnent rendant le coût du poisson

97 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Représentation en République Démocratique du Congo, Évaluation des impacts environnementaux et sociaux, Programme Intégré REDD+-EQUATEUR, Mbandaka, 2020. En ligne sur <https://www.fao.org>.

98 Ministère de la Santé publique, *Plan de gestion des déchets biomédicaux*, 2015. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/17659147547770880/pdf/SFG2522-EA-FRENCH-P147555-Box396313B-PUBLIC-Disclosed-9-29-2016.pdf>.

99 Matthieu, Sekalo Mandele, Dieudonné Musibono, Camille Ipey Nsimanda, Gracien Ekoko, Patience Ngelinkoto Mpia et Ghislain Bingemba Mundongo, «Gestion des ordures ménagères dans la ville de Mbandaka, province de l'Equateur, République Démocratique du Congo (RDC)». *International Journal of Innovation and Applied Studies*, Vol. 33 No. 4 Sep. 2021, pp. 762-767.

100 Ministère de la Santé publique, *Plan de gestion des déchets biomédicaux*, 2015. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/17659147547770880/pdf/SFG2522-EA-FRENCH-P147555-Box396313B-PUBLIC-Disclosed-9-29-2016.pdf>.

101 Radio Okapi du 15 septembre 2015, *Instauration d'un programme d'assainissement de la ville de Mbandaka*. (vu le 10 février 2023 : <https://www.radiookapi.net/2015/09/15/emissions/okapi-service.>)

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

prohibitif. Le poisson vendu frais sur les marchés est conservé dans des lianes ou feuillages (pour le transport depuis les campements) ou des bassines sur les marchés et, alternativement, il est fumé ou salé artisanalement pour une vente et une consommation ultérieure.¹⁰² Les pêcheurs nous ont expliqué ces pratiques :

Il se pose un sérieux problème de conservation des poissons. Nous utilisons souvent les Kekele (lianes ou feuillages), on fume ou alors on sale le poisson.

Le séchage est artisanal sachant qu'il est extrêmement difficile d'entretenir des séchoirs modernes sans électricité tandis que les opérations de salage se font plus ou moins bien avec des conséquences sur la durée de conservation et la qualité du poisson.

Sur les points d'accostage et les marchés de la ville, les poissons pourris sont déversés dans des décharges sauvages ou de simples tas d'immondices au sein ou à côté du marché même, produisant des odeurs nauséabondes et insupportables. A cela s'ajoute que les marchés n'ont pas de latrines ou alors celles-ci sont bouchées et non entretenues, obligeant les marchandes et les usagers à se soulager aux abords du marché. Les matières fécales et des urines arborescent ou inondent les alentours des marchés.¹⁰³ Pour les vendeuses et pêcheurs interrogés, le marché central de Mbandaka II comme ceux de Mbandaka III et Bolodjwa, pourtant des lieux de négoce importants, sont parmi les plus insalubres de la ville. Mal aménagés, ne disposant pas toujours d'étales en état, ces marchés obligent les vendeuses à exposer les aliments à même le sol et à la merci de la poussière, des mouches, des microbes ou des bactéries qui s'y développent suite au manque d'installations hygiéniques ou de sanitaires.¹⁰⁴ Selon les pêcheurs, au marché portuaire de Bolodjwa¹⁰⁵ que l'on nomme aussi marché Makila, du nom de l'ancien gouverneur :



Vente du poisson dans des bassines au marché portuaire Makila

La situation est grave ! C'est plein de boue, des ordures de tout genre : du feuillage de chikwangue, des épiluchures ou écorces des tubercules de manioc et bananes, les déchets de maïs, etc. Difficile même d'accoster avec sa pirogue !

Les vendeuses rapportent que les services de la mairie ou des communes perçoivent chaque jour des taxes ou « quittances », entre 500 et 1 000 Fcs par vendeuse, sans se soucier véritablement de l'entretien des marchés. Il existe bien au sein des marchés un service d'assainissement qui s'occupe du balayage. Mais les moyens sont rudimentaires et ne sauraient faire face à des quantités importantes des déchets produits quotidiennement sans une véritable filière de gestion des déchets en aval.

¹⁰² Cf. WorldFish Center, *Etude de la chaîne de commercialisation du poisson. Lac Ntomba, section du fleuve Congo (Ngombe) et marchés de Mbandaka et Kinshasa*. 2008.

¹⁰³ Agence congolaise de presse, *Equateur : l'insalubrité bat son plein dans certains marchés de la ville de Mbandaka*, 11 novembre, 2021. (vu le 10 février 2023 : <https://acpcongo.com/index.php/2021/11/11/equateur-linsalubrite-bat-son-plein-dans-certains-marches-de-la-ville-de-mbandaka/>).

¹⁰⁴ Agence congolaise de presse, *Equateur : l'insalubrité élu domicile dans les marchés de Mbandaka*, 9 août, 2022. (vu le 10 février 2023 : <https://acpcongo.com/index.php/2022/08/09/equateur-linsalubrite-elu-domicile-dans-les-marches-de-mbandaka/>).

¹⁰⁵ Du nom de monsieur Bolodjwa qui a aussi aménagé ce port appartenant à l'ONATRA (Office National de Transport).

A Bolodjwa (sur la rive du fleuve) et Lolifa (sur la rive de la rivière Ruki), comme il s'agit de ports d'accostage, on paie aussi le « droit de port », entre 1 000 et 2 000 francs congolais par jour. A part le port public de la Société commerciale des transports et ports (ex-ONATRA) qui a repris sa liaison avec Kinshasa en août 2022, les ports sont généralement privés à Mbandaka et les taxes perçues ne semblent pas être réinvesties dans l'amélioration de la salubrité de ces lieux.

L'insalubrité est cause de multiples maladies infectieuses et parasitaires ainsi que d'allergies. Via notamment la prolifération des vecteurs de maladie, comme la mouche domestique attirée par l'insalubrité, des agents pathogènes sont transmis à l'homme par la contamination des aliments exposés dans les marchés. La fièvre typhoïde et même des crises de choléra assez fréquentes à Mbandaka¹⁰⁶ sont causées par la contamination par des excréments de l'eau sachant que peu de ménages ont accès à l'eau potable de la REGIDESO et qu'ils puisent le plus souvent l'eau de consommation via des puits et bornes aménagées ou non.

De l'avis des experts, il faut que les associations des vendeuses se transforment en coopératives pour faciliter l'accès à des financements ou à des crédits bancaires. Une manière de les sortir de l'état de vulnérabilité financière qui les expose à accepter les avances des agents commis à la perception des taxes ceci en échange de l'exonération des taxes journalières. Ces vendeuses, nous l'avons vu dans une partie précédente du DLS, sont particulièrement vulnérables à ce qu'elles qualifient d'agressions sexuelles. Au marché Makila, elles se sont cotisées pour financer un bureau de la police au sein du marché et souhaitent une meilleure présence policière.

Pour la conservation des poissons frais, un recours à des chambres froides à gaz pourrait être examiné afin d'en diminuer les coûts.



Insalubrité sur un point d'accostage proche du marché Makila

Celles-ci pourraient être communautaires, associatives, au lieu d'être privées comme aujourd'hui ainsi que le préconise un des experts interrogés. Il faut aussi créer des dépôts pour l'entreposage des poissons. En vue de prévenir les multiples maladies liées à l'insalubrité comme la fièvre typhoïde, le choléra, l'amibiase, la diarrhée rouge, l'ascaris, l'ankylostome, Ebola, le Covid-19, il faudrait redynamiser ou rendre opérationnel le service d'hygiène, aménager et assainir les marchés tout en menant des campagnes de sensibilisation des vendeuses sur la transmissions des maladies « à mains sales ».¹⁰⁷ Pour ce faire, on devrait aussi impliquer les chefs de quartier à la base.

106 Cf. par exemple OMS du 19 septembre 2011, « Lutte contre l'épidémie de choléra dans l'Equateur : renforcer les mesures préventives et les programmes de promotion de l'hygiène » ; *Reliefweb* du 27 avril 2012 « Equateur : le choléra fait des victimes à Mbandaka » ; *Reliefweb* du 8 septembre 2016 « Choléra à Mbandaka : reportage des enfants reporters » ; *Radio Okapi* du 28 juin 2017 « Choléra : les soins des malades posent problème à Mbandaka ».

107 De telles campagnes ont lieu sporadiquement. Cf. *Agence congolaise de presse* du 5 avril 2021, « Equateur : l'UCOFEM sensibilise les femmes vendeuses de la ville de Mbandaka sur les maladies des mains sales » (vu le 10 février 2023 : <https://acpcongo.com/index.php/2021/04/05/equateur-lucofem-sensibilise-les-femmes-vendeuses-de-la-ville-de-mbandaka-sur-les-maladies-des-mains-sales/>).

CHAPITRE XV LA GESTION DE LA SÉCURITÉ

La gestion policière de la sécurité à Mbandaka doit se comprendre dans un contexte congolais d'insuffisances bien connues en matière d'effectifs, d'équipements, de précarité, de formation qui sont le lot quotidien des agents qui exécutent leurs tâches dans les différents commissariats de la ville. Les agents de police de Mbandaka ne dérogent pas à la règle de pratiques policières qui sont une forme de résilience des fonctionnaires autant que de l'administration policière tout entière face à diverses contraintes auxquelles l'institution et lesdits agents sont soumis. Cette résilience est au cœur de pratiques adaptatives et de divers ajustements auxquels l'administration policière toute entière recourt pour pouvoir gérer la sécurité dans le contexte de conditions de travail lacunaires.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Au niveau organisationnel et opérationnel, la police de Mbandaka gère la sécurité à travers un dispositif découpant le territoire de la municipa-

lité en 6 secteurs de police à raison de 3 secteurs par commune. Chaque secteur dispose d'un commissariat et, pour certains, de plusieurs sous-commissariats. La commissaire en charge de la police à Mbandaka explique :

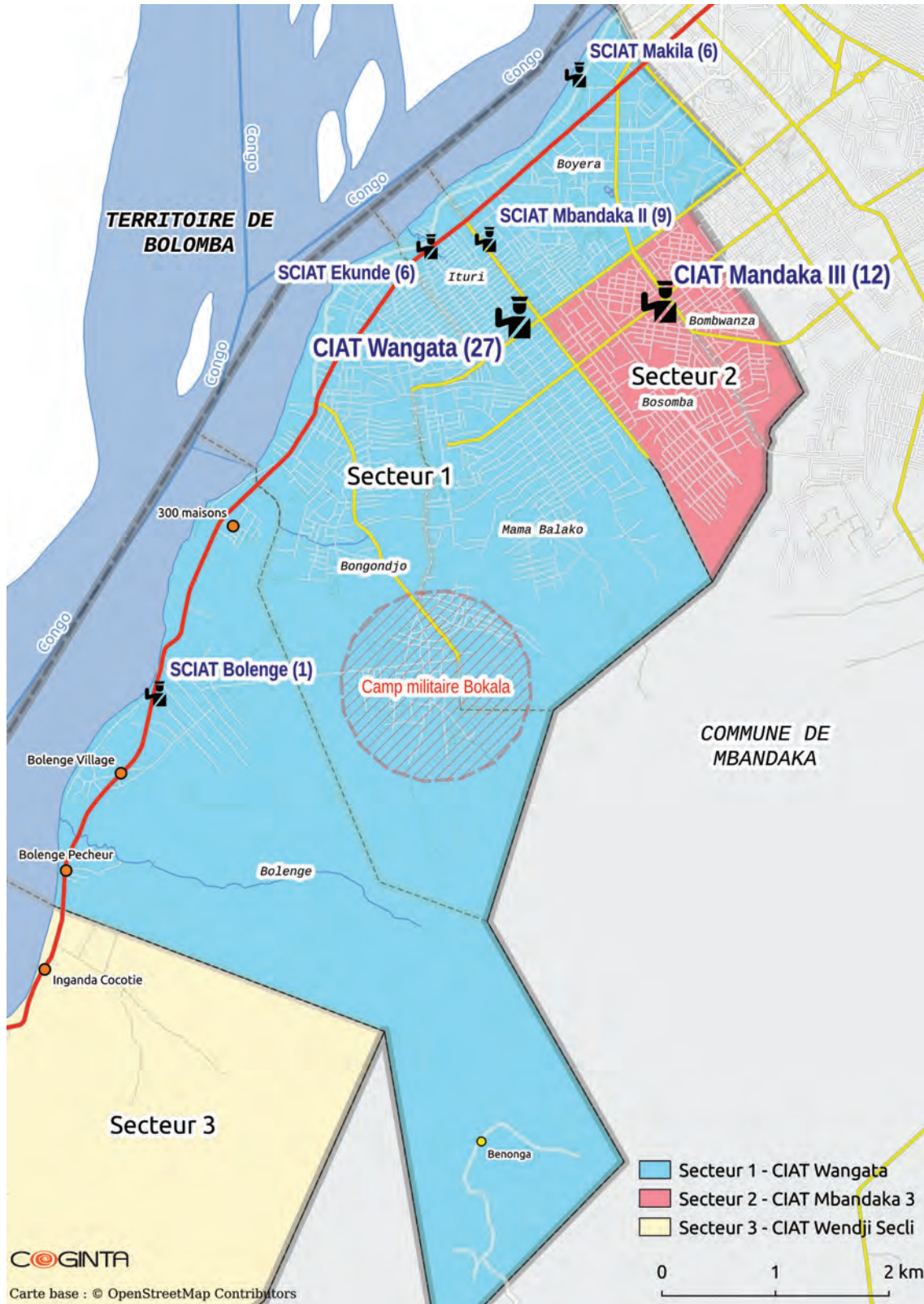
Mais nous la police, pour bien gérer [la sécurité], nous avons scindé la ville en 6 secteurs. Donc 6 commissariats pour rapprocher la population de la police notamment, les commissariats de Mbandaka, Wangata, Basoko, Wendji-Secli, Air-Congo, Mbandaka III. Donc 6 CIATs avec des escadrons dont les escadrons de PCR, police fluviale, frontières, protection civile, violences sexuelles et police criminelle.

Les 6 CIATs sectoriels sont coordonnés par un CIAT urbain qui lui-même répond au CIAT provincial. 278 policiers sont affectés au CIAT urbain et 197 aux CIATs sectoriels. La commune de Mbandaka dispose de 3 CIATs : le CIAT de Wangata, le CIAT de



Commissariat de police de Wangata

CARTE 12: LES SECTEURS DE POLICE DANS LA ZONE URBAINE DE WANGATA



- I
- II
- III
- IV

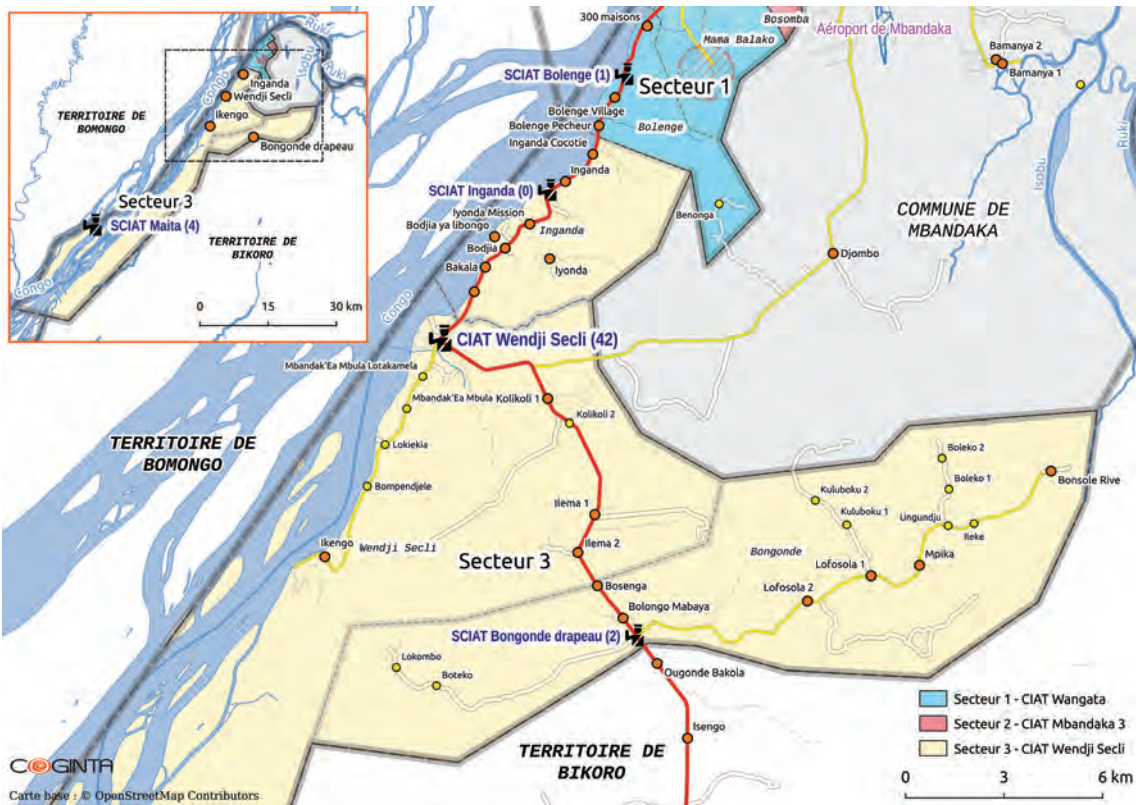
LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

Mbandaka III et le CIAT de Wendji Secli. Le CIAT de Wangata couvre les quartiers de Boyera, Ituri, Bongondjo, Bolenge et Mama Balako. Le CIAT de Mbandaka III couvre Bombwanza et Bosomba. Le CIAT de Wendji Secli couvre toute la zone rurale de la commune. Les CIATs disposent quant à eux, en

principe, de postes de police appelés sous-CIATs dont les effectifs peuvent varier de 1 à 9 policiers selon leur importance. L'essentiel des effectifs se trouve dans la zone la plus urbanisée de la ville qui est également la plus problématique du point de vue de la sécurité.

CARTE 13: LES SECTEURS DE POLICE DANS LA ZONE RURALE DE WANGATA



LES INTERVENTIONS

Faute de disposer d'un numéro vert (numéro gratuit d'appel à la police) et d'une centrale d'engagement, les responsables de police mettent à la disposition de la population leurs propres contacts téléphoniques privés. La commandante de police de Mbandaka explique :

Le système d'alerte dont nous disposons, ce sont nos téléphones privés. [...] La population nous contacte à travers nos numéros privés. On utilise nos téléphones privés avec nos propres unités [crédits]. Le problème est que, comme ce sont nos numéros privés, même lorsque vous êtes en déplacement ou en voyage, les gens

continuent toujours à vous appeler. Un autre problème comme on utilise nos propres téléphones et on reçoit l'appel, du coup, les unités manquent [les crédits s'épuisent] pour m'adresser à la patrouille.

En cas d'urgence, une fois alerté, le responsable concerné répercute le message, toujours par téléphone, aux équipes de patrouille présentes dans le secteur pour des interventions. Parmi les limites énoncées dans l'extrait d'entretien ci-dessus, on note des cas d'empêchement des agents et les coûts supplémentaires en crédits. A Mbandaka, le réseau est souvent saturé, ce qui ne permet pas de communiquer lorsqu'on utilise les téléphones. De plus, les équipes d'intervention ne disposent pas de cartes des zones leur permettant d'identifier avec précision les lieux où ils doivent inter-

venir et les meilleurs chemins d'accès, ce qui fait qu'ils interviennent rarement à l'intérieur même des quartiers difficilement accessibles.

L'autre difficulté pour gérer l'intervention en cas d'incident tient à l'usure des agents qui semblent ne pas avoir assez de temps de repos faute d'effectifs suffisants. La commissaire urbaine de Mbandaka explique :

Ici on travaille beaucoup, mais l'effectif est maigre. Le problème se trouve un niveau du gouvernement parce que c'est à eux que revient la charge d'engagement. Si on augmente l'effectif, là nous pouvons penser l'équilibre de l'Ituri qui est très sensible par la hausse massive de Kuluna. Il faudrait avoir beaucoup de sous-CIATs et pour commencer, la première de chose, [le bon ratio] d'effectif doit être observé!

Pour compenser le manque d'effectifs et être capable de mener des interventions de nuit, jugées plus risquées car le banditisme est armé à Mbandaka, un accord a été passé avec les militaires pour effectuer des patrouilles mixtes avec ces derniers. Ce type d'arrangement existe de longue date à Mbandaka¹⁰⁸ et, pour le comprendre, il faut rappeler que les décisions stratégiques sur ce type de collaboration se prennent au niveau provincial lors des séances mensuelles des comités de sécurité présidées par le gouverneur. Sur le plan opérationnel, il existe, dans toutes les villes qui font face à l'insécurité urbaine en RDC, une structure ou, mieux, un dispositif dénommé CCO (Centre de coordination des opérations). Outre la police, le dispositif comprend l'armée (FARDC), la Direction générale de la migration (DGM) et l'Agence nationale de renseignement (ANR). Ce centre permet de coordonner les forces de sécurité pour de grands événements ou des opérations d'envergure mais également, lorsque cela est jugé nécessaire, de coordonner des patrouilles mixtes comme dans le cas de Mbandaka.

A Mbandaka, la coopération entre les militaires et la police ne semble pas en mesure d'appor-

ter plus de mobilité pour les équipes de sécurité urbaine. La commissaire de police de la ville explique que malgré l'apport des militaires pour les patrouilles de nuit, elle ne dispose que de deux véhicules pour l'intervention et que c'est manifestement « insuffisant » :

On intervient rapidement parce que nous avons des jeeps d'interventions. Ce sont des véhicules des patrouilles mixtes [Police-Armée]. Deux véhicules seulement et trop insuffisants [...] D'abord il y a la patrouille mixte que l'on fait avec les militaires le soir. Pendant la journée on travaille seul.

Il y a lieu de noter les télescopages entre policiers et militaires. Deux logiques semblent en effet se confronter : celle de la police qui consiste à neutraliser ou à arrêter le criminel et celle militaire qui appelle à tirer sur l'ennemi et à l'éliminer. Il est évident que, du fait de son prestige, l'armée a toujours une attitude condescendante vis-à-vis de la police avec pour conséquence une moindre implication de la police en termes d'engagement.

A cette mobilité réduite s'ajoutent les contraintes des budgets opérationnels pour l'achat de carburant. Les chefs de quartier interrogés expliquent que pour transporter un suspect arrêté à leur niveau, la police demande une contribution financière. Un chef explique :

Même maintenant si vous vous appelez pour une intervention, lors de leur venue, il se trouve les commandants de la police qui vont demander l'argent des transports pour transporter la personne arrêtée vers le poste de police.

L'ensemble de ces contraintes et difficultés fait que l'intervention rapide pour les urgences est illusoire. Les résidents ne s'y trompent pas. Environ 60 % des résidents interrogés dans le sondage du DLS estiment que la police met plus d'une heure en milieu urbain pour intervenir pour une urgence lorsqu'on l'appelle. Seuls 27 % considèrent que la police intervient rapidement sur les lieux d'un cambriolage.

¹⁰⁸ Les premières patrouilles mixtes datent de l'insurrection des Enyele. En décembre 2009, la PNC, les FARDC et la MONUC ont débuté un régime de patrouilles mixtes pour surveiller la ville alors que des miliciens se rapprochaient de Mbandaka. Cf. *Reliefweb* du 24 décembre 2009, « RD Congo/Mbandaka : début de patrouilles mixtes PNC – FARDC – Monuc » (vu le 17 janvier 2023 : <https://m.reliefweb.int/report/338265?lang=fr>).



Jeep d'intervention de la PNC à Wangata

Un chef de quartier explique que l'intervention est un problème dans son quartier qui ne dispose pas de sous-CIAT :

Chez moi, le problème est que nous n'avons pas de sous-CIAT et nous venons chercher l'intervention trop loin et mal faite.

Un membre de groupe d'autodéfense abonde dans ce sens :

Quand une personne appelle la police parce qu'il y a eu agression, vous allez voir que la police arrive toujours en retard.

Un autre dit :

Le plus souvent si on arrête les suspects, on appelle la police. Mais parfois si les bandits sont armés et que c'est difficile de les attraper, on appelle la police mais elle ne vient pas.

Pour finir, il faut noter que le système de patrouilles mis en place par le CCO se fait sans consultation avec les acteurs de la collectivité locale. Comme ce qui a été observé à Lubumbashi¹⁰⁹, ce dispositif centralisé au niveau de la ville consacre une forme de déresponsabilisation notamment des bourgmestres. Ils ne sont souvent pas intégrés au dispositif alors qu'aux termes du décret n° 13/041 du 16 septembre 2013 portant création, organisation et fonctionnement des CLSP¹¹⁰, le bourgmestre est chargé de « rechercher des solutions durables aux problèmes de sécurité, de tranquillité et de salubrité dans sa commune » (art. 3)¹¹¹. Les chefs de quartier, qui sont l'une des pièces du système de gouvernance civile de la sécurité locale établi par ledit décret, nous ont expliqué ne pas être consultés sur les questions de sécurité. L'un des chefs que nous avons interrogés nous a déclaré :

On ne collabore jamais ! Ils [la police] font leurs histoires de l'armée sans me consulter.

109 Tshinyama, Ildephonse Kadima, *Gestion de la crise sécuritaire à Lubumbashi*. Presses universitaires de Lubumbashi, 2021.

110 Conseil Local de Sécurité de Proximité.

111 P. 91, Wisler, D., Tshinyama Kadima, I., Kabeya, J.F., et R. Coya Avila, *Diagnostic local de sécurité. Lubumbashi et Mbuji-Mayi*, Genève, Coginta 2016.

L'INVESTIGATION CRIMINELLE

La police entretient un réseau d'informateurs, qu'elle appelle « éclaireurs », et qui ont la responsabilité de détecter des cibles criminelles. La police explique :

On arrive à identifier les malfrats grâce à nos éclaireurs. Donc déjà la journée on peut les cibler et le soir on les arrête [...] Dernièrement, ici nous avons démantelé plusieurs réseaux. Et parmi les gens qui sont arrêtés, [nous usons de la diplomatie] : nous avons infiltré les gros. Nous avons recruté certains pour nous donner des informations en vue de les démanteler.

Lorsqu'à Mbandaka on parle d'« éclaireurs » ou de l'infiltration, on ne devrait pas l'entendre au sens d'un agent de police ou de renseignement qui pénètre un groupe criminel en se faisant accepter sous une couverture quelconque. Il s'agit plutôt du recours à des agents doubles, à des indicateurs ou à des délateurs qui peuvent être recrutés au sein même des groupes criminels¹¹².

Ces personnes dites « collabos » fonctionnent comme de points focaux sécuritaires. Pour la collecte de renseignement, toutes les structures sécuritaires (police, FARDC, DGM et ANR) les mobilisent comme agents auxiliaires. Sont recrutés dans ces réseaux, des jeunes Kuluna, des membres des groupes d'autodéfense et d'autres activistes sécuritaires dans les différents quartiers. Ces réseaux de renseignement restent cependant plus ou moins informels. De fait, chaque responsable de sécurité, pour son efficacité ou pour plus de légitimité de son action, se constitue un réseau d'« informateurs » qu'il entretient pour son propre compte. Ce qui consacre une sorte de privatisation du système de renseignement qui se cristallise autour d'individus au sein des différents services.

Les informateurs et indicateurs ne travaillent pas comme simples bénévoles. Ils fournissent leurs services pour différents motifs comme une rémunération, une protection, ou encore, par désir de vengeance.¹¹³ Les jeunes du réseau de vigilance informelle et de dénonciation des « criminels », qui peuvent être des membres des groupes d'autodéfense décrits dans un chapitre antérieur, se font généralement rétribuer selon un barème à palettes variées et qui se négocie souvent au cas par cas. Par exemple, ils peuvent bénéficier de recharges pour des appels téléphoniques ou d'une certaine marge de tolérance pour des faits criminels dont ils peuvent eux-mêmes être les auteurs. Mais également d'autres avantages symboliques liés à leur statut. De ce fait, ils peuvent instrumentaliser leur statut pour se livrer à des dérapages, notamment de la délation.

La Police d'investigation criminelle, ou PIC, est une unité d'investigation criminelle en civil. Très souvent, il s'agit d'agents qui n'ont pas le profil attendu. Un membre du CLSP explique que les officiers de police judiciaire (OPJ) qui travaillent dans ce service n'ont pas le niveau minimal pour un recrutement et n'ont pas reçu les formations adéquates. Il dit :

Par rapport aux autres pays même, dans la rédaction, il y a un problème. Nous n'avons pas des bons OPJ qui sont formés comme la loi l'exige où tout cadre policier ayant un grade doit avoir une formation. Pourtant il y en a certains qui n'ont même pas de formation. Des fois, ils ne savent même pas écrire alors leur façon de rédiger a un problème. On peut renforcer la capacité d'un OPJ qui a au moins niveau basique nécessaire. S'il ne sait ni lire ni écrire, alors ce poste aura vraiment un impact [néгатif].

112 Maurice Cusson, Benoît Dupont, Frédéric Lemieux (dir.), *Traité de sécurité intérieure*, Québec, Cahiers du Québec Collection droit et criminologie, 2007. Maurice Cusson, Benoît Dupont, Frédéric Lemieux (dir.), *Traité de sécurité intérieure*, Québec, Collection Sciences forensiques, 2008.

113 Brodeur J.-P., « Introduction. La délation organisée », dans J.-P. Brodeur et F. Jobard (dir.), *Citoyens et délateurs : la délation peut-elle être civique ?*, Paris, Éditions Autrement, 2005.

Par ailleurs, les inspecteurs de police ont tendance à déjudiciariser les affaires afin de les traiter par une négociation au niveau policier. Il en va de même au niveau des tribunaux. Un membre du CLSP s'est exprimé à ce sujet ainsi :

Je crois que ça c'est un problème sérieux parce que vous comprenez vite que les systèmes-là, ce sont des marchés organisés par la justice et la police.

S'exprimant sur une affaire récente, un membre du CLSP explique :

Nous avons fait juste notre travail. On a évacué les Kuluna à l'auditorat militaire nous sommes partis voir le ministre de la Justice [et nous lui avons dit] « ça c'est votre clique pour bouffer l'argent parce que pour libérer un Kuluna il faut 500 000 Fc ». Nous avons fait le calcul, c'est de millions de francs qui passent comme ça nous avons dit au gouverneur si vous ne nous prenez pas au sérieux nous allons marcher contre tout le monde nous la société civile.

Un membre d'un groupe d'autodéfense affirme de même :

Parfois même quand on arrête un Kuluna, il est transféré à la police et à partir de là il négocie avec le chef de la police pour verser 500 000 Fc, et on le lâche.

Un chef de quartier ajoute quant à lui le fait de disposer de « relations » pour s'éviter un procès :

Aux autorités nous pouvons attraper quelqu'un avec un mauvais motif et arrivé là-bas il peut être le frère d'un général, d'un colonel ou d'une autorité et quelques jours après, il sort et vient avec la tête haute [en disant] que les chefs de quartier ne t'aiment pas.

Ces pratiques entraînent un avis largement négatif sur la déontologie policière. 86.5 % des résidents de Wangata considèrent que la police ne respecte pas le principe d'équité de traitement des résidents et, pour près de 80 % d'entre eux, ces manquements s'expliquent par les pots de vin qui sont distribués dans les affaires ainsi que, pour 67.3 % d'entre eux, par le statut social des personnes impliquées sachant que disposer d'un capital social permet de gagner les faveurs de la police.

LES STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DE LA POLICE¹¹⁴

Dans les postes de police de RDC, des interactions plus ou moins problématiques en termes de marchandages sont courantes et elles font de la police à la fois une instance pénale et une instance sociale de résolution des conflictualités sociales. Ce qui permet au policier, les OPJ, de mobiliser une pluralité des normes relevant des registres de deux rationalités : les prescriptions du code pénal et les règles sociales extra-judiciaires. Les agents se donnent pour rôles de punir et réprimer, mais aussi de trouver des arrangements en vue de gérer les tensions entre acteurs sociaux. Et chaque fois, en juge communautaire, le policier bricole des réponses adaptées en fonction des situations.

Avec les magistrats du parquet, les interactions sont souvent ambivalentes et aux antipodes des rapports formels censés les caractériser. Elles se détournent des procédures en s'inscrivant parfois dans un schéma informel de cogestion des affaires dites litigieuses. S'entretiennent alors des espaces où vont se façonner des alliances ou l'entretien d'un réseautage où chacun va chercher à tirer profit de l'autre souvent sur fond d'enjeux financiers et de survie.

Ainsi, l'OPJ va profiter de la sécurité que va lui procurer la couverture d'un magistrat pour gérer, à sa guise, l'affaire et percevoir des amendes. Pour sa part, le magistrat tire profit des gains qui lui sont rétrocédés par le policier après instruction des dossiers gérés sous sa houlette. Le tout dans une forme d'opacité qui occulte ce qui se passe en coulisse entre acteurs de la justice et ceux de la police. Une telle opacité constitue, en

elle-même, une limite sérieuse au contrôle exercé par les ONG ou la société civile sur la police. S'ajoute l'instrumentalisation de cette pratique du marchandage par les parties en conflit où c'est le mieux offrant qui l'emporte sur fond de corruption. Pris dans ces marchandages, le travail policier au quotidien relève d'un « ménage » à faire entre les différentes sources de tensions. La gestion des conflictualités se présente comme la résultante d'autant d'ajustements ou adaptations souvent problématiques.

Dans le répertoire des stratégies de résilience et de survie figure l'approvisionnement auprès du public qui fait partie des pratiques quotidiennes. Les CIATs et sous-CIATS ne bénéficiant souvent d'aucune allocation pour leur fonctionnement administratif, des mécanismes d'autofinancement se mettent en place. Ainsi, la saisine, les arrestations et la gestion des conflictualités se négocient généralement moyennant « un petit quelque chose », de l'argent ou un bien en nature. De même, les visites de proches au cachot, leur nourriture, les soins, etc. se monnaient le plus souvent. Toutes ces pratiques sont généralement interprétées par la population en termes des tracasseries policières et elles sont largement responsables, entre autres, de la fissure entre la police et le public car relevant d'un registre de prédation.

Les structures de police bénéficiant de peu d'allocations budgétaires (flux descendants), un système d'« assignations » à flux montants s'instaure qui servent à couvrir les opérations, les revenus des policiers et qui remontent à la hiérarchie via un système bien rôdé de « rapportage » comme il est nommé localement. Comme cela a été largement documenté par des études à Kinshasa, Bukavu et ailleurs¹¹⁵, pour chaque CIAT et sous-CIAT un montant forfaitaire à atteindre mensuellement est fixé. Ledit montant est lui-même réparti au prorata du nombre d'OPJ, chacun devant généralement verser chaque mois un montant précis. Les frais des amendes servent aussi à couvrir les assignations. Et les délinquants qui sont arrêtés et qui s'acquittent des dites amendes sont, pour la plupart, libérés sur le champ. Ces pratiques provoquent souvent des tollés au sein de la population qui dénonce la complicité mal-

saine entre la police et les délinquants surtout lorsqu'il s'agit de bandits notoires que l'on voit retourner au sein de la communauté en toute impunité.

LES CONSÉQUENCES

Malgré les limites de la police, celle-ci reste, aux yeux des résidents de Mbandaka, l'entité principale assurant la sécurité dans la ville et près de deux résidents sur trois, selon les chiffres du sondage, lui accordent leur confiance. Les résidents reconnaissent généralement l'utilité de la police, trouvent des excuses aux pratiques illicites dans les conditions d'exercice de la police qu'ils connaissent, et y trouvent, parfois, des bénéfices lorsque le paiement des « tracasseries » se révèle moins cher que de se mettre en conformité avec la loi ou encore lorsqu'ils instrumentalisent les déviances policières à leur avantage pour régler des comptes par exemple.

Celle-ci ne signifie pas pour autant que les résidents se tournent vers la police pour dénoncer des affaires. Très peu le font (Tableau 67). Environ 85 % des cambriolages et 83 % des agressions ne sont pas dénoncés à la police et lorsqu'un cas est dénoncé à la police, c'est l'insatisfaction qui domine dans 80 % des cas. Généralement, ce sont précisément ceux qui en ont les moyens qui s'adressent à la police pour dénoncer un crime. Cela, d'une part, parce qu'il faut souvent déboursier de l'argent pour dénoncer, car la police réclame des frais bien que, théoriquement, la plainte soit gratuite. D'autre part, car ils ont les moyens de peser sur la décision policière lors du marchandage qui s'ensuivra. C'est ce que montrent les chiffres du sondage. 28.6 % des victimes de cambriolage disposant de revenus supérieurs ont dénoncé le cas à la police contre 10 % des victimes issues de foyers pauvres. 22.2 % des victimes d'agression disposant de revenus supérieurs ont déposé plainte auprès de la police contre 7.1 % des victimes de foyers pauvres.

115 Cf. Maria Eriksson Baaz et Ola Olsson, "Feeding the Horse: Unofficial Economic Activities within the Police Force in the Democratic Republic of the Congo", *African Security*, 2011, 4 :4, 223-241. Raúl Sanchez de la Sierra, Kristof Titeca, Haoyang (Stan) Xie, Albert Malukisa Nkuku & Aimable Amani Lameke, *The Real State: Inside the Congo's Traffic Police Agency*, *Working Paper*, National Bureau of Economic Research, 2022.

TABLEAU 67 TAUX DE DÉNONCIATION À LA POLICE POUR CAMBRIOLAGES ET AGRESSIONS À WANGATA SELON LE REVENU (EN %)

	Pauvre Taux	Moyen Taux	Supérieur Taux
Cambriolage	10 %	17.2 %	28.6 %
Agression	7.1 %	22.8 %	22.2 %

Pour la commissaire urbaine de Mbandaka, les taux faibles de dénonciation s'expliquent aussi par l'impunité dont bénéficient les Kuluna. La pratique de la remise en liberté de Kuluna notoires fait encourir des risques pour ceux qui les dénoncent. Elle l'explique ainsi :

La population a peur de les dénoncer parce que, lorsqu'on les [les Kuluna] arrête, quelques jours après ils sont à l'extérieur et ils se vengent contre la population. Et par peur la population ne les dénonce plus.

Il en va de même des chefs de quartier qui collaborent peu avec la police pour la même raison, comme l'un d'eux nous l'a expliqué :

Une fois nous arrêtons et la police vient récupérer le Kuluna eux aussi le transfert au parquet mais après le Kuluna est libéré. Mais avant cela, ils [la police] nous appellent pour se présenter, là au parquet il y a les familles de ces Kuluna et les Kuluna sont là mais on est exposés. Nous recevons les menaces de leurs parts, je constate que c'est notre vie qui est en danger.

Face à une justice pénale dysfonctionnelle, les résidents s'en remettent parfois à une justice plus directe, une justice populaire, où les délinquants pris en flagrant délit sont lynchés par la foule. La mise en place de systèmes populaires d'alarme ainsi que de groupes d'autodéfense sont également des options qui ont leurs faveurs.

Ces groupes, rappelons-le, bénéficient d'un soutien populaire pratiquement unanime à Mbandaka. Ils bénéficient également du soutien des chefs de quartier qui se sentent écartés par la police alors qu'ils jouent en réalité un rôle dans la gestion des plaintes, des conflits et de la sécurité et qui voient dans ces groupes d'autodéfense un instrument leur permettant d'asseoir leur légitimité en fournissant un service de sécurité aux résidents.

Il est évident que la solution à l'insécurité à Mbandaka ne peut pas être uniquement technique, comme l'amélioration de la communication entre les patrouilles, une meilleure mobilité pour assurer des interventions plus rapidement, un meilleur recrutement et de meilleures formations pour les OPJ, ou encore l'amélioration du réseau de postes de police pour rapprocher les policiers des résidents. Même si ces besoins sont réels et urgents, ce qui génère la défiance des populations, la tentation d'une justice de rue parallèle et les velléités de mise en place de groupes d'autodéfense, dont on va vu dans un précédent chapitre qu'ils sont parfois difficiles à distinguer des Kuluna eux-mêmes, ce sont les enjeux plus profonds liés à l'intégrité des institutions et des stratégies de résilience qu'elles déploient qui font dérailler la justice pénale et civile, engendrent l'impunité et génèrent de l'insécurité.

PARTIE IV RECOMMANDATIONS



PARTIE IV

RECOMMANDATIONS

METTRE EN PLACE DES COLLABORATIONS AVEC LES CHEFS DE QUARTIER

Le DLS a permis d'observer que la police à Mbandaka coopère peu avec les chefs de quartier bien que ces derniers jouent un rôle important, notamment dans l'espace rural, dans la gestion de la sécurité et la dénonciation. Dans l'espace rural, ils reçoivent plus de dénonciations et de plaintes que la police et sont sollicités par la population lorsque des problèmes de sécurité émergent. La police à Mbandaka coopère avec l'armée pour ses patrouilles de nuit plutôt qu'avec les chefs de quartier qui sont pourtant détenteurs d'informations souvent capitales sur la criminalité et leurs auteurs dans les quartiers. Ces derniers se plaignent du fait qu'ils ne sont pas consultés dans la mise en place de mesures de sécurité locales. Ils ne restent cependant pas les bras croisés. Les chefs de quartier organisent des systèmes d'alarme collectifs avec des sifflets et autres instruments sonores et, comme c'est le cas dans plusieurs quartiers comme Mama Balako et Bongondjo où la police n'a pas de postes de police, ils s'appuient aussi sur des groupes d'autodéfense pour surveiller les quartiers la nuit et lutter contre la criminalité. Il faut rappeler que la doctrine de police de proximité met l'accent sur le rôle joué par les chefs de quartier dans la gestion de la sécurité locale et suggère qu'ils organisent des forums de quartier réguliers, mensuels, en invitant la police, afin de débattre des problèmes de sécurité et chercher des solutions. Leurs rapports sont transmis au Conseil local de sécurité de proximité, présidé par le bourgmestre, et sont exploités afin de mettre en place les plans locaux pluridimensionnels de sécurité et de prévention de la délinquance. Dans le cadre de la police de proximité, la police de Wangata doit améliorer sa consultation des chefs de quartier, collaborer avec eux pour mieux répondre aux problématiques sécuritaires de quartier et s'appuyer sur eux pour mettre en place des stratégies de prévention de la criminalité. En répondant aux problématiques de sécurité des quartiers, la police de proximité est le meilleur moyen d'éviter la constitution de groupes d'autodéfense ou de les encadrer pour qu'ils se limitent à de la prévention.

RENFORCER LA TERRITORIALISATION DE LA POLICE À PARTIR D'INSTALLATIONS DE POSTES DE POLICE

En matière de gestion de la sécurité, certains quartiers ne disposent d'aucun poste de police ou seulement d'un à deux policiers pour des quartiers qui, comme celui de Bongondjo, peuvent avoir jusqu'à 120'000 habitants. Les quartiers les moins dotés en effectifs ou postes de police sont ceux de Bongondjo, Mama Balako, Bongonde, Inganda et Bolenge. Dans ces 5 quartiers pratiquement dépourvus de police, il y a 10 fois moins de police que dans les autres. Il y a 1 policier pour près de 100 000 habitants tandis qu'il y a en moyenne 1 policier pour environ 10 000 habitants dans les autres quartiers. Le projet PARP III construira un CIAT à Bongonde, mais les autres quartiers très peu desservis par la police en souhaitent également. Il y a une urgence à construire un CIAT dans le grand quartier de Bongondjo qui, comme le DLS l'a montré, est tenté par l'organisation de groupes d'autodéfense pour combler le vide sécuritaire qui résulte de l'absence de la police.

AMÉLIORER L'INTERVENTION D'URGENCE

La capacité de la police à intervenir rapidement pour une urgence est faible à Wangata et entraîne une forte insatisfaction, voire entretient le sentiment et les théories complotistes que la police est de mèche avec les bandits et autres Kuluna lorsque ces derniers cambriolent en toute impunité. Renforcer le service d'intervention de la police nécessiterait de meilleures dotations en véhicules, y compris des motos permettant un déplacement sur les routes peu aménagées de Wangata, des dotations en carburant auxquelles la municipalité pourrait contribuer, mais également un numéro d'appel gratuit et de bonnes cartes afin de mieux localiser l'origine des appels.

I

II

III

IV

Un microprojet pourrait améliorer les cartes participatives de la ville de Mbandaka. Cette amélioration consisterait à répertorier l'intégralité des rues en les nommant sur *OpenStreetMap*, à répertorier sur ces cartes les numéros existants des maisons dans chaque rue, à répertorier des objets géographiques significatifs comme des bâtiments publics, des écoles, des centres de santé, etc., et à catégoriser les rues et avenues en fonction de leur accessibilité en voiture, moto, à vélo ou à pied. Ce microprojet impliquerait le renforcement des capacités d'une ONG locale ou d'un institut universitaire pour maintenir à jour ces cartes communautaires. Le projet consisterait ensuite à doter les services d'intervention de Smartphones munis de ces cartes digitalisées. Grâce à un logiciel gratuit, le système permettrait aux unités d'intervention de localiser l'appel et de se guider aisément sur le terrain pour intervenir rapidement lors d'appels d'urgence. L'amélioration de la technologie en matière de système de guidage utilisant le GPS permettrait, à bas coût, de renforcer significativement la capacité d'intervention rapide de la police à Wangata. Un tel micro-projet, combiné avec les équipements prévus par le PARP III pour améliorer la mobilité et la communication de la police à Wangata, permettrait à celle-ci d'intervenir plus aisément pour des urgences et de répondre ainsi aux attentes des résidents.

AMÉLIORER LES SERVICES D'ENQUÊTE JUDICIAIRE DE LA PIC

Bien souvent, la police d'investigation criminelle en RDC travaille en vase clos et ne se sent pas concernée par la police de proximité. Par ses pratiques de marchandage et de déjudiciarisation des affaires pénales, elle joue un rôle dans l'impunité des auteurs. Elle n'est pas la seule à entretenir ce climat d'impunité sachant que la corruption gangrène l'institution de la justice également. Les conséquences de l'impunité sont multiples. La police s'aliène la population. Les résidents ne dénoncent plus (ou très rarement comme nous l'avons vu) à la police par crainte de représailles des Kuluna relaxés. Sans renseignement, la police n'est plus capable d'anticiper les problèmes. Elle devient essentiellement réactive et peu performante. Les résidents créent alors des groupes d'autodéfense, se font justice eux-mêmes (la justice populaire est fréquente à Mbandaka) et ils se mettent eux-mêmes, comme

cela commence à se passer à Mbandaka, à engager des Kuluna pour se protéger, se venger ou régler des conflits à leur avantage. Cette situation a atteint un niveau alarmant dans les quartiers d'Ituri et de Boyera où l'insécurité est devenue la préoccupation principale des résidents. Mais elle touche en fait toute la zone urbaine de la commune de Wangata, moins résiliente à la criminalité que les communautés rurales où la cohésion sociale est plus forte. Les carences dans le recrutement et le manque de formation de la PIC ont aussi été diagnostiqués dans le DLS, y compris sur des questions complexes comme les crimes environnementaux. Les institutions de la police et de la justice doivent prendre des mesures significatives pour corriger cette situation sous peine de perpétuer, et même renforcer, le phénomène des gangs de Kuluna. Sans la participation active de ces institutions dans la lutte contre l'insécurité et des progrès visibles dans la condamnation des délinquants, les efforts en matière de recrutement, de formation ou d'équipement le seront à fonds perdus et resteront lettre morte et sans lendemain.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

La problématique des violences sexuelles est partiellement « invisible » à Mbandaka du fait que les victimes rapportent peu à la police, que les affaires sont souvent déjudiciarisées et que le parquet privilégie des arrangements entre familles pour éviter un procès. Les victimes ne s'adressent généralement pas aux ONGs pour les assister. Cet ensemble de facteurs tend à effacer les violences sexuelles des statistiques officielles ou compilées par la communauté internationale. Pourtant, le DLS a pu montrer que leur taux d'incidence est significativement plus élevé que dans les autres villes étudiées par le PARP III, à savoir Bunia et Tshikapa. Certaines catégories sociales, comme les mamans vendeuses sur les marchés et les étudiantes sur les campus universitaires, sont très touchées par le phénomène. Bien qu'il existe quelques ONGs qui s'occupent partiellement de l'assistance aux victimes, elles sont sous-financées et ne sont pas à même d'atteindre les victimes à Wangata. Il y a aussi un phénomène de banalisation des violences sexuelles qui provient des conditions précaires des foyers de Mbandaka. Les mamans vendeuses cèdent aux avances de personnes d'autorité qui peuvent leur éviter des taxes ; les fa-

milles exigent une autonomie financière des filles les exposant très jeunes à des pressions d'ordre sexuel. L'exploitation sexuelle n'est souvent pas vécue comme telle par les femmes de l'Equateur qui considèrent qu'obtenir un avantage pécunier en échange de pratiques sexuelles est légitime. Les victimes qui s'adressent aux institutions de la police et de la justice font état généralement d'une expérience négative et estiment que ces institutions ne traitent pas correctement leur cas. Pour lutter contre la banalisation des violences sexuelles et leur traitement inadéquat par les institutions de la chaîne pénale, il faudrait soutenir les ONGs dans leur travail de sensibilisation et d'assistance aux victimes et mettre fin aux pratiques de déjudiciarisation des cas ou aux arrangements facilités par la justice en toute illégalité.

CIBLER LES QUARTIERS D'ITURI ET BOYERA AVEC UN PLAN DE LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ

Le quartier d'Ituri en priorité, mais également celui de Boyera, sont devenus des foyers de criminalité. Des zones chaudes. Les taux d'agressions, d'agressions sexuelles et de cambriolages y sont les plus élevés de la commune et cela malgré une présence d'effectifs de police supérieure aux autres quartiers. Paradoxalement, les résidents du quartier d'Ituri voient moins de patrouilles pédestres que les autres et estiment que la police met plus de temps à intervenir que dans d'autres quartiers moins dotés en effectifs. Via le Conseil local de sécurité de proximité, un plan global de lutte contre le phénomène Kuluna dans les quartiers urbains de Wangata devrait être élaboré. Celui-ci devrait intégrer des mesures policières, judiciaires et sociales. Il y a lieu, par exemple, de tenir compte des vœux des résidents des quartiers les plus centraux, comme Ituri, Bombwanza, Bosomba et Boyera, que la police intensifie sa présence policière sous forme de patrouilles pédestres. Pour eux, cela aurait un effet dissuasif sur les gangs de Kuluna. Cette présence accrue doit se faire surtout aux premières heures de la nuit, qui sont aussi les plus criminogènes. L'intervention d'urgence lors d'incidents doit fortement s'améliorer dans ces quartiers. Les personnels de l'investigation criminelle devraient être sensibilisés à la police de proximité et comprendre que la déjudiciarisation des affaires de Kuluna entretient le climat d'insécurité que vit Mbandaka. Le plan doit inclure le parquet et devrait examiner avec le gouvernement central

dans quelle mesure Mbandaka pourrait être associée aux mesures de réintégration sociale des Kuluna mis en place par Kinshasa.

DÉFINIR UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DES MAMANS VENDEUSES

Le DLS a permis d'observer que les vendeuses sur les marchés de Wangata sont très exposées aux agressions, aux vols et aux agressions sexuelles et qu'elles sont doublement victimisées par la police particulièrement dans les quartier d'Ituri et de Boyera. Il faudrait un programme spécifique de sensibilisation de la police à la vulnérabilité de ces femmes, souvent plus pauvres que les autres, et qui jouent pourtant un rôle important dans la vente de détail et l'économie locale. Elles doivent être protégées, et non harassées, et doivent pouvoir vaquer à leurs occupations en toute sécurité. Sur le marché de Makila, les femmes se sont cotisées pour obtenir un bureau de police sur le marché. Elles souhaitent plus de présence policière, notamment sous forme de patrouilles pédestres pour sécuriser les marchés et leurs abords afin de dissuader les bandes de jeunes inciviles qui les insécurisent, les agressent et les volent. Il s'agit également d'améliorer leurs lieux de travail en matière de salubrité publique et de faciliter leur accès au microcrédit sachant qu'elles sont très vulnérables aux avances sexuelles d'administrateurs peu scrupuleux en échange de diminutions des taxes journalières qu'elles doivent payer pour exercer.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITÉ

La lutte contre l'insalubrité est une responsabilité des municipalités qui doivent veiller à ce qu'elle ne porte pas atteinte à la santé de la population et à ce que les règles d'hygiène soient respectées. L'insalubrité dans et autour des lieux d'accostage des pirogues des pêcheurs et de négoce sur les marchés de la ville est telle qu'elle engendre de sérieux risques sanitaires multiples et graves, comme des crises épisodiques de choléra. Sachant que les lieux d'accostage sont généralement privés à Wangata, le bourgmestre devrait pouvoir exiger des mesures d'assainissement et la mise en place de latrines. Il s'agirait de s'assurer que dans les marchés publics

de Wangata, les taxes récoltées le soient dans la transparence et qu'elles soient réinvesties dans la salubrité des lieux, des étals de qualité et des toilettes publiques. Il y aurait lieu d'examiner comment les innovations technologiques comme les toilettes sèches produites en Afrique du Sud¹¹⁶ ou par la firme ECOLOO¹¹⁷ pourraient offrir une alternative pérenne à Mbandaka. Il s'agit également de renforcer la capacité des administrateurs de marché à lutter contre l'insalubrité en dotant leurs services de nettoyage d'outils ; le CLSP pourrait examiner comment la gestion des déchets pourrait être améliorée et de soutenir les projets innovants permettant d'améliorer la salubrité dans ces lieux. Des campagnes d'ONGs contre les maladies « des mains sales » ont été menées pendant la période du COVID qui peuvent être relayées par les associations de vendeuses.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES CRIMES ENVIRONNEMENTAUX

La destruction progressive de l'environnement à Mbandaka a de multiples enjeux : des enjeux climatiques mondiaux liés à l'assèchement des tourbières extraordinairement riches en carbone, la réduction de la biodiversité exceptionnelle dans la Cuvette centrale et la destruction du cadre d'activités économiques d'une ville qui dépend de ses richesses forestières et de la pêche. La lutte contre la criminalité environnementale est essentielle dans une ville dont l'économie tourne autour de la pêche artisanale, de l'exploitation des forêts et de l'agriculture. Cette lutte passe par un vaste spectre de mesures et d'approches qui doivent changer : le renforcement des éco-gardes, de leur formation et de leur contrôle, le ciblage par des investigations criminelles du crime organisé lié au braconnage et à la déforestation, une plus grande consultation et inclusion des communautés dans l'approche de préservation de l'environnement, des formations pour les juges en matière de crimes environnementaux, des mesures alternatives au charbon de bois ou braises pour la cuisine dans un contexte où l'électricité fait défaut, une professionnalisation de la filière de la pêche à travers la mise à dis-

position des pêcheurs d'intrants réglementaires, de la production d'alevins pour recomposer les stocks de poissons, des sensibilisations des pêcheurs pour respecter les zones et périodes de reproduction des poissons à travers leurs associations et les radios communautaires, des chambres froides communautaires solaires, des microcrédits pour les entrepreneurs présentant des projets de professionnalisation des filières de production et de commercialisation respectueux de l'environnement dans le secteur primaire, des microprojets d'installation de séchage à énergie solaire du poisson, des microprojets de recyclage du poisson soit pour la production d'engrais¹¹⁸ ou pour la production de cuir comme cela se pratique au Maroc.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS CONTRE LES POPULATIONS TWA

Les populations Twa ou Batswa font l'objet de stéréotypes négatifs plus prononcés dans l'Équateur que dans d'autres provinces et leur accès à la sécurité et la justice est limité du fait de pratiques discriminatoires. Ces discriminations sont exacerbées dans les aires de conservation protégées par la mentalité de forteresse de la protection et les déviations d'écogardes. Il s'agit de sensibiliser les acteurs de la chaîne pénale à la nouvelle loi relative aux droits des personnes autochtones, de sensibiliser la police, les éco-gardes et le parquet à la problématique de la discrimination pour corriger les biais des institutions résultant dans leur exclusion. Ces sensibilisations peuvent être réalisées avec les associations de défense des peuples autochtones locales. La police pourrait aussi envisager de recruter en son sein des minorités de ces peuples autochtones afin de briser les tabous et améliorer sa relation avec ces populations marginalisées.

116 Cf. <http://www.zerho.co.za/>.

117 Cf. <https://sdginvestorplatform.undp.org/case-studies/ecoloo>.

118 Cf. T. Taiek, N. Boutaleb, B. Bahlaouan, A. El JAâfari, V. Le Tilly, O. Sire, S. El Antri, « Biotransformation de déchets halieutiques au Maroc Essais de production d'un fertilisant biologique », *TSM* 11 2014, pp. 158-171. (vu le 14 février 2023 : <https://astee-tsm.fr/numeros/tsm-11-2014/taiek/>).

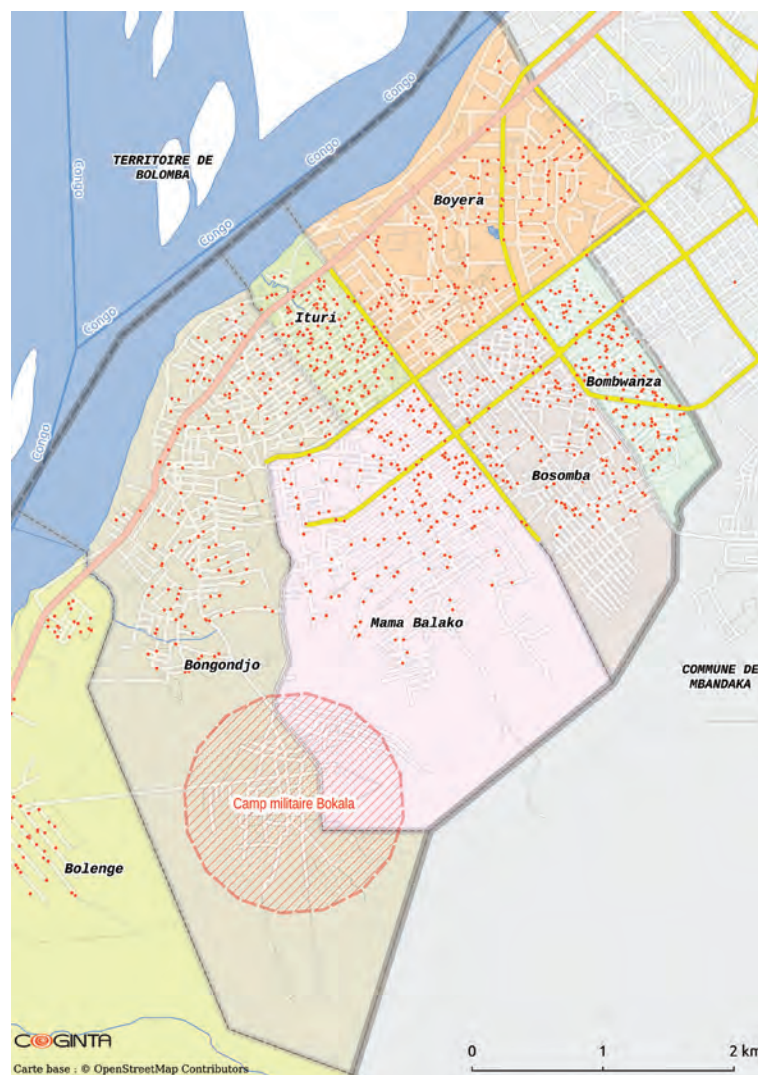
ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

LE SONDAGE

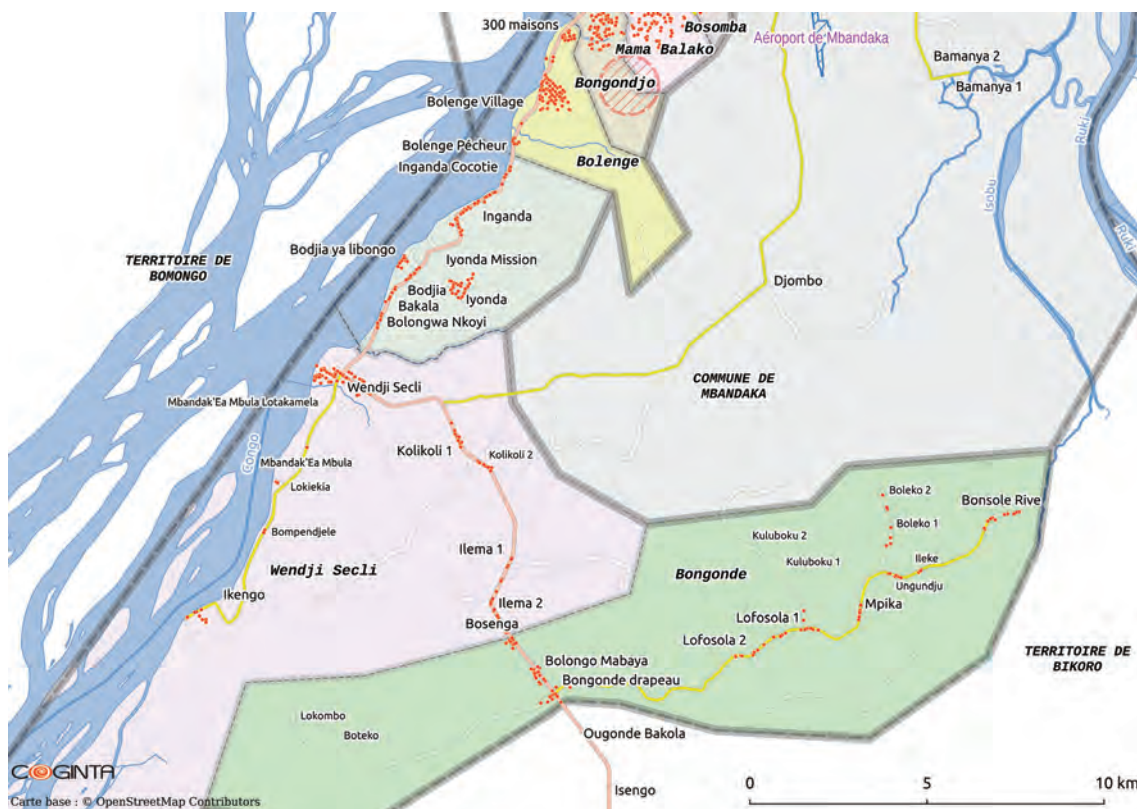
Le sondage s'est déroulé du 21 octobre au 11 novembre 2022 auprès d'un échantillon de 1 421 personnes de plus de 17 ans, dont 50.1 % sont des femmes, dans la commune de Wangata. Avec un intervalle de confiance de 95 %, la marge d'erreur du sondage est de 3 %. L'échantillon a été construit de sorte à obtenir au minimum 100 entretiens par quartier de manière à permettre, si nécessaire, des analyses intra-quartier. Un coefficient de pondération est appliqué dans les analyses présentées dans ce diagnostic pour corriger les biais de distribution spatiale de l'échantillon à partir des chiffres du recensement

effectué par les chefs de quartier que nous a fournis la mairie de Mbandaka. Lorsque les chiffres sont présentés par quartier, aucune pondération n'est appliquée. Pour construire l'échantillon dans les quartiers, nous avons appliqué une grille sur l'ensemble du territoire du quartier au moyen de cartes et repéré les ménages à interroger à l'aide d'un point GPS de manière que l'ensemble de l'espace habité soit couvert de manière à peu près égale. Une fois dans un ménage, les enquêteurs choisissaient aléatoirement la personne à interroger parmi les personnes présentes de plus de 17 ans au moyen d'une application. La carte suivante montre la distribution des entretiens dont le points GPS a été enregistré.

CARTE 14: CARTE DES ENTRETIENS DANS LA ZONE URBAINE DE WANGATA



CARTE 15: CARTE DES ENTRETIENS DANS LA ZONE RURALE DE WANGATA



La distribution des entretiens par quartier est présentée dans le Tableau 68 :

TABLEAU 68 VOLUME D'ENTRETIENS PAR QUARTIER

	Nombre d'entretiens
Boyera	172
Ituri	142
Bombwanza	143
Bosomba	161
Bongondjo	176
Mama Balako	170
Bolenge	112
Inganda	106
Wendji SecLi	118
Bongonde	121

Le Tableau 69 présente la distribution des entretiens dans l'échantillon pondéré.

TABLEAU 69 **LA DISTRIBUTION DES ENTRETIENS DANS L'ÉCHANTILLON FINAL PONDÉRÉ**

	%
Boyera	14.7
Ituri	13.5
Bombwanza	10.8
Bosomba	9.5
Bongondjo	16.3
Mama Balako	10.1
Bolenge	4.8
Inganda	3.2
Wendji Secli	11.4
Bongonde	5.7

L'échantillon comporte 50.1 % entretiens auprès des femmes. La distribution de l'âge est présentée dans le Tableau 70 ci-dessous.

TABLEAU 70 **LA DISTRIBUTION DE L'ÂGE DANS L'ÉCHANTILLON**

Catégorie d'âge	%
18 – 25	23.6
26 – 35	26.3
36 – 45	21.0
46 – 65	25.5
Plus de 65	3.7
N	1421
Total	100 %

Les données ont été récoltées selon la méthode d'entretien dits face à face par une équipe de 16 locuteurs de Mbandaka dont la moitié étaient des femmes. Les données d'entretiens ont été enregistrées numériquement à l'aide d'une application – KoboToolbox – sur des Smartphones et synchronisées quotidiennement dans le cloud.

Les enquêteurs ont été recrutés sur la base d'un profil requérant une expérience passée avec des enquêtes et un niveau universitaire. Ils ont été formés pendant trois jours au questionnaire ainsi qu'à l'utilisation des différentes applications requises pour l'enquête. Ils ont notamment appris à utiliser le GPS pour se rendre à un point

GPS pré-identifiés dans une carte disponible hors ligne sur leur Smartphone et à utiliser une application pour identifier au hasard la personne à interviewer dans le ménage. Les femmes ont interviewé les femmes et les hommes ont interviewé les hommes.

Chaque enquêteur avait 8 entretiens à réaliser par jour. La durée d'un entretien moyenne est d'environ 25 minutes. Après une réunion préparatoire quotidienne organisée par le coordinateur de l'enquête, ils réalisaient leur quota d'entretiens selon leur plan d'échantillonnage et rentraient à la base pour permettre l'opération de synchronisation quotidienne des entretiens dans

le cloud. Avant l'opération de synchronisation, les entretiens ont été vérifiés rapidement par le coordonnateur d'enquête. Quotidiennement, les entretiens ont été ensuite contrôlés par le chef d'enquête à partir des données enregistrées dans le cloud et des notes de réunion préparatoire afin d'améliorer la qualité de l'enquête ont été préparées quotidiennement pour permettre au coordonnateur de l'enquêteur de faire des rappels de formation si nécessaire. Ces contrôles ont été menés durant toute la durée de l'enquête. Il arrive qu'un enquêteur peu performant soit remplacé ou qu'il doive refaire des entretiens jugés de mauvaise qualité.

Avant d'être utilisées, la base de données finale a été nettoyée et les données textuelles numérisées pour permettre leur utilisation quantitative. Les données ont été traitées avec le paquet statistique SPSS.

ENTRETIENS QUALITATIFS

Les entretiens avec des acteurs de Mbandaka se sont déroulés en seconde étape après avoir identifié, via les données de sondage, des thématiques à approfondir. Par thématique, une série de 4 à 5 entretiens a été programmée avec le soutien du bureau du projet PARP III à Mbandaka. Ceux-ci ont été menés soit individuellement soit en mini focus groupe afin d'observer les dynamiques de groupe durant les entretiens. Ces derniers ont été semi-dirigés comprenant une série minimale de questions permettant d'orienter les discussions autour des résultats du sondage. Menés partiellement en langue locale, les entretiens ont été enregistrés, puis retranscrits, pour être exploités. La mission de terrain d'une semaine s'est déroulée fin novembre 2022.

LE DLS ET LA CARTOGRAPHIE

Pour construire l'échantillon et permettre aux enquêteurs et enquêtrices de s'orienter avec le GPS vers des ménages pré-identifiés, il est indispensable de disposer d'une bonne carte. Celle-ci doit être disponible hors-ligne pour l'équipe de collecte de données. Pour ce faire, en amont de l'enquête par sondage, il y a un travail de cartographie à réaliser consistant à s'assurer que les « objets géographiques » sont bien cartographiés et, dans le cas contraire, il s'agit de réaliser les activités nécessaires pour les cartographier.

Les « objets géographiques » les plus importants dont il faut disposer sur la carte sont les suivants :

1. Les limites des quartiers. Elles sont essentielles à la fois pour l'échantillonnage et pour l'organisation quotidienne du travail des équipes d'enquêteurs et enquêtrices avec un plan d'échantillonnage. De surcroît, disposer des limites des quartiers permet de rendre plus productive l'analyse des données. Il devient possible de faire des comparaisons entre les quartiers, de faire des analyses à l'intérieur d'un quartier, de créer des cartes de l'insécurité en tenant compte des quartiers, etc. Cela est pertinent dans le contexte de la RDC où les chefs de quartier jouent un rôle dans la sécurité de leur quartier. Ils peuvent ainsi obtenir des données à l'échelon de leur périmètre territorial de compétence.
1. Le réseau routier. Les routes, les rues, les ruelles, les chemins, tous sont très importants pour permettre aux enquêteurs et enquêtrices de se déplacer aisément dans la zone où se trouvent les ménages à interroger. Cela inclut également de localiser les ponts et les gués.
2. Cours d'eau et zones humides. Une bonne cartographie des cours d'eau, des zones humides et des zones inondables de la commune de Wangata nous permet non seulement de planifier des enquêtes dans des zones d'accès difficile, mais aussi de comprendre les problèmes d'enclavement ou de déplacement, d'accès à l'eau, etc. de la population vivant dans ces zones.
3. Bâtiments. Au contraire du réseau routier, ils ne sont pas très importants. Mais s'ils sont bien cartographiés, ils peuvent aider les enquêteurs à se repérer lorsqu'ils sont proches du ménage à enquêter. Les infrastructures les plus importantes, comme les écoles ou les hôpitaux, sont très utiles si on les a identifiés au préalable sur la carte. Il faut ajouter que les bâtiments peuvent être utilisés pour l'estimation de la population, lorsqu'aucune donnée officielle n'est disponible ou que celles-ci ne semblent pas fiables en raison de l'absence de recensement récent.
4. Les zones résidentielles. Elles ne sont pas essentielles, surtout lorsque les bâtiments ont été cartographiés. Mais lorsqu'elles sont disponibles et précises, elles indiquent les limites extrêmes des zones habitées où l'enquête se déroule.

5. Les points d'intérêt ou POI – écoles, centres de santé, lieux de culte, cimetières, zones sportives, etc. – sont très utiles pour obtenir le coordinateur lorsque ce dernier doit se

rendre sur le terrain pour appuyer techniquement tel ou tel enquêteur en situation de besoin et faciliter les repérages dans le quartier.

LE PROJET OSM

OpenStreetMap (OSM) est un projet collaboratif de cartographie en ligne qui vise à constituer une base de données géographiques de la planète en accès libre en utilisant le système GPS et d'autres données libres. OSM permet par exemple de créer des cartes gratuitement. Les contributeurs peuvent collecter des données à l'aide de relevés manuels, de GPS, de photographies aériennes, et d'autres sources gratuites, ou utiliser leur propre connaissance de la région. Ces données issues de la production participative sont ensuite mises à disposition de tout un chacun sous la licence *Open Database License*. Les données d'OSM peuvent être utilisées de diverses manières, notamment pour produire des cartes papier et des cartes électroniques, planifier des itinéraires, etc. Parmi les principaux utilisateurs d'OSM figurent les géants de la tech comme Facebook, Wikimedia Maps, Apple, Microsoft, Amazon Logistics, Uber et Foursquare et bien d'autres.

La dimension communautaire, tant au niveau local qu'international, constitue l'une des forces du projet OSM. Elle est basée sur une dynamique de volontariat et d'ouverture à l'ensemble des acteurs (gouvernementaux, universitaires, société civile, ONGs, secteur privé, communautés d'intérêts, individus) souhaitant disposer et créer des contenus et services reposant sur des données géographiques libres, quel que soit le secteur d'activités concerné. Mais seule une petite minorité de la communauté de volontaires contributeurs d'OSM est originaire des pays du Sud. En effet le modèle de contribution volontaire du projet OSM efficace au « Nord » n'est pas aussi directement opérant dans les contextes de pauvreté des pays du « Sud » ou dans la spécificité de contextes opérationnels des situations de crise ou de reconstruction.

Il n'est dès lors pas surprenant que seulement 5 % à 10 % des données soient cartographiées dans OSM pour le continent africain, comparé par exemple à la bonne couverture en Europe.

Au cours des 10 dernières années, et en complément des communautés OSM locales, différentes grandes organisations internationales, comme Médecins sans frontières, l'OMS, la Croix-Rouge, etc., ont significativement amélioré la base de données OSM pour leurs propres projets dans cette partie du monde. Ces contributions à la cartographie peuvent être librement utilisées par d'autres utilisateurs pour leurs propres projets. Cela permet aussi d'éviter la duplication du travail, qui représente une grande perte de temps et de ressources.

Pour ses études de sécurité publique, Coginta utilise les données disponibles dans la base de données du projet OpenStreetMap et contribue à l'amélioration de la cartographie en garantissant que ses contributions soient également libres d'accès pour les futurs utilisateurs.

Source : *fr.wikipedia*, site internet de *OpenStreetMap*, et *project EOF*

PHASE DE PRÉPARATION

La carte de la commune sur OSM était assez complète avant notre intervention. Elle n'était cependant pas encore suffisante pour le travail d'échantillonnage – notamment du fait que le périmètre des quartiers n'était pas tracé – et pour les repérages nécessaires au déroulement

de l'enquête. Il a donc fallu améliorer la carte de la commune en créant un jeu de données plus poussé et de qualité avant d'envisager de commencer les entretiens.

Dans cette phase préparatoire, l'amélioration de la cartographie sur OSM a consisté à cartographier les objets géographiques essentiels. Le tra-

I

II

III

IV

LA SÉCURITÉ URBAINE À MBANDAKA

Diagnostic local de sécurité de Wangata – Province de l'Équateur

vail réalisé peut être visualisé et appréhendé à partir des cartes et des chiffres suivants :

1) Rues et ruelles. Avant l'activité (données OSM au 30 avril 2022), le réseau routier de plusieurs quartiers urbains de la commune avait besoin d'amélioration : rues manquantes ou géométries incorrectes. En plus, une meilleure classification de plusieurs avenues principales était nécessaire.

Un total de 470.4 km est désormais cartographié et disponible sur OSM, soit 11.3% de plus que

les 422.6 km existants avant notre intervention. Le nombre de rues nommées était de 28 seulement : désormais, il y a 203 routes et rues de nommées sur la carte de Wangata, soit 7 fois plus que ce qui existait avant le DLS.

Dans les cartes suivantes, la couleur rouge indique les routes qui ont été ajoutées à la carte de base.

CARTE 16 : ZONE URBAINE DE LA COMMUNE DE WANGATA (ROUGE : ROUTES AJOUTÉES)



**CARTE 17 : WENDJI SECLI (CHEF-LIEU)
(ROUGE : ROUTES AJOUTÉES)**



2) Les cours d'eau. Plusieurs ruisseaux ont été ajoutés à la base de données OSM dans la commune de Wangata. La plupart des rivières étaient déjà cartographiées.

3) Bâtiments. La plupart des bâtiments de la commune étaient déjà cartographiés avant l'activité. Nous avons surtout purgé la carte des bâtiments qui n'existaient pas ou qui n'étaient pas

bien localisés, et ajouté ceux qui manquaient surtout dans la zone rurale de la commune. Nous ne l'avons pas fait de manière systématique cependant. Le seul lieu où de nombreux bâtiments manquaient était le chef-lieu du quartier de Wendji Secli. Là nous avons ajouté 588 bâtiments aux 1478 existants dans la base de données. Nous les affichons avec la couleur rouge dans la carte 18.

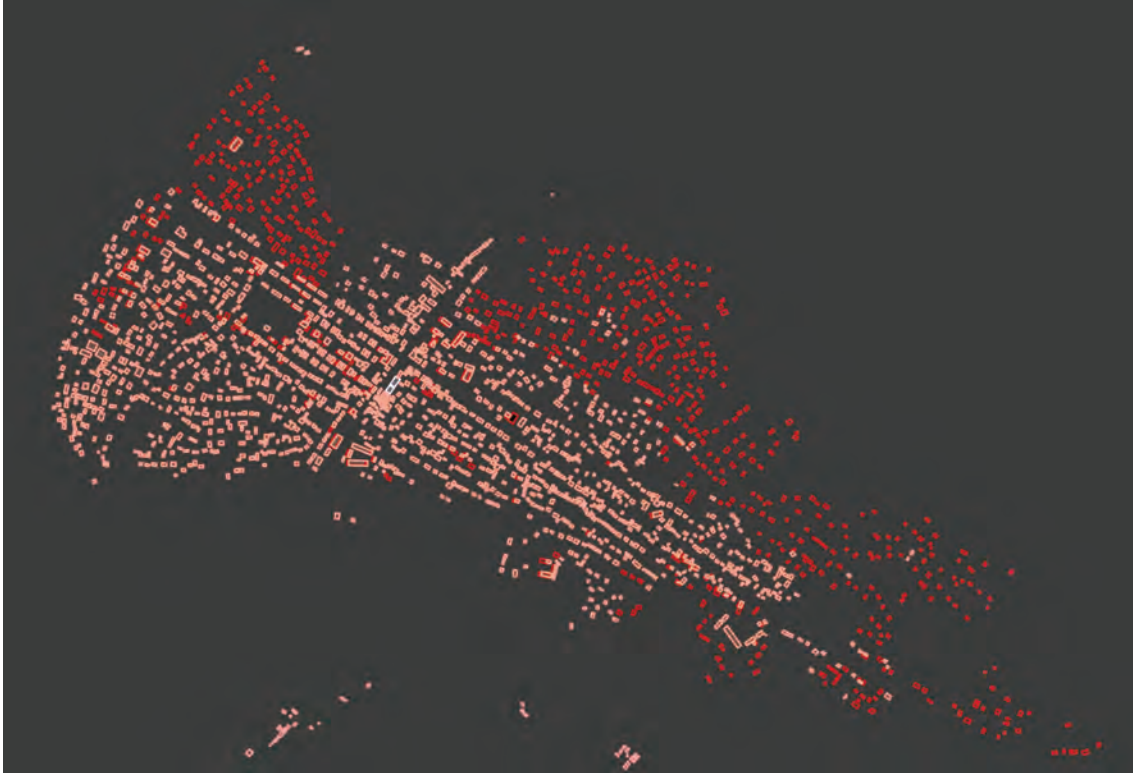
I

II

III

IV

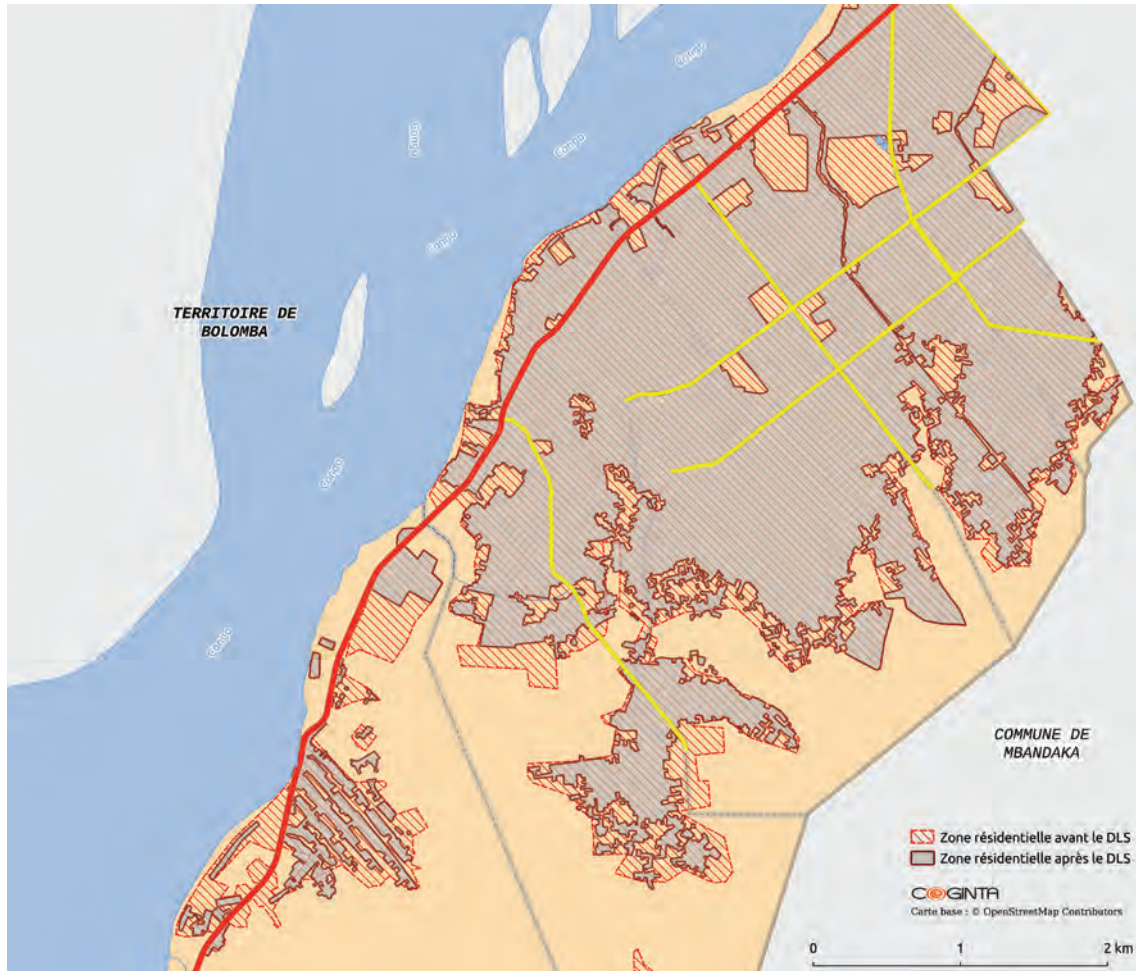
**CARTE 18 : BÂTIMENTS DE WENDJI SECLI AVANT ET APRÈS L'INTERVENTION
(ROUGE : BÂTIMENTS AJOUTÉS)**



4) Il y avait déjà des zones résidentielles de cartographiées avant mai 2022. Nous avons considérablement amélioré leur qualité, notamment dans les quartiers urbains, le quartier de Bolenge et le chef-lieu du quartier de Wendji Secli.

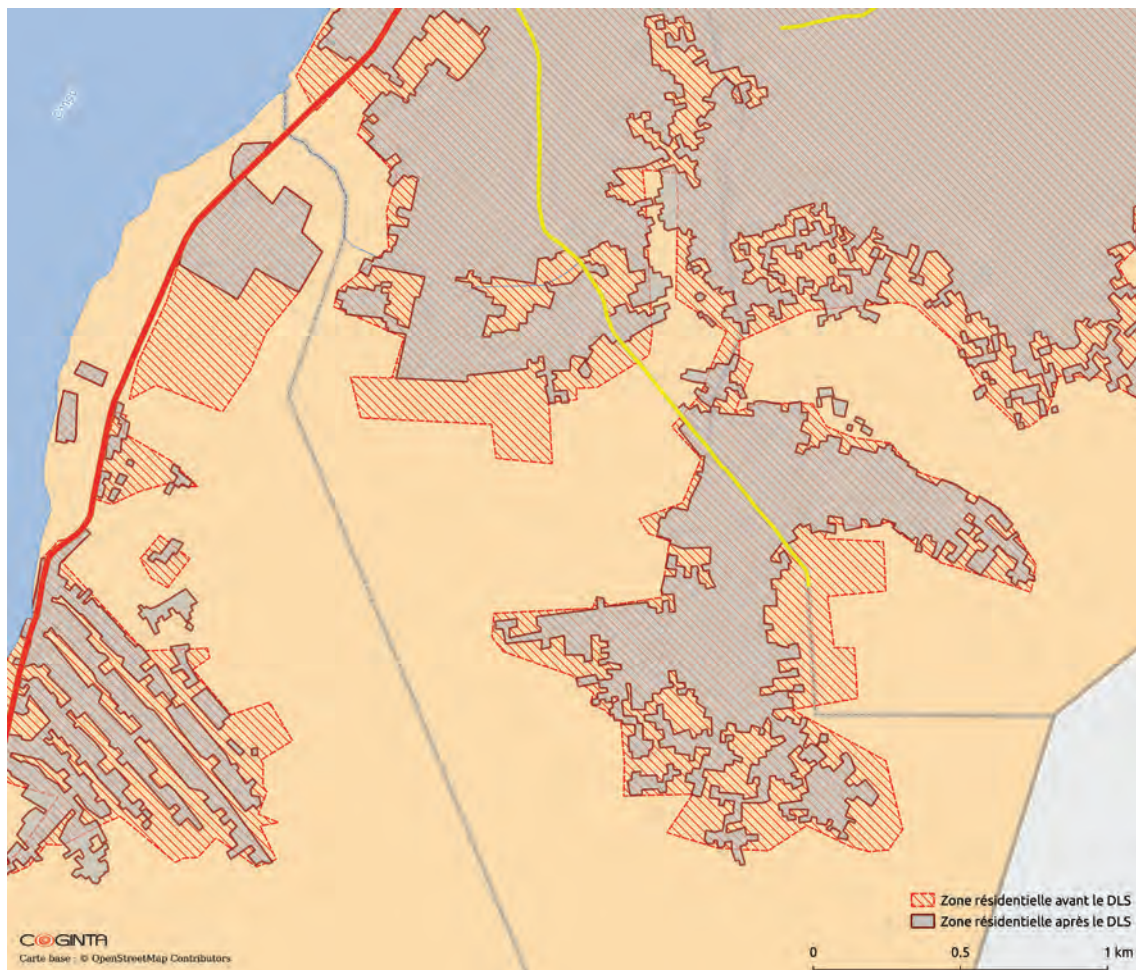
Avec les cartes suivantes, nous présentons les zones résidentielles avant et après l'intervention du DLS dans plusieurs parties de la commune.

CARTE 19: ZONES RÉSIDENTIELLES DE LA PARTIE URBAINE DE WANGATA AVANT ET APRÈS L'INTERVENTION

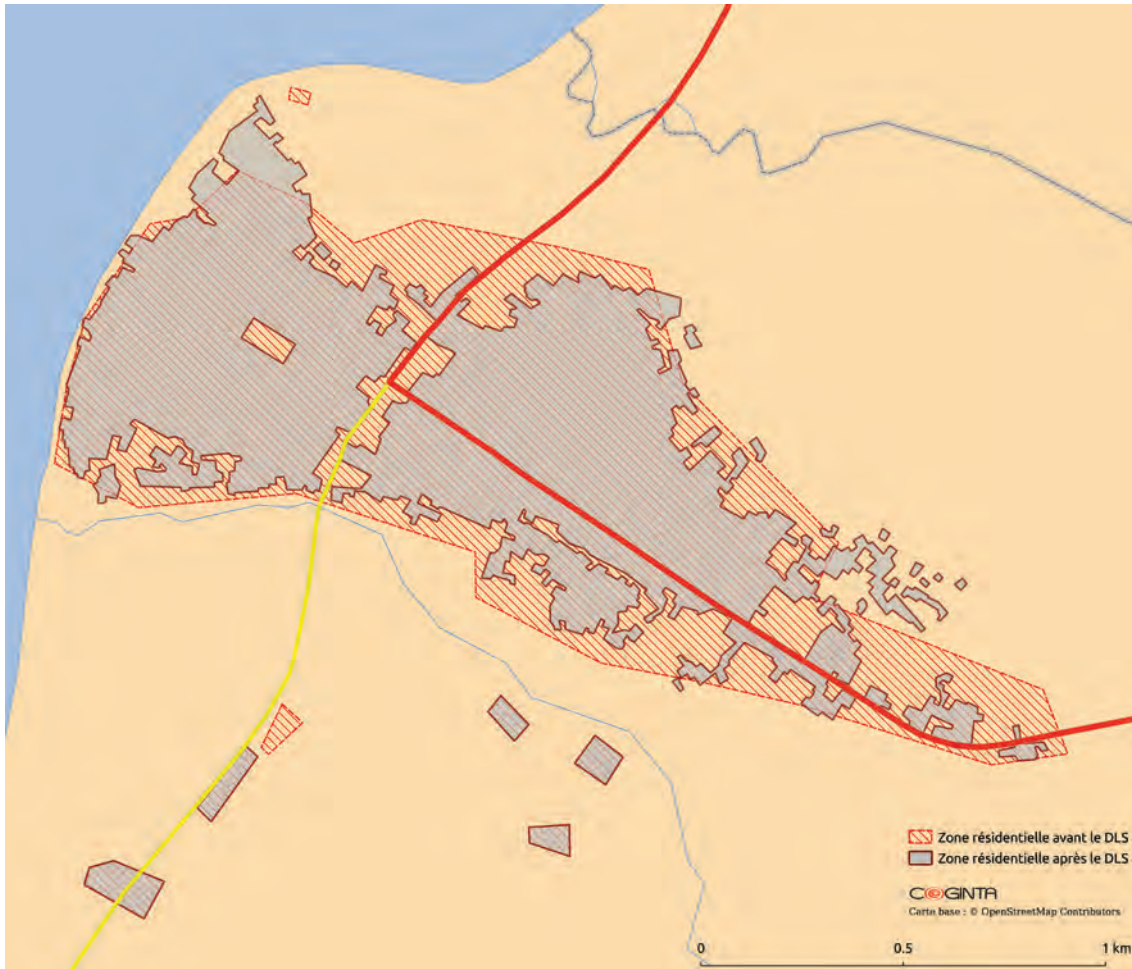


- I
- II
- III
- IV

CARTE 20: ZONES RÉSIDENTIELLES DE LA PÉRIPHÉRIE SUD DE WANGATA AVANT ET APRÈS L'INTERVENTION (DÉTAIL)



CARTE 21 : ZONES RÉSIDENTIELLES DE WENDJI SECLI AVANT ET APRÈS L'INTERVENTION



5) Quant aux limites administratives des quartiers, nous les avons tracées en prenant leurs traces GPS avec l'aide des chefs de quartier. La commune de Wangata a été approchée pour réaliser ce travail. Nous avons obtenu les autorisations pour se faire accompagner des chefs de quartier qui nous ont aidés à repérer les limites administratives de leur quartier. Pendant quatre jours, nous avons ainsi sillonné avec eux la commune pour finalement arriver au résultat désormais disponible pour tous sur OSM. Chaque quartier est identifiable sur OSM et les traces des limites sont disponibles pour les utilisateurs intéressés.

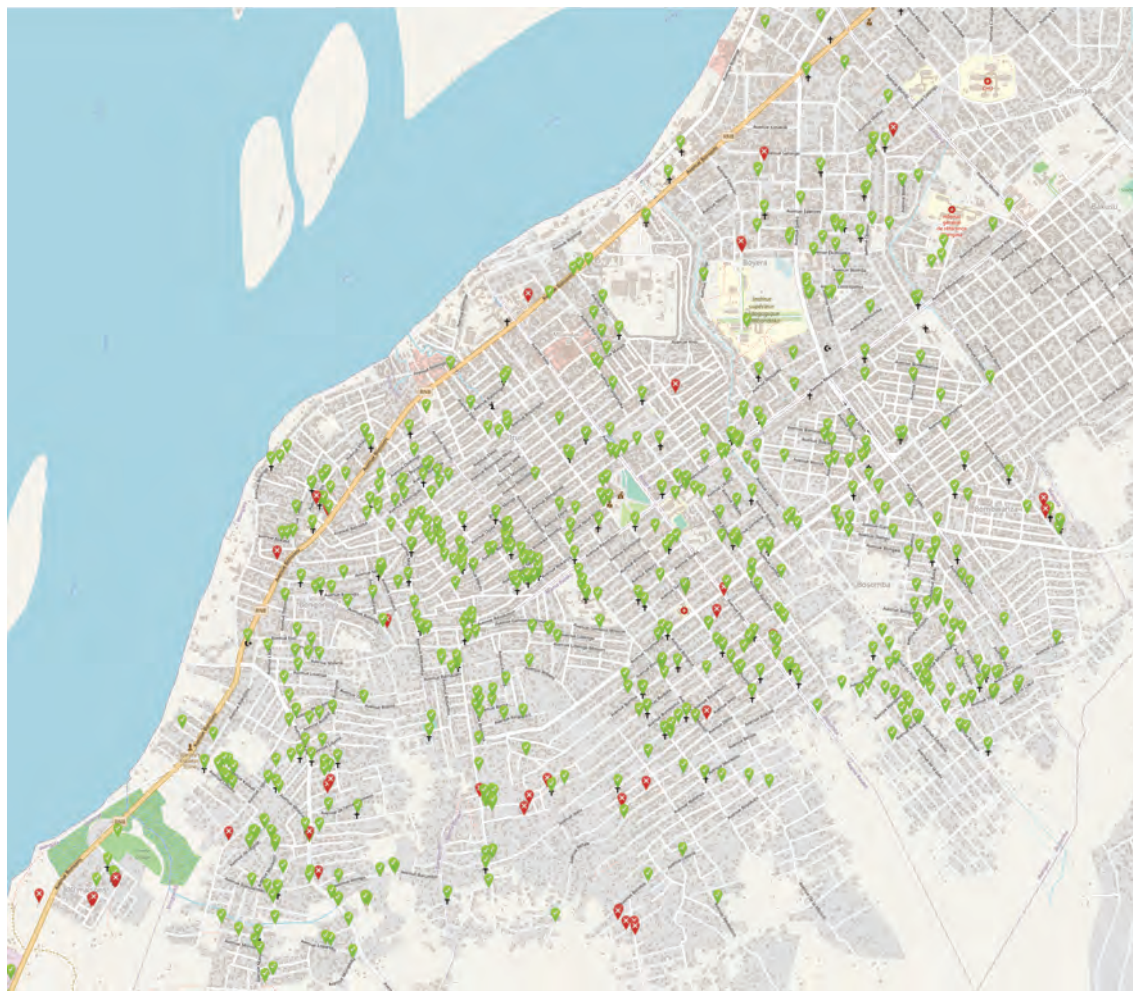
DURANT L'ENQUÊTE

6) Points d'intérêt. Durant la phase de sondage, il a été demandé aux enquêteurs d'ajouter des points d'intérêt, des noms pour les rues qui n'étaient pas encore nommées, et de signaler

toute erreur ou amélioration à apporter sur la carte lorsqu'ils se déplaçaient dans les différents quartiers en se rendant d'un ménage à l'autre. Ils l'ont fait avec OSMAND, à savoir l'application GPS qu'ils ont utilisée pour s'orienter dans les quartiers.

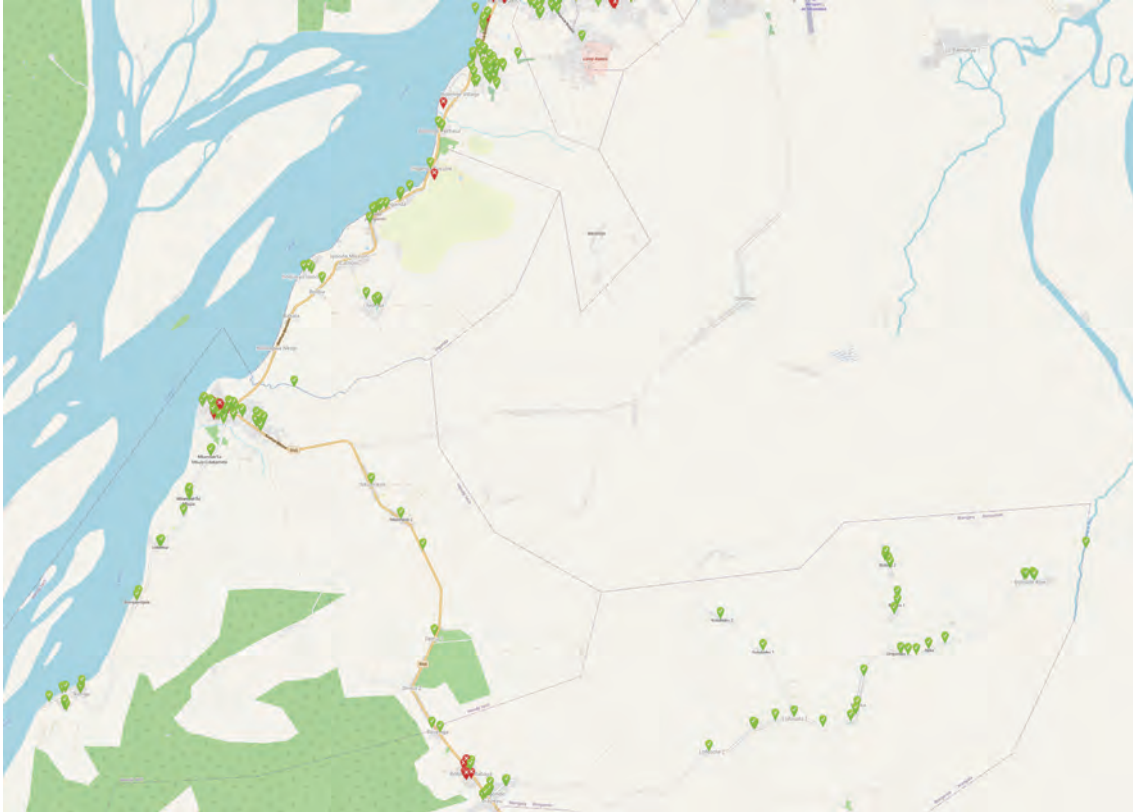
À la fin de chaque journée, tous ces points d'intérêt et d'autres informations étaient téléchargés dans la base de données OSM sous forme de « notes » OSM. C'est à partir de ces notes que la cartographie a petit à petit été améliorée à travers un processus de validation.

**CARTE 22: NOTES OSM CRÉÉES AVEC L'INFORMATION RECUEILLIE PAR
LES ENQUÊTEURS(TRICES) SUR LE TERRAIN DANS LES QUARTIERS URBAINS.
LES NOTES EN VERT SONT CELLES QUI ONT DÉJÀ ÉTÉ RÉSOLUES**



Source: OSM

CARTE 23: NOTES OSM CRÉÉES AVEC L'INFORMATION RECUEILLIE PAR LES ENQUÊTEURS(TRICES) SUR LE TERRAIN DANS LES QUARTIERS DE LA ZONE RURALE. LES NOTES EN VERT SONT CELLES QUI ONT DÉJÀ ÉTÉ RÉSOLUES



Source : OSM

APRÈS L'ENQUÊTE

Pendant la phase terrain du DLS, les enquêteurs(trices) et le coordinateur terrain ont collecté 876 notes OSM en vue d'améliorer la carte de base. Nous sommes parvenus à valider 822 notes (93.8%) de ces notes et cela nous a permis de passer de 204 à 488 points d'intérêt pour Wangata après l'intervention. Voici quelques exemples d'ajouts :

- 155 lieux de culte contre 11 auparavant.
- 47 écoles ajoutées aux 134 existantes.
- 77 centres de santé (centres et postes de santé et hôpitaux) contre 12 auparavant.

Pour finir, 283 objets étaient nommés avant l'activité à Wangata ; aujourd'hui, il y en a 739. 203 rues et routes ont désormais leur nom sur la carte comparé aux 28 rues nommées avant l'intervention.

Les progrès réalisés dans la cartographie de la commune de Wangata sont visibles sur les cartes suivantes. A titre d'exemple, la partie urbaine de Wangata est présentée avant et après l'intervention.



COGINTA est une organisation non gouvernementale basée à Genève, Suisse, qui fournit une assistance technique en matière de gouvernance du secteur de la sécurité, de réformes policières et de sécurité communautaire dans les pays en situation de fragilité et/ou de sortie de crise. Notre objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'état de droit, et à améliorer l'efficacité des institutions policières dans la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la paix, au développement et à la cohésion sociale.